



Maghrebail

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE RELATIF A L'EXERCICE 2020 ET AU 1^{er} SEMESTRE 2021

Enregistrement de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC en date du 11/02/2022 sous la référence EN/EM/004/2022.

Le présent document de référence ne peut servir de base pour effectuer du démarchage ou pour la collecte des ordres dans le cadre d'une opération financière que s'il fait partie d'un prospectus dument visé par l'AMMC.

AVERTISSEMENT

Le présent document de référence a été enregistré par l'AMMC. L'enregistrement du document de référence n'implique pas authentification des informations présentées. Il a été effectué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée.

L'attention du public est attirée sur le fait que le présent document de référence ne peut servir de base pour le démarchage financier ou la collecte d'ordres de participation à une opération financière s'il ne fait pas partie d'un prospectus visé par l'AMMC.

Le présent document de référence peut faire l'objet d'actualisations ou de rectifications. Les utilisateurs de ce document de référence sont appelés à s'assurer de disposer, le cas échéant, desdites actualisations et rectifications.

SOMMAIRE

AVERTISSEMENT	2
ABREVIATIONS	5
PARTIE I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES	6
I. ATTESTATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :	7
II. ATTESTATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	8
III. ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL	9
III. ATTESTATION DE L'ORGANISME CONSEIL	9
IV. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIERE	10
PARTIE II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR	11
I. RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL	12
II. RENSEIGNEMENTS SUR LE CAPITAL DE MAGHREBAIL	14
III. ENDETTEMENT	20
PARTIE III. GOUVERNANCE DE L'EMETTEUR	26
I. ASSEMBLEES GENERALES	27
II. ORGANE D'ADMINISTRATION	29
III. LES ORGANES DE DIRECTION	41
PARTIE IV. ACTIVITE DE L'EMETTEUR	47
I. HISTORIQUE DE L'EMETTEUR	48
II. APPARTENANCE DE MAGHREBAIL A BANK OF AFRICA	50
III. FILIALES DE MAGHREBAIL	58
IV. SECTEUR D'ACTIVITE DE L'EMETTEUR	61
V. PRODUITS ET MARCHES	84
PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES	98
I. ENVIRONNEMENT	99
II. SOCIAL	101
PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES	107
I. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT	108
II. MOYENS TECHNIQUES ET INFORMATIQUES	110
PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR	114
I. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES ENTRE 2018 ET LE 1 ^{ER} SEMESTRE 2021	115
II. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	117
III. ATTESTATION D'EXAMEN LIMITE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	123
IV. CONTEXTE DU DEROULEMENT DE L'EXERCICE 2020 ET DU 1 ^{ER} SEMESTRE 2021	126
V. ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION	126

VI.	ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE ET DE LA SOLVABILITE	135
VII.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE	142
VIII.	ANALYSE DE LA RENTABILITE	144
IX.	ANALYSE DU RISQUE CLIENT	144
X.	ANALYSE DES ETATS DES SOLDES DE GESTION SEMESTRIELS	147
XI.	ANALYSE DE LA STRUCTURE BILANCIELLE ET DE LA SOLVABILITE SEMESTRIELLES.....	153
XII.	TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE SEMESTRIELS.....	159
XIII.	ANALYSE DE LA RENTABILITE SEMESTRIELLE.....	160
XIV.	ANALYSE DU RISQUE CLIENT SUR LE PREMIER SEMESTRE 2021	161
XV.	INDICATEURS TRIMESTRIELS : T3 2021	161
PARTIE VII. PERSPECTIVES		163
I.	ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE MAGHREBAIL.....	164
II.	PRINCIPALES TENDANCES, INCERTITUDES OU ACTIVITES AYANT UNE INFLUENCE SUR L'ACTIVITE DE MAGHREBAIL	165
III.	REALISATIONS DE MAGHREBAIL	165
IV.	PREVISIONS ACTUALISEES EN 2020 POUR L'EXERCICE 2021	165
PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS.....		167
PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES		169
PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE.....		171
I.	RISQUE CLIENT	172
II.	RISQUE DE MARCHE.....	172
III.	RISQUE OPERATIONNEL	172
IV.	RISQUE D'EVOLUTION DES TAUX D'INTERETS.....	173
V.	RISQUE D'ADOSSEMENT DES EMPLOIS AUX RESSOURCES.....	173
VI.	RISQUE CONCURRENTIEL.....	173
VII.	RISQUE REGLEMENTAIRE	173
VIII.	RISQUE DE LIQUIDITE	174
IX.	RISQUE D'ILLIQUIDITE	174
X.	RISQUE LIE AU CARACTERE IMPREVISIBLE ET A LA DUREE DE LA PANDEMIE DE COVID-19	174
PARTIE XII. ANNEXES.....		175
I.	RAPPORT FINANCIER ANNUEL	176
II.	RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL.....	176
III.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	176
IV.	RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES.....	176
V.	COMMUNICATION FINANCIERE	176

ABREVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
APSF	Association Professionnelle des Sociétés de Financement
BSF	Bons de Sociétés de Financement
BNDE	Banque Nationale pour le Développement Économique
BNR	Bénéfice Net Réel
BNS	Bénéfice Net Simplifié
BTP	Bâtiment et Travaux Publics
CBI	Crédit- Bail Immobilier
CBM	Crédit- Bail Mobilier
CGI	Code Général des Impôts
DG	Directeur Général
DPJR	Direction Pole Juridique et Recouvrement
DPDC	Direction Pole Développement Commercial
DPPF	Direction Pole Finances et Production
CRM	Customer Relationship Management
GE	Grand Équipement
HT	Hors taxes
IMME	Industries Mécaniques Métallurgiques et Électriques
IR	Impôt sur le revenu
IS	Impôts sur les sociétés
KMAD	Millier de Dirhams
M	Million
MAD	Dirham
MAMDA	Mutuelle Agricole Marocaine d'Assurances
MCMA	Mutuelle Centrale Marocaine d'Assurances
M MAD	Million de Dirhams
PE	Petit Équipement
PNB	Produit Net Bancaire
ROA	Return On Assets (Rentabilité des Actifs)
ROE	Return On Equity (Rentabilité des Fonds Propres)
TCN	Titre de Créance Négociable
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
TMIC	Taux maximum des intérêts conventionnels
Var	Variation

Partie I. ATTESTATIONS ET COORDONNEES

I. Attestation du président du Conseil d'Administration :**Identité**

Dénomination ou raison sociale	Maghrebail
Représentant légal	Azeddine GUESSOUS
Fonction	Président Directeur général
Adresse	45, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	+ 212 5 22 48 65 00
E-mail	azeddine.guessous@maghrebail.ma

Attestation**Objet : Document de Référence relatif à l'exercice 2020 et au 1^{er} semestre 2021**

Le Président du Conseil d'Administration atteste que les données du présent document de référence dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité.

Elles comprennent toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Casablanca, le 07 février 2022

M. Azeddine GUESSOUS
Président Directeur Général
Maghrebail

II. Attestation des Commissaires aux comptes

Identité

Dénomination et raison sociale	Fidaroc Grant Thornton	KPMG S.A*
Prénoms et noms	Faïçal MEKOUAR	Moutai CHAOUKI
Adresse	47, Rue Allal Ben Abdellah, Casablanca 20250	11, avenue Bir Kacem, Souissi Rabat, 10000
Numéro de téléphone	05 22 54 45 00	05 37 63 37 02
Numéro de fax	05 22 29 66 70	05 37 63 37 11
Adresse électronique	f.mekouar@fidarocgt.ma	mchaouki@marble2x.com
Date du 1 ^{er} exercice soumis au contrôle	2017	2017
Date de renouvellement du mandat	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019	AGO statuant sur les comptes de l'exercice 2019
Date d'expiration du mandat actuel	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2022	Assemblée générale qui statue sur les comptes de l'exercice 2022

(*) Dénomination provisoire en cours de changement

Attestation de concordance des commissaires aux comptes relative aux comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ainsi qu'aux situations intermédiaires des comptes sociaux au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2020 et au 30 juin 2021

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2020 et au 1^{er} semestre 2021

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent document de référence en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par nos soins au titre des exercices clos au 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- La situation intermédiaire des comptes sociaux de Maghrebail ayant fait l'objet d'un examen limité par nos soins au titre des semestres arrêtés au 30 juin 2020 et 30 juin 2021.

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent document de référence, avec les états de synthèse précités.

Casablanca, le 07 février 2022

Les commissaires aux comptes

Faïçal MEKOUAR
Fidaroc Grant Thornton
Associé signataire

Moutai CHAOUKI
KPMG S.A¹
Associé signataire

¹ Dénomination provisoire en cours de changement

III. Attestation de l'organisme conseil

Identité

Dénomination ou raison sociale	BMCE Capital Conseil
Représentant légal	Mehdi Jalil Drafate
Fonction	Président du Directoire
Adresse	63, Boulevard Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	Tél : +212 5 22 42 91 00
Numéro de fax	Fax : +212 5 22 43 00 21
Adresse électronique	mj.drafate@bmcek.co.ma

Attestation

Objet : Document de référence relatif à l'exercice 2020 et au 1^{er} semestre 2021

Le présent document de référence a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse des éléments juridiques, comptables, fiscaux et financiers ainsi que l'analyse de l'environnement économique et financier de Maghrebail.

Le contenu de ce document de référence a été établi sur la base d'informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Les commentaires, analyses et statistiques fournis par le Management de Maghrebail, notamment lors des due diligences effectuées auprès de la Société selon les standards de la profession ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail pour les exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports généraux des Commissaires aux Comptes relatifs aux comptes sociaux pour les exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les comptes sociaux de Maghrebail au 1^{er} semestre 2020 et au 1^{er} semestre 2021 ;
- Les attestations de revue limitée des commissaires aux comptes pour les comptes sociaux du 1^{er} semestre 2020 et du 1^{er} semestre 2021 ;
- Les indicateurs trimestriels au 3^{ème} trimestre 2021 ;
- Les procès-verbaux des Conseils d'Administration, des Assemblées Générales Ordinaires, des Assemblées Générales Extraordinaires pour les exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019, 2020 et 2021 jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence ;
- Les rapports spéciaux des Commissaires aux Comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices clos aux 31 décembre 2018, 2019 et 2020 ;
- Les rapports de gestion relatifs aux exercices 2018, 2019 et 2020 ;
- Les études et données recueillies auprès de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement relatives aux exercices 2018, 2019, 2020 et au 1^{er} semestre 2021 ;

A notre connaissance, le document de référence contient toutes les informations nécessaires au public pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Maghrebail. Il ne comporte pas d'omission de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, nous déclarons que Maghrebail est détenue à hauteur de 52,47% par Bank of Africa et que BMCE Capital Conseil est contrôlée à hauteur de 100,00% par BMCE Capital, filiale de Bank of Africa. Compte tenu de ce qui précède, nous attestons avoir mis en œuvres toutes les mesures nécessaires pour garantir l'objectivité de notre analyse et la qualité de la mission pour laquelle nous avons été mandatée.

Casablanca, le 07 février 2022

BMCE Capital Conseil
Mehdi Jalil Drafate
Président du directoire

IV. Le responsable de l'information et de la communication financière

Responsable de l'information et de la communication financière Mme Ilham OUGHLA	
Fonction	Directeur Général Adjoint
Adresse	45, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Numéro de téléphone	05 22 48 65 00
Adresse électronique	ilham.oughla@maghrebail.ma

Partie II. PRESENTATION GENERALE DE L'EMETTEUR

I. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	▪ Société Maghrébine de Crédit-bail (Leasing) par abréviation « Maghrebail »
Siège social	▪ 45, Bd Moulay Youssef - Casablanca - Maroc
Numéro de téléphone	▪ +212 5 22 48 65 00
Adresse électronique	▪ maghrebail@maghrebail.ma
Site internet	▪ www.maghrebail.ma
Forme juridique	▪ Société Anonyme à Conseil d'Administration
Date de constitution	▪ 03 août 1972
Durée de vie	▪ La durée de vie a été fixée à 99 ans, sauf dans les cas de dissolution anticipée ou de prorogation prévus aux statuts et/ou par la loi ;
Numéro et lieu d'inscription au Registre de Commerce	▪ RC 31611 au registre de commerce de Casablanca
Exercice social	▪ Du 1er janvier au 31 décembre
Objet social	▪ Conformément à l'article 3 des statuts, Maghrebail a pour objet : ✓ Le financement, par voie de crédit-bail ou de location, de tous biens mobiliers ou immobiliers, notamment biens d'équipement, matériel et outillage, concernant toutes activités industrielles, commerciales, professionnelles ou autres, ces biens étant acquis par la société qui en demeure propriétaire et le locataire ayant la possibilité, en fin de contrat de crédit-bail, d'acheter tout ou partie des biens loués ; ✓ La pratique de la location simple de tous biens mobiliers ou immobiliers ; ✓ L'exercice de toutes les activités des sociétés de financement pour lesquelles elle a été agréée ou sera agréée conformément au Dahir portant loi n° 1-93-147 du 15 Moharram 1414 (6 juillet 1993) ; ✓ La construction, l'acquisition, l'importation, la vente, l'exportation, la gestion et l'exploitation sous quelque forme que ce soit, notamment par la mise en location d'usines, ateliers, biens d'équipement ou matériels de toute nature, mobiliers ou immobiliers, que ce soit pour son compte ou pour le compte de tiers ; ✓ La réception de fonds du public, sous forme de dépôts ou autrement, d'un terme de plus de deux ans, notamment par l'émission de bons de sociétés de financement ; ✓ La prise d'intérêts par voie d'apport, de fusion, de participation, de souscription de parts ou d'obligations, ou de toute autre manière dans toutes entreprises ou sociétés se rattachant directement ou indirectement à l'objet social et en général dans toutes entreprises financières, commerciales, industrielles ou de travaux pouvant apporter une clientèle à son activité sociale, ou qui auraient pour effet de favoriser les affaires dans lesquelles elle aurait des intérêts ; ✓ La construction, l'aménagement, l'installation, la prise à bail à court ou à long terme, avec ou sans promesse de vente, de tous immeubles bâtis ou non bâtis pouvant servir d'une manière quelconque aux besoins et affaires de la société, ainsi que de tous fonds de commerce et d'industrie, matériels, objets mobiliers, et tous établissements industriels, commerciaux et comptoirs ; ✓ La création de succursales ou agences tant à l'étranger qu'au Maroc ; ✓ Et, plus généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant faciliter sa réalisation.
Capital social (31/12/2021)	▪ Capital de 138 418 200 MAD divisé en 1 384 182 actions de 100 MAD chacune
Lieux de consultation des documents juridiques	▪ Les statuts, procès-verbaux des Assemblées Générales et les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Maghrebail : 45, Bd Moulay Youssef, Casablanca

Textes législatifs et réglementaires applicables à la Société

- De par sa forme juridique, Maghrebail est régie par les lois en vigueur au Maroc, notamment la loi n° 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée.
- De par son activité, elle est soumise au :
 - ✓ le Dahir n°1-14-193 du 24 décembre 2014 portant promulgation de la loi 103-12 relative aux établissements de crédit et organismes assimilés ;
 - ✓ L'arrêté du Ministre des finances et de la privatisation du 29/09/2006 déterminant le taux maximum des intérêts conventionnels des établissements de crédit.
- De par sa cotation à la Bourse de Casablanca, ainsi que ses émissions de titres de créances, Maghrebail est soumise à toutes les dispositions légales et réglementaires relatives au marché financier et notamment :
 - ✓ Le Dahir 1-95-03 du 26 janvier 1995 portant promulgation de la loi n° 35-94 relative à certains titres de Créances Négociables telle que modifiée et complétée ;
 - ✓ L'arrêté du Ministre de l'économie et des finances n°692-00 du 25 Rabii II 1421 (28 Juillet 2000) modifiant l'arrêté du Ministre des finances et des investissements extérieurs n° 2560-95 du 09 octobre 1995 tel que modifié par les arrêtés n°692-00, n°1311-01 et n°2232-02 ;
 - ✓ La circulaire de Bank Al Maghrib numéro : 3/G/96 relative aux bons de sociétés de financement et son modificatif ;
 - ✓ Les circulaires de l'AMMC ;
 - ✓ Le règlement général de l'AMMC tel qu'approuvé par l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 2169-16 du 14 juillet 2016 ;
 - ✓ Le Dahir n° 1-96-246 du 09 janvier 1997 portant promulgation de la loi n° 35-96 relative à la création d'un dépositaire central et à l'institution d'un régime général de l'inscription en compte de certaines valeurs tel que modifié et complété par la loi 43-02 ;
 - ✓ Le Dahir n°1-12-55 du 14 Safar 1434 (28 Décembre 2012) portant promulgation de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne ;
 - ✓ Le Règlement général du dépositaire central Maroclear approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°932-98 du 16 avril 1998 et modifié et complété par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n°1961-01 du 30 octobre 2001 et complété par l'arrêté 77-05 du 17 Mars 2005.
 - ✓ Le Dahir n°1-16-151 du 21 kaada 1437 (25 août 2016) portant promulgation de la loi n°19-14 relative à la Bourse des valeurs, aux sociétés de bourse et aux conseillers en investissement financier ;
 - ✓ Le règlement général de la Bourse des Valeurs approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°2208-19 du 3 juillet 2019 ;
 - ✓ le Dahir n°1-13-21 du 1er jourada I 1434 (13 mars 2013) portant promulgation à la loi n°43-12 relative à l'Autorité marocaine du marché des capitaux
 - ✓ le Dahir n° 1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n° 26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier telle que modifiée et complétée.

Tribunal compétent en cas de litige

- Tribunal de commerce de Casablanca

Régime fiscal

- Maghrebail est régie par la législation commerciale et fiscale en vigueur applicable aux sociétés de financement. Le taux de l'IS applicable aux sociétés de crédit-bail est de 37% et celui de la TVA de 20%.

II. Renseignements sur le capital de Maghrebail

II.1. Composition du capital

Le capital social de Maghrebail s'établit au 31 décembre 2021 à 138 418 200 MAD, entièrement libéré et réparti en 1 384 182 actions de même catégorie de valeur nominale de 100 MAD chacune.

II.2. Historique du capital

Suite à l'opération d'augmentation de capital par apport en numéraire réservée aux anciens actionnaires et aux détenteurs des DPS durant l'année 2015 et à laquelle ces derniers ont participé, le nombre d'actions constituant le capital social de l'émetteur est passé de 1 025 320 à 1 384 182 avec l'émission de 358 862 actions nouvelles au prix de 680 MAD.

Aucune opération sur titres n'a été réalisée depuis l'augmentation de capital réalisée en 2015.

II.3. Evolution de l'actionnariat

Tableau 1 Actionnariat Maghrebail 2016-2020

Actionnaires	2016		2017		2018		2019		2020	
	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote	Nombre de titres	% du capital et droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%	726 220	52,50%	726 220	52,47%	726 220	52,47%	726 220	52,47%
RMA	369 189	26,67%	364 639	26,30%	364 639	26,34%	384 419	27,77%	384 419	27,77%
Mamda	55 279	3,99%	55 279	4,00%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%	55 279	4,00%	55 279	3,99%	55 279	3,99%	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	178 215	12,88%	182 765	13,20%	182 765	13,20%	162 985	11,77%	162 985	11,77%
Total	1 384 182	100,00%	1 384 182	100,00%	1 384 182	100,00%	1 384 182	100,00%	1 384 182	100,00%

Source : Maghrebail

Aussi, il est à noter que la structure de l'actionnariat de Maghrebail est restée stable au cours des 5 dernières années ainsi que l'exercice en cours jusqu'à la date d'enregistrement du document de référence.

RMA a légèrement renforcé sa participation dans le capital de Maghrebail à 27,77% à fin 2020 (vs. 26,67% en 2016) au profit du flottant qui s'établit à 11,77% à fin 2020 (vs. 12,88% en 2016).

A fin 2020, l'actionnariat de Maghrebail reste quasi identique comparativement à l'exercice 2019, avec un capital social de 1 384 182 actions de valeur nominale de 100 dirhams.

II.4. Franchissement de seuils

Le capital de Maghrebail n'a connu aucun franchissement de seuil de participation pendant les cinq dernières années.

II.5. Actionnariat actuel

Tableau 2 Répartition du capital de Maghrebail au 30 juin 2021

Actionnaires	30/06/2021	
	Nombre d'actions et de droits de vote	% du capital et des droits de vote
Bank of Africa	726 220	52,47%
RMA	384 419	27,77%
MAMDA	55 279	3,99%
MCMA	55 279	3,99%
Autres porteurs (Flottant)	162 985	11,77%
<i>Dont administrateurs de Maghrebail</i>	4	0,00%
Total	1 384 182	100,00%

Source : Maghrebail

A la connaissance de l'émetteur, aucun actionnaire parmi les « autres actionnaires (flottant) » ne détient plus de 3% du capital.

Il est à noter que Bank of Africa et RMA sont sous le contrôle du groupe O Capital Group et agissent selon les mêmes intérêts pour le contrôle de Maghrebail, et ce même en l'absence d'un pacte d'actionnaires.

II.6. Pacte d'actionnaires

A la connaissance de l'émetteur, Maghrebail ne fait l'objet d'aucun pacte d'actionnaires.

II.7. Renseignements relatifs aux principaux actionnaires

Bank of Africa :

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1er Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc. Le groupe BANK OF AFRICA est structuré en trois principaux segments d'activité :

- Les services financiers spécialisés à travers notamment Salafin dans le crédit à la consommation, Maghrebail dans le leasing, Maroc factoring dans l'affacturage et EULER-HERMES ACMAR dans l'assurance-crédit ;
- La gestion d'actif et autres activités de banque d'affaires à travers notamment BMCE Capital, BMCE Capital Gestion et BMCE Capital Bourse ;
- Les activités de banque à l'international à travers notamment la Banque de Développement du Mali, LCB, BMCE international Holding et BOA GROUP.

Tableau 3 Répartition de l'actionnariat de la Bank of Africa au 31 décembre 2020

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% du capital	% des droits de vote
Bloc de contrôle	72 982 496	35,50%	35,50%
<i>RMA</i>	<i>58 017 275</i>	<i>28,22%</i>	<i>28,22%</i>
<i>FinanceCom</i>	<i>12 002 731</i>	<i>5,84%</i>	<i>5,84%</i>
<i>SFCM</i>	<i>1 810 717</i>	<i>0,88%</i>	<i>0,88%</i>
<i>Holding Benjelloun Mezian</i>	<i>1 151 773</i>	<i>0,56%</i>	<i>0,56%</i>
Participations stables	97 056 426	47,20%	47,20%
<i>Banque Fédérative du Crédit Mutuel</i>	<i>50 492 025</i>	<i>24,56%</i>	<i>24,56%</i>
<i>Caisse de Dépôt et de Gestion</i>	<i>17 108 805</i>	<i>8,32%</i>	<i>8,32%</i>
CDC Group plc	11 056 220	5,38%	5,38%
MAMDA/MCMA	10 310 563	5,01%	5,01%

CIMR	8 088 813	3,93%	3,93%
Autres	35 567 726	17,30%	17,30%
Personnel BANK OF AFRICA	2 245 325	1,09%	1,09%
Flottant	33 322 401	16,21%	16,21%
Total	205 606 648	100,00%	100,00%

Source : Bank of Africa

Il convient de préciser qu'au cours de l'exercice 2021, Holding Benjelloun Mezian absorbe FinanceCom et devient O Capital Group.

Tableau 4 Principaux indicateurs financiers consolidés de Bank of Africa au 31 décembre 2020

KMAD	Au 31 Décembre 2020
Produit Net Bancaire	14 002 045
Résultat brut d'exploitation	5 201 967
RNPG	737 832
Capitaux propres consolidés	27 980 530

Source : Bank of Africa

RMA

Née de la fusion entre la Royale Marocaine d'Assurances et Al Wataniya effective depuis janvier 2005, RMA est un acteur majeur du secteur marocain des assurances. RMA est l'une des principales compagnies du secteur marocain des assurances. Elle est présente sur l'ensemble des segments du marché de l'assurance (Vie et Non Vie) et couvre l'ensemble du territoire marocain.

Tableau 5 Répartition de l'actionnariat de RMA au 31 décembre 2020

Actionnaires au 31/12/2020	% de détention
FinanceCom	58,6%
Holding Benjelloun Mezian	29,1%
Divers	12,3%
Total	100,00%

Source : Site officiel RMA

Il convient de préciser qu'au cours de l'exercice 2021, Holding Benjelloun Mezian absorbe FinanceCom et devient O Capital Group.

Tableau 6 Principaux indicateurs financiers sociaux de RMA au 31 décembre 2020

En M MAD	Au 31 Décembre 2020
Chiffre d'affaires	6 876
Résultat net	660
Capitaux propres	6 038

Source : Site Officiel RMA

II.8. Capital potentiel de Maghrebail

A la date d'enregistrement du présent document de référence, aucune opération pouvant avoir un impact futur sur le capital social ou modifier significativement la structure de l'actionnariat n'a été conclue.

II.9. Négociabilité des titres de capital

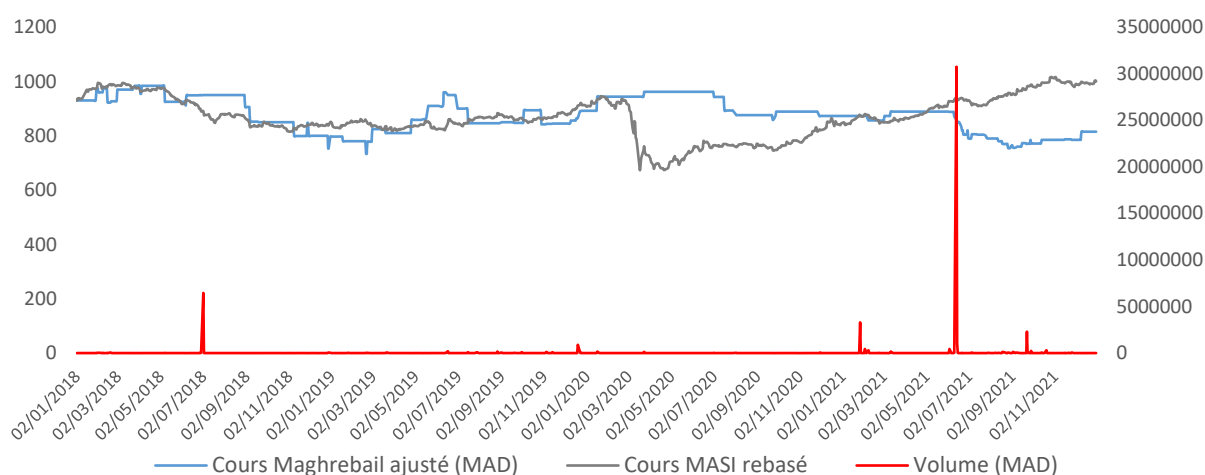
Maghrebail est cotée à la Bourse de Casablanca depuis le 10 juillet 1997 sous le code ticker MAB. L'opération d'introduction en Bourse s'est faite par une augmentation de capital en numéraire par émission de 205 064 actions. Le titre est coté sur le marché principal – Compartiment B – de la Bourse de Casablanca.

Date de cotation de Maghrebail	10/07/1997
Ticker	MAB
Code de cotation	MA0000011215
Mode cotation	Multifixing
Compartiment de cotation	Marché principal
Variation depuis le début de l'année 2021 (04/01/2021 au 24/12/2021)	-6,64%
Variation au cours de l'exercice 2020 (02/01/2020 au 31/12/2020)	-2,13%
Variation sur les 3 dernières années (02/01/2018 au 31/12/2020)	-6,13%
Nombre de titre au 31/12/2021	1 384 182

Source : Bourse de Casablanca

Il n'existe aucune restriction à la négociabilité des titres à la Bourse de Casablanca – Marché principal B. Les actions sont librement négociables. La cession des actions a lieu conformément à la réglementation boursière en vigueur applicable aux transactions sur titres inscrits à la cote de la Bourse de Casablanca.

Ci-dessous l'évolution du cours boursier de Maghrebail depuis 2018 jusqu'à fin 2021 :



L'action Maghrebail se caractérise par une distribution de dividendes régulière et stable sur les dernières années avec un *dividend yield* de 6,27% en 2018, 5,61% en 2019 et 3,4% en 2020.

L'action de Maghrebail n'a fait l'objet d'aucune suspension de cotation pour raison particulière durant les trois dernières années et durant l'exercice en cours.

II.10. Évolution du cours de l'action Maghrebail

Ci-après, l'évolution du cours de l'action Maghrebail sur les 6 derniers mois (en MAD) :

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Par mois sur les six derniers mois	juil-21	790,00	805,70	102 465	5 393
	août-21	755,00	790,00	341 323	17 066
	sept-21	756,00	785,00	2 853 276	129 694
	oct-21	771,40	785	362 670	19 088
	nov-21	785	787	122 610	5 839
	déc-21	785	815	4 075	177

Source : Bourse de Casablanca

Tableau 7 Principaux indicateurs boursiers de Maghrebail sur la période 2018 – 2021 (en MAD)

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Sur les quatre années	2018	752,20	984,00	6 891 552	27 901
	2019	734,00	960,00	2 194 050	8 919
	2020	859,00	962,00	412 295	1 649
	2021	755,00	889,00	40 381 054	162 173

Source : Bourse de Casablanca

* : Cours au 31 décembre x nombre d'actions composant le capital

Tableau 8 Evolution du titre Maghrebail au cours des exercices 2020 et 2021

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Par trimestre sur l'année 2020	T1 2020	892,00	962,00	300 060	4 688
	T2 2020	962,00	962,00	0	0
	T3 2020	859,00	962,00	37 033	607
	T4 2020	872,00	889,00	75 202	1 213

Source : Bourse de Casablanca

Critères	Période	Cours le plus bas	Cours le plus haut	Volume des transactions (MAD)	Volume quotidien moyen (MAD)
Par trimestre sur l'année 2021	T1 2021	856,00	889,00	4 284 566	69 106
	T2 2021	804,00	889,00	32 310 068	512 858
	T3 2021	755,00	805,70	3 297 064	54 050
	T4 2021	771,40	815,00	489 355	7 646

Source : Bourse de Casablanca

Le cours de Maghrebail a évolué entre un maximum de 984 MAD et un minimum de 734 MAD entre 2018 et fin 2021.

Au 31 décembre 2021, le cours de Maghrebail s'établit à 815 MAD, en baisse de 12,37% par rapport au 02 janvier 2018. Le cours du MASI a quant à lui progressé de 7,55% sur la même période pour atteindre 13 358,3 points le 31 décembre 2021.

Au cours de l'année 2021, l'action Maghrebail a perdu 6,64% de sa valeur, passant de 873 MAD à 815 MAD sur cette période.

En 2020, l'action Maghrebail est restée à son point le plus haut de 962 MAD du 24 mars au 1^{er} juillet 2020, gagnant ainsi 7,85% par rapport au 02 janvier 2020.

Le cours de l'action Maghrebail a augmenté de 30,82% en 2018 en passant de 752 MAD à 984 MAD, en 2019 à 11,92% de sa valeur à 960 MAD.

Le volume global des transactions sur le titre Maghrebail entre le 2 janvier 2018 et le 31 décembre 2021 s'élève à 49,9 MMAD.

II.11. Politique de distribution des dividendes

Concernant les dispositions statutaires, l'article 33 stipule que :

« Les produits nets de chaque exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges de la société y compris amortissements et provisions, constituent les bénéfices nets ou les pertes de l'exercice.

Sur les bénéfices nets de chaque exercice, diminués le cas échéant des pertes antérieures, il est tout d'abord prélevé, cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ledit fonds excède le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de cette fraction.

Le solde, augmenté le cas échéant des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable sur lequel est attribué le premier dividende.

Ce premier dividende de 5%, calculé sur les sommes dont leurs actions seront libérées en vertu des appels de fonds, et non amorties, sera payé aux actionnaires concurremment entre eux, sans que, si les bénéfices d'une année ne permettent pas l'intégralité de ce paiement, les actionnaires puissent en réclamer le surplus sur les bénéfices des années subséquentes. »

Cependant, l'assemblée générale a la faculté de déterminer toute somme à prélever au titre de réserves facultatives ou à attribuer à titre de superdividende ou de reporter à nouveau, le tout dans la proportion qu'elle détermine.

Tableau 9 Evolution des dividendes distribués sur la période 2018 - 2020

MMAD	2018	2019	2020
Résultat net	100,24	106,62	64,24
Report à nouveau	234,83	265,86	303,27
Dividendes distribués (en n+1)	69,21	69,21	41,53
Pay out ratio	69,0%	64,9%	64,6%
Nombre d'actions	1 384 182	1 384 182	1 384 182
Dividende par action (en MAD / action)	50,00	50,00	30,00
Résultat net par action (en MAD / action)	72,42	77,03	46,41

Source : Maghrebail

$\text{Pay out} = \text{Dividendes distribués en N+1} / \text{Résultat net année N}$

$\text{Dividende par action} = \text{Dividendes distribués} / \text{Nombre d'actions}$

$\text{Résultat net par action} = \text{Résultat net} / \text{Nombre d'actions}$

La politique de distribution de dividendes de Maghrebail est d'optimiser le dividende distribuable tout en conservant des ratios réglementaires au-dessus des exigences locales.

La quasi stabilité du pay-out en 2020 malgré la baisse du résultat net s'explique par le niveau de résilience dont a fait preuve Maghrebail qui a réussi à atténuer l'impact de la crise sanitaire et économique sur ses fondamentaux. Maghrebail disposait de surcroît d'un report à nouveau de 303,27 MMAD à fin 2020.

III. Endettement

Outre sa maison mère, Maghrebail entretient des relations commerciales avec les principales banques de la place.

Ainsi, depuis 1999, Maghrebail est devenu un acteur sur le marché de la dette privée à travers les émissions de BSF et d'obligations².

De plus, l'adossement Emplois/Ressources constitue également une préoccupation majeure de la gestion dynamique et optimale de la trésorerie de Maghrebail. Ainsi les refinancements sont taillés et structurés en intégrant le besoin ALM.

III.1. Dette privée (marché)

Le programme des BSF émis par Maghrebail a été initié en 2002 avec un plafond initial de 800 MMAD, des maturités allant de 2 à 7 ans et un nominal de 100 KMAD par titre.

Suite au Conseil d'Administration du 23 mars 2019, le plafond de l'émission a été augmenté pour atteindre 5 950 MMAD.

Caractéristiques du programme d'émission des Bons de Sociétés de Financement (à fin septembre 2021)

Nature du programme	Bons de Sociétés de Financement
Plafond du programme	5 950 MMAD
Nombre maximum de BSF à émettre	59 500
Encours du programme au 30/09/2021	3 102 MMAD
Valeur nominale unitaire	100 000 MAD
Nombre de titres au 30/09/2021	31 020

Emission des Bons de Sociétés de Financement

L'encours des bons de sociétés de financement de Maghrebail au 30 septembre 2021 s'élève à 3 102 MMAD.

Les 22 émissions non encore échues au 30 septembre 2021 sont les suivantes :

Tableau 10 Emissions de BSF de Maghrebail non encore échues

Code ISIN	Date de jouissance	Date d'échéance	Montant (MMAD)	Nature du taux	Taux d'intérêt	Spread	Mode de remboursement	Encours (MMAD)
MA0001006636	19/10/2016	19/10/2021	300	Fixe	3,29%	0,70%	Amort	60
MA0001006644	19/10/2016	19/10/2021	300	Fixe	3,37%	0,70%	In fine	300
MA0001006818	13/06/2017	13/06/2022	685	Fixe	3,33%	0,70%	Amort	137
MA0001006966	30/10/2017	30/10/2022	100	Fixe	3,29%	0,70%	Amort	40
MA0001006958	30/10/2017	30/10/2021	200	Fixe	3,17%	0,65%	Amort	50
MA0001007113	02/03/2018	02/03/2022	225	Fixe	3,25%	0,65%	Amort	56
MA0001007105	02/03/2018	02/03/2023	475	Fixe	3,36%	0,70%	Amort	190
MA0001007329	30/01/2019	30/01/2023	100	Fixe	3,31%	0,65%	Amort	50
MA0001007386	20/03/2019	20/03/2022	200	Fixe	3,09%	0,60%	Amort	67

² Emission obligataire par placement privé auprès de BMCE Bank en 2012 d'un montant de 3 226 476 350 MAD

MA0001007394	20/03/2019	20/03/2023	200	Fixe	3,19%	0,65%	Amort	100
MA0001007584	31/05/2019	31/05/2022	300	Fixe	2,95%	0,55%	Amort	100
MA0001007725	19/09/2019	19/09/2022	200	Fixe	2,95%	0,55%	Amort	67
MA0001007733	19/09/2019	19/09/2023	300	Fixe	3,04%	0,60%	Amort	150
MA0001007782	30/10/2019	30/10/2022	250	Fixe	2,88%	0,50%	Amort	167
MA0001007790	30/10/2019	30/10/2023	250	Fixe	2,95%	0,55%	Amort	188
MA0001007840	25/12/2019	25/12/2023	200	Fixe	2,82%	0,45%	Amort	150
MA0001007857	25/12/2019	25/12/2024	500	Fixe	2,88%	0,50%	Amort	400
MA0001007949	20/02/2020	20/02/2024	150	Fixe	2,86%	0,45%	Amort	113
MA0001007956	20/02/2020	20/02/2025	150	Fixe	2,93%	0,50%	Amort	120
MA0001008129	13/07/2020	13/07/2025	290	Fixe	2,53%	0,60%	Amort	232
MA0001008376	06/04/2021	06/04/2025	165	Fixe	2,30%	0,55%	Amort	165
MA0001008400	19/04/2021	19/04/2025	200	Fixe	2,33%	0,55%	Amort	200
Total encours au 30/09/2021 (en MMAD)			5 740	3 102				

Source : Maghrebail

L'émetteur n'a pas effectué de rachats de BSF sur la période.

Evolution de l'encours des bons de Sociétés de Financement émis entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021

Le tableau ci-dessous reprend l'encours des émissions de TCN depuis 2018 :

En K MAD	2018	2019	Var. 18-19	2020	Var. 19-20	S1 2021	Var. 20-S1 21
Encours Titres de créances	3 138 785	4 913 437	56,54%	4 077 884	-17,0%	3 440 038	-15,6%

Source : Maghrebail

L'année 2019 est caractérisée par une détente générale des taux sur le marché de la dette au Maroc. La baisse des taux a attiré plusieurs émetteurs cherchant à diversifier leurs sources de financement ou se refinancer à des taux plus bas et plus attractifs. C'est ce qui explique le pic d'émission de Maghrebail à 2,5 Mrd MAD.

L'encours des BSF a reculé en 2020 en raison d'un besoin plus faible de financement dans un contexte de ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire de la covid-19.

L'encours des BSF a poursuivi sa baisse à fin juin 2021 et s'établit à 3 440 MMAD.

Emissions décidées par les instances et non encore réalisées

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, l'émetteur n'a pas décidé d'émissions à réaliser prochainement.

III.2. Dette bancaire

Sur la période 2018 - S1 2021, Maghrebail a réussi à négocier différentes lignes de crédit à court terme et des emprunts à moyen et long terme, avec les banques de la place.

Evolution de la dette bancaire de Maghrebail entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021

Le tableau ci-dessous récapitule le montant des dettes envers les établissements de crédit et assimilés entre 2018 et fin juin 2021 :

Tableau 11 Évolution des dettes bancaires entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021

En K MAD	2018	2019	Var. 18-19	2020	Var. 19-20	S1 2021	Var. 20-S1 21
Dettes bancaires moyen & long terme	6 918 756	5 369 228	-22,40%	5 765 802	7,39%	5 554 769	-3,66%
Lignes de crédit (court terme, découvert, etc.)	1 099 132	1 181 671	7,51%	588 999	-50,16%	1 057 978	79,62%
Total dettes bancaires	8 017 889	6 550 899	-18,30%	6 354 801	-2,99%	6 612 747	4,06%

Source : Maghrebail

L'endettement bancaire de Maghrebail obéit à une politique rigoureuse de gestion ALM et de quête perpétuelle d'amélioration des conditions de financement. Dans ce sens, et au vu de l'année 2020 qui a connu un ralentissement de l'activité lié à la crise sanitaire de la covid-19, Maghrebail a diminué son recours à la dette bancaire sur cet exercice.

Le premier semestre 2021 est marqué par un recours plus important à la dette bancaire, et principalement aux lignes de crédit dont l'encours a progressé de 79,62% pour s'établir à 1 058 MMAD, contrebalançant la diminution de 3,66% de l'encours des dettes à moyen et long terme.

Dette contractée auprès des banques

A fin juin 2021, les dettes bancaires à moyen et long termes contractées par Maghrebail auprès des banques sont détaillées comme suit :

Tableau 12 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail à fin juin 2021 - KMAD

Banque (En KMAD)	Montant accordé*	Montant débloqué *	Date de jouissance*	Date d'échéance du contrat*	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement	Encours à fin juin 2021
Banque 1	8 041 404	8 041 404	de juin 2014 à septembre 2021	de août 2021 à juin 2027	CMT	AMRT CONSTANT	4 353 374
Banque 2	1 300 000	1 300 000	de février 2017 à mars 2019	de novembre 2021 à juin 2025	CMT	AMRT CONSTANT	454 292
Banque 3	800 000	800 000	de mars 2017 à mars 2019	de juin 2025 à décembre 2026	CMT	AMRT CONSTANT	506 416
Banque 4	298 754	298 754	de août 2016 à avril 2021	de mars 2026 à janvier 2045	CMT	AMRT CONSTANT	228 221
Total dettes bancaires à fin juin 2021 (KMAD)	10 440 159	10 440 159					5 542 304

Source : Maghrebail

(*) Plusieurs lignes de dettes CMT tirées à différentes dates de jouissance et à rembourser selon les échéances. Le total du montant débloqué

A la date d'enregistrement du document de référence, Maghrebail n'est pas assujéti à des covenants en vertu de ses dettes bancaires.

Répartition de la dette bancaire de Maghrebail entre la dette en dirhams et en devises à fin juin 2021 :

Dette	Montant
Dette en dirhams	5 314 073
Dette en devise *	22 122
TOTAL (KMAD)	5 542 295

Source : Maghrebail

(*) Crédits en devises en euro relatifs à l'activité leasing en zone franche de Maghrebail

Facilités de caisse et découverts de Maghrebail

Au 30 juin 2021, les facilités de caisse et découverts dont bénéficie Maghrebail sont détaillés comme suit:

Tableau 13 Récapitulatif des facilités de caisse accordées à Maghrebail à fin juin 2021

Banque	Total lignes accordées (KMAD)	Montant consommé (KMAD)
BANQUE 1	400 000	511 877
BANQUE 2	300 000	236 608
BANQUE 3	200 000	152 727
BANQUE 4	40 000	0
BANQUE 5	15 000	3
BANQUE 6	22 000	0
BANQUE 7	204 436	151 293
Total *	1 185 906	1 052 508

Source : Maghrebail

(*) Hors intérêts courus

Dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes de juin 2021

Le tableau ci-dessous détaille les dettes bancaires contractées depuis le dernier arrêté des comptes de fin juin 2021 et jusqu'à septembre 2021 :

Tableau 14 Récapitulatif des contrats de dette bancaire de Maghrebail contractés depuis le dernier arrêté des comptes et jusqu'à fin septembre 2021 - KMAD

Banque	Montant accordé	Montant débloqué	Date du 1 ^{er} déblocage	Date d'échéance du contrat	Type de contrat (CCT/CMT)	Mode de remboursement
BANQUE 1	500 000	500 000	09/2021	09/2026	CMT	AMRT CONSTANT
BANQUE 2	2 121	2 121	09/2021	09/2025	CMT	AMRT CONSTANT

Source : Maghrebail

Dettes bancaires décidées par les instances et non encore réalisées :

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucune émission non encore réalisée n'a été décidée par les instances de Maghrebail.

Crédits bancaires en cours de conclusion ou de négociation :

A la veille de l'enregistrement du Document de Référence, aucun crédit bancaire n'est en cours de conclusion ou de négociation Maghrebail

III.3. Engagements hors bilan

Entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021, les garanties et suretés octroyées et reçues par l'émetteur se présentent comme suit :

En K MAD	2018	2019	Var. 18-19	2020	Var. 19-20	S1 2021	Var. 20-S1 21
Engagements donnés	797 931	767 059	-3,87%	626 405	-18,34%	736 828	17,63%
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	17 584	18 488	5,14%	8 002	-56,72%	11 551	44,35%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	780 347	748 570	-4,07%	618 403	-17,39%	725 277	17,28%
Engagements reçus	1 225 446	1 501 463	22,52%	1 215 769	-19,03%	1 199 879	-1,31%
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	10 699		-100,00%		n/a		n/a
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 214 747	1 501 463	23,60%	1 215 769	-19,03%	1 199 879	-1,31%

Source : Maghrebail

En 2019, les engagements donnés par Maghrebail ont diminué de 3,87% pour s'établir à 767,1 MMAD en raison d'une baisse de 31,8 MMAD des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle à 748,6 MMAD que la hausse de 0,9 MMAD des engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit n'a pas permis de compenser.

Les engagements donnés par Maghrebail ont reculé de 18,34% en 2020 pour atteindre 626,4 MMAD en lien avec la baisse simultanée des engagements de financement donnés en faveur de la clientèle de 130,2 MMAD (à 618,4 MMAD) et des engagements de financement donnés en faveur des établissements de crédit de 10,5 MMAD (à 8,0 MMAD).

A fin juin 2021, les engagements donnés par Maghrebail s'établissent en hausse de 17,63% à 736 828 KMAD.

D'autre part, les engagements reçus par Maghrebail se composent des deux éléments suivants :

- des engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés, qui représentent des lignes de crédits accordées par les banques, mais non encore utilisées.
- Des engagements reçus par Maghrebail correspondant à des garanties bancaires demandées par Maghrebail.

Les engagements reçus par Maghrebail ont augmenté de 22,52% en 2019 pour se hisser à 1501,5 MMAD, porté par la hausse de 285,7 MMAD Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés.

En 2020, les engagements reçus ressortent en baisse de 19,03% à 1 215,8 MMAD en lien avec la baisse de 285,7 MMAD des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés. Maghrebail ne bénéficie plus d'engagements de financement reçus d'établissements de crédit depuis 2019.

Les engagements reçus s'établissent à 1 199 879 KMAD à fin juin 2021, en diminution de 1,31%, et se composent uniquement d'engagements de garantie reçus des établissements de crédits et assimilés.

III.4. Nantissement d'actions

Au 31 décembre 2020, les actions de Maghrebail détenues par l'actionnaire majoritaire ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.5. Nantissement d'actifs

Les actifs de Maghrebail ne font l'objet d'aucun nantissement.

III.6. Notation

Maghrebail n'a fait l'objet d'aucune notation au titre des 3 derniers exercices.

De même, les bons de société de financement émis par Maghrebail n'ont fait l'objet d'aucune notation au titre des 3 derniers exercices.

Partie III. GOUVERNANCE DE L'EMETTEUR

I. Assemblées générales

Les modes de convocation, les conditions d'admissions, les quorums et les conditions d'exercice des droits de vote des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la société Maghrebail sont conformes à la loi n°17-95 relative aux Sociétés Anonymes tel que modifiée et complétée.

Par dérogation aux dispositions de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée et par application des dispositions statutaires, le quorum pour tenir l'AGE est de 1/3 sur 2ème convocation.

Les dispositions statutaires de Maghrebail, régissant les assemblées d'actionnaires, stipulent que :

I.1. Mode de convocation

Selon l'article 23 des statuts de Maghrebail, les assemblées sont convoquées par le conseil d'administration.

A défaut elles peuvent également être convoquées dans les conditions prescrites par la loi, par :

- Le ou Les Commissaires aux Comptes ;
- Un mandataire désigné par le président du tribunal ;
- Le ou les liquidateurs.

La convocation des assemblées Générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales ainsi trente (30) jours au moins avant la date fixée par la réunion.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer faute de réunion le quorum requis, la deuxième assemblée et, le cas échéant, la deuxième assemblée prorogée est convoquée huit (8) jours à l'avance, dans les mêmes formes que la première ; l'avis de convocation de cette deuxième assemblée reproduisent la date et l'ordre du jour de la première.

L'ordre du jour et le texte des projets de résolutions sont arrêtés par l'auteur de la convocation. Ils figurent sur les avis ou lettres de convocation.

Toutefois un ou plusieurs actionnaires ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour d'un ou de plusieurs projets de résolutions dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour. Néanmoins elle peut, en toutes circonstances, révoquer un ou plusieurs administrateurs et procéder à leur remplacement.

L'ordre du jour d'une assemblée ne peut être modifié sur deuxième convocation ou en cas de prorogation.

I.2. Condition d'admission

L'article 24 des statuts stipule que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi.

Seuls les titulaires d'actions inscrites sur les Registres des actions de la société dans les cinq jours qui précèdent l'assemblée peuvent y assister.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire, ou par son conjoint ou par un ascendant ou un descendant ou toute personne morale ayant pour objectif social la gestion de portefeuille de valeurs mobilières.

Les sociétés actionnaires et les actionnaires juridiquement incapables pourront se faire représenter par un mandataire, qui peut ne pas être lui-même actionnaire.

Le mandataire désigné n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Le mandat ne vaut que pour une assemblée ou pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour. Il peut également être donné pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, tenues le même jour ou dans un délai maximum de quinze jours.

I.3. Condition d'exercice du droit de vote

Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée.

Condition d'acquisition du droit de vote double

Les statuts ne prévoient pas de conditions spécifiques relatives au droit de vote double.

Dispositions statutaires en termes d'exercice du droit de vote

Les statuts de Maghrebail stipulent que :

L'article 12 – Droits et obligations attachés aux actions

« .. De même, toute action confère à son propriétaire le même droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, et chaque action donne droit à une voix. »

L'article 24 – Composition – Qorum – Vote – Nombre de voix

« 1. L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent, à condition que lesdites actions soient libérées des versements exigibles et déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la loi. »

« 2. Dans les Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires, le quorum est calculé sur l'ensemble des actions composant le capital social et, dans les Assemblées spéciales, sur l'ensemble des actions de la catégorie intéressée, déduction faite des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions de la Loi. »

« ...3. Tout actionnaire peut voter par correspondance, dans les conditions de l'article 131 bis de la loi. »

I.4. Dispositions propres aux Assemblées Générales Ordinaires

Selon l'article 27 des statuts, l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, annuelle ou convoquée extraordinairement, statue d'une manière générale sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne sont pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire modificative des statuts.

L'assemblée générale ordinaire se réunit au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de chaque exercice social, pour statuer sur les comptes de cet exercice, sous réserve de prorogation de ce délai une seule fois et pour la même durée, par ordonnance de Justice à la demande du Conseil d'Administration. Elle a notamment les pouvoirs suivants :

- Entendre le rapport de gestion du Conseil d'administration et des Commissaires aux comptes sur les états de synthèse de l'exercice concerné,
- Discuter, approuver ou rejeter les comptes et bilan qui lui sont soumis ;
- Fixer les dividendes à répartir sur proposition du Conseil d'Administration ;
- Donner ou refuser quitus ou décharge de leur gestion aux Administrateurs ;
- Nommer, révoquer, remplacer ou réélire les Administrateurs ;
- Nommer les Commissaires aux comptes ;
- Déterminer le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration ;
- Approuver et conférer les autorisations prévues par la loi et évoquées à l'article 21 ci-dessus.

Lorsqu'une assemblée a pour objet de statuer sur les états de synthèse, sa délibération doit être précédée de la présentation desdits états et de la lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes sous peine de nullité.

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement sur première convocation que si les actionnaires présents ou représentés possèdent le quart (1/4) au moins du capital social.

Si elle ne réunit pas ce quorum, une nouvelle assemblée est convoquée dans les formes et délais indiqués à l'article 24. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des actionnaires présents et représentés.

I.5. Dispositions propres aux Assemblées Générales Extraordinaires

Selon l'article 28 des statuts, l'assemblée générale extraordinaires est seule habilitée, sur la proposition du Conseil d'Administration à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions aux conditions qu'elle détermine en conformité avec les dispositions légales et réglementaires. Toutefois elle ne peut ni augmenter les engagements des actionnaires, ni changer la nationalité de la société.

Elle est habilitée à autoriser l'émission d'obligations convertibles en actions ou l'échange d'obligations en actions.

L'assemblée générale extraordinaire n'est régulièrement constituée et ne peut valablement délibérer que si elle est composée d'un nombre d'actionnaires représentant, sur première convocation, la moitié (1/2) au moins du capital social – et sur deuxième convocation, le tiers (1/3) au moins du capital social.

A défaut de ce quorum, cette deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à partir du jour auquel elle avait été convoquée. Elle est convoquée à nouveau dans les formes et délais ci-dessus prévus.

L'assemblée ainsi prorogée devra réunir le quorum du quart (1/4) au moins du capital social. Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Dans toutes les assemblées extraordinaires, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) au moins des voix exprimées dont disposent les actionnaires présents et représentés.

Les statuts ne prévoient pas de conditions spécifiques au droit de vote double.

II. Organe d'administration

II.1. Fonctionnement et composition du conseil d'administration

L'article 14 des statuts de la société Maghrebail stipule les éléments suivants en matière d'administration de la société :

Sous réserves des dérogations légales prévues en cas de fusion la société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à douze membres, choisis parmi les personnes physiques ou morales actionnaires.

Les Administrateurs sont nommés par l'Assemblée Générale Ordinaire ou par l'Assemblée Générale Extraordinaire en cas de fusion ou de scission.

Lors de sa nomination, un Administrateur personne morale est tenu de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations et qui encourt les mêmes responsabilités civiles et pénales que s'il était Administrateur en son propre nom, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si la personne morale révoque le mandat de son représentant permanent, elle est tenue de notifier sans délai à la société, par lettre recommandée, cette révocation ainsi que l'identité de son nouveau représentant permanent. Il en est de même en cas de décès ou de démission de ce dernier.

Un salarié de la société ne peut être nommé Administrateur que si son contrat de travail correspond à un emploi effectif.

Le nombre des Administrateurs liés à la société par contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres du Conseil d'Administration.

La durée de fonctions des Administrateurs nommés par les Assemblées Générales est de six années.

Les fonctions des Administrateurs prennent fin à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes du dernier exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat dudit Administrateur.

Les Administrateurs sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire, sans même que cette révocation soit mise à l'ordre du jour

En cas de vacances par décès, par démission, ou par tout autre empêchement d'un ou plusieurs sièges d'Administrateurs, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire.

Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum légal, les Administrateurs restants doivent convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire dans un délai de 30 jours à compter du jour où se produit la vacance en vue de compléter l'effectif du Conseil. Lorsque le nombre des Administrateurs est devenu inférieur au minimum statutaire, sans toutefois être inférieur au minimum légal, le conseil doit procéder à des

nominations à titre provisoire en vue de compléter son effectif dans le délai de trois mois à compter du jour où se produit la vacance.

Les nominations effectuées à titre provisoire par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le Conseil d'Administration n'en demeurent pas moins valables.

Actions de garantie³

Chaque membre du Conseil d'Administration (hormis les membres indépendants) doit être propriétaire d'une action de garantie nécessairement nominative, inaliénable ; cette inaliénabilité est mentionnée sur le registre des transferts.

Si au jour de sa nomination, un membre du Conseil d'Administration n'est pas propriétaire du nombre d'actions requis, ou, si en cours du mandat, il cesse d'en être propriétaire, il est réputé démissionnaire d'office, s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

II.2. Membres des organes d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de Maghrebail et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

A la veille de l'enregistrement du présent document de référence, Maghrebail est administrée par un conseil d'administration composé de 9 (neufs) membres et présidé par Monsieur Azeddine GUESSOUS :

Tableau 15 Composition du Conseil d'Administration de Maghrebail à fin juin 2021 :

Nom	Qualité	Titre	Date d'entrée au Conseil d'administration*	Date d'expiration du mandat	Fonction au sein du comité d'audit et des risques	Fonction au sein du Comité de Nomination et Rémunération
M. Azeddine GUESSOUS	Président du Conseil d'Administration	Président Directeur Général de Maghrebail	29/05/2002	AGO statuant sur l'exercice 2022		Membre
M. Othman BENJELLOUN	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Président Directeur Général de Bank of Africa	01/05/2004	AGO statuant sur l'exercice 2022		Président
RMA	Représentée par M. Zouheir BENSÂÏD	Administrateur Directeur Général de RMA	31/05/2005	AGO statuant sur l'exercice 2023	Membre	Membre
Bank of Africa	Représentée par M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI	Administrateur Directeur Général Délégué, Bank of Africa	28/05/1998	AGO statuant sur l'exercice 2022		
M. Omar TAZI	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Directeur Général Délégué en Charge de la Banque au Maroc, Bank of Africa	28/03/2019	AGO statuant sur l'exercice 2025		
M. Khalid NASR⁴	Administrateur Non exécutif Intuitu Personae	Responsable Pôle Direction Générale Corporate & Investment Banking, Bank of Africa	28/03/2019	AGO statuant sur l'exercice 2025		
MAMDA	Représentée par M. Hicham BELMRAH	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2022		
MCMA	Représentée par M. Hicham BELMRAH	Président Directeur Général MAMDA & MCMA	04/06/2010	AGO statuant sur l'exercice 2022		
M. Chakib BENNANI	Administrateur indépendant	-	21/05/1999	AGO statuant sur l'exercice 2022	Président	

Source : Maghrebail

*A noter que la date d'entrée au Conseil d'Administration correspond à la date de première nomination.

³ La société prévoit d'harmoniser ses statuts avec les dispositions légales en vigueur.

⁴ Le conseil d'Administration de Bank of Africa tenu le 19 novembre 2021 a décidé de nommer M. Khalid Nasr à la tête de la Direction Générale Exécutive CIB et Banque au Maroc dans le cadre de la nouvelle Gouvernance du Groupe Bank of Africa.

La qualité d'Administrateur Indépendant est établie à l'aune des critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al-Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration des établissements de crédit

La présidence du Conseil d'Administration de Maghrebail est assurée par M. Azeddine Guessous dont le mandat pour cette fonction a été renouvelé par l'AGO tenue le 27 juin 2016.

En 2020, le conseil d'administration comptait 8 membres qui se sont réunis à une fréquence biannuelle avec un taux de présence de 100%.

CV des membres du Conseil d'administration

Monsieur Azeddine GUESSOUS

M. GUESSOUS est diplômé de l'école des Hautes Études Commerciales de Paris (HEC Paris) en 1964 et de l'Institut d'Études Politiques de Paris (IEP Paris). Il intègre le groupe OCP en 1966 en tant que Directeur Commercial. En 1971, il est nommé Directeur Financier du groupe OCP avant d'occuper la fonction d'Administrateur Délégué de la Banque Commerciale du Maroc en 1977. L'année suivante, M. GUESSOUS est nommé Ministre du Commerce, de l'Industrie et du tourisme. Il occupe ce poste jusqu'en 1985, année où il est nommé Ministre chargé des relations avec la Communauté Économique Européenne. En 1986, M. GUESSOUS est nommé Ambassadeur de Sa Majesté le Roi en Espagne. L'année 1995 marque sa prise de fonction en tant que Président Directeur Général de la Caisse Interprofessionnelle Marocaine des Retraites (CIMR). En 2001 il rejoint la Compagnie d'Assurances Al Wataniya en tant que Président Directeur Général. En 2004, M. GUESSOUS rejoint Maghrebail en tant que Président Directeur Général, fonction qu'il occupe actuellement. Par ailleurs, M. GUESSOUS est aussi Administrateur à Bank of Africa et à RMA, membre du Comité d'Audit Bank of Africa et Membre du Comité AVEROES.

Tout au long de sa carrière M. GUESSOUS s'est vu remettre le Wissam Reda (Officier), l'Ordre du Mérite Civil Espagnol (Grande Croix), l'Ordre d'Isabelle La Catholique (Grande Croix), l'Ordre National du Mérite Français, l'Order of British Empire (Chevalier) ainsi que d'autres décorations africaines et sud-américaines.

Autres mandats de M. Azeddine Guessous à fin décembre 2020

SOCIÉTÉ	FONCTION
MAGHREBAIL	Président Directeur Général
BANK OF AFRICA	Administrateur
BOA West Africa	Administrateur
BMCE INTERNATIONAL MADRID	Administrateur
BOA Group	Administrateur
RMA	Administrateur
SETTAVEX	Administrateur
LYDEC	Administrateur
AL MADA	Administrateur
SONASID	Administrateur
RISMA	Administrateur
MAROCAINE DES TABACS	Administrateur
ALMA PACK	Administrateur
ALMA BAT	Administrateur
ORE	Administrateur
LOCASOM	Administrateur

Source : Maghrebail

Monsieur Othman Benjelloun

M. Othman BENJELLOUN est Président Directeur Général du Groupe BANK OF AFRICA, initialement la Banque Marocaine du Commerce Extérieur privatisée en 1995, Président du Holding O CAPITAL GROUP, Président de la compagnie Royale Marocaine d'Assurance et Président de Medi Telecom Orange.

Il préside le Groupement Professionnel des Banques du Maroc depuis 1995. Il a également présidé l'Union des Banques Maghrébines de 2007 à 2009.

M. BENJELLOUN est le fondateur de la Fondation BMCE Bank, à laquelle il a assigné deux priorités essentielles :

- l'Education, particulièrement la lutte contre l'analphabétisme, avec le Programme de construction et de gestion d'écoles communautaires rurales au Maroc et en Afrique.

- La Protection de l'Environnement.

M. BENJELLOUN a été nommé Chancelier de l'Université Al Akhawayn d'Ifrane par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II de 1998 à janvier 2004. En 2007, il lui fut décerné la distinction « Honorary Fellow » du King's College of London.

M. BENJELLOUN est également Conseiller, depuis 1981, au Center for Strategic International Studies de Washington -CSIS- présidé par Dr. Henry Kissinger. En 2013, le CSIS lui octroie la prestigieuse distinction Honorary Trustee.

M. BENJELLOUN a été honoré Officier de l'Ordre du Trône du Royaume du Maroc par Feu Sa Majesté le Roi Hassan II, Commandeur de l'Etoile Polaire par Sa Majesté le Roi de Suède. Décoré de la Médaille de Commandeur dans l'Ordre National du Lion de la République du Sénégal, et également de la Médaille «Encomienda de Numero de la Orden de Isabel la Catolica» par Sa Majesté le Roi Juan Carlos du Royaume d'Espagne, il lui fut également décerné le grade de Commandeur dans l'Ordre des Arts et des Lettres de la République Française et fut récemment décoré de l'Ordre de Commandeur de la Grande Etoile de la République de Djibouti.

Le 7 avril 2010, M. BENJELLOUN a été élevé au grade de Commandeur de l'Ordre du Trône par Sa Majesté le Roi Mohammed VI.

Né en 1932 à Casablanca – ancien élève de l'Ecole Polytechnique d'Ingénieurs de Lausanne, Suisse –, M.BENJELLOUN, marié au Docteur Leïla MEZIAN BENJELLOUN, médecin ophtalmologue, est père de deux enfants, Dounia et Kamal.

Autres mandats de M. Othman Benjelloun à fin décembre 2020

PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL	PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	ADMINISTRATEUR	GÉRANT
Bank of Africa	BMCE International Holding (B.I.H)	Financière Yacout	Argan Invest	Holding Abbas Benjelloun (H.A.B)
O Capital Group	Africa Co – Development Group	Saida Star Auto	Casablanca Finance City Authority	Président du Groupement Professionnel des Banques du Maroc
FinanceCom Afrique	Medi Telecom		FinanceCom International	Président de la Fondation Othman Benjelloun
Cap Estate	M.B.T		Maghrebail	Président de la Fondation Benjelloun Mezian pour la science et l'éducation
Holding Benjelloun Mezian (H.B.M)	Revly's Marrakech		MEDI 1 Radio	
Internationale de Financement et de Participation (INTERFINA)	RMA		Société Marocaine de Gestion des Fonds de Garantie des Dépôts Bancaires	
O Tower	RMA Alternative Investments			
Ranch Adarouch	RMA Asset Management			

Société Financière du crédit du Maghreb (S.F.C.M)	RMA CAPITAL
CAP D'ARGENT	RMA MANDATES
	Société d'Aménagement Tanger Tech

Source : Maghrebail

Monsieur Brahim BENJELLOUN-TOUIMI

M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur Directeur Général délégué du Groupe de Bank of Africa.

A cet égard, il assure la Présidence du Comité de Direction Générale, la Vice-Présidence du Comité Exécutif Groupe et la Vice-Présidence du Comité de Crédit Senior.

Dans le cadre de la stratégie internationale du Groupe Bank of Africa, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Président de Bank of Africa, Groupe bancaire présent dans 17 pays en Afrique. Il est Administrateur des entités bancaires européennes du Groupe.

Par ailleurs, au titre de ses fonctions, il est Président de Conseil ou Administrateur de différentes sociétés du Groupe au Maroc opérant dans les activités de Banques d'affaires, services financiers spécialisés – affacturage, crédit à la consommation, leasing, recouvrement-, ou le courtage d'assurance.

Dans le cadre des partenariats stratégiques avec les actionnaires de référence, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la compagnie d'assurances RMA et de sa Holding, O Capital Group. Il est également Président du Conseil de Surveillance d'EurAfric Information spécialisée dans le domaine technologique ainsi qu'Administrateur d'Euro Information, filiale technologique du Groupe Crédit Mutuel - CIC.

Reflétant l'engagement du Groupe dans la responsabilité sociétale, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Administrateur de la Fondation BMCE Bank pour la promotion de l'éducation et la préservation de l'environnement.

Il siège également au Conseil d'Administration de Proparco, institution financière de développement. Il est aussi Administrateur de la Bourse de Casablanca.

Né en 1960, M. Brahim BENJELLOUN-TOUIMI est Docteur en Monnaie, Finance et Banque de l'Université Paris I Panthéon Sorbonne. Il a débuté sa carrière sur les marchés financiers en France, assumé la responsabilité de la recherche au sein de la Salle des Marchés d'une grande banque d'affaires française et rejoint BMCE Bank en 1990.

Monsieur Benjelloun est marié et père de trois enfants.

Autres mandats de M. Brahim Benjelloun-Touimi à fin décembre 2020

SOCIÉTÉ	FONCTION
BMCE international HOLDINGS	Administrateur
BANK OF AFRICA	Administrateur Directeur Général Délégué
BOA GROUP	Président
BOA WEST AFRICA	Président
EURAFRIC INFORMATION	Président du Conseil de Surveillance
SALAFIN	Président du Conseil de Surveillance
MAROC FACTORING	Président du Conseil de Surveillance
BMCE ASSURANCES	Président du Conseil d'Administration
BMCE EUROSERVICES	Président du Conseil d'Administration
BMCE CAPITAL	Président du Conseil de Surveillance
OPERATIONS GLOBAL SERVICES	Président du Conseil de Surveillance
BTI BANK	Vice-Président du Conseil d'Administration
RMA	Administrateur

O CAPITAL GROUP	Administrateur
LA FONDATION BMCE BANK	Administrateur
BMCE BANK INTERNATIONAL UK	Administrateur
BMCE BANK INTERNATIONAL MADRID	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
RM EXPERTS	Administrateur
O'TOWER	Administrateur
SOCIETE D'AMENAGEMENT TANGER TECH	Administrateur
LA BOURSE DE CASABLANCA	Administrateur
EURO INFORMATION	Administrateur
PROPARCO	Administrateur

Source : Maghrebail

Monsieur Omar TAZI

M. Omar TAZI est Directeur Général Délégué en charge de la Banque au Maroc, qui regroupe (i) la Banque des Particuliers/ Professionnels, elle-même fédérant un pool de compétences Marketing, spécialisé par marché - Particuliers, Professionnels, Clientèle Privée, Migrants -, la filiale BMCE Euroservices, établissement de paiement, et le Multicanal et (ii) la Banque PME qui fédère l'Investissement et Ingénierie Financière et le marché Entreprises ainsi que (iii) les 8 Directions Régionales et ce, depuis début janvier 2019.

Auparavant, M. Omar TAZI était Directeur Général Délégué en charge de la Banque des Particuliers et Professionnels.

M. Omar TAZI a débuté sa carrière au sein de la Banque de Développement du Canada. En 1992, il intègre Wafa Bank, en tant que Responsable de la Trésorerie.

De 1993 à 2005, M. Omar TAZI a occupé plusieurs postes de responsabilités au sein de la Société Générale Marocaine de Banques -SGMB-, notamment en tant que Responsable de la Direction des Crédits d'Investissement, Responsable du Réseau d'Exploitation des marchés Particuliers, Professionnels et Entreprises, puis Directeur Général Adjoint de la Banque Commerciale.

Courant cette période, il a également été Administrateur, Vice-président et Président de plusieurs filiales de la SGMB, notamment de SOGEBOURSE, GESTAR, SOGECREDIT, SOGEFINANCEMENT et ACMAR Maroc.

De 2005 à 2010, M. Omar TAZI est Administrateur-Directeur Général du Groupe AFMA.

C'est en juin 2011 que M. Omar TAZI rejoint le Groupe Bank of Africa afin de donner une dynamique de progrès et de montée en compétence des forces commerciales de la Banque. En 2012, il a été désigné respectivement, Membre du Conseil de Surveillance de SALAFIN et Administrateur Délégué de BMCE EuroServices.

M. Omar TAZI est titulaire d'un Master en Sciences Finances de l'Université de Sherbrooke – Canada.

Autres mandats de M. Omar Tazi à fin décembre 2020

SOCIÉTÉ	FONCTION
SALAFIN	Membre du Conseil de Surveillance
BMCE EUROSERVICES	Administrateur Délégué
BMCE IMMOBILIER	Administrateur
BMCE ASSURANCES	Administrateur
GNS TECHNOLOGIES	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
DAMANE CASH	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION	Administrateur
MAROC FACTORING	Membre du Conseil de Surveillance
OGS (OPERATIONS GLOBAL SERVICES)	Membre du Conseil de Surveillance

Source : Maghrebail

Monsieur Zouheir BENSAÏD

Zouheir Bensaid est diplômé en finance de l'Université du Nevada en 1985 et a été membre du Phi Kappa Phi Honor Society. Fort de ses 30 ans d'expérience dans les secteurs bancaire, financier et industriel.

Au milieu des années 80, et après avoir été en charge des institutions financières à CITIBANK Maghreb, il a lancé le développement du réseau d'ABN AMRO dans la région nord-est du Maroc. Ainsi, il a lancé les premières opérations de levée de capitaux et participé aux premières introductions en bourse au Maroc via MIT la société de bourse de BMCE Bank, pour prendre les rênes de la Bourse des Valeurs de Casablanca en 1998, une époque où le marché des capitaux au Maroc a connu un véritable essor. Zouheir Bensaid rejoint RMA en 2011 en tant que Président du Directoire, pour être nommé en 2015 Administrateur Directeur Général Exécutif.

Un financier brillant, Zouheir Bensaid a développé une carrière très ambitieuse dans ce secteur, grâce à sa détermination et sa volonté de découvrir en permanence les changements dans les modes de management dans le monde, afin d'évoluer et d'être tout à fait à l'aise dans ses fonctions.

Autres mandats de M. Zouheir Bensaid à fin décembre 2020

SOCIÉTÉ	FONCTION
RMA	Administrateur Directeur Général Exécutif
RMA ALTERNATIVE INVESTMENTS	Administrateur Directeur Général Exécutif
RMA ASSET MANAGEMENT	Administrateur Directeur Général Exécutif
RMA ASSET MANAGEMENT ABIDJAN	Président Directeur Général
RMA ASSISTANCE	Président du Conseil d'Administration
RMA CAPITAL	Administrateur Directeur Général Exécutif
RMA CAPITAL INTERNATIONAL	Président
RMA ELAN	Président Directeur Général
RMA INVESTMENT PARTNERS	Président du Conseil d'Administration
RMA MANDATES	Administrateur Directeur Général Exécutif
INFRA INVEST	Président du Conseil d'Administration
MBT	Administrateur Directeur Général Exécutif
SIGMA.COM (ex RMA CASA ANFA)	Gérant
MEDIUM FINANCE	Président Directeur Général
TERRASSES DE L'OCEAN	Co-gérant
LAFUENTE	Co-gérant
NAFKHA	Co-gérant
GEORGES	Co-gérant
MANDY	Co-gérant
CIC	Co-gérant
BANK OF AFRICA	Administrateur
EURAFRIC INFORMATIQUE	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
IMMO FUND OF AFRICA -OPCI	Membre du Conseil d'Administration représentant de RMA ASSISTANCE
O TOWER	Administrateur représentant de RMA
CAP ESTATE	Administrateur
CAP D'ARGENT	Administrateur et Directeur Général Délégué
DBM MEDIA GROUP	Administrateur représentant d'O Capital Group
DECROW CAPITAL	Administrateur
O CAPITAL GROUP	Administrateur
FINANCECOM AFRIQUE	Administrateur
FINANCECOM INTERNATIONAL	Administrateur

FINANCIERE YACOUT	Président du Directoire
FINATECH	Administrateur représentant de RMA
HANOUTY SHOP	Administrateur représentant de RMA
REVLV'S	Administrateur représentant de RMA
VILLAJENNA	Co-gérant
CTM	Administrateur
LYDEC	Administrateur
RISMA	Membre du Conseil de Surveillance représentant de RMA
VILLA ROOSEVELT	Administrateur représentant de RMA
SOCIETE D'AMENAGEMENT D'ESSAOUIRA MOGADOR	Administrateur représentant de RMA
TANGER MED ZONES	Administrateur représentant de RMA
TANGER AUTOMOTIVE CITY	Administrateur
TANGER FREE ZONE	Administrateur
TETOUAN SHORE	Administrateur
AIR ARABIA	Administrateur
AKWA AFRICA	Administrateur
BMCI LEASING	Administrateur représentant de RMA
COMPAGNIE D'ASSURANCE TRANSPORT	Administrateur représentant de RMA
CFG BANK	Administrateur représentant de Bank of Africa
FONCIERE EMERGENCE	Membre du Conseil de Surveillance représentant de RMA
MUTANDIS	Administrateur
MUTANDIS AUTOMOBILE	Administrateur
MUTATIS	Administrateur

Source : Maghrebail

M. Chakib Bennani

M. BENNANI obtient en 1972 son diplôme Universitaire de Technologie (Option Finances) de l'Université de Grenoble.

Il obtient par la suite un Certificat spécialisé de Gestion délivré par l'École Hôtelière de Lausanne en 1973.

Entre 1973 et 1974, Il effectue un stage de direction à l'hôtel Royal Mansour avant d'intégrer le CIH de 1974 à 1976, où il occupe les fonctions de cadre au service des Études de Gestion puis celle de Chef de projet au service Études de Rentabilité des projets hôteliers à la Direction des Crédits.

En 1976, M. Chakib BENNANI rejoint Maghrebail, occupant successivement le poste de Fondé de Pouvoir, Chef du Service Réalisations, Sous-directeur Responsable du Département Commercial, Directeur d'Exploitation.

Directeur Délégué avant d'occuper le poste d'Administrateur Directeur Général de Maghrebail jusqu'à son départ à la retraite en février 2011.

Monsieur Chakib Bennani siège au conseil d'administration de Maghrebail en sa qualité d'administrateur indépendant.

Autres mandats de M. Chakib Bennani à fin décembre 2020

SOCIÉTÉ	FONCTION
MAGHREBAIL	Administrateur indépendant

Source : Maghrebail

M. Khalid Nasr

M. Khalid Nasr est Responsable de l'activité Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA. Il est également Président du Directoire de BMCE Capital, filiale du Groupe spécialisée dans les métiers de la Banque d'Affaires.

A cet égard, il est Membre du Comité Présidentiel et du Comité de Direction Générale Groupe de BANK OF AFRICA.

Il exerce, par ailleurs, plusieurs mandats sociaux au sein d'entités du Groupe, notamment BOA Group - Administrateur -, BOA Capital - Président Directeur Général – et Maghrebail - Administrateur -.

M. Khalid Nasr cumule une expérience de plus de 25 années dans les métiers de la finance, dont une part importante dans des postes de haute direction. Il a débuté sa carrière en France au sein d'un assureur européen de premier plan.

Après une expérience dans les marchés des capitaux au sein d'une banque marocaine, M. Khalid Nasr a intégré BMCECapital - à sa création - en 1998. Il a ainsi développé les activités de marchés en tant que Responsable du Trading Obligataire et, à partir de 2005, Directeur de la Salle des Marchés.

M. Khalid Nasr a été nommé, en 2010, Président du Directoire de BMCE Capital et supervise l'ensemble des métiers de la Banque d'Affaires (Marchés des Capitaux, Gestion d'Actifs, Gestion Privée, Conseil Financier, Dépositaire, Intermédiation Boursière, Recherche Financière, Real Estate et Titrisation). Depuis début 2019, M. Khalid Nasr est en charge du Pôle de Direction Générale Corporate & Investment Banking de BANK OF AFRICA.

M. Khalid Nasr a été nommé à la tête de la Direction Générale Exécutive CIB et Banque au Maroc en novembre 2021 dans le cadre de la nouvelle Gouvernance du Groupe Bank of Africa.

M. Khalid Nasr est titulaire d'un Executive MBA de l'ESSEC Business School – Paris -, d'un Mastère Spécialisé en Finance de l'ESC Marseille et d'une Maîtrise en Mathématiques de l'Université Saint Charles de Marseille. Il dispose de plusieurs certificats spécialisés, notamment en Asset & Liability Management - ALM - et en gestion des risques marchés.

Né en 1967, M. Khalid Nasr est marié et père de trois enfants.

Autres mandats de M. Khalid Nasr à fin décembre 2020

SOCIÉTÉ	FONCTION
BOA GROUP	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE INTERNATIONAL	Administrateur
BMCE CAPITAL BOURSE	Administrateur
BMCE CAPITAL TITRISATION	Administrateur
BMCE CAPITAL CONSEIL	Administrateur
BMCE CAPITAL GESTION SOUS MANDAT	Administrateur
BMCE CAPITAL SOLUTIONS	Administrateur
BMCE CAPITAL REAL ESTATE	Administrateur
BMCE CAPITAL RESEARCH	Administrateur
BOA CAPITAL HOLDING	Administrateur
BOA CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur
BOA CAPITAL SECURITIES	Administrateur
BMCE CAPITAL TUNISIE	Administrateur
BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Administrateur
BMCE CAPITAL SECURITIES	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
BMCE CAPITAL	Président du Directoire
BOA CAPITAL HOLDING	Président Directeur Général
BMCE CAPITAL GESTION PRIVEE	Président Directeur Général

Source : Maghrebail

M. Hicham Belmrah

M.Hicham Belmrah est actuellement Président directeur Général du Groupe MAMADA-MCMA depuis 2010.

Il exerce plusieurs mandats sociaux au sein des entités du groupe, notamment au sein de la société Mutuelle Attamine Chaabi en qualité de Président du directoire, et administrateur directeur général au MAMDA RE, la société de réassurance.

Il a été nommé en 2010, Président du Conseil d'Administration de COSUMAR et Administrateur de sociétés dans divers secteurs d'activité, principalement au secteur financier : Banque Centrale Populaire (BCP), Crédit Agricole du Maroc (CAM), Maghrebail, Mutuelle Centrale de Réassurance (MCR) ; au secteur industriel et services, il est administrateur de Afriquia SMDC, RISMA, Lesieur, et aux Divers fonds d'investissement.

Président de nombreux comité (audit et des risques, nomination et rémunération, ...) dans le secteur bancaire et industriel au Maroc.

Associé, expert-comptable et commissaire aux comptes, durant 16 ans au sein du cabinet d'audit financier et de conseil ERNST & YOUNG.

Doté d'une expérience solide en écosystème agricole marocain, et des connaissances approfondies dans les domaines de l'assurance, de la banque et des métiers financiers.

M. Belmrah est Lauréat de l'Université de Bordeaux et titulaire du Diplôme National d'Expertise Comptable en France.

Autres mandats de M. Hicham Belmrah à fin décembre 2020

SOCIÉTÉ	FONCTION
ATTIJARIWAFABANK	Administrateur
BCP	Administrateur
COSUMAR	Administrateur
LESIEUR	Administrateur
RISMA	Administrateur
MAGHREBAIL	Administrateur
SONASID	Administrateur
AL MADA	Administrateur
CAM	Administrateur
SOMED	Administrateur
AFRIQUIA SMDC	Administrateur
NSI	Administrateur
AKWA AFRICA	Administrateur
RYAD RESSORT DEVELOPPEMENT	Administrateur
CAT	Administrateur
MAMDA IT	Administrateur
RESORT CO	Administrateur
UIR	Administrateur
FUIR	Administrateur
OLEA CAPITAL	Administrateur
ALHIF	Administrateur
MSF	Administrateur
AM INVEST	Administrateur
MASSIMISSA	Administrateur
A6 IMMOBILIER	Administrateur
UPLINE VENTURE	Administrateur
NEBETOU	Administrateur
AMLAK DEV	Administrateur

AC1	Administrateur
3P FUND	Administrateur
UPLINE INVEST FUND	Administrateur
NARJIS INVEST	Administrateur
CAP MEZZANINE	Administrateur
AGRAM INVEST	Administrateur
KANTARA	Administrateur
OIF	Administrateur
CFG DEV	Administrateur
ACAMSA	Administrateur
MAMDA	Président Directeur Général
MCMA	Président Directeur Général

Source : Maghrebail

Rémunérations versées au conseil d'administration au cours des trois derniers exercices

A titre de rappel, les statuts de Maghrebail affirment que :

« L'Assemblée Générale alloue au Conseil d'Administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle qu'elle détermine librement et que le Conseil répartit entre ses membres dans des proportions qu'il juge convenables. En dehors du remboursement des frais de voyages et de déplacement engagés sur décision préalable du Conseil dans l'intérêt de la société, les Administrateurs ne peuvent recevoir, en cette qualité, aucune autre rémunération de la société.

Le Conseil peut cependant allouer à certains Administrateurs pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, et aux membres des comités techniques, une rémunération exceptionnelle sur décision préalable de sa part ; dans ce cas ces rémunérations, portées en charge d'exploitation, sont soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire ».

L'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2021 dans sa 5ème résolution, a fixé le montant des jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration au titre de l'exercice 2020 à 1,2 MMAD.

Les jetons de présence alloués au Conseil d'Administration au titre des trois derniers exercices s'élèvent à :

En M MAD	2018	2019	2020
Jetons de présence à allouer au Conseil d'Administration	1,2	1,2	1,2

Source : Maghrebail

A l'exception des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration, aucune rémunération exceptionnelle n'a été accordée aux membres du conseil au cours des trois dernières années.

Prêts accordés aux membres du conseil d'administration au cours des trois derniers exercices

Les membres du Conseil d'Administration de Maghrebail n'ont bénéficié d'aucun prêt sur la période 2018- 2020.

II.3. Critères adoptés par la société en matière d'indépendance des membres du conseil d'administration

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, notamment la loi n° 103-12 et la circulaire 5/W/2016 de Bank Al-Maghrib sur la gouvernance au sein des Établissements de Crédit, le Conseil d'Administration de Maghrebail compte un administrateur indépendant.

La qualité d'Administrateur Indépendant répond aux critères définis dans la circulaire du Wali de Bank Al Maghrib du 5/W/2016 du 10 juin 2016 fixant les conditions et les modalités de désignation d'administrateurs ou membres indépendants au sein de l'organe d'administration ou de surveillance des établissements de crédit..

Le Conseil d'Administration du 23/03/2020 a coopté un deuxième Administrateur Indépendant mais en raison de nouveaux mandats acceptés par ce dernier, une incompatibilité a été relevée concernant l'exercice de son mandat d'Administrateur Indépendant au sein du Conseil d'Administration de Maghrebail.

II.4. Critères de parité Hommes/Femmes

Entre 2018 et 2020, aucune femme ne siège au Conseil d'Administration de Maghrebail

II.5. Comités spécialisés

II.5.1. Comités émanant du Conseil d'Administration au 31/12/2020

■ **Comité de nomination et rémunération**

- ✓ Membres : M. Othman BENJELLOUN (PDG BoA), M. Azzedine GUESSOUS (PDG Maghrebail), M. Zoujeir BENSAID (administrateur représentant de RMA)
- ✓ Président du comité : M. Othman Benjelloun
- ✓ Règles de composition : Le comité de nomination et de rémunération se compose de trois membres : le PDG du Groupe Bank of Africa, un administrateur de Maghrebail, et le PDG de Maghrebail
- ✓ Fréquence de réunion : 1 fois par an
- ✓ Mission et attribution : le Comité de Nomination et Rémunération émet avis et recommandation au Conseil d'Administration sur la mise en place et le maintien d'une politique de bonne gouvernance. Il est chargé du respect des principes de bonne gouvernance et des dispositions légales et réglementaires en vigueur notamment en matière de composition, cooptation d'Administrateurs, leurs rémunérations et la prévention de tout éventuel conflit d'intérêt les concernant.

■ **Comité d'audit et des risques :**

- ✓ Membres : M. Chakib BENNANI (administrateur Indépendant Maghrebail), M. Zouheir BENSAID (administrateur représentant RMA), M. Driss BENJELLOUN (DGD BoA), M. Khalid LAABI (DGDP⁵ BoA), M. M'hammed BOURAQADI-SAADANI (DGACG⁶ BoA)
- ✓ Président du comité : M. Chakib Bennani en sa qualité d'administrateur indépendant
- ✓ Règles de composition⁷ : Le comité d'audit et des risques se compose (i) des membres de droit (Président du comité - administrateur indépendant et quatre membres), (ii) des membres associés (membres de la direction générale de Maghrebail), (iii) des membres invités (CAC, invités selon l'ordre du jour) et (iiii) du secrétariat (responsable de l'audit interne de Maghrebail)
- ✓ Fréquence de réunion : Au moins 2 fois par an
- ✓ Mission est attribution : Le Comité d'Audit et des Risques est chargé d'assister le Conseil d'Administration en matière d'évaluation de la qualité et de la cohérence du dispositif de Contrôle Interne et la définition de la stratégie globale des risques de Maghrebail. Il assiste par ailleurs le Conseil d'Administration dans l'examen des comptes sociaux et s'assure de la fiabilité des informations financières destinées au Conseil d'Administration et aux tiers ainsi que la surveillance de l'efficacité des systèmes de contrôle interne de Maghrebail.

⁵ Directeur Général Délégué en charge du Pôle Risques Groupe

⁶ Directeur Général Adjoint en Charge du Contrôle Général Groupe

⁷ Le conseil d'Administration a pris note des dispositions réglementaires qui impliquent que Maghrebail devra disposer d'un second administrateur indépendant au sein de son comité d'audit et des risques. Maghrebail est actuellement à la recherche d'un administrateur indépendant.

III. Les organes de direction

III.1.1. Direction Générale

Selon l'article 18 des statuts de Maghrebail, la direction générale est assumée sous sa responsabilité, soit par le Président du Conseil d'Administration avec le titre de Président Directeur Général soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Sur proposition du Directeur Général, le Conseil d'Administration peut donner mandat à une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Directeur Général, avec le titre de Directeur Général Délégué.

Lorsqu'un Directeur Général est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat. Il est révocable à tout moment par le Conseil d'Administration. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à des dommages et intérêts. En outre, lorsque le Directeur Général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs Généraux Délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur Général.

III.1.2. Composition de la direction générale

La composition telle qu'arrêtée à fin juin 2021 est la suivante :

Tableau 16 L'organe de direction de Maghrebail à fin juin 2021

Nom	Direction	Titre	Date d'arrivée à l'entreprise
M. Azeddine GUESSOUS	Direction Générale	Président Directeur Général	2004
M. Reda DAIFI	Direction Générale	Directeur Général en charge du Commercial et des Engagements	2012

Source : Maghrebail

Monsieur Azeddine GUESSOUS

Le CV de M. GUESSOUS est présenté en II.2 (Cf CV des membres du conseil d'administration).

Monsieur Reda DAIFI

M. DAIFI est diplômé de l'Institut Supérieur de Commerce et d'Administration des Entreprises à Casablanca (ISCAE) en 1987 et possède un diplôme en méthodes scientifiques de gestion de l'Université Paris Dauphine. Entre février 1988 et juin 1992, il occupe plusieurs postes de responsabilité à l'Office d'Exploitation des Ports dont Chef de la division financière et comptable du groupe. Monsieur Reda DAIFI poursuit ensuite sa carrière de Juillet 1992 à Août 1993 en tant que Directeur Administratif et Financier au sein de Prestige Couture Groupe SOPAR. Entre Juin 1994 et Mars 2012, il rejoint Bank of Africa où il occupe divers postes de responsabilité notamment Chef de projet des systèmes d'information, Responsable du département ALM, Directeur de centres d'affaires et de succursales et enfin Directeur de réseau de centres d'affaires. M. Reda DAIFI est nommé Directeur Général de Maghrebail en charge du Commercial et des Engagements au cours du premier semestre 2012. Depuis mars 2015, les prérogatives de M. DAIFI ont été élargies pour superviser toutes les entités opérationnelles et de support de Maghrebail.

III.1.3. Liste des principaux dirigeants

A fin juin 2021, les principaux dirigeants de Maghrebail sont :

Principaux dirigeants de Maghrebail	fonction	âge	date d'entrée
M.Daifi reda	Directeur Général	57	13/02/2012
I. OUGHLA	DGA - Responsable Pôle Finances et Production	49	12/12/1994
H. CHAIBAINOU	DGA - Responsable Pôle Juridique et recouvrement	60	11/03/1996

Source : Maghrebail

Mme Ilham OUGHLA

Madame Ilham OUGHLA a obtenu le diplôme d'expert financier en 1994. Elle intègre MAGHREBAIL la même année au sein de la Direction Financière.

En 1998, elle est promue fondée de pouvoirs puis Directeur Financier en 2006.

En 2015, elle est nommée Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Finances & Production.

M. Hassan CHAIBAINOU

Monsieur Hassan CHAIBAINOU est titulaire d'une Maîtrise en droit privé obtenue en 1989 et un Certificat en Droit des Assurances. Il a occupé le poste de Juriste Collaborateur d'Avocat à Montpellier en tant que Conseil Juridique stagiaire.

En 1992, il intègre la société SOREAD 2M en tant que chef du Service Juridique et Contentieux.

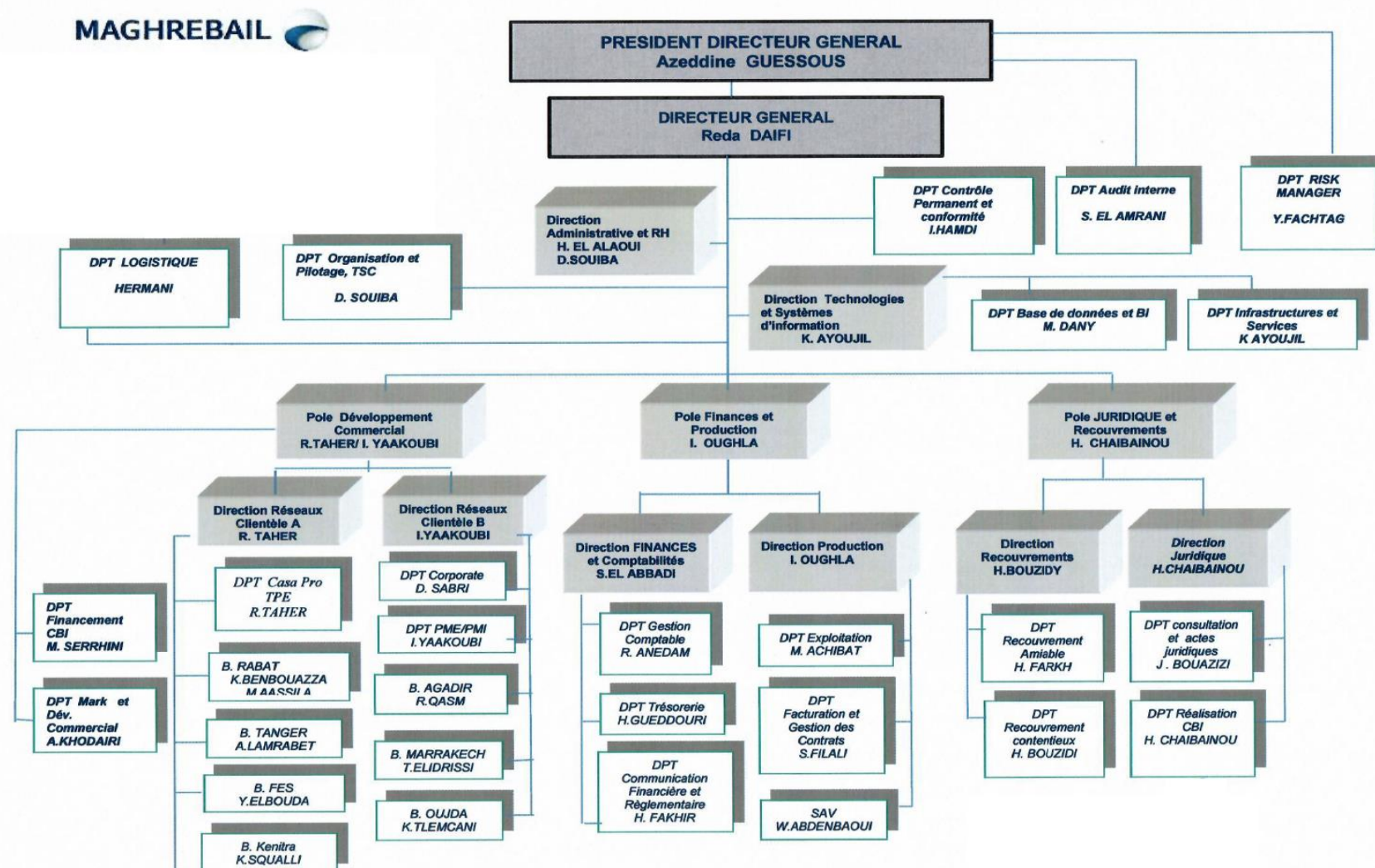
Depuis 1996, il est recruté à MAGHREBAIL en tant que Directeur Juridique, Recouvrement et Contentieux.

En 2015, il est nommé Directeur Général Adjoint en charge du Pôle Juridique et Recouvrements.

III.1.4. Organigramme fonctionnel de Maghrebail à fin juin 2021

L'organigramme actuel de Maghrebail est structuré selon deux directions et trois pôles (chaque pôle regroupant deux directions) :

- ✓ La direction administrative et RH ;
- ✓ La direction Technologies et Système d'information ;
- ✓ Le pôle Développement commercial (regroupant la Direction Client A et la Direction Client B) ;
- ✓ Le pôle Finances et Production (regroupant la Direction Finances et comptabilité et la Direction Production) ;
- ✓ Le pôle Juridique et recouvrement (regroupant la Direction Juridique et la Direction recouvrement).



Source : Maghrebail au 30/06/2021

III.1.5. Autres comités

Maghrebail a constitué divers comités pour traiter des sujets spécifiques. Lesdits comités se présentent comme suit :

▪ **Le Comité de Direction Générale**

- ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
- ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Le comité de Direction Générale est chargé de la déclinaison en actions et mesures opérationnelles des orientations stratégiques de Maghrebail et de leur suivi. Ce comité représente également un cadre d'informations, d'échange et de concertation entre le management de MAGHREBAIL, portant sur des thèmes relatifs au Pilotage de l'activité, Contrôle interne, audit & gestion des risques et Ressources Humaines.

▪ **Comité de Coordination du Contrôle Interne**

- ✓ Membres : Responsable Audit interne et conformité, responsable du contrôle permanent et conformité, responsable des risques et responsable des finances
- ✓ Fréquence de réunion : Trimestriellement et chaque fois que nécessaire

Le comité de coordination et du contrôle interne est tenu de façon trimestrielle, il assiste le comité de Direction Générale en matière de gestion et suivi effectif et opérationnel des dispositifs de contrôle mis en place.

▪ **Comité de Fonctionnement**

- ✓ Membres : Président Directeur Général-Directeur Général-Pôle Finances & Production-Pôle Juridique & Recouvrement-Pôle Développement Commercial-Département Organisation & pilotage-Crédit Risk Manager-Directeur Systèmes d'Information-Directeur Administratif-Directeur Financier-Directeur Recouvrements-Responsable Logistique-Contrôleur Interne & Conformité
- ✓ Fréquence de réunion : En période de crise

Le Comité de fonctionnement est l'instance de remontée hebdomadaire, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

▪ **Comité de Gestion de Crise**

- ✓ Membres : Directeur Pôle Développement Commercial-Directeur Pôle Finances & Production-Directeur Pôle Juridique & Recouvrement
- ✓ Fréquence de réunion : Mensuellement

Pour faire face à des situations imprévues, Maghrebail a mis en place un comité de gestion de crise qui formalise son engagement au plus haut niveau vis-à-vis de ses partenaires, qui permettra de garantir un niveau adéquat de services à ses clients, de respecter ses engagements contractuels, ses obligations

▪ **Le comité « Retail » :**

- ✓ Membres : CRM, DR
- ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours (y compris la nouvelle demande) ne dépasse pas 500 000 Dirhams HT.

▪ **Le comité « Petit Équipement » (PE) :**

- ✓ Membres : DG, CRM, DR
- ✓ Fréquence de réunion : Quotidien

Prise de décision pour tous les dossiers de crédit-bail mobilier, pour les clients dont l'encours client (y compris la nouvelle demande) est inférieur ou égal à 1 millions de dirhams HT et pour tous les dossiers PROBAIL pour un encours inférieur à 2 millions de dirhams.

▪ **Le comité « Grand Équipement » (GE) et Crédit-Bail Immobilier (CBI) :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPDC, CRM, DPJR
- ✓ Fréquence de réunion : Bihebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail immobilier (CBI), ainsi que les dossiers de crédit-bail mobilier pour les clients dont l'encours dépasse 1 million de dirhams HT (Nouvelle opération incluse).

▪ **Le comité « Conseil » :**

- ✓ Membres : ADG BANK OF AFRICA
- ✓ Fréquence de réunion : A chaque nouvelle demande

Prise de décision sur les dossiers de crédit-bail pour les clients dont l'encours (y compris nouvelle demande) dépasse 15 M MAD.

▪ **Comité « recouvrement et contentieux » :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPJR, DPDC, DPFP, CRM
- ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire

Prise de décision sur les dossiers de recouvrement et de contentieux: procédures judiciaires à mettre en œuvre, choix des avocats et suivi. Ses actions se résument comme suit :

- ✓ Apprécier le niveau de risque engrangé par la Société (montant et proportion des impayés par rapport aux engagements sains, etc.) ;
- ✓ Évaluer les actions de recouvrement mises en œuvre ;
- ✓ Statuer sur le niveau de risque associé à chaque contrepartie (pré-douteux, douteux, compromis, etc.) ;
- ✓ Valider la proposition de passage en contentieux et les actions contentieuses à mettre en œuvre ;
- ✓ Évaluer les actions contentieuses mises en œuvre ;
- ✓ Approuver les montants de provisions à constater.
- ✓ Ledit comité se compose des membres suivants : le président Directeur Général de Maghrebail, et le Directeur Juridique Recouvrement & Contentieux (ou son adjoint).
- ✓ Le comité consigne ses décisions sur une « Recap contentieux » signée par ses membres.

▪ **Comité de déclassement :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DPFP, DPJR
- ✓ Fréquence de réunion : Trimestriel

Analyse des créances en souffrance et prise de décision sur les déclassements manuels à effectuer.

▪ **Comité logistique (mobilier) :**

- ✓ Membres : DG, DAL, DPDC, RL
- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Procéder aux ventes de biens mobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

▪ **Comité logistique (immobilier) :**

- ✓ Membres : PDG, DG, DAL, DPDC, RL

- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Procéder aux ventes de biens immobiliers récupérés par voie de justice et prendre les décisions en matière logistique.

- Comité informatique :

- ✓ Membres : PDG, DG, DTSI
- ✓ Fréquence de réunion : Selon besoin

Préparer les décisions relatives aux divers investissements Soft & Hard, entretien, budgets, intervenants externes éventuels.

- **Comité de Coordination :**

- ✓ Membres : DG, DPDC, CRM, DPFP, DTSI, DAL, DPJR, Resp. O&P, CIC, Resp. Expl
- ✓ Fréquence de réunion : Hebdomadaire ou bimensuelle

Le Comité de coordination est l'instance de remontée, de partage de l'information et d'arbitrage concernant toute problématique liée au fonctionnement des activités de Maghrebail. Le comité apporte ainsi une expertise métier / technique et informe le Président des options retenues.

III.1.6. Rémunérations accordées aux dirigeants

Au titre de l'exercice 2020, Maghrebail a attribué aux principaux dirigeants une rémunération globale de 12 MMAD bruts.

La rémunération annuelle brute attribuée aux dirigeants de Maghrebail au titre des trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2018	2019	2020
Rémunération annuelle brute attribuée aux principaux dirigeants	11	11	12

Source : Maghrebail

III.1.7. Prêts accordés aux membres du comité de direction

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction de Maghrebail en 2020 : néant.

L'encours des prêts accordés aux membres du comité de direction sur les trois derniers exercices s'établit comme suit :

En MMAD	2018	2019	2020
Encours des prêts accordés aux principaux dirigeants		néant	

Source : Maghrebail

Partie IV. ACTIVITÉ DE L'ÉMETTEUR

I. Historique de l'émetteur

1972	Maghrebail a été créée à l'initiative de M. Mohamed Amine BENGELOUN avec le concours de la Banque Commerciale du Maroc (B.C.M.), de la Banque Marocaine du Commerce Extérieur (B.M.C.E.) et de la Banque Centrale Populaire (B.C.P.) pour développer l'activité du Crédit-bail, et ce, en l'absence d'une réglementation spécifique. Maghrebail est historiquement la deuxième société à s'implanter dans ce secteur au Maroc.
Au cours des années 1980	- Maghrebail innove dans le secteur du crédit-bail et lance plusieurs produits spécifiques en collaboration avec des partenaires bancaires et industriels : « Location longue durée », commercialisée par la société LOCASOM (location de véhicules), détenue conjointement par Maghrebail (à hauteur de 20%) et SOMACA (montage et distribution d'automobiles). Maghrebail s'est par la suite retirée de LOCASOM en 1991 ; « Factobail », un produit mixte combinant le crédit-bail et l'affacturage, développé en collaboration avec la BCM et Facto France Heller, l'une des principales sociétés d'affacturage en France ; « Bailmatic », produit de crédit-bail classique distribué par la BCM ; - Au cours de cette période et jusqu'à la promulgation de la loi relative aux établissements de crédit en 1993, M. Mohamed Amine BENGELOUN préside APROBAIL, association regroupant les sociétés de crédit-bail. Dans ce contexte, Maghrebail mène activement au nom de la profession des négociations d'ordre réglementaire et parvient notamment à obtenir un statut fiscal avantageux pour le crédit-bail immobilier.
1992	Maghrebail est la première société à lancer le crédit-bail immobilier au Maroc. Elle finance alors les premières opérations pour le compte de clients tels que BCM, SNEP, SOMEPI. Le crédit-bail peut ainsi financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.
1993	La promulgation de la loi relative aux établissements de crédit et à leur contrôle établit un cadre juridique dans lequel doit intervenir l'activité des sociétés de financement. Ces dernières sont divisées en plusieurs catégories distinctes selon le critère de l'activité : sociétés de crédit à la consommation, sociétés de crédit-bail et sociétés d'affacturage. APROBAIL est alors intégrée à l'APSF (Association Professionnelle des Sociétés de Financement) dont la présidence est confiée à M. Mohamed Amine BENGELOUN, Président Directeur Général de Maghrebail.
1994	Maghrebail élargit sa gamme de produits en proposant des financements sur mesure pour l'acquisition de matériel roulant par les entreprises et les professionnels, en collaboration avec plusieurs concessionnaires de matériel roulant (notamment Univers Motors, Auto Nejma, Saïda Star Auto et SMEIA). La spécificité de ces produits réside dans le choix accordé à l'utilisateur final pour la détermination de la durée du contrat, de la valeur résiduelle et des services complémentaires (entretien et assurance) offerts lors de l'acquisition du véhicule par crédit-bail.
1996	- Maghrebail est autorisée par l'arrêté n° 3145 du 1^{er} safar 1417, correspondant au 18 juin 1996 du Ministère des Finances à recevoir du public des dépôts d'un terme supérieur à deux ans ; - Maghrebail a profité des opportunités offertes par les marchés financiers pour accéder à de nouvelles sources de financement : elle a ainsi procédé à une augmentation de capital à travers une introduction en bourse portant sur 20% de son capital.
1997	Ouverture d'un bureau de représentation à Agadir.
1998	La BMCE Bank et la Royale Marocaine d'Assurances – toutes deux actionnaires de Maghrebail – ont acquis les parts que détenait la Banque Commerciale du Maroc dans la Société. Cette dernière a mis en œuvre les synergies nécessaires avec ses partenaires (banques et assurances), en poursuivant sa politique de partenariat avec d'importants fournisseurs de biens d'équipement pour offrir à sa clientèle des produits à valeur ajoutée répondant à leurs besoins.
2002	Ouverture d'un bureau de représentation à Rabat.
2005	Ouverture d'un bureau de représentation à Tanger.
2006	Ouverture d'un bureau de représentation à Marrakech.

2007	▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Fès.
2007	▪ La loi de finances 2008 prévoit pour les sociétés de leasing le remboursement trimestriel de leur crédit de TVA sur les opérations réalisées à partir du 1er janvier 2008.
2008	▪ Augmentation du taux de TVA sur le leasing de 10% à 20% ; ▪ Augmentation du taux d'IS à 37%.
2010	▪ Suppression par la loi de finances 2010 du droit d'enregistrement fixe de 300 MAD dont bénéficiaient les contrats de crédit-bail Immobilier et mise en place du droit d'enregistrement à hauteur de 3%.
2011	▪ Changement de l'identité visuelle de Maghrebail (Logo) ; ▪ Ouverture d'un bureau de représentation à Oujda.
2012	▪ Cooptation d'un nouvel administrateur et nomination de Mr Reda Daïfi en tant que Directeur Général en charge du commercial et des engagements.
2013	▪ Création d'un « espace abonnés » afin de permettre aux clients de Maghrebail de consulter directement la situation de leurs contrats en ligne.
2014	▪ Lancement de la LeaseBox, une plateforme d'utilisation en ligne permettant aux clients de la Société de consulter leurs données. Les services proposés vont de la simple consultation des contrats, des échéanciers et des factures à l'impression de tous les documents contractuels, à savoir les bons de commande, les PV de réception, les attestations d'assurances, etc.
2015	▪ Lancement de l'ENERGY LEASE en partenariat avec le MORSEFF (MOROCCO SUSTAINABLE ENERGY FINANCING FACILITY) destiné à l'acquisition d'équipements neufs et/ou la réalisation de projets d'investissements permettant soit de réduire la consommation énergétique ou d'avoir recours à l'énergie renouvelable
2016	▪ Pour être proche des donneurs d'ordre et répondre aux besoins de financement en devises des sociétés installées en zones franches opérant notamment dans les industries automobile et aéronautique, Maghrebail s'installe en zone franche de TANGER. La succursale vise à assurer une mise en place rapide du financement et permet par un financement en devises, une meilleure compétitivité aux entreprises de la zone.
2017	▪ Association de Maghrebail au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne des factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI ▪ Lancement du Leasing en devise au niveau des zones franches
2019	▪ Restructuration organisationnelle du pôle Développement Commercial : ▪ Création du département Marketing et Pilotage Commercial ; ▪ Création du département animation fournisseurs - Véhicule Utilitaire ; ▪ Lancement de 3 nouveaux produits : Médecins débutants, Matériel Roulant et Prime de renouvellement des véhicules utilitaires destinés à la casse ; ▪ Ouverture d'une nouvelle Agence Maghrebail à Kenitra ;
2020	▪ Déclenchement d'une crise sanitaire mondiale due à la propagation de la pandémie du Coronavirus. ▪ Mise en place de plusieurs mesures d'accompagnement adéquates pour les clients impactés par la crise sanitaire ▪ Mise en place d'un Plan de Continuité d'Activité pour faire face à la crise COVID-19 .

II. Appartenance de Maghrebail à Bank of Africa

II.1. Présentation générale de Bank of Africa

Maghrebail est la filiale spécialisée dans le *Leasing* de « Bank of Africa ».

Bank Of Africa est créée par les Pouvoirs Publics le 1er Septembre 1959. La mission essentielle qui lui est confiée outre une activité bancaire dite classique, est de contribuer au développement du commerce extérieur du Maroc.

Le capital de Bank Of Africa est augmenté de 6 MMAD en 1961 à 1 587 MMAD à fin 2006. Les actifs de Bank Of Africa ont été développés grâce notamment à une série d'absorptions de banques au cours des années soixante et soixante-dix (Banco Espagnol en Marruecos, Société de Banque du Maghreb) qui a permis un accroissement rapide des opérations bancaires traditionnelles, une extension et une spécialisation du réseau domestique à 336 agences, et un renforcement constant de ses effectifs à 3 538 collaborateurs à fin 2006.

Première banque marocaine à être privatisée en 1995, Bank Of Africa a déployé depuis cette période, un ensemble d'actions visant le renforcement de sa dimension internationale à travers l'élargissement de son actionnariat international, le développement de son implantation à l'étranger ainsi que la conclusion de partenariats de référence avec des institutions financières étrangères de renom.

Bank Of Africa a augmenté ses fonds propres en 1996 par un recours notamment au marché international des capitaux à travers l'émission de 60 millions de dollars d'actions GDR (Global Depositary Receipts) cotées à la Bourse de Londres, une opération inédite au Maroc.

L'expérience internationale de la banque est également renforcée par une présence en Europe – en France depuis 1973 à travers une succursale et un réseau d'agences et de bureaux de représentation, en Espagne via une filiale de droit espagnol instituée en 1993, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique, en Italie et en Chine.

Dans le cadre de sa stratégie visant à ériger Bank Of Africa en banque des réseaux de distribution pour l'ensemble des produits du Groupe, l'institution a procédé, au cours du 1er semestre 1999, à une prise de participation dans le domaine des assurances, aux côtés de la Royale Marocaine d'Assurances (RMA), de Commerzbank et de l'Union Bancaire Privée, dans le capital des compagnies Al Watanya et l'Alliance Africaine (respectivement à 67% et 85% du capital). Cette opération aboutit à l'émergence du premier Pôle d'assurance du pays avec près de 21,7%⁸ de parts de marché en 2006. Ces acquisitions par Bank Of Africa et RMA furent en partie financées à travers un emprunt de 160 millions d'euros, souscrit par un syndicat de 25 banques internationales.

En 1999, Bank Of Africa prend une participation à hauteur de 20% du capital d'un opérateur télécoms privé au Maroc – Médi Télécom – en partenariat avec Telefonica, Portugal Telecom et d'autres investisseurs institutionnels marocains.

L'évolution récente de la Banque est marquée par :

- La mise en place d'outils performants de gestion et de suivi des risques ;
- La certification ISO du système de management de la qualité mis en place pour les activités Etranger, Monétique, Titres, Crédits aux particuliers, Financement de Projets, et Recouvrement ;
- L'obtention en 2004 d'un rating social par une agence européenne de notation sociale (VIGEO) dans les domaines des Droits Humains (note « Actif ») et de la Responsabilité Sociale d'Entreprise (note « Actif »).

En 2004, l'actionnariat international de la Banque s'est renforcé par l'entrée dans son capital de la Banque française Crédit Industriel et Commercial – CIC – à hauteur de 10% et de Morgan Stanley Investment Management pour 3%⁹.

L'année 2005 est marquée par le lancement d'un programme d'extension du réseau d'agences de la Banque dans le cadre de sa politique de proximité avec la clientèle et ce à travers l'ouverture de 50 agences par an sur 3 ans.

En 2010, la Caisse de Dépôt et de Gestion acquiert 8% du capital de Bank Of Africa pour porter sa participation à 9,4%.

⁸ Source : Fédération Marocaine des Sociétés d'Assurance et de Réassurance

⁹ Cette participation a été entièrement cédée en mai 2007.

La stratégie d'expansion de Bank of Africa vers les pays d'Afrique subsaharienne s'est concrétisée à travers son implantation au Sénégal (en 2003), des prises de participation dans la Banque de Développement du Mali (en 2000) et LCB Bank (en 2004).

Par ailleurs, pour consolider son leadership sur les métiers de banque d'affaires et s'assurer un rôle d'acteur régional de référence en Corporate et Investment Banking, Bank of Africa crée à Londres en 2006 Médicapital Bank pour fédérer toutes ses activités de banque d'affaires à l'international.

Au cours de l'année 2019, Bank of Africa accueille à son tour de table le fonds d'investissement britannique CDC Group à travers une augmentation de capital dédiée à ce nouvel investisseur.

Au 31 décembre 2020, Bank Of Africa est détenue à hauteur de 35,30% par le Groupe Finance.com, directement et indirectement – participations détenues par RMA et Finance.com S.A., SFCM et Holding Benjelloun Meziane.

Finance.com est un groupe marocain privé avec des ambitions régionales et internationales s'articulant autour de 3 métiers clairement identifiés et intervenant dans les secteurs suivants :

- Services financiers, à travers la participation directe ou indirecte dans :
 - Bank Of Africa ;
 - Maghrébaïl, société de leasing ;
 - Salafin, société de crédit à la consommation ;
 - Casablanca Finance Markets.
- Assurances : Groupe RMA Watanya, issu de la fusion de la RMA et Al Watanya;
- Télécommunications, Médias et Technologies avec Médi Télécom ; Industries et services, notamment (i) le transport avec des participations dans la CTM, Regional Airlines, Locasom (société de location longue durée), M'dina Bus, (ii) le tourisme à travers Risma, (iii) la distribution avec Jaguar Maroc et M. Bricolage et (iv) l'agro-industrie à travers Ranch Addarouch

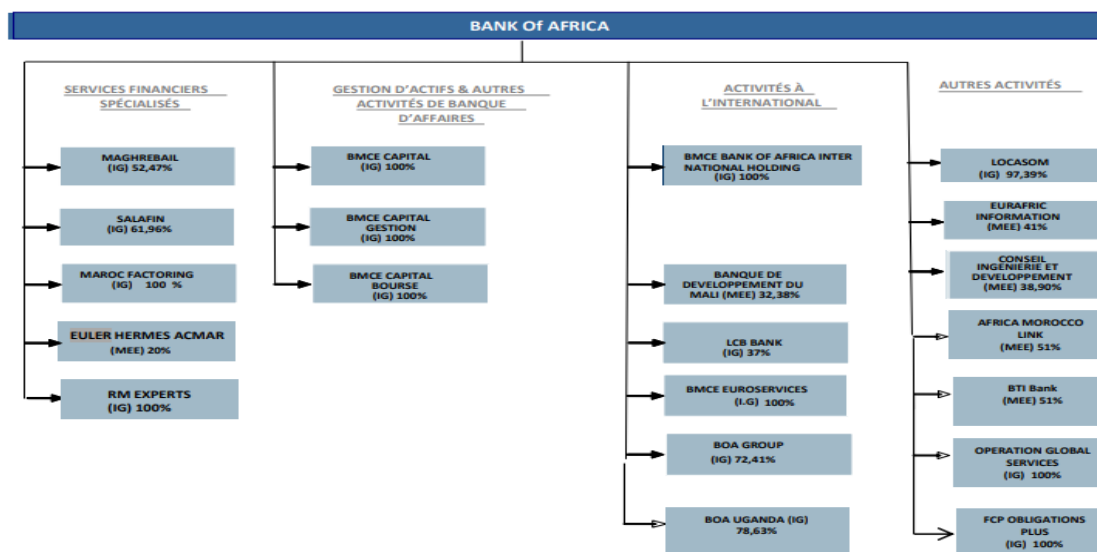
Sous l'impulsion de son Président Othmane Benjelloun, BANK OF AFRICA a contribué en 2020 à hauteur d'un milliard DH au Fonds de gestion de la pandémie du COVID-19 créé par Sa Majesté le Roi Mohammed VI, une initiative qui traduit un engagement fort du Groupe en cette période de mobilisation.

BANK OF AFRICA a par ailleurs poursuivi en 2020 le déploiement de son Programme de Transformation Digitale avec 3 ambitions stratégiques :

- Améliorer l'expérience client sur l'ensemble des canaux de la Banque ;
- Positionner BANK OF AFRICA comme acteur de référence dans le Digital et l'innovation ;
- Digitaliser les processus métiers front-to-back afin de renforcer l'efficacité opérationnelle.

Il convient de préciser qu'au cours de l'exercice 2021, Holding Benjelloun Mezian absorbe FinanceCom et devient O Capital Group.

II.2. Filiales de Bank of Africa à fin décembre 2020



Source : Bank of Africa

L'organigramme ci-dessus reprend uniquement les filiales comprises dans le périmètre de consolidation et le pourcentage d'intérêt.

II.3. Présentation des principales entités du Groupe

a. Pôle des services financiers spécialisés

❖ Maghrebail

En activité depuis 1972, MAGHREBAIL agit aussi bien sur le crédit-bail mobilier que sur le crédit-bail immobilier et propose à ses clients une gamme diversifiée de produits dans le cadre du crédit-bail opérationnel, tels que les packages incluant la prise en charge des services d'entretien et d'assurance des biens d'équipements donnés en crédit-bail.

❖ Salafin

En activité depuis 1997, Salafin est la filiale société de financement détenue à 61,96% par Bank of Africa. Elle offre une large gamme de financements aux particuliers: Crédit personnel, financements automobiles et Crédit Revolving.

❖ Maroc Factoring

Créée en 1988 à l'initiative de BANK Of Africa qui détient aujourd'hui 100% de son capital, la société Maroc Factoring est pionnière de l'activité de factoring au Maroc. La société offre aux entreprises un certain nombre de produits s'articulant autour de son activité principale : ♣ Le financement immédiat de leurs factures, en totalité ou en partie ; ♣ La gestion et le recouvrement des factures en lieu et place du client ; ♣ La garantie à 100% contre les risques d'impayés sur les acheteurs privés

❖ RM Experts

RM Experts, est une filiale de Bank Of Africa, créée en 2011, en charge du recouvrement des créances du Groupe. Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

b. Pôle de la gestion d'actifs & autres activités de banque d'affaires

❖ BMCE Capital

La Banque d'Affaires du Groupe a structuré ses activités par lignes de métiers spécialisées :

- Pôle Marchés, en charge des activités relatives à :

- Gestion d'actifs, au sein de la filiale existante du Groupe, BMCE Capital Gestion mais également BMCE Capital Gestion Privée ;
- Intermédiation boursière au sein de la filiale société de bourse, BMCE Capital Bourse ;
- Marchés des capitaux à travers BMCE Capital Markets ;
- Custody au sein de BMCE Capital Opérations ;
- Distribution multi-produits par la Plate-forme Commerciale ;
- Conseil à travers BMCE Capital Conseil.

c. **Pôle « Activité à l'international »**

❖ **BMCE Bank International Plc**

Plateforme Européenne de Bank of Africa qui regroupe désormais BANK Of Africa International Plc (Londres & Paris) et BANK Of Africa Europe.

❖ **Banque de Développement du Mali –BDM S.A-**

Dans le cadre de la politique de privatisation des banques étatiques par l'Etat Malien, BANK OF AFRICA a acquis au cours de l'exercice 2000, en consortium avec la Banque de Développement du Mali, 51% du capital dans la Banque Malienne de Crédit et de Dépôts -BMCD-23.

Au cours de l'exercice 2001, une opération de fusion des deux banques BMCD et BDM S.A. a été menée et ce, afin de notamment (i) renforcer l'assise domestique de la BDM-SA sur le marché intérieur, (ii) atteindre la taille critique et une dimension sous régionale permettant de répondre aux besoins de financement des différents secteurs d'activité et (iii) développer et diversifier les activités de la banque fusionnée et accroître sa rentabilité.

❖ **BOA Group SA**

Né il y a plus de 35 ans au Mali, BOA GROUP SA compte aujourd'hui environ 6 500 collaborateurs.

Depuis 2010, le BOA Group est majoritairement détenu par BANK OF AFRICA. Celle-ci apporte un puissant soutien stratégique et opérationnel à BOA Group, ainsi qu'un accès direct à des marchés internationaux grâce à sa présence en Europe et en Asie.

BOA Group est implanté dans 18 pays, dont 8 en Afrique de l'Ouest (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Niger, Togo et Sénégal), 8 en Afrique de l'Est et dans l'Océan Indien (Burundi, Djibouti, Ethiopie, Kenya, Madagascar, Ouganda, Rwanda, Tanzanie), en République Démocratique du Congo, ainsi qu'en France.

BOA Group propose un large choix de produits et services à destination des Grandes Entreprises, des PME/PMI, des institutions, des associations et des professions libérales, notamment : Assurances, banque en ligne, financement, opérations à l'international, placements, monétiques, cautions & avals et investissement.

En octobre 2008, BANK OF AFRICA a augmenté de 7,5% sa participation dans BOA GROUP SA pour la porter à 42,5%. Entre 2015 et 2016, le pourcentage d'intérêt dans BOA Group SA est passé à 72,85% (contre 74,97% auparavant) suite à une augmentation de capital réservée à un actionnaire minoritaire.

En 2019, BANK OF AFRICA a acquis une participation supplémentaire en direct dans la filiale BOA Uganda. Le pourcentage d'intérêt dans cette filiale est passé de 47,48% en 2018 (via le palier BOA) à 77,65%. Cette opération d'acquisition a été réalisée partiellement par échange de titres BOA Group avec le FMO. Aussi, le pourcentage d'intérêt dans la holding BOA Group a légèrement baissé de 72,85% à 72,41%.

II.4. **Cotation des entités du Groupe**

Bank of Africa ainsi que ses filiales Salafin et Maghrebail font l'objet d'une cotation sur la bourse des valeurs de Casablanca.

II.5. Chiffres consolidés du Groupe au 31 décembre 2020

Activité	Banque
Produit net bancaire 2020 (en K MAD) – Consolidé	14 002 045
Résultat net part du groupe 2020 (en K MAD) - Consolidé	737 832
	-RMA*: 26,59%
	-Banque Fédérative du Crédit Mutuel :
	24,56%
	-Divers actionnaires : 16,20%
	-Caisse de Dépôt et de Gestion** : 8,32%
Principaux actionnaires au 31/05/2021	-O Capital Gr : 8,03%
	-CDC Group PLC*** : 5,38%
	-Groupe MAMDA/MCMA: 5,01%
	-CIMR : 3,93%
	-Personnel : 1,09%
	-SFCM : 0,88%

Source: Document de Référence Bank Of Africa

(*)Y compris les actions détenues par les fonds OPCVM dédiés de RMA (2 930 019 actions)

(**) Situation confirmée par l'actionnaire au 31/12/2020

(***)Situation à post Augmentation de capital 2020 (Actions non déposées à Bank of Africa)

II.6. Conventions réglementées conclues avec les entités du Groupe – Exercice 2020

1- Mandats spéciaux de gestion des opérations de financement en crédit-bail conclus entre Bank Of Africa (Anciennement dénommée BMCE Bank Of Africa) et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 01/01/2017

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Parties concernées : Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de Bank Of Africa, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la Bank Of Africa et Monsieur Zouheir Bensaid en sa qualité d'Administrateur dans les deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Bank Of Africa donne mandat spécial à Maghrebail de faire réaliser, au nom et pour le compte du mandant, les opérations de financement en crédit-bail au profit de clients en signant en son nom, lieu et place le contrat de crédit-bail et ses annexes.

Modalités essentielles : Une commission de gestion est fixée par type d'opération et facturée selon les conditions du mandat.

Condition de tarification : Une commission de gestion est fixée par type d'opération.

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2020 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en produits de 567 KMAD HT.

Sommes reçues en 2020 : 268 KMAD TTC.

Solde du compte de créances au 31 décembre 2020 : 723 KMAD TTC.

2- Convention de pension conclue entre la Bank Of Africa (Anciennement dénommée BMCE Bank Of Africa) et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 2012

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de Bank Of Africa, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la Bank Of Africa et Monsieur Zouheir Bensaid en sa qualité d'Administrateur dans les deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Cette convention a pour objet d'emprunter des titres auprès de Bank Of Africa pour une durée déterminée, afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenus en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

Modalités essentielles : Emprunt des titres pour une durée déterminée, renouvelable avant échéance, selon différents taux.

Condition de tarification : Emprunt de titres auprès de BOA pour une durée déterminée afin de les donner en pension avec l'engagement irrévocable de les rendre à une date et à un prix convenu en vue de permettre à Maghrebail de lever des fonds sur le marché des capitaux.

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2020 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 3 413 KMAD HT.

Sommes versées en 2020 : 3 413 KMAD HT.

Solde du compte de créances au 31 décembre 2020: Nul.

3- Convention cadre conclue entre la Bank Of Africa (Anciennement dénommée BMCE Bank Of Africa) et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 08/05/2009

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : Bank Of Africa en sa qualité d'actionnaire dans la société Maghrebail, Monsieur Othman Benjelloun en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Président Directeur Général de la Bank Of Africa, Monsieur Brahim Benjelloun Touimi en sa qualité d'Administrateur dans la société Maghrebail et Administrateur Directeur Général Exécutif de Bank Of Africa, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la Bank Of Africa et Monsieur Zouheir Bensaid en sa qualité d'Administrateur dans les deux sociétés.

Nature et objet de la convention : Placement par Bank Of Africa pour le compte de Maghrebail des produits formatés de crédit-bail, du produit BMCE Bail, du produit BMCE Immobail Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail, assortis ou non de la caution solidaire de Bank Of Africa.

L'avenant de la convention apporte une nouvelle définition du produit formaté BMCE Probail et modifie certains articles de la convention.

Date de signature de l'avenant : 23 mars 2012 avec effet rétroactif au 1^{er} juillet 2011.

Modalités essentielles :

- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à Bank Of Africa telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012) ;
- Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à Bank Of Africa telles que définies dans la fiche de rémunération (modifiées au niveau de l'avenant du 23 mars 2012).
- Maghrebail s'engage également à verser à Bank Of Africa des commissions d'apport annuelles calculées sur la base des objectifs commerciaux annuels dont la réalisation est confirmée par le comité de pilotage. Le taux et le montant des commissions d'apport sont déterminés en annexe de la convention (modifiée par l'avenant du 23 mars 2012) et son réglés au plus tard fin mars de l'exercice N+1.
- Au titre de la rémunération des commissions d'aval, Maghrebail s'engage, pour les produits formatés et le BMCE Bail, à rémunérer la caution de Bank Of Africa au taux annuel exprimée dans la fiche de rémunération. La rémunération de la caution bancaire ainsi que le taux de rémunération de la commission d'aval, à la charge du client ou de Maghrebail, sont déterminés au cas par cas pour les dossiers classique assortis d'une caution solidaire de Bank Of Africa. La commission d'aval (versée trimestriellement par Maghrebail à Bank Of Africa) est calculée annuellement sur l'encours financier de Maghrebail garanti par Bank Of Africa (encours financier x quotité de l'aval bancaire)

Condition de tarification : Maghrebail s'engage à verser des commissions d'apport à BOA telle que définies dans la fiche de rémunération. Maghrebail s'engage à verser des commissions d'aval à BOA telles que définies dans la fiche de rémunération.

Le taux de commission est de 1% de l'encours financier garanti pour les produits formatés¹⁰, et 0,5% de l'encours financier garanti pour les produits non formatés

Prestation ou produits livrés ou fournis en 2020 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 8 999 KMAD HT.

Sommes versées en 2020 : 3 003 KMAD TTC.

Solde du compte de créances au 31 décembre 2020: 14 149 KMAD.

II.7. Récapitulatif des flux financiers entre les entités du groupe entre 2018 – 2020 (en KMAD)

Nature de la convention	Société Concernée	2018		2019		2020	
		Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)
Mandats de gestion des opérations de financement	Bank of Africa	-	359	554	401	268	567
Convention de pension	Bank of Africa	-	-	-	-	-3 413	-3 413
Convention cadre	Bank of Africa	-4 830	-10 970	-4 420	-10 750	-3 003	-8 999
Totaux		-4 830	-10 611	-3 866	-10 349	-6 148	-11 845

Source : Maghrebail

II.8. Flux financiers avec les autres entités du Groupe entrant dans le cadre normal de l'activité

Nature de l'opération	Société concernée	Flux sortants (En KMAD)		
		2018	2019	2020
Opérations de financement en crédit-bail	Bank Of Africa	12 450	29 362	14 631
Opérations de financement en crédit-bail	RMA	0	3 362	4 025
Opérations de financement en crédit-bail	RISMA	0	0	0
Opérations de financement en crédit-bail	SETTAVEX	0	0	0
Opérations de financement en crédit-bail	LOCASOM	0	0	56 435
Opérations de financement en crédit-bail	ALMA PACK	0	0	202

Source : Maghrebail

Nature de l'opération	Société concernée	Flux entrants (En KMAD)		
		2018	2019	2020
Lignes de refinancement débloqués*	Bank Of Africa	1 719 675	500 000	3 073 032
Dividendes des titres de participation	LOCASOM	1 552	1 050	1 142

Source : Maghrebail

(*) Conformément aux dettes bancaires de Maghrebail détaillées au titre III.2 du présent Document de Référence

¹⁰ Les produits formatés sont les produits dont les conditions d'éligibilité sont prédéfinies et mises en place entre Maghrebail et BOA. Il s'agit de : produit BMCE Bail, produit BMCE Immo Bail Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail.

II.9. Synergies entre les entités du groupe

En termes de synergies, Maghrebail s'appuie sur le réseau bancaire de Bank of Africa afin de générer un surplus de couverture sur l'ensemble du territoire. Cela lui permet d'agrandir son assise clientèle au-delà de son réseau d'agences classique.

Également, via cette collaboration, Bank of Africa est capable de proposer à sa clientèle une gamme de financement plus globale et complète avec notamment les solutions de crédit-bail proposées par Maghrebail. Ces synergies ont pour but de saisir toutes les opportunités qu'offre le marché en lui proposant la gamme la plus diversifiée de produits possibles.

III. Filiales de Maghrebail

III.1. Présentation de ORE

Maghrebail détient 99,6% de la société ORE spécialisée dans la promotion immobilière. Il s'agit de l'unique filiale de Maghrebail.

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Participation au capital en %	% de contrôle	Capital social 2019 (en KMAD)	Résultat net 2019 (en KMAD)	Valeur nette comptable 2019 (en KMAD)
ORE (Filiale)	Promotion Immobilière (détenant uniquement le siège de Maghrebail)	99,6%	99,6%	1 000	157	3 287

Source : Maghrebail

La société ORE a réalisé pour seule opération la location du siège de Maghrebail. Aucune opération n'est en cours ou n'est prévue pour la filiale.

Le tableau ci-dessous permet de résumer les principales caractéristiques de la filiale ORE :

Dénomination sociale	SCI ORE
Date de création	1994
Siège social	45 BD MY YOUSSEF
Forme juridique	SA
Domaine d'activité	PROMOTION IMMOBILIERE
Capital Social (juin 2021) en MAD	1 000 000
Valeur nominale des actions	1000
Actionnariat (juin 2021)	La filiale ORE est détenue à 99,6% Par Maghrebail.

Les indicateurs financiers de la filiale ORE se présentent comme suit entre 2018 et 2020 :

KMAD	2018	2019	2020
Chiffre d'affaires	684 800	684 800	1 360 000
Fonds propres	3 673 385	3 830 084	3 975 566
Résultat net	156 698	156 698	145 483
Dividendes versés à Maghrebail relatif à l'exercice n-1	-	-	-

Source : Maghrebail

Le chiffre d'affaires de la filiale ORE est tributaire du loyer versé par Maghrebail dans le cadre de la location du siège de Maghrebail.

La hausse du chiffre d'affaires annuel de 684 800 KMAD en 2019 à 1 360 000 KMAD en 2020 résulte de la révision du loyer trimestriel de 171 200 Dhs HT/Trimestre en 2018 et 2019 à 340 000 Dhs HT/Trimestre en 2020. Cette révision des loyers a eu lieu afin de s'aligner sur les tarifs du marché.

III.2. Conventions réglementées conclues avec ORE – Exercice 2020

1- Convention d'avances de trésorerie conclue entre la société ORE et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 18/09/1998 ;

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

Nature et objet de la convention : Avances en comptes courants non rémunérées au profit de la société ORE.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2020 : Convention n'ayant généré aucun montant comptabilisé en produits.

Condition de tarification : convention non rémunérée.

Sommes reçues en 2020 : Néant.

Solde du compte au 31 décembre 2020 : 2 338 KMAD.

2- Contrat de location conclu entre la société ORE et Maghrebail

Année de mise en place de la convention : 01/01/1997 ;

Durée de la convention : Renouvelable par tacite reconduction ;

Personnes concernées : La société Maghrebail en sa qualité d'actionnaire dans la société ORE, Monsieur Azeddine Guessous en sa qualité de Président Directeur Général de Maghrebail et Administrateur de la société ORE.

Nature et objet du contrat : Location de l'immeuble construit sur le terrain objet du titre foncier n°92D, situé angle Taymour et Boulevard Moulay Youssef.

Modalités essentielles : Loyer trimestriel de 340 KMAD HT.

Condition de tarification : Loyer trimestriel de 340 000 DH HT.

Prestations ou produits livrés ou fournis en 2020 : Convention ayant généré un montant comptabilisé en charges de 1 360 KMAD.

Sommes versées en 2020 : 1 360 KMAD.

Solde du compte au 31 décembre 2020 : Nul.

Ci-dessous les flux entrants/sortants entre Maghrebail et sa filiale ORE (En KMAD):

Nature de la convention	Société Concernée	2018		2019		2020	
		Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)	Encaissement/ (Décaissement)	Produit/ (Charge)
Convention d'avances de trésorerie	ORE	-	-	-	-	-	-
Contrat de location	ORE	(685)	(685)	(685)	(685)	(1 360)	(1 360)

Source : Maghrebail

Maghrebail détient une filiale, ORE, destinée à la promotion immobilière et la détention d'actifs fonciers. Une convention réglementée encadre le loyer versé par Maghrebail à ORE au titre de la location du siège de Maghrebail à Casablanca.

Les titres de participation dans LOCASOM et Vivalis sont des investissements historiques de Maghrebail et ne revêtent pas d'intérêt stratégique particulier pour l'émetteur.

III.3. Flux financiers entrant dans le cadre normal de l'activité

	2018		2019		2020	
	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges	Créances/dettes	Produits/charges
Opérations de financement en crédit-bail		631		631		1200

III.4. Participations hors filiales de Maghrebail

Maghrebail détient des titres de participation à hauteur de 2,6% dans Vivalis, anciennement Assalaf Chaabi, spécialisée dans le crédit à la consommation et 6,7% de LOCASOM qui opère dans le secteur de la location de véhicules.

Tableau 17 Situation nette sur la période entre 2018 et 2020 et le pourcentage des actions détenues dans les participations hors filiales de Maghrebail

Dénomination de la société émettrice	Secteur d'activité	Participation au capital (%)	% de contrôle	Valeur comptable nette 2018	Valeur comptable nette 2019	Valeur comptable nette 2020
Participations dans les entreprises liées						
LOCASOM	Location de véhicules	6,74%	6,74%	10 106	10 106	10 106
Autres titres de participation						
VIVALIS	Crédit à la consommation	2,57%	2,57%	4 141	4 141	4 141
TOTAL				14 247	14 247	14 247

Source : Maghrebail

La valeur nette du portefeuille des autres participations de Maghrebail reste stable au cours des trois dernières années à 4,1 MMAD en 2020.

IV. Secteur d'activité de l'émetteur

Le Leasing a été introduit au Maroc en 1965 avec la création à Casablanca de la Compagnie Marocaine de Location d'Équipement - Maroc Leasing - par la BNDE et la banque Paribas. Durant les sept années qui ont suivi sa création, Maroc Leasing détendra le monopole de ce nouveau mode de financement jusqu'à l'entrée de Maghrebail sur le marché en 1972.

Conscientes du potentiel de croissance du secteur, les principales banques marocaines ont créé à leur tour des filiales spécialisées dans le crédit-bail. Ainsi, à fin 2020, sept sociétés de leasing sont recensées par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement.

IV.1. Principe du crédit-bail

Le crédit-bail est un contrat de location avec promesse de vente par lequel une personne (le locataire) demande à un organisme financier (le crédit bailleur) d'acheter un bien mobilier ou immobilier afin de lui louer pendant une période déterminée.

A la différence du crédit classique, le crédit-bail permet à l'entreprise d'être locataire (le crédit bailleur reste propriétaire) et non pas propriétaire du bien acheté. En contrepartie de ce service, le locataire règle une série de loyers qui permet au bailleur, sur la période du contrat, de couvrir, en principe, la totalité des coûts, intérêts compris. Depuis son introduction au Maroc, le leasing a renforcé sa présence dans l'équipement d'entreprises privées de toutes les dimensions professionnelles et a été également utilisé pour financer certains investissements publics. Cet essor pourrait être expliqué par les multiples avantages que présente le crédit-bail par rapport à un crédit bancaire classique.

En effet, le crédit-bail présente les avantages, aussi bien pour le crédit bailleur que pour l'entreprise utilisatrice (preneur), suivants :

Pour le crédit bailleur :

- la rentabilité est plus importante, du fait de la prise en charge de l'intégralité du risque de financement de l'investissement ;
- de plus, le crédit bailleur demeure propriétaire du bien mobilier ou immobilier financé.

Pour le preneur :

- il profitera d'un financement total de l'investissement tandis que le crédit bancaire nécessite un apport partiel ;
- le preneur n'est pas contraint de fournir des sûretés dans la mesure où le crédit bailleur est propriétaire du bien ;
- le preneur pourra avoir un accès rapide au crédit-bail du fait que la réponse à la demande de financement est donnée plus rapidement ;
- l'optimisation financière motive également le recours au crédit-bail car ce financement permet de préserver la trésorerie de l'entreprise qui conserve les fonds propres nécessaires au financement des besoins de son exploitation ;
- A l'issue de la location, le locataire bénéficie d'une option d'achat du bien, pour un prix fixé à l'avance, et figurant au contrat de crédit-bail : la valeur résiduelle ;
- l'avantage fiscal : déductibilité de la totalité de la redevance.

IV.2. Cadre légal et réglementaire des activités de crédit-bail au Maroc

Lors de l'introduction du crédit-bail au Maroc en 1965, les sociétés opérant dans le financement par crédit-bail n'avaient aucun statut réglementaire régissant leurs activités. Elles étaient assimilées à des entreprises commerciales et industrielles.

Un cadre réglementaire régissant les activités de crédit-bail au Maroc a vu le jour à partir de la promulgation de la loi 1-93-147 du 6 juillet 1993. Dès lors, les sociétés de crédit-bail ont acquis le statut d'établissement de crédit et une association professionnelle des sociétés de financement a été créée, avec l'obligation pour toute société de crédit-bail d'y adhérer.

De plus, du fait de la promulgation, le 1^{er} août 1996, de la loi 15-95 formant le code de commerce, les contrats de crédit-bail n'ont plus été soumis au Dahir des obligations et des contrats mais régis par le code de commerce qui a, à ce titre, précise la nature du crédit-bail en se référant aux dispositions de la loi bancaire.

Enfin, les opérations de crédit-bail bénéficient de certains avantages fiscaux.

IV.2.1. Loi bancaire du 26 décembre 2014 n°103-12

Aujourd'hui, le crédit-bail est régi par la loi bancaire, loi 103-12 du 24 décembre 2014, adoptée et publiée au bulletin officiel en date du 5 mars 2015, qui abroge et remplace la loi bancaire 34-03 du 14 février 2006.

L'article 4 de la loi bancaire du 26 décembre 2014 stipule que les opérations de crédit-bail et de location avec option d'achat concernent :

- Les opérations de location de biens meubles qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir à une date fixée avec le propriétaire, tout ou partie des biens pris en location, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers ;
- Les opérations par lesquelles une entreprise donne en location des biens immeubles, achetés par elle ou construits pour son compte, lorsque ces opérations, quelle que soit leur qualification, permettent au locataire de devenir propriétaire de tout ou partie des biens pris en location, au plus tard à l'expiration du bail ;
- Les opérations de location de fonds de commerce ou de l'un de ses éléments incorporels qui, quelle que soit leur qualification, donnent au locataire la possibilité d'acquérir, à une date fixée avec le propriétaire, le fonds de commerce ou l'un de ses éléments incorporels, moyennant un prix convenu tenant compte, au moins pour partie, des versements effectués à titre de loyers, à l'exclusion de toute opération de cession de bail, à l'ancien propriétaire, dudit fonds ou de l'un de ses éléments.
- La cession bail est l'acte par lequel une entreprise utilisatrice vend un bien à une personne qui le lui donne aussitôt en crédit-bail.

Au-delà d'assimiler les opérations de crédit aux opérations de crédit-bail, la loi 103-12 définit un cadre précis pour les activités des banques et sociétés de financement notamment concernant les prises de participations ainsi que les règles prudentielles auxquelles ces entités doivent se soumettre.

La loi bancaire confie par ailleurs de nouvelles attributions au Comité des établissements de crédit, concernant l'octroi et le retrait d'agrément des associations de microcrédit et des banques offshore ainsi que l'activité des banques participatives et des établissements de paiement.

Nouvelles mesures de la loi bancaire

L'une des principales mesures de la nouvelle loi bancaire n° 103-12 publiée en janvier 2015 au Bulletin Officiel consiste à instaurer un cadre législatif régissant l'activité des banques participatives. Les principaux axes couverts par ces dispositions portent sur :

- Les principes de base, la définition des concepts et des formules de contrats ;
- Le champ d'application et les activités autorisées ;
- La supervision des banques participatives par Bank Al-Maghrib
- La protection de la clientèle.

D'autre part, la loi a introduit un renforcement de la réglementation prudentielle concernant les prises de participation, la gouvernance bancaire et la lutte contre le blanchiment des capitaux.

Enfin, la nouvelle loi bancaire prévoit l'institution d'un comité de coordination et de surveillance des risques systémiques, chargé d'assurer la surveillance macro-prudentielle du secteur financier en analysant les risques pesant sur la stabilité du système financier et en proposant les mesures appropriées permettant d'atténuer les effets de tels risques.

IV.2.2. Le code de commerce

Le code de commerce a repris la définition du crédit-bail de la loi du 6 juillet 1993 ; il a en outre exclu des contrats de crédit-bail :

- La révision périodique des prix de location des locaux à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les baux d'immeubles à usage commercial, industriel ou artisanal ;
- Les rapports contractuels entre les bailleurs et les locataires des locaux, d'habitation ou à usage professionnel.

Le code de commerce en excluant ces opérations des contrats de crédit-bail interdisait la naissance d'un quelconque droit de propriété sur les biens objet de location.

En effet, la propriété juridique, privilège du bailleur, et dissociée de l'usage économique privilège du preneur.

IV.2.3. Régime fiscal des opérations de crédit-bail

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre ; l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- La déductibilité des redevances *Leasing* : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- La possibilité pour les sociétés de financement, de bénéficier de l'option d'amortissement accélérée ;
- Les actes d'acquisition par les sociétés de crédit-bail immobilier, de locaux à usage d'habitation ou professionnel ou de terrains nus destinés à la construction de locaux, sont exonérés des droits d'enregistrement.

Il convient de noter que :

- La TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- Un nouveau dispositif fiscal dédié à la vente de biens d'occasion a été instauré par la loi de finance 2013. Parmi ces biens, les véhicules acquis selon la formule LOA, sont soumis à 20% de TVA appliquée à la valeur résiduelle du véhicule, pour les contrats signés à compter de janvier 2013 ;
- Les établissements de crédit-bail sont soumis à l'IS au taux de 37% ;
- En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début de l'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du *Leasing*.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a ramené la TVA collectée et à décaissé au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les sociétés de *Leasing* bénéficie du remboursement du crédit de TVA non imputé à partir de cette date.

Il convient de signaler que la contrainte de la durée d'amortissement a été résolue suite une intervention de l'APSF qui a obtenu un document écrit de l'administration fiscale : celle-ci admet dorénavant que la durée d'amortissement fiscal coïncide avec la durée du contrat de *Leasing*¹¹.

¹¹L'usage des sociétés de crédit-bail depuis l'introduction de ce métier au Maroc en 1965, consiste à amortir les biens donnés en crédit-bail sur la durée du contrat (ces biens étant inscrits dans le bilan des sociétés de crédit-bail, puisqu'elles en sont propriétaires). Si les sociétés de

IV.2.4. Agrément et conditions d'exercice

Les établissements de crédit (Banques et sociétés de financement) doivent, avant d'exercer leur activité au Maroc, avoir été préalablement agréés par le gouverneur de Bank Al-Maghrib après avis du Comité des établissements de crédit. Préalablement à cet agrément, Bank Al-Maghrib s'assure de l'adéquation des moyens humains, techniques et financiers de la personne morale postulante, de l'expérience professionnelle, de l'honorabilité des fondateurs, des apporteurs du capital, des membres des organes d'administration, de direction et de gestion.

IV.2.5. Les autorités de contrôle

Les établissements de crédit-bail sont placés sous le contrôle et la supervision de Bank Al-Maghrib et du Ministère des Finances. Ces deux institutions agissent sous la recommandation du Conseil National du Crédit et de l'Epargne et du Conseil des Établissements de Crédit.

La loi bancaire vise l'élargissement des pouvoirs de Bank Al-Maghrib, lui conférant plus d'indépendance, renforçant sa réglementation et appuyant son rôle de supervision et de contrôle. Bank Al-Maghrib est habilité dorénavant à octroyer ou retirer les agréments ou encore à s'opposer à la nomination de personnes ne remplissant pas les conditions requises au sein des instances d'administration ou de direction des établissements de crédit.

Bank Al Maghrib

Dans le cadre des prérogatives qui leur sont dévolues notamment par la législation relative à l'exercice de l'activité des établissements de crédit et de leur contrôle, les autorités monétaires ont édicté un ensemble de règles prudentielles d'ordre quantitatif visant à prémunir les établissements de crédit contre certains risques tels que les risques de liquidité, de solvabilité, de concentration des crédits et de dépréciation des actifs.

Ministère des finances

La loi bancaire accorde un rôle de tutelle au Ministère des Finances dans le cadre du contrôle des établissements de crédit

Les commissaires aux comptes

Selon les dispositions de la loi bancaire, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes ayant effectué leur mission auprès d'un même établissement, durant deux mandats consécutifs de trois ans, ne peut intervenir qu'à l'expiration d'un délai de trois ans après le terme du dernier mandat et sous réserve de l'approbation de Bank Al-Maghrib.

Afin d'encadrer les missions de Commissariat aux comptes au sein des établissements de crédit, Bank-Al Maghrib a publié en date du 30 novembre 2006:

- Une circulaire relative aux modalités d'approbation des commissaires aux comptes des établissements de crédit et à l'exercice de leur mission (21/G/2006) ;
- Une lettre circulaire relative aux termes de référence de la mission des commissaires aux comptes au sein des établissements de crédit.

Ces dispositions ont été complétées par la circulaire n° 6/W/2017 du Wali de Bank Al-Maghrib du 24 juillet 2017 relative aux modalités d'approbation de la désignation des commissaires aux comptes par les établissements de crédit.

Leasing avaient été amenées à adopter l'amortissement des biens selon la durée fiscale, la dépréciation selon l'utilisation réelle des biens dégagerait une plus ou moins-value certaine à la cession. La décision de maintenir l'amortissement des biens en crédit-bail sur la durée de leasing ne fait que renforcer cette pratique.

Les organes consultatifs

Il a été institué trois organes de consultation, dont l'avis est requis avant la prise de toute décision par les Autorités Monétaires. Il s'agit du CNCE, du CEC et de la Commission de Discipline des Établissements de Crédit.

➤ Le Conseil National du Crédit et de l'Épargne (CNCE) :

Le CNCE a pour mission de débattre « de toute question intéressant le développement de l'épargne ainsi que de l'évolution de l'activité des établissements de crédit. Il formule des propositions au gouvernement dans les domaines qui entrent dans sa compétence ».

Le CNCE est présidé par le Ministre des Finances ou, en cas d'empêchement, par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il réunit des membres représentant les pouvoirs publics, les opérateurs économiques et les représentants des établissements de crédit. L'APSF y siège en la personne de son président et deux de ses membres.

➤ La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit :

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est investie d'un rôle consultatif en matière disciplinaire. Elle est chargée d'instruire les dossiers disciplinaires et de proposer les sanctions susceptibles d'être prononcées par le Gouverneur de BAM.

La Commission de Discipline des Etablissements de Crédit est présidée par le Vice-gouverneur ou le Directeur Général ou un représentant de Bank Al-Maghrib, et comprend en outre, un représentant de BAM, deux représentants du Ministère des Finances et deux magistrats.

➤ Le Comité des établissements de crédit :

Le CEC a un rôle consultatif sur les questions jugées intéressantes sur l'activité des établissements de crédit : octroi et retrait d'agréments, conditions de prises de participation, etc.

Le CEC est présidé par le Gouverneur de Bank Al-Maghrib. Il regroupe les représentants du Ministère des Finances, ceux de la profession bancaire, le Président et un membre de l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF).

Organe de consultation

Pour les sociétés de crédit-bail, l'organe de coordination est représenté par l'Association Professionnelle des Sociétés de Financement (APSF) qui regroupe toutes les sociétés de financement exerçant au Maroc. L'APSF fut créée par la loi bancaire du 6 juillet 1993. Elle regroupe aujourd'hui six métiers très spécialisés :

- ♣ Le crédit-bail ;
- ♣ L'affacturage ;
- ♣ Le cautionnement ;
- ♣ La mobilisation de créances ;
- ♣ Crédit à la consommation ;
- ♣ Gestion des moyens de paiement.

Conformément aux attributions qui lui sont dévolues par la loi, l'APSF défend les intérêts des professions qu'elle réunit, développe avec ses partenaires des relations de confiance et d'assistance au management, et veille au respect des valeurs éthiques que ses membres se sont imposés.

Par ailleurs, l'APSF informe régulièrement les organes de presse sur son action professionnelle et sur l'évolution des concours à l'économie des sociétés de financement membres. Chaque fois que c'est nécessaire, les dirigeants de l'APSF accordent des entretiens pour éclairer l'opinion publique sur le rôle des sociétés de financement dans le développement social et économique du pays.

Enfin, périodiquement l'APSF publie des statistiques du secteur sur son site web : www.apsf.org.ma.

IV.2.1. Règles de gestion

En vertu de la loi bancaire n° 103-12 promulguée par dahir le 24 décembre 2014, les établissements de crédit sont tenus de respecter certains ratios prudentiels fixés par circulaires du wali de Bank Al-Maghrib, après avis du comité des établissements de crédit. Ces règles prudentielles permettent de mieux gérer les risques liés à l'insuffisance de ressources liquides des sociétés, à l'insolvabilité et à la concentration des crédits sur un seul bénéficiaire ou même groupe de bénéficiaires. Les principales règles prudentielles sont les suivantes :

- **Un coefficient de liquidité fixé à 100%**, donné par le rapport entre, d'une part, les éléments d'actifs disponibles et réalisables à court terme et les engagements par signature reçus et, d'autre part, leurs exigibilités à vue et à court terme et les engagements par signature donnés ;
- **Un ratio Tier I fixé à un minimum de 9%¹²**, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres de base et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- **Un coefficient de solvabilité fixé à un minimum de 12%¹³**, défini comme étant le rapport entre, d'une part, le total des fonds propres et, d'autre part, des éléments d'actif affectés d'un taux de pondération en fonction du degré de risque ;
- **Un coefficient maximum de division des risques de 20%**, correspondant au rapport entre, d'une part, le total des risques encourus sur un même bénéficiaire affecté d'un taux de pondération en fonction du degré de risque et, d'autre part, les fonds propres nets.

Classification et provisionnement des créances en souffrance

Parallèlement, Bank Al-Maghrib, par le biais de la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, a énoncé les règles de classification et de provisionnement des créances en souffrance.

Sont considérées comme créances en souffrance, les créances qui présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

Compte tenu du degré de risque de perte, les créances en souffrance sont réparties en trois catégories :

- Les créances pré-douteuses ;
- Les créances douteuses ;
- Les créances compromises.

Les créances pré douteuses sont provisionnées à hauteur de 20% de leur encours, les créances douteuses à 50% et les créances compromises à 100% (déduction faite des agios réservés et des garanties).

Les crédits par décaissement, y compris le crédit-bail, les engagements par signature donnés (cautions, avals....) sont considérés comme des créances en souffrance quand ils présentent un risque de non recouvrement total ou partiel, eu égard à la détérioration de la capacité de remboursement immédiate et/ou future de la contrepartie.

IV.2.2. Protection de la clientèle

Taux Maximum des Intérêts Conventionnels « TMIC »

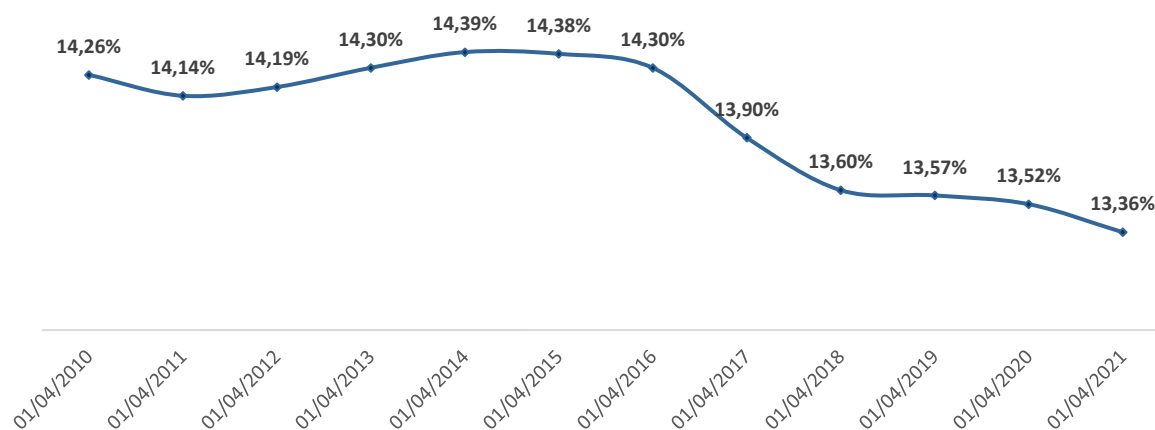
Une nouvelle méthode de calcul, applicable dès octobre 2006, a été instituée par la circulaire n°19/G/06 de BAM qui fixe les modalités d'application de l'arrêté du Ministre des Finances et de la Privatisation du 29 septembre 2006. Le TMIC des établissements de crédit correspond, depuis ce changement, au taux d'intérêt moyen pondéré pratiqué par ces mêmes établissements sur les crédits à la consommation au cours de l'année civile précédente majoré de 200 points de base. Par ailleurs, la circulaire de BAM précitée précise que le Taux Effectif Global (TEG)

¹² Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 8.5% jusqu'en juin 2022

¹³ Le minimum requis par Bank Al-Maghrib pour ce ratio est ramené exceptionnellement à 11.5% jusqu'en juin 2022.

doit comprendre, en plus des intérêts, les frais et les commissions ou rémunérations liés à l'octroi du crédit, exception faite, notamment, des frais de dossier dans une limite de MAD 150. Le TMIC en vigueur du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022 a été fixé par Bank Al-Maghrib à 13,36% en baisse de 16 pts de par rapport à fin mars 2021.

L'évolution du TMIC sur la période avril 2010 – avril 2022 se présente comme suit :



Source : Bank Al-Maghrib

Constitution d'un fonds de garantie

Pour assurer la protection des déposants des établissements de crédit, il est institué un fonds collectif¹⁴ de garantie des dépôts destiné, sur décision du gouverneur de Bank Al-Maghrib, après avis du Comité des établissements de crédit à :

- Indemniser les déposants¹⁵ des établissements de crédit en cas d'indisponibilité de leurs dépôts ou de tous autres fonds remboursables ;
- Consentir, à titre préventif et exceptionnel, des concours remboursables à l'un de ses membres dont la situation laisse craindre à terme une indisponibilité des dépôts ou de tous autres fonds remboursables, à condition qu'il présente des mesures de redressement jugées acceptables par Bank Al-Maghrib.

Les établissements de crédit recevant des fonds du public sont tenus de contribuer au financement du fonds collectif de garantie des dépôts par le versement d'une cotisation annuelle dont le taux ne peut dépasser 0,25% des dépôts et autres fonds remboursables.

Publication des conditions d'octroi de crédit

Les sociétés de financement publient les conditions d'attribution de crédit, notamment les taux d'intérêts appliqués et les commissions. Ces conditions sont affichées dans les agences propres ainsi que chez les correspondants et les vendeurs agréés.

En outre, toute fermeture, par une société de financement, d'une agence doit être portée à la connaissance de la clientèle par tout moyen approprié, deux mois au moins avant la date de fermeture effective.

Loi n° 31-08 édictant des mesures de protection du consommateur

Cette loi a pour objet:

- D'assurer l'information appropriée et claire du consommateur sur les produits, biens ou services qu'il acquiert ou utilise ;

¹⁴ Conformément aux dispositions de l'article 105 de la nouvelle loi bancaire

¹⁵ Le montant de l'indemnisation est plafonné à 80 000 MAD par déposant

- De garantir la protection du consommateur quant aux clauses contenues dans les contrats de consommation, notamment les clauses abusives et celles relatives aux services financiers, aux crédits à la consommation et immobiliers, ainsi qu'aux clauses relatives à la publicité, aux ventes à distance et aux démarchages ;
- De fixer les garanties légales et contractuelle des défauts de la chose vendue et du service après-vente et de fixer les conditions et les procédures relatives à l'indemnisation des dommages ou préjudices qui peuvent toucher le consommateur ;
- D'assurer la représentation et la défense des intérêts des consommateurs à travers les associations de protection du consommateur opérant conformément aux dispositions de la présente loi.

En somme, il s'agit d'offrir au consommateur un degré de confort et de transparence dans la prise de décision quant à l'appréciation d'une offre de crédit en mettant à sa disposition toutes les informations essentielles et cruciales relatives au contrat de crédit de manière limpide. Cela passe principalement par un effort pédagogique dans l'instruction et la présentation des dossiers de crédit ainsi que par une présentation plus claire de l'ensemble des contours dudit contrat.

La mise en application de cette loi implique des changements dans le processus de financement des dossiers de crédit et des règles de gestion :

Impact organisationnel :

- Mise à jour de la documentation contractuelle : intégration des nouveaux documents (demande expresse, formulaire de rétractation) ;
- Mise à jour du processus de financement : intégration du délai de rétractation (prise en charge du formulaire de rétractation, etc.)

Impact financier :

- Suppression de la perception des intérêts M+1 lors d'un rachat anticipé ;
- Suppression de la perception des pénalités contractuelles ;
- Réduction du taux d'intérêts de retards à 4% maximum.

IV.2.3. Traitement des difficultés

Lorsque la gestion ou la situation financière d'un établissement de crédit n'offre pas de garanties suffisantes sur le plan de la solvabilité, de la liquidité ou de la rentabilité, ou que son système de contrôle interne présente des lacunes graves, Bank Al-Maghrib lui adresse une injonction à l'effet d'y remédier dans un délai qu'elle fixe.

Bank Al-Maghrib peut, dans ce cas, exiger communication d'un plan de redressement, appuyé, si elle l'estime nécessaire, par un rapport établi par un expert indépendant, précisant notamment les dispositions prises, les mesures envisagées ainsi que le calendrier de leur mise en œuvre.

Dans le cas où elle estime que les moyens de financement prévus dans le plan de redressement sont insuffisants, Bank Al-Maghrib peut faire appel aux actionnaires ou aux sociétaires détenant, directement ou indirectement, une participation égale ou supérieure à 5% du capital et faisant partie des organes d'administration, de direction ou de gestion de l'établissement en cause, pour fournir à celui-ci le soutien financier qui lui est nécessaire.

Bank Al-Maghrib peut, sans faire application de l'injonction et de l'appel aux actionnaires ou sociétaires, adresser directement un avertissement à l'établissement de crédit concerné à l'effet de se conformer, dans un délai qu'elle détermine, aux prescriptions de la loi bancaire et des textes pris pour leur application, d'améliorer ses méthodes de gestion, de renforcer sa situation financière ou redresser les anomalies constatées au niveau du système de contrôle interne.

Centre marocain de médiation bancaire

Le Centre marocain de médiation bancaire dont les statuts ont été adoptés lors de l'Assemblée Générale constitutive tenue le 26 juin 2013 à Casablanca, est constitué sous la forme d'une association à but non lucratif.

Le Centre gère le dispositif de médiation bancaire destiné au règlement à l'amiable des différends nés ou pouvant naître entre les Établissements de crédit et leurs Clients. Il s'agit d'un dispositif de médiation institutionnelle conventionnelle ou judiciaire au profit des personnes physiques ou morales régi par la loi 08-05 relative à la médiation.

Le Centre peut organiser des manifestations visant la sensibilisation et la promotion de la médiation bancaire.

Il peut également conclure tout partenariat avec des organismes publics ou privés, nationaux ou internationaux en vue de développer ce mode de règlement des différends.

IV.2.4. Fiscalité

Le crédit-bail bénéficie d'un régime fiscal qui lui est propre, l'ensemble des avantages fiscaux conférés par l'administration fiscale ont permis le développement de ce mode de financement au Maroc.

Ce régime offre :

- la déductibilité des redevances leasing : ces redevances sont comptabilisées comme des charges totalement déductibles du résultat imposable ;
- le montant du financement porte sur le montant hors taxe. La TVA à l'achat est récupérée par la société de leasing.

Il est à noter que :

- la TVA au taux de 20% acquittée sur les loyers est récupérable selon le statut fiscal du client ;
- les établissements de crédit-bail sont soumis à l'IS au taux de 37,0% depuis le 1^{er} janvier 2008.

En 2007, la loi de finances abolissait le remboursement par l'administration fiscale du crédit de TVA des sociétés de financement. L'article 92 du Code Général des Impôts alinéa 6, stipule que l'exonération concerne uniquement les biens d'investissement inscrits dans un compte d'immobilisation ouvrant droit à déduction et acquis par les entreprises assujetties à la TVA pendant une durée de 24 mois à compter du début d'activité. Par ailleurs, l'article 103 du CGI stipule que le crédit de TVA ne donne pas lieu à un remboursement même partiel pour la TVA ayant grevé une opération non visée par l'article 92.

Compte tenu des caractéristiques du secteur du leasing, cette décision a limité les avantages dont bénéficiait l'activité du leasing.

Dans ce sens, la loi de finances 2008 a, quant à elle, ramené la TVA collectée et décaissée au taux de 20%, visant ainsi à uniformiser les taux applicables en amont et en aval de cette activité. Depuis le 1^{er} janvier 2008, les sociétés de leasing bénéficient du remboursement du crédit de TVA non imputé né à partir de cette date.

La loi de finances 2010 a quant à elle supprimé l'exonération des droits d'enregistrement dont bénéficiaient les sociétés de leasing concernant les contrats de crédit-bail immobilier.

IV.3. Historique du secteur de crédit-bail

En 1952, le crédit-bail vit le jour aux Etats-Unis sous la dénomination de leasing, avec la création de la United States Corporation qui s'adonna à la location des biens d'équipement (petites machines, avions...).

Le concept « leasing » a fait l'objet de diverses appellations : « prêt bail », « prêt vente », « location financement », « location amortissement » et enfin « crédit-bail ».

L'appellation adoptée par le législateur français de 1966 et de 1967 a été reprise par les textes marocains, notamment par la note du Ministère des Finances du 1^{er} juillet 1978, la loi bancaire du 6 juillet 1993 et par la loi de finance 1992.

Le recours au leasing a été stimulé par :

- ✓ l'absence de marché de capitaux à moyen terme développé ;
- ✓ l'insuffisance des fonds propres des entreprises ;
- ✓ la dépréciation monétaire ;
- ✓ le besoin de renouvellement au fur et à mesure de la croissance technologique.

Treize ans après son apparition aux USA, et trois ans après son introduction en France, le leasing a vu le jour au Maroc en 1965 avec la création de Maroc-Leasing. A compter de 1972, d'autres sociétés de leasing ont vu le jour, notamment :

- Inter Leasing ;
- Wafabail ;
- Maghrebail ;
- Diac leasing.

Le secteur du crédit-bail a été marqué par les événements suivants :

- En 2008, le secteur du crédit-bail a été marqué par l'augmentation de la taxe sur la valeur ajoutée à 20% sur les redevances leasing contre 10% auparavant ;
- En 2009, fusion-absorption de Chaabi Leasing par Maroc Leasing ;
- En 2010, le secteur a connu la suppression de l'exonération des droits d'enregistrement pour les biens immobiliers financés par crédit-bail, suivi de la suppression de l'exonération de la TVA sur la valeur résiduelle en 2013 ;
- En 2017 : deux nouvelles mesures ont été adoptées en matière de TVA sur cession de biens meubles et immeubles :
 - La taxation des cessions de biens meubles à 20% indépendamment de leur durée de conservation et ce, quelle que soit leur date d'acquisition ;
 - Le reversement de la TVA sur cession de biens immeubles est tributaire dorénavant d'une durée de conservation de 10 ans en lieu et place de 5 ans.

Principaux intervenants du crédit-bail au Maroc

Au Maroc, les principales sociétés de crédit-bail intervenantes sur le marché sont adossées à des groupes bancaires afin de profiter des synergies mutuelles entre l'activité de banque de détail et l'offre de leasing.

Ainsi, à fin 2020, il existe 7 sociétés de leasing au Maroc :

- WAFABAIL : adossée au groupe bancaire Attijariwafa Bank
- MAGHREBAIL : adossée au groupe bancaire Bank Of Africa
- MAROC LEASING : adossée au groupe bancaire Banque Centrale Populaire
- SOGELEASE : adossée au groupe bancaire Société Générale
- BMCE LEASING : adossée au groupe bancaire BMCI BNP Paribas
- CDM LEASING : adossée au groupe bancaire Crédit du Maroc
- CAM LEASING : adossée au groupe bancaire Crédit Agricole (nouvel entrant sur le marché du crédit-bail)

Historiquement et initialement centrée autour du crédit-bail mobilier, la gamme de produits proposée par les sociétés de crédit-bail s'est élargie aux produits concernant le crédit-bail immobilier. Le crédit-bail peut ainsi financer des biens existants ou en construction, qu'il s'agisse de bâtiments industriels, d'entrepôts, de magasins, de locaux commerciaux ou de bureaux. Maghrebail innove en proposant un service complet qui va de l'assistance dans la conception des plans jusqu'aux aspects juridiques, fiscaux et financiers.

Par la suite, les produits proposés se sont affinés autour de contrats personnalisés et modulables en fonctions des biens mis en leasing et surtout grâce aux partenariats que les sociétés de crédit-bail ont pu nouer avec les fournisseurs et sociétés commerciales (matériel roulant, matériel professionnel, etc.)

Principaux produits commercialisés

Les principaux produits commercialisés par les sociétés de crédit-bail au Maroc sont :

- Le crédit-bail mobilier (CBM) : permet de louer un bien d'équipement, du matériel et outillage à usage professionnel avec la possibilité de racheter le bien à l'issue du contrat ;
- Le crédit-bail immobilier (CBI) : permet de louer un bien immobilier à usage professionnel (immeuble achevé, immeuble à construire, vente en l'état futur d'achèvement) assortie d'une promesse unilatérale de vente au profit du locataire.

Evènements marquants en 2020

En 2020 l'activité leasing se développe dans un contexte économique morose impacté par la crise sanitaire, une récession du PIB de -5,2% en 2020 par rapport à une croissance de 2,3% en 2019. La dynamique du secteur s'opère sur un temps d'investissements faible et une concurrence acharnée.

➤ Premières mesures pour faire face aux effets socio-économiques de la crise

Le 19 mars 2020, CVE (comité de Veille économique) a décidé pour les activités des sociétés de financement :

- ♣ Pour les salariés, de pouvoir bénéficier du report du remboursement des échéances des crédits bancaires (crédit consommation et crédit acquéreur) ;
- ♣ Pour les entreprises et les professions libérales en difficulté :
 - La mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et pour le remboursement des échéances des leasings jusqu'au 30 juin sans paiement de frais ni de pénalités ;
 - L'activation d'une ligne supplémentaire de crédit de fonctionnement octroyée par les banques et garantie par la CCG.

En vue d'atténuer les effets de la pandémie et de soutenir le financement de l'économie nationale, BKAM a abaissé par deux fois son taux directeur, le ramenant à 1,5%.

BKAM a également adopté un ensemble de mesures :

- ♣ De politique monétaire, en vue de renforcer la capacité de refinancement des banques auprès de Bank Al-Maghrib ;
- ♣ Prudentielles, avec des mesures d'accompagnement des établissements de crédit couvrant les exigences en matière de liquidité, de fonds propres et de provisionnement des créances à l'effet de renforcer la capacité de ces établissements à soutenir les ménages et les entreprises dans ces circonstances exceptionnelles.

Par ailleurs, BKAM a recommandé aux établissements de crédit de surseoir à la distribution des dividendes pour préserver leurs fonds propres.

➤ Quatre propositions pour limiter l'impact du moratoire

Afin de limiter l'impact du moratoire, les sociétés de leasing ont formulé quatre propositions :

- ♣ Harmoniser les critères de définition des affaires en difficulté et de leur traitement, au sein de la Section crédit-bail, au sein du GBPM et au sein de l'APSF, ce qui permettra de neutraliser les demandes non justifiées.
- ♣ Demander à BKAM de les autoriser à suspendre les amortissements relatifs aux redevances pour limiter l'impact sur le PNB et le résultat ;
- ♣ Demander à BKAM d'assouplir les règles de provisionnement, surtout pour les clients qui étaient sains avant la pandémie ;
- ♣ Prévoir des traitements simplifiés des demandes de reports d'échéances et ce en concertation avec les institutions concernées et les clients : actualisation des contrats et garanties, cautions bancaires, CCG, ... ».

➤ BKAM autorise la suspension de l'amortissement des biens donnés en crédit-bail

Les sociétés de crédit-bail membres de l'APSF ont décidé d'adresser à BKAM une doléance les autorisant à suspendre l'amortissement des biens donnés en crédit-bail ayant fait l'objet du moratoire.

A titre exceptionnel et dérogatoire, un courrier a été reçu permettant de procéder à la suspension des dotations aux amortissements des biens donnés en crédit-bail sur la durée du moratoire pour les dossiers ayant fait l'objet de suspension.

➤ Application des moratoires à fin juin 2020

Le moratoire accordé par les sociétés de leasing, à fin juin 2020, a concerné un encours de 13,5 milliards de dirhams sur un encours global de 50,1 milliards que portent ces sociétés, et a totalisé 1,3 milliard de dirhams.

➤ Application d'un moratoire « bis » à fin décembre 2020 pour le tourisme

En l'absence d'un accompagnement spécifique du secteur, les impacts de cette crise continueront à se faire sentir au moins jusqu'à la fin de l'année 2023. Pour limiter ces impacts, un contrat programme 2020-2022 relatif à la « relance du secteur touristique en phase post covid19 » a été adopté.

Parmi les mesures financières de soutien au secteur, figure la « mise en place d'un moratoire pour le remboursement des échéances des crédits bancaires et pour le remboursement des échéances des leasings jusqu'au 31 décembre 2020 sans paiement de frais, ni de pénalités pour les entreprises touristiques et leurs employés ».

La DSB autorise la suspension des amortissements, pour le tourisme, jusqu'à fin décembre 2020.

État de lieux du secteur en 2020 et à fin juin 2021

Le secteur du leasing a affiché en 2020 une production globale de 11,5 milliards de dirhams, marquant ainsi une baisse de 31,15% par rapport à l'exercice 2019. Cette nouvelle production est composée à 81,7% de crédit-bail mobilier avec 9,38 milliards de dirhams réalisés en 2020 et à 18,3% de leasing immobilier avec 2,10 milliards de dirhams de réalisations en 2020.

A fin décembre 2020, l'encours net comptable de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 46,5 milliards de dirhams, en diminution de 4,01%. Maghrebail se maintenait en 2ème position avec une part de marché de 24,21%.

A fin juin 2021, la production du secteur du leasing a atteint 6,5 milliards de dirhams contre 4,9 milliards de dirhams à fin juin 2020, marquant ainsi une progression de 33%. Cette production est répartie à 79,7% en crédit-bail mobilier (5,2 milliards de dirhams) et à 20,3% en crédit-bail immobilier (1,3 milliards de dirhams).

L'encours net comptable de l'ensemble des sociétés de leasing du secteur s'est élevé à 46,3 milliards de dirhams, en diminution de 1,5%. Maghrebail se positionne en 3ème position avec une part de marché de 23,6%.

IV.4. Evolution du secteur

IV.4.1. Evolution des encours nets comptables par société de crédit-bail (hors créances en souffrance)

L'évolution des encours nets comptables par société de crédit-bail sur la période 2018-S1 2021 se présente comme suit :

Raison sociale	2018		2019			2020			S1 2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 18-19 en %	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-S1 21 en %
WAFABAIL	12 671	26,79%	12 474	25,74%	-1,55%	11 909	25,60%	-4,53%	11 740	25,33%	-1,42%
MAGHREBAIL	12 097	25,58%	12 244	25,27%	1,22%	11 260	24,21%	-8,04%	10 941	23,61%	-2,83%
MAROC LEASING	10 892	23,03%	11 263	23,24%	3,41%	11 127	23,92%	-1,21%	11 067	23,88%	-0,54%
SOGLEASE	6 338	13,40%	6 921	14,28%	9,20%	6 765	14,54%	-2,25%	6 599	14,24%	-2,46%
BMCI LEASING	3 790	8,01%	3 847	7,94%	1,50%	3 638	7,82%	-5,43%	4 030	8,70%	10,78%
CDM LEASING	1 501	3,17%	1 672	3,45%	11,39%	1 542	3,31%	-7,78%	1 503	3,24%	-2,53%
CAM LEASING	-	-	38	0,08%	-	276	0,59%	626,32%	458	0,99%	66,08%
Total*	47 289**	100,00%	48 458	100%	2,47%	46 516	100%	-4,01%	46 338	100%	-0,38%

Source : APSF

(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019 et 2020

Dans un contexte sanitaire marqué par la pandémie du covid-19, l'encours net comptable de l'ensemble des intervenants du secteur a enregistré une baisse de 4,01% en 2020 pour s'établir à 46 516 M MAD après une hausse de 2,47% en 2019.

Depuis 2018, Wafabail se positionne en tête des sociétés de crédit-bail en termes d'encours net comptables, suivie par Maghrebail et Maroc Leasing.

En 2020, wafabail détenait 25,60% des encours nets comptables avec un encours en baisse de 4,53% par rapport à 2019 de 11 909 MMAD (Vs. Une part de marché de 25,74% en 2019). Elle est suivie de Maghrebail et de Maroc Leasing avec respectivement 24,21% et 23,92% de parts de marché pour des encours respectifs de 11 260 MMAD (-8,04% vs.2019) et 11 127 MMAD (-1,21% vs.2019).

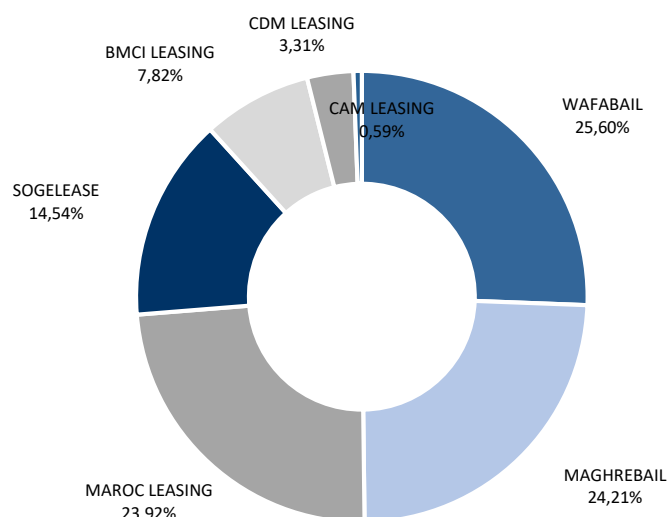
Sogelease se maintient à la quatrième position avec 14,54% de parts de marché et un encours de 6 765 MMAD en régression de 1,21%. Viennent ensuite BMCI Leasing et CDM Leasing avec des parts respectives de 7,82% et 3,31%. Dernière société de crédit-bail lancée sur le marché, CAM Leasing détient 0,59% de parts de marché avec un encours de 276 MMAD.

L'encours net comptable de Maghrebail a enregistré en 2020 une baisse plus importante que celle du secteur (-8,04% vs. -4,01%) ce qui explique la diminution de sa part de marché. Cette baisse qui a marqué les principaux acteurs du secteur résulte notamment de l'impact de la crise sanitaire du Covid-19.

A fin juin 2021, l'encours net comptable du secteur baisse légèrement de 0,38% pour s'établir à 46 338 MMAD. Le positionnement des sociétés reste identique avec pour seul fait notable la hausse notable des parts de marché de BMCI Leasing et de CAM Leasing à respectivement 8,70% et 1%. Durant ce semestre, la part de marché de Maghrebail en termes d'encours net a diminué à 23,61% en raison d'une baisse de son encours net plus importante que celle du marché dans son ensemble (-2,83% vs.-0,38%).

Sur la base de l'encours net comptable global, la structure du marché du *Leasing* en 2020 se présente comme suit :

- Parts de marché en termes d'encours nets comptables à fin 2020**



Source : APSF

Wafabail, Maghrebail et Maroc Leasing détiennent près de 73,7% de l'encours net comptable du marché du crédit-bail en 2020.

La part de l'encours net des trois sociétés s'établit à 72,8% à fin juin 2021.

La ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 18 Ventilation de l'encours sectoriel entre CBI et CBM entre 2018-S1 2021

En M MAD	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %	S1 2021	Part en %
Encours net sectoriel CBM	30 431	64,35%	31 060	64,10%	29 531	63,48%	29 307	63,25%
Encours net sectoriel CBI	16 858	35,65%	17 398	35,90%	16 986	36,52%	17 030	36,75%
Encours net sectoriel total	47 289	100,00%	48 458	100,00%	46 517	100,00%	46 338	100,00%

Source : APSF

Le crédit-bail mobilier représente 63,48% du total de l'encours net comptable à fin 2020 avec un encours net de 29 531 MMAD. La part de l'encours net du segment immobilier s'établit quant à elle à 36,52% de l'encours total net avec un encours de 16 986 MMAD en 2020.

Sur la période étudiée, Le crédit-bail mobilier occupe une part prépondérante de l'encours net total avec une moyenne de 63,98%.

Sur le 1^{er} semestre 2021, la tendance reste similaire avec une prépondérance de l'encours net CBM qui représente toujours 63,25% de l'encours net total, contre 36,75% pour l'encours net CBI.

IV.4.2. Evolution des encours nets financiers par société de crédit-bail

L'évolution des encours nets financiers par société de crédit-bail sur la période 2018-S1 2021 se présente comme suit :

Raison sociale	2018		2019			2020			S1 2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 18-19 en %	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-S1 21 en %
WAFABAIL	12 808	26,23%	13 115	25,95%	2,39%	12 556	25,87%	-4,26%	12 477	25,87%	-0,63%
MAGHREBAIL	12 406	25,41%	12 553	24,83%	1,18%	11 617	23,93%	-7,45%	11 290	23,93%	-2,82%
MAROC LEASING	11 471	23,49%	11 813	23,37%	2,98%	11 698	24,10%	-0,97%	11 627	24,10%	-0,61%
SOGLEASE	6 805	13,94%	7 408	14,66%	8,86%	7 196	14,83%	-2,86%	7 044	14,83%	-2,12%
BMCI LEASING	3 811	7,80%	3 936	7,79%	3,28%	3 646	7,51%	-7,38%	3 597	7,51%	-1,34%
CDM LEASING	1 529	3,13%	1 695	3,35%	10,85%	1 559	3,21%	-8,02%	1 536	3,21%	-1,45%
CAM LEASING	-		27	0,05%		266	0,55%	880,39%	443	0,55%	66,48%
Total	48 830		50 547			48 538			48 014		

Source : APSF

Depuis 2018, Wafabail se positionne en tête du classement avec - en 2020 - 25,87% de parts de marché, suivi de Maghrebail et de Maroc Leasing avec respectivement 23,93% et 24,10% de parts de marché. Soglease se maintient à la quatrième position avec 14,83% de parts de marché. Viennent ensuite BMCI Leasing et CDM Leasing avec des parts respectives de 7,51% et 3,21%. CAM Leasing ferme le classement en 2020 avec 0.55% de du marché.

L'encours net financier de Maghrebail enregistre une baisse de 7,45% entre 2019 et 2020 plus importante que celle du marché dans son ensemble (-3,97%).

La baisse des encours nets financiers du secteur en 2020 intervient après une hausse de 3,52% en 2019 ayant vu les encours nets financiers progresser de 48 830 MMAD à 50 547 MMAD.

Au 1^{er} semestre 2021, l'encours net financier diminue légèrement pour atteindre 48 014 MMAD. Le positionnement des sociétés du secteur en termes de parts de marché de l'encours financier net reste n'évolue pas par rapport à fin 2020. La part de marché de Maghrebail s'effrite légèrement à 23,51% quand Wafabail et Maroc Leasing augmentent légèrement la leur à respectivement 25,99% et 24,22%. CAM Leasing continue de voir sa part de marché croître à 0,92%.

Tableau 19 Évolution de l'encours financier par société de crédit-bail entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021

Raison sociale	Encours financier (En M MAD)				Part de marché (%)			
	2018	2019	2020	S1 2021	2018	2019	2020	S1 2021
WAFABAIL	12 808	13 115	12 556	12 477	26,23%	25,95%	25,87%	25,99%
CBM	9 261	9 331	8 770	8 561	29,48%	28,66%	28,21%	28,13%
CBI	3 547	3 784	3 786	3 916	20,37%	21,04%	21,70%	22,28%
MAGHREBAIL	12 406	12 553	11 617	11 290	25,41%	24,83%	23,93%	23,51%
CBM	7 036	7 058	6 531	6 321	22,40%	21,68%	21,01%	20,77%
CBI	5 370	5 495	5 087	4 969	30,84%	30,55%	29,15%	28,27%
MAROC LEASING	11 471	11 813	11 698	11 626	23,49%	23,37%	24,10%	24,21%

CBM	6 701	7 224	7 140	7 012	21,33%	22,18%	22,97%	23,04%
CBI	4 770	4 589	4 558	4 614	27,39%	25,52%	26,12%	26,25%
SOGELEASE	6 805	7 408	7 196	7 044	13,94%	14,66%	14,83%	14,67%
CBM	4 686	5 046	4 852	4 653	14,92%	15,50%	15,61%	15,29%
CBI	2 119	2 362	2 344	2 390	12,17%	13,13%	13,43%	13,60%
BMCI LEASING	3 811	3 936	3 646	3 597	7,80%	7,79%	7,51%	7,49%
CBM	2 653	2 607	2 379	2 334	8,44%	8,01%	7,65%	7,67%
CBI	1 158	1 329	1 267	1 263	6,65%	7,39%	7,26%	7,18%
CDM LEASING	1 529	1 695	1 559	1 536	3,13%	3,35%	3,21%	3,20%
CBM	1 080	1 269	1 168	1 132	3,44%	3,90%	3,76%	3,72%
CBI	449	425	391	404	2,58%	2,37%	2,24%	2,30%
CAM LEASING	-	27	266	443	-	0,05%	0,55%	0,92%
CBM	-	27	249	421	-	0,08%	0,80%	1,38%
CBI	-	-	17	22	-	-	0,10%	0,12%
TOTAL	48 830	50 547	48 538	48 014	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CBM	31 417	32 562	31 088	30 434	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
CBI	17 413	17 985	17 450	17 579	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Source : APSF

Au même titre que les exercices précédents (2018 et 2019), Wafabail occupe la première place en termes de d'encours financier en 2020. La société affiche un encours financier de 12 556 MMAD moyennant une part de marché de 25,87% en 2019, contre 25,95% en 2019 et 26,23% en 2018.

Maroc Leasing est passé à la 2^{ème} place du marché en termes d'encours financiers net avec un encours de 11 698 MMAD en 2020. Maroc Leasing a ainsi vu sa part de marché passer de 23,49% en 2018 à 23,37% en 2019 puis à 24,10% en 2020.

Maghrebail réalise un encours financier de 11 617 MMAD, revendiquant une part de marché de 23,93%. La part de marché de Maghrebail s'inscrit ainsi en baisse puisqu'elle s'établissait à 25,41% en 2018 et 24,83% en 2019. Maghrebail est néanmoins toujours leader sur le segment du Crédit-bail Immobilier avec une part de marché de 29,15%.

Sogelease, BMCI Leasing et CDM Leasing enregistrent respectivement une part de marché de 14,83%, 7,51% et 3,21% en 2020 (avec dans le même ordre des encours financiers nets de 7 196 MMAD, 3 646 MMAD et 1 559 MMAD).

Au 1^{er} semestre 2021, Wafabail et Maroc leasing occupent toujours les deux premières places du marché avec un encours financier net de 12 477 MMAD et 11 627 MMAD respectivement (pour des parts de marché de 25,99% et 24,22%). Maghrebail reste à la 3^{ème} place avec un encours financier net de 11 290 MMAD soit 23,51% du marché.

Sogelease, BMCI Leasing et CDM Leasing détiennent respectivement une part de marché de 14,67%, 7,49% et 3,20% à fin juin 2021 (avec dans le même ordre des encours financiers nets de 7 044 MMAD, 3 597 MMAD et 1 536 MMAD).

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 20 Ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM entre 2018-S1 2021

En M MAD	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %	S1 2021	Part en %
Encours net sectoriel CBM	31 417	64,34%	32 562	64,42%	31 088	64,05%	30 434	63,39%
Encours net sectoriel CBI	17 413	35,66%	17 985	35,58%	17 450	35,95%	17 579	36,61%
Encours net sectoriel total	48 830	100,00%	50 547	100,00%	48 538	100,00%	48 014	100,00%

Source : APSF

Sur la période 2018-2020, le crédit-bail mobilier occupe une part prépondérante du total de l'encours net financier représentant ainsi 64,05% à fin 2020. Sur la période étudiée.

Le segment CBM représente en moyenne 64,27% de l'encours net sectoriel sur les trois dernières années quand le segment CBI pèse en moyenne 35,73%.

Au 1^{er} semestre 2021, la part de l'encours net financier CBI progresse pour s'établir à 36,31% quand la part de l'encours net financier du CBM reflue à 63,39%.

IV.4.3. Evolution de la production par société de crédit-bail

Tableau 21 Évolution de la production par société de crédit-bail entre 2018 et 2020

Raison sociale	Production (En M MAD)			Part de marché (%)		
	2018	2019	2020	2018	2019	2020
MAROC LEASING	3 157	3 579	2 986	20,02%	21,46%	26,01%
CBM	2 573	2 995	2 363	20,30%	23,08%	25,19%
CBI	584	584	623	18,89%	15,79%	29,62%
WAFABAIL	4 388	4 396	2 948	27,83%	26,36%	25,67%
CBM	3 343	3 420	2 236	26,37%	26,35%	23,84%
CBI	1 045	976	712	33,81%	26,39%	33,86%
MAGHREBAIL	3 720	3 772	2 051	23,59%	22,62%	17,86%
CBM	2 847	2 656	1 718	22,46%	20,47%	18,32%
CBI	873	1 116	333	28,24%	30,17%	15,83%
SOGLEASE	2 318	2 688	1 739	14,71%	16,12%	15,15%
CBM	2 016	2 128	1 492	15,90%	16,40%	15,91%
CBI	303	560	247	9,80%	15,14%	11,75%
BMCI LEASING	1 545	1 525	1 030	9,80%	9,14%	8,97%
CBM	1 322	1 092	896	10,43%	8,41%	9,55%
CBI	223	433	134	7,21%	11,71%	6,37%
CDM LEASING	639	678	372	4,05%	4,07%	3,24%
CBM	576	648	336	4,54%	4,99%	3,58%
CBI	63	30	36	2,04%	0,81%	1,71%
CAM LEASING	-	38	356	-	0,23%	3,10%
CBM	-	38	338	-	0,29%	3,60%
CBI	-	0	18	-	-	0,86%
TOTAL	15 768	16 676	11 482	100,00%	100,00%	100,00%
CBM	12 677	12 977	9 379	100,00%	100,00%	100,00%
CBI	3 091	3 699	2 103	100,00%	100,00%	100,00%

Source : APSF

En 2020, Maroc Leasing est devenue la première société en termes de production de crédit-bail avec une production de 2 986 MMAD. Sa part de marché a ainsi atteint 26,01% en 2020, contre 21,46% en 2019 et 20,02% en 2018 grâce à une baisse de l'activité moins importante que celle du secteur dans son ensemble (-16,6% vs. -31,1%)

Wafabail est descendu en deuxième position avec 25,67% de la production totale en 2020, contre 26,36% en 2019 et 27,83% en 2018. Sa production a baissé de 32,9% par rapport à 2019 pour s'établir à 2 948 MMAD.

Maghrebail occupe quant à elle la troisième place du marché avec une production de 2 051 MMAD, en baisse de 45,6% par rapport à 2019. Sa part de marché est ainsi passée de 23,59% et 22,62% respectivement en 2018 et 2019 à 17,86% en 2020.

Sogelease, BMCI Leasing, CDM Leasing et CAM Leasing détiennent respectivement 15,15%, 8,97%, 3,24% et 3,10% des parts de marché en 2020.

Il est à noter que la production présentée ne prend pas en compte la production gérée pour compte de tiers.

Evolution de la production par société de crédit-bail entre les 1ers semestres 2020 et 2021 :

Raison sociale	Production		Part de marché	
	S1 2020	S1 2021	S1 2020	S1 2021
MAROC LEASING	1 240	1 550	25,43%	23,80%
<i>CBM</i>	<i>1 048</i>	<i>1 196</i>	<i>25,76%</i>	<i>23,04%</i>
<i>CBI</i>	<i>192</i>	<i>353</i>	<i>23,77%</i>	<i>26,81%</i>
WAFABAIL	1 293	1 847	26,52%	28,37%
<i>CBM</i>	<i>983</i>	<i>1 399</i>	<i>24,17%</i>	<i>26,94%</i>
<i>CBI</i>	<i>310</i>	<i>448</i>	<i>38,31%</i>	<i>33,99%</i>
MAGHREBAIL	869	1 300	17,82%	19,97%
<i>CBM</i>	<i>688</i>	<i>1 084</i>	<i>16,91%</i>	<i>20,88%</i>
<i>CBI</i>	<i>181</i>	<i>216</i>	<i>22,40%</i>	<i>16,41%</i>
SOGLEASE	786	859	16,12%	13,20%
<i>CBM</i>	<i>713</i>	<i>692</i>	<i>17,53%</i>	<i>13,34%</i>
<i>CBI</i>	<i>73</i>	<i>167</i>	<i>9,05%</i>	<i>12,63%</i>
BMCI LEASING	358	570	7,35%	8,76%
<i>CBM</i>	<i>315</i>	<i>487</i>	<i>7,74%</i>	<i>9,39%</i>
<i>CBI</i>	<i>44</i>	<i>83</i>	<i>5,38%</i>	<i>6,27%</i>
CDM LEASING	197	231	4,03%	3,55%
<i>CBM</i>	<i>188</i>	<i>186</i>	<i>4,62%</i>	<i>3,59%</i>
<i>CBI</i>	<i>9</i>	<i>45</i>	<i>1,08%</i>	<i>3,40%</i>
CAM LEASING	133	153	2,72%	2,36%
<i>CBM</i>	<i>133</i>	<i>147</i>	<i>3,26%</i>	<i>2,83%</i>
<i>CBI</i>	<i>0</i>	<i>6</i>	<i>0</i>	<i>0,49%</i>
TOTAL	4 877	6 510	100,00%	100,00%
<i>CBM</i>	<i>4 067</i>	<i>5 192</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>
<i>CBI</i>	<i>810</i>	<i>1 319</i>	<i>100,00%</i>	<i>100,00%</i>

Source : APSF

La production de crédit-bail du secteur s'est redressée de 33,50% au 1^{er} semestre 2021 comparativement au 1^{er} semestre 2020 pour s'élever à 6 510 MMAD.

Wafabail reste toujours le n°1 du secteur avec une part de marché en hausse à 28,37% (pour une production de 1 847 MMAD). Maroc leasing voit en revanche sa part de marché baisser à 23,80% pour une production de 1 550 MMAD.

Maghrebail augmente sa part de marché à 19,97% grâce à une hausse de 49,6% de sa production à 1 300 MMAD (vs. Une hausse de 33,50% pour le marché). Soglease enregistre la hausse la moins importante du secteur et voit ainsi sa part de marché baisser à 13,20%. BMCI Leasing a vu en revanche sa part de marché progresser à 8,76% grâce à une production de 570 MMAD.

CDM Leasing et CAM Leasing enregistrent quant à eux des parts de marché de 3,55% et 2,36% pour des productions respectives de 321 MMAD et 153 MMAD.

La ventilation de l'encours financier sectoriel entre CBI et CBM se présente comme suit :

Tableau 22 Ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM entre 2018-2020

En M MAD	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %
Production brute sectoriel CBM	12 677	80,40%	12 977	77,82%	9 379	81,68%
Production brute sectoriel CBI	3 091	19,60%	3 699	22,18%	2 103	18,32%
Production brute sectoriel total	15 768	100,00%	16 676	100,00%	11 482	100,00%

Source : APSF

Le crédit-bail mobilier représente 81,68% de la production sectorielle de crédit-bail en 2020 avec une production de 9 379 MMAD. La part de la production du segment immobilier s'établit quant à elle à 18,32% du total avec une production générée de 2 103 MMAD.

Le crédit-bail mobilier occupe une part prépondérante du total de la production sectorielle brute totale avec une moyenne de 79,97% sur la période 2018-2020.

La ventilation de la production brute sectorielle entre CBI et CBM s'établit comme suit aux 1ers semestres 2020 et 2021 :

En M MAD	S1 2020	Part en %	S1 2021	Part en %
Production brute sectoriel CBM	4 067	83,40%	5 192	79,75%
Production brute sectoriel CBI	810	16,60%	1 319	20,25%
Production brute sectoriel total	4 877	100,00%	6 510	100,00%

Source : APSF

Le 1^{er} semestre 2021 a été marqué par une reprise de la production de CBI plus importante que la reprise de la production de CBM (+62,9% vs. +27,6%). Cela a permis au CBM de voir sa part dans la production totale atteindre 20,25% au 1^{er} semestre 2021 alors qu'elle s'établissait à 16,60% au 1^{er} semestre 2020. Dans le même temps, la part de la production CBM est passée de 83,40% sur le 1^{er} semestre 2020 à 79,75% au 1^{er} semestre 2021.

IV.4.4. Le crédit-bail mobilier (CBM)

L'encours net comptable du CBM s'élève à 29 532 MMAD à fin 2020, en baisse de -4,92% par rapport à fin 2019, en raison notamment des effets de la crise sanitaire du Covid-19.

A fin juin 2021, l'encours net du CBM s'établit à 29 307 MMAD pour l'ensemble du secteur, en légère diminution de 0,76 par rapport à fin 2020.

Les parts de marché en termes d'encours net CBM par société de Crédit-bail se présentent comme suit :

Tableau 23 Parts de marché en termes d'encours nets CBM par société de crédit-bail sur la période 2018-2020

Sociétés	2018		2019			2020			S1 2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 18-19 en %	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-S1 21 en %
WAFABAIL	9 186	30,19%	8 749	28,17%	-4,99%	8 187	27,72%	-6,43%	7 951	27,13%	-2,88%
MAROC LEASING	6 542	21,50%	7 018	22,60%	6,78%	6 968	23,59%	-0,71%	6 863	23,42%	-1,50%
MAGHREBAIL	6 845	22,49%	6 857	22,08%	0,17%	6 236	21,12%	-9,06%	6 042	20,62%	-3,10%
SOGLEASE	4 206	13,82%	4 569	14,71%	7,95%	4 386	14,85%	-4,01%	4 166	14,21%	-5,02%
BMCI LEASING	2 654	8,72%	2 649	8,53%	-0,17%	2 422	8,20%	-8,58%	2 802	9,56%	15,68%
CDM LEASING	998	3,28%	1 179	3,80%	15,39%	1 074	3,64%	-8,94%	1 047	3,57%	-2,52%
CAM LEASING	-	-	38	0,12%	-	259	0,88%	5,8109	436	1,49%	68,38%
Total	30 431	100,00%	31 060	100,00%	2,07%	29 532	100,00%	-4,92%	29 307	100,00%	-0,76%

Source : APSF

L'encours net CBM total a connu une baisse 4,92% en 2020 pour revenir à 29 532 MMAD.

Wafabail maintient sa position de leader sur le segment du Crédit-bail Mobilier en 2020 malgré une baisse de 6,43% son encours par rapport à 2019 à 8 187 MMAD. Sa part de marché recule ainsi à 27,72% en 2020 (vs. 28,17% en 2019 et 30,19% en 2018) en raison d'une baisse de son encours plus importante que celle du marché.

Maroc Leasing se hisse à la deuxième place du marché avec 23,59% de l'encours net CBM total (vs. 22,60% en 2019 et 21,50% en 2018) grâce à un encours CBM en léger recul de 0,71% par rapport à 2019 à 6 968 MMAD.

Maghrebail occupe la troisième place du marché en détenant 21,12% des encours nets CBM à fin 2020 (contre 22,08% en 2019 et 22,49% en 2018), impactée par la diminution de 9,05% de ses encours net CBM qui s'affichent à 6 236 MMAD.

Sogelease détient une part de marché de 14,85% en 2020, en légère progression par rapport à 2019 (14,71%) et 2018 (13,82%) en raison d'une diminution de son encours net CBM moins importante que celle du marché (-4,01% à 4 386 MMAD).

BMCI Leasing et CDM Leasing détiennent quant à eux 8,20% et 3,64% des encours nets de crédit-bail mobilier à fin 2020 avec un encours de 2 422 MMAD et 1 074 MMAD respectivement.

A fin juin 2021, l'encours CBM diminue légèrement pour s'établir à 29 307 MMAD.

Les sociétés de crédit-bail maintiennent leurs positions en termes d'encours nets de CBM. Wafabail, Maroc Leasing et Maghrebail restent les trois premiers acteurs du marché avec dans cet ordre des parts de marché de 27,13%, 23,42% et 20,62%. Pour les autres sociétés, il est à noter une hausse notable des parts de marchés de BMCI Leasing et de CAM Leasing à 9,56% et 1,49%

Le tableau ci-dessous présente la répartition de la production de CBM par type de biens d'équipements entre 2018 et 2020 :

Tableau 24 Répartition de la production de CBM par type de biens d'équipements entre 2018 et 2020

Nature des équipements	2018		2019			2020		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 18-19 en %	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %
Véhicules utilitaires	4 892	38,59%	5 023	38,71%	2,68%	3 643	38,84%	-27,47%
Machines et équipements industriels	2 654	20,94%	3 192	24,60%	20,27%	2 045	21,80%	-35,93%
Voitures de tourisme	2 178	17,18%	2 124	16,37%	-2,48%	1 718	18,32%	-19,11%
Matériel de BTP	1 451	11,44%	1 334	10,28%	-8,06%	872	9,30%	-34,63%
Divers	783	6,18%	833	6,42%	6,39%	764	8,15%	-8,28%
Ordinateurs et matériel de bureau	718	5,66%	470	3,62%	-34,54%	337	3,59%	-28,30%
Total	12 677	100,00%	12 977	100,00%	2,36%	9 379	100,00%	-27,72%

Source : APSF

La production de CBM a connu une baisse de 27,72% en 2020 pour s'établir à 9 379 MMAD contre 12 976 MMAD en 2019. La production de CBM s'établissait à 12 677 MMAD en 2018.

Les véhicules utilitaires occupent une place prépondérante dans la production totale avec une part de 38,84% en 2020 soit une production de 3 643 MMAD (vs. 38,71% en 2019 pour une production de 5 023 MMAD). La production de crédit-bail de véhicules utilitaires représentait 4 892 MMAD en 2018 (38,59% de la production globale).

Les machines et les équipements industriels ont connu en 2020 une baisse de production de crédit-bail de 35,93% plus prononcée que celle du marché à 2 045 MAD (vs. 3 192 MMAD en 2019 et 2 654 MMAD en 2018). Leur part de marché est ainsi tombée à 21,80% en 2020 contre 24,60% en 2019 et 20,94% en 2018.

Les voitures de tourisme représentent le 3^e segment en termes de production CBM avec une part de marché de 19,11% équivalent à une production de 1 718 MMAD. Leur part dans la production totale a progressé à 18,32% contre 16,37% en 2019 grâce à une diminution plus mesurée que celle du marché (-19,11% vs. -27,72%).

Ces trois segments représentent 78,96% de la production de crédit-bail en 2020 et une moyenne de 78,45% de la production de crédit-bail sur les trois dernières années.

Le segment du matériel de BTP est quant à lui en baisse de 34,63% par rapport à 2019 avec une production de crédit-bail de 872 MMAD en 2020. Sa part de marché est ainsi descendue à 9,30% contre 10,28% en 2019 et 11,44% en 2018.

Les Divers autres équipements et les ordinateurs et matériels de bureau ont quant à eux enregistré des productions de crédit-bail en diminution de 8,28% et 28,30% respectivement à 764 MMAD et 337 MMAD. Leur part de marchés combiné s'établit à 11,74% en 2020 contre 10,04% en 2019 et 11,84% en 2018.

Il est à noter que l'évolution des différents segments est en ligne avec la conjoncture économique nationale.

Répartition de production de CBM par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2020 et 2021 :

Nature des équipements	S1 2020		S1 2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 20-S1 21 en %
Véhicules utilitaires	1 618	39,77%	2 013	38,77%	24,42%
Machines et équipements industriels	818	20,11%	962	18,53%	17,64%
Voitures de tourisme	778	19,13%	1 097	21,14%	41,08%
Matériel de BTP	360	8,85%	571	11,00%	58,65%
Divers	379	9,32%	432	8,32%	13,97%
Ordinateurs et matériel de bureau	115	2,83%	117	2,25%	1,59%
Total	4 067	100,00%	5 192	100,00%	27,65%

Source : APSF

Au 1er semestre 2021, la hausse de 27,65% de la production de CBM est principalement portée par (i) la croissance de 24,42% du segment des véhicules utilitaires (à 2 013 MMAD), (ii) la progression de 41,08% du segment des véhicules de tourisme (à 1 097 MMAD) et (iii) l'augmentation de 58,65% du segment matériel de BTP (à 571 MMAD).

Tableau 25 Répartition de la production de CBM selon la période contractuelle entre 2018 et 2020

La production de CBM en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2018		2019			2020		
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var. %	En M MAD	En %	Var. %
Jusque et y compris 2 ans	149	1,18%	93	0,72%	-37,79%	96	1,02%	3,33%
Jusque et y compris 5 ans	10 866	85,72%	10 764	82,95%	-0,94%	7830	83,48%	-27,26%
Plus que 5 ans	1 661	13,11%	2 120	16,34%	27,61%	1453	15,49%	-31,47%
Total	12 677	100%	12 977	100%	2,22%	9 379	100%	-27,73%

Source : APSF

A fin 2020, la part de la production CBM repose principalement sur une durée allant jusqu'à 5 ans avec une part de 83,49% contre 82,95% à fin 2019 et 85,72% à fin 2018.

La proportion de la production de CBM dont la durée excède 5 ans s'établit à 15,49% en 2020 contre 16,34% et 13,11% respectivement en 2019 et 2018.

Répartition de production de CBM selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2020 et 2021 :

Répartition selon la période contractuelle	S1 2020		S1 2021		
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var. %
Jusque et y compris 2 ans	38	0,93%	68	1,32%	81,59%
Jusque et y compris 5 ans	3 331	81,90%	4 653	89,63%	39,69%
Plus que 5 ans	698	17,17%	470	9,06%	-32,67%
Total	4 067	100%	5 192	100%	27,65%

Source : APSF

IV.4.5. Le crédit-bail immobilier (CBI)

Le crédit-bail immobilier permet aux sociétés de *Leasing* d'assurer une meilleure stabilité de leurs encours et offre une garantie matérielle plus importante en raison des biens financés.

L'encours net comptable du crédit-bail immobilier s'élève à 16 986 M MAD en 2020, soit une baisse de 2,37% par rapport à 2019.

Au 1^{er} semestre 2021, l'encours net du CBI a progressé de 1,01% par rapport à fin décembre 2020 pour se hisser à 17 157 MMAD.

Tableau 26 *Parts de marché en termes d'encours nets CBI par société de crédit-bail sur la période 2018-S1 2021*

Raison sociale	2018		2019			2020			S1 2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 18-19 en %	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %	En M MAD	Part de marché	Var 20-S1 21 en %
MAGHREBAIL	5 252	31,15%	5 387	30,96%	2,57%	5 024	29,58%	-6,74%	4 899	28,55%	-2,50%
MAROC LEASING	4 350	25,80%	4 245	24,40%	-2,42%	4 159	24,48%	-2,00%	4 203	24,50%	1,06%
WAFABAIL	3 485	20,67%	3 725	21,41%	6,88%	3 722	21,91%	-0,03%	3 916	22,83%	5,22%
SOGLEASE	2 132	12,65%	2 352	13,52%	10,30%	2 379	14,01%	-1,29%	2 433	14,18%	2,27%
BMCI LEASING	1 136	6,74%	1 197	6,88%	5,37%	1 217	7,16%	-4,40%	1 228	7,16%	0,94%
CDM LEASING	503	2,98%	493	2,83%	-2,05%	468	2,76%	-5,07%	456	2,66%	-2,56%
CAM LEASING			0			17	0,10%		22	0,13%	27,78%
Total*	16 858	100%	17 398	100%	3,20%	16 986	100%	-2,37%	17 157	100%	1,01%

Source : APSF

(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019 et 2020

Maghrebail est le leader du Crédit-bail immobilier avec une part de marché qui s'élève à 29,58% en 2020 (vs. 30,96% en 2019 et 31,15% en 2018) pour un encours net de 5 024 MMAD en baisse de 6,74% par rapport à 2019.

Maroc Leasing maintient sa deuxième place sur le segment CBI avec un encours net de 4 159 MMAD en 2020, en diminution de 2,00% par rapport à 2019. Cela lui permet de détenir 24,48% de l'encours des CBI à fin 2020 (vs. une part de marché de 24,40% en 2019 et de 25,80% en 2018).

Avec 21,91% de parts de marché, Wafabail occupe la 3^{ème} place en 2020 moyennant un encours net CBI qui s'élève à 3 722 MMAD en 2020, quasi stable par rapport à 2019.

Les trois leaders du segment CBI représentent ensemble 75,97% des encours nets CBI en 2020 et une moyenne de 76,79% du total de l'encours net au cours des trois derniers exercices.

Soglease, BMCI Leasing et CDM Leasing détiennent respectivement 14,01%, 7,16% et 2,76% de parts de marché en 2020 avec des encours nets s'élevant à 2 379 MMAD, 1217 MMAD et 468 MMAD respectivement.

Sur le 1^{er} semestre 2021, la hausse de 1,01% des encours nets de CBI est portée par (i) la progression de 5,22% de l'encours net CBI de Wafabail (à 3 916 MMAD), (ii) la croissance de 2,27% de l'encours net CBI de Soglease

(à 2 433 MMAD) et (iii) l'augmentation de 1,06% de l'encours net CBI de Maroc Leasing (à 4 203 MMAD). Ces hausses ont permis de compenser les baisses des encours net CBI de Maghrebail et de CDM Leasing de respectivement -2,50% et -2,56%.

Tableau 27 Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre 2018 et 2020

Nature des équipements	2018		2019			2020		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 18-19 en %	En M MAD	Part de marché	Var 19-20 en %
Immeubles de bureau	1 216	39,32%	948	25,63%	-22,00%	704	33,50%	-25,71%
Divers	697	22,54%	936	25,31%	34,29%	422	20,06%	-54,94%
Immeubles industriels	557	18,02%	1 125	30,42%	101,97%	593	28,20%	-47,29%
Magasins	526	17,01%	631	17,05%	19,92%	341	16,20%	-45,99%
Hôtels et loisirs	96	3,11%	59	1,59%	-38,62%	43	2,04%	-27,16%
Total	3 091	100%	3 699	100%	19,64%	2 103	100%	-43,15%

Source : APSF

L'exercice 2020 a été marqué par une baisse de la production de Crédit-bail Immobilier de 43,13 % par rapport à 2019 à 2 103 MMAD.

Les immeubles de bureau constituent le segment le plus important du CBI avec une production de 704 MMAD soit 33,48% de la production totale. Ce segment représente en moyenne 32,66% de la production de CBI entre 2018 et 2020.

Le second segment le plus important est celui des immeubles industriels qui représente 28,20% de la production totale en 2020 soit 593 MMAD. Les immeubles industriels représentaient le segment le plus important de CBI en 2019 avec une production de 1 125 MMAD en 2019 en hausse de 101,97% par rapport à 2018.

Les divers autres équipements ont connu la baisse de production en crédit-bail la plus importante en 2020 avec une chute de 54,91% à 422 MMAD, représentant ainsi 20,06% de la production totale de CBI.

Ces trois équipements pèsent 81,74% de la production de CBI en 2020 et représentent en moyenne 80,85% de la production totale depuis 2018.

La production de crédit-bail relative aux équipements de magasins a reculé de 45,96% en 2020 à 341 MMAD en 2020 ce qui représente 16,20% de la production totale de CBI sur l'exercice.

Les équipements des hôtels et loisirs restent le segment le moins important en termes de production de crédit-bail immobilier en 2020 avec une production de 43 MMAD, en diminution de 25,86% par rapport à 2019.

Répartition de la production de CBI par type de biens d'équipements entre les 1ers semestres 2020 et 2021

Nature des équipements	S1 2020		S1 2021		
	En M MAD	Part de marché	En M MAD	Part de marché	Var 18-19 en %
Immeubles de bureau	149	4,81%	442	11,96%	197,45%
Divers	250,681	8,11%	123	3,33%	-50,85%
Immeubles industriels	314,788	10,18%	350	9,46%	11,12%
Magasins	90	2,91%	437	11,80%	385,56%
Hôtels et loisirs	5,5429	0,18%	11	0,31%	104,99%
Total	810	100%	1 363	100%	68,39%

Source : APSF

La reprise de la production de CBI au 1^{er} semestre 2021 est essentiellement liée (i) au rebond des CBI du segment des magasins de 385,56% à 437 MMAD et (ii) à la croissance de 197,45% des CBI pour les immeubles de bureaux (à 442 MMAD). Ces hausses ont permis de compenser la baisse de 50,85% des divers CBI qui s'établissent à 123 MMAD.

Tableau 28 Répartition de la production de CBI selon la période contractuelle entre 2018 et 2020

La production de CBI en fonction de la période contractuelle sur les trois derniers exercices se présente comme suit :

Répartition selon la période contractuelle	2018		2019		Var 18-19 en %	2020		Var 19-20 en %
	En M MAD	En %	En M MAD	En %		En M MAD	En %	
Jusque et y compris 5 ans	392	12,68%	103	2,77%	-73,71%	73	3,45%	-29,51%
Jusque et y compris 8 ans	255	8,25%	487	13,10%	90,85%	281	13,38%	-42,20%
Plus de 8 ans	2 444	79,07%	3 109	84,13%	27,91%	1 749	83,17%	-44,05%
Total	3 091	100,00%	3 699	100,00%	20,22%	2 103	100,00%	-43,41%

Source : APSF

A fin 2020, la production de CBI repose principalement sur des contrats d'une durée de plus de 8 ans avec une part de 83,17% contre 84,13% à fin 2019 et 79,07% à fin 2018.

La proportion de la production de CBI dont la durée va jusqu'à 8 ans a vu sa part passer de 8,25% en 2018 à 13,38% en 2020 quand celle de la production de CBI d'une durée inférieure ou égale à 5 ans est passée de 12,68% à 3,45% sur la même période.

Répartition de la production de CBI selon la période contractuelle entre les 1ers semestres 2020 et 2021 :

Répartition selon la période contractuelle	S1 2020		S1 2021		Var 20-S1 21 en %
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	
Jusque et y compris 5 ans	45	1,44%	94	2,55%	111,93%
Jusque et y compris 8 ans	140	4,52%	286	7,72%	104,32%
Plus de 8 ans	625	20,23%	939	25,38%	50,09%
Total	810	26,19%	1 319	35,65%	62,86%

Source : APSF

V. Produits et marchés

Maghrebail propose une large gamme de produits destinés aux entreprises ainsi qu'aux professionnels :

- Crédit-bail mobilier ou d'équipement : permet de financer des biens mobiliers divers tels que du mobilier de bureau, du matériel informatique, etc. ;
- Crédit-bail immobilier : « Immobail » est un contrat de location de bien immobilier à usage professionnel, d'une durée moyenne de 10 ans. A l'issue du contrat, le loueur a la possibilité de devenir propriétaire du bien, moyennant le paiement de sa valeur résiduelle

Le tableau suivant présente les produits et offres de Maghrebail à destination de ses clients :

Catégorie de Crédit bail	Produits
Crédit-bail mobilier (CBM)	- CAP VALORIS
	- CAP BLEU
	- SANTE LEASE
	- MEDECIN PRO (Medecin debutant)
	- LEASE PRO
	- Maghrebail VU
Crédit-bail immobilier (CBI)	Crédit-bail immobilier

Source : Maghrebail

V.1. Segmentation de la clientèle de Maghrebail

Maghrebail propose des produits de financement en leasing dédiés aux professionnels et aux entreprises.

Maghrebail propose ses produits à tous les types de clients :

- Professions libérales ;
- Commerçants ;
- Entreprises de toute taille (PME, PMI, grands groupes, multinationales etc.).

V.2. Evolution de la part de marché Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

Tableau 29 Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net comptable

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	S1 2021	Var 20-S1 21 en %
Encours net comptable de Maghrebail	12 097	12 244	1,22%	11 260	-8,04%	10 941	-2,83%
Encours net comptable sectoriel	47 289	48 458	2,47%	46 516	-4,01%	46 338	-0,38%
Part de marché de Maghrebail*	25,58%	25,27%	-0,31 pts	24,21%	-1,06 pts	23,61%	-0,60 pts

Source : Maghrebail

(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019, 2020 et au S1 2021

L'encours net comptable de Maghrebail atteint 11 260 MMAD en 2020 contre 12 244 MMAD en 2019 soit une baisse de 8,03%. La baisse de l'encours net comptable de Maghrebail est plus importante que celle du marché dans son ensemble qui recule de 4,01% à 46 516 MMAD en 2020 contre 48 458 MMAD en 2019.

Maghrebail voit ainsi sa part de marché diminuer à 24,21% soit -1,06 points de base par rapport à 2019 où elle s'établissait à 25,27%.

L'encours net comptable de Maghrebail diminue de 2,83% par rapport à fin 2020 pour s'établir à 10 941 MMAD à fin juin 2021. La part de marché de Maghrebail baisse de 0,60 pts à 23,61%.

La ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 30 *Ventilation de l'encours net comptable entre CBM et CBI*

En M MAD	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %	S1 2021	Part en %
Encours net CBM de Maghrebail	6 845	56,58%	6 857	56,00%	6 236	55,38%	6 042	55,23%
Encours net CBI de Maghrebail	5 252	43,42%	5 387	44,00%	5 024	44,62%	4 899	44,77%
Encours global net comptable de Maghrebail*	12 097	100,00%	12 244	100,00%	11 260	100,00%	10 941	100,00%

Source : Maghrebail

(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019, 2020 et au S1 2021

L'encours net comptable CBM représente 55,38% de l'encours global net comptable à fin 2020 (contre 56,00% en 2019 et 56,58% en 2018) tandis que l'encours net CBI représente 44,62% du total de l'encours (contre 44,00% en 2019 et 43,42% en 2018).

Au 1^{er} semestre 2021, l'encours net comptable de Maghrebail se répartit à 55,23% en CBM et à 44,77% en CBI

Sur la période étudiée, l'encours du Segment CBM représente en moyenne 56% de l'encours net de Maghrebail quand l'encours du segment CBI pèse 44% de l'encours total sur la même période.

Tableau 31 *Part de marché de Maghrebail sur la base de l'encours net financier*

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	S1 2021	Var 20-S1 21 en %
Encours net financier de Maghrebail	12 406	12 553	1,18%	11 617	-7,45%	11 290	-2,82%
Encours net financier sectoriel	48 830	50 547	3,52%	48 538	-3,97%	48 014	-1,08%
Part de marché de Maghrebail	25,41%	24,83%	-0,57 pts	23,93%	-0,90 pts	23,51%	-0,42 pts

Source : Maghrebail

L'encours net financier de Maghrebail atteint 11 617 MMAD en 2020 contre 12 553 MMAD en 2019 soit une baisse de 7,45% quand l'encours net financier du marché a diminué de 3,97% sur la même période pour descendre à 48 538 MMAD.

Maghrebail voit ainsi sa part de marché diminuer de 0,90 points par rapport à 2019 à 23,93%. La part de marché de Maghrebail s'établissait à 25,41% en 2018 avec un encours net financier de 12 406 MMAD.

Sur le 1^{er} semestre 2021, l'encours net financier de Maghrebail diminue de 2,82% à 11 290 MMAD quand l'encours net financier du marché baisse de 1,08% à 48 014 MMAD. La part de marché de Maghrebail ressort ainsi en diminution de 0,42 points à 23,51%.

Tableau 32 *Évolution de l'encours financier par clientèle*

Encours net financier (MMAD)	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %
Grandes entreprises	6 840	7 202	3,65%	6 686	-7,17%
PME	3 440	3 339	-1,63%	2 908	-12,90%
TPE & PROFESSIONS LIBERALES	1 928	2 012	1,91%	2 023	0,56%
Encours financier total	12 209*	12 553	1,92%	11 617	-7,45%

Source : Maghrebail

(*) L'exercice 2018 est retraité du cumul des provisions sur les immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat (196 MMAD en 2018). Ce poste a été intégré par la suite à partir de 2019 suite à la demande de l'APSF.

Pour les Grandes Entreprises (GE) :

L'encours du segment des GE a connu une baisse de 7,17% en 2020 après une hausse de 3,65% en 2019. L'encours de crédit-bail envers les grandes entreprises est ainsi passé de 6 948 MMAD en 2018 à 7 202 MMAD en 2019 puis à 6 686 MMAD en 2020.

Pour les PME :

L'encours du segment des TPE a connu une baisse de 12,90% en 2020 pour atteindre 2 908 MMAD. L'encours du crédit-bail envers les PME avait déjà diminué de 1,63% en 2019 où il s'établissait à 3 339 MMAD.

Pour les TPE et les professions libérales :

L'encours du segment des TPE est l'unique segment ayant connu une croissance en 2020 pour se hisser à 2 023 MMAD (soit une croissance de +0,56%). L'encours du crédit-bail envers les PME avait déjà progressé de 1,91% en 2019 pour atteindre 2 012 MMAD.

Ces évolutions de l'encours financiers par nature de clients témoignent de la volonté de Maghrebail de se positionner sur le segment des TPE et des professions libérales, fidèle à sa politique de précurseur –à l'image du crédit-bail immobilier-, pour au final atteindre une segmentation équilibrée entre les différentes typologies de clients.

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 33 Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	S1 2021	Var 20-S1 21 en %
Encours net CBM de Maghrebail	6 845	6 857	0,18%	6 236	-9,06%	6 042	-3,11%
Encours net CBM sectoriel	30 431	31 060	2,07%	29 532	-4,92%	29 307	-0,76%
Part de marché de Maghrebail	22,49%	22,08%	-0,42%	21,12%	-0,96pts	20,62%	-0,50 pts

Source : Maghrebail

En 2020, Maghrebail affiche une part de marché de 21,12% sur le segment du Crédit-bail Mobilier avec un encours net de 6 236 MMAD (vs 6 857 MMAD en 2019 soit une baisse de 9,06%).

De son côté, l'activité du Crédit-bail Mobilier au Maroc a diminué de 4,92% en 2020 pour s'établir à 29 532 MMAD. La baisse moins importante du marché CBM explique la diminution de 0,96 pts de la part de marché de Maghrebail sur ce segment à 21,12% contre 22,08% en 2019 et 22,49% en 2018.

A fin juin 2021, la part de marché de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Mobilier s'établit à 20,62% avec un encours net de 6 042 MMAD.

L'évolution de la part de marché de Maghrebail en crédit-bail mobilier se présente comme suit :

Tableau 34 Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBM sur la base de l'encours financier

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	S1 2021	Var 20-S1 21 en %
Encours financier CBM de Maghrebail	7 036	7 058	0,31%	6 531	-7,47%	6 321	-3,22%
Encours financier CBM sectoriel	31 417	32 562	3,64%	31 088	-4,53%	30 434	-2,10%
Part de marché de Maghrebail	22,40%	21,68%	-0,72 pts	21,01%	-0,67 pts	20,77%	-0,24 pts

Source : Maghrebail

En 2020, Maghrebail affiche une part de marché de 21,01% sur le segment du Crédit-bail Mobilier avec un encours financier de 6 531 MMAD (vs 7 058 MMAD en 2019 soit une baisse de 7,47%).

De son côté, l'activité du Crédit-bail Mobilier au Maroc a diminué de 4,53% fin 2020 pour s'établir à 31 088 MMAD. La baisse plus importante de l'encours financier CBM de Maghrebail comparativement à celui du marché dans son ensemble explique la diminution de 0,67 points de la part de marché de Maghrebail en 2020 à 21,01% (vs. 21,68% en 2019 et 22,40% en 2018).

Au 1^{er} semestre 2021, Maghrebail affiche une part de marché de 20,77% sur le segment du Crédit-bail Mobilier avec un encours financier de 6 321 MMAD.

Tableau 35 Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	S1 2021	Var 20-S1 21 en %
Encours net CBI de Maghrebail	5 252	5 387	2,57%	5 024	-6,74%	4 899	-2,50%
Encours net CBI sectoriel	16 859	17 398	3,20%	16 986	-2,37%	17 030	0,26%
Part de marché Maghrebail	31,16%	30,96%	-0,19%	29,58%	-1,39%	28,76%	-0,81 pts

Source : Maghrebail

Maghrebail dispose d'un encours net sur le segment du CBI de 5 024 MMAD en 2020, représentant 29,58% du marché.

L'encours de CBI de maghrebail a reculé de 6,76% en 2020 contre une baisse de 2,37% pour l'encours net du secteur, expliquant la diminution de 1,39 points de la part de marché de Maghrebail.

A fin juin 2021, la part de marché de Maghrebail sur le segment du Crédit-bail Immobilier s'établit à 28,76% avec un encours net de 4 899 MMAD.

Tableau 36 *Évolution de la part de marché de Maghrebail – CBI sur la base de l'encours financier*

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	S1 2021	Var 20-S1 21 en %
Encours net CBI de Maghrebail	5 370	5 495	2,33%	5 087	-7,43%	4 969	-2,32%
Encours net CBI sectoriel	17 413	17 985	3,28%	17 450	-2,97%	17 579	0,74%
Part de marché Maghrebail	30,84%	30,55%	-0,28 pts	29,15%	-1,40 pts	28,27%	-0,88 pts

Source : Maghrebail

La part de marché de Maghrebail diminue sur la période 2018-2020 pour s'établir à 29,15% en 2020 (vs 30,55% en 2019 et 30,84% en 2018). Maghrebail a vu son encours CBI baisser plus vite que le marché en 2020 à 5 087 MMAD soit une baisse de 7,43% contre une diminution de 2,97% pour le secteur.

L'encours CBI de Maghrebail a également progressé moins vite que le marché en 2019 (2,33% vs. 3,28%) pour s'établir à 5 495 MMAD contre 17 985 MMAD pour le marché, soit une part de marché de 30,55% (en baisse de 0,28 pts).

Au 1^{er} semestre 2021, Maghrebail affiche une part de marché de 28,27% sur le segment du Crédit-bail Immobilier avec un encours financier de 4 969 MMAD.

Par ailleurs, la ventilation de l'encours net comptable de Maghrebail se présente comme suit :

Tableau 37 *Répartition sectorielle de l'encours net comptable 2018 – 2020 en MMAD*

Secteur d'activité	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %
Services	5 590	46,97%	5 382	43,96%	5 332	47,35%
Commerce & grande distribution	1 742	14,64%	1 858	15,18%	1 703	15,12%
Transport	1 358	11,41%	1 573	12,85%	1 282	11,39%
Divers	33	0,28%	32	0,26%	26	0,23%
Secteur tertiaire	8 723	73,30%	8 845	72,25%	8 343	74,09%
IMME	330	2,77%	332	2,71%	289	2,57%
Chimie et parachimie	172	1,45%	150	1,23%	177	1,57%
Agroalimentaire	943	7,92%	918	7,50%	834	7,41%
Textile - cuir – tannerie	272	2,29%	312	2,55%	238	2,11%
Plastique & caoutchouc	119	1,00%	121	0,99%	110	0,98%
Papier et carton	98	0,82%	37	0,30%	59	0,52%
Secteur industriel	1 934	16,25%	1 870	15,27%	1 707	15,16%
BTP - génie civil	973	8,18%	1146	9,36%	884	7,85%
Mines et forages, Matériaux de construction	271	2,28%	382	3,12%	326	2,90%
Secteur du BTP et de l'énergie	1 244	10,45%	1 528	12,48%	1 210	10,75%
Total Encours net comptable*	11 901**	100,00%	12 244	100,00%	11 260	100,00%

Source : Maghrebail

(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019 et 2020

(**) L'exercice 2018 est retraité du cumul des provisions sur les immobilisations données en crédit-bail et en location avec option d'achat (196 MMAD en 2018). Ce poste a été intégré par la suite à partir de 2019 suite à la demande de l'APSF.

En 2020, La part du secteur tertiaire dans l'encours net de Maghrebail a progressé à 74,09% pour un encours net de 8 343 MMAD (vs. une part de 72,25% en 2019 équivalent à un encours net de 8 845 MMAD). Le secteur industriel maintient sa seconde position en 2020 avec 15,16% de l'encours net comptable de Maghrebail contre 15,27% en 2019 équivalent à un encours de 1 870 MMAD. Le secteur du BTP et de l'énergie occupe toujours à la

3^{ème} position avec de 10,75 % de l'encours net comptable de Maghrebail en 2020 contre 12,48% en 2019 (pour respectivement des encours nets de 1 210 MMAD et 1 528 MMAD respectivement).

En ce qui concerne l'exercice 2019, le secteur tertiaire représente 72,25% de l'encours net comptable de Maghrebail pour un montant de 8 845 MMAD, en baisse par rapport à 2018 où il représentait 73,30% de l'encours net total. Le secteur de l'industrie se place en seconde position avec une part de 15,27% (encours de 1 870 MMAD) contre 16,25% en 2018 (encours de 1 934 MMAD). En ce qui concerne le secteur du BTP et de l'énergie sa part progresse pour atteindre 12,48% en 2019 contre 10,45% en 2018.

V.3. Evolution de la production de Maghrebail

Tableau 38 Evolution de la part de marché de Maghrebail sur la période 2018-S1 2021– Production

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %	S1 2020	S1 2021	Var S1 20-S1 21 en %
Production Maghrebail*	3 720	3 773	1,41%	2 051	-45,64%	869	1 300	49,60%
Production Totale	15 768	16 677	5,76%	11 482	-31,15%	4 877	6 510	33,50%
Part de marché Maghrebail	23,59%	22,62%	-0,97 pts	17,86%	-4,76 pts	17,82%	19,97%	2,15 pts

Source : Maghrebail

(*) Production nette portée

Au 1^{er} semestre 2021, la production de Maghrebail s'est redressée de 49,60% pour atteindre 1 300 MMAD, représentant une part de marché de 19,97%

En 2020, la production de crédit-bail de Maghrebail a reculé de 45,64% pour descendre à 2 051 MMAD quand la production du secteur dans son ensemble a reculé de 31,15% pour atteindre 11 482 MMAD. Il s'en est traduit une baisse de la part de marché de Maghrebail de 4,76 pts à 17,86% (vs. 22,62% en 2019).

La part de marché de Maghrebail avait baissé de 0,97 pts en 2019 en raison d'une hausse de la production de Maghrebail plus mesurée que celle du marché (+1,41% vs. +5,76%).

Tableau 39 Évolution de la production de Maghrebail sur la période 2018-S1 2021

	2018	2019	Var.%	2020	Var.%	S1 2020	S1 2021	Var S1 20-S1 21 en %
CBM								
Dossiers réalisés	2 912	2 997	2,92%	2 276	-24,06%	998	1 464	46,69%
Montant (en M MAD)	2 847	2 656	-6,71%	1 718	-35,32%	688	1 084	57,59%
CBI								
Dossiers réalisés	118	149	26,27%	71	-52,35%	39	45	15,38%
Montant (en M MAD)	873	1 116	27,84%	333	-70,16%	181	216	19,27%
TOTAL								
Dossiers réalisés	3 030	3 146	3,83%	2 347	-25,40%	1 037	1 509	45,52%
Montant (en MMAD)*	3 720	3 773	1,41%	2 051	-45,64%	869	1 300	49,60%

Source : Maghrebail

(*) Production nette portée

En 2019, la production en valeur de Maghrebail s'établit à 3 773 MMAD, en hausse de 1,41% par rapport à 2018. Cette augmentation résulte de la hausse de 27,84% du montant de CBI produit (à 1 116 MMAD) ayant permis de compenser la baisse de 6,71% de CBM produit (à 2 656 MMAD). La baisse de la production CBM en 2019 va à l'encontre de l'évolution du nombre de dossiers réalisés qui s'élève à 2 997 (contre 2 912 en 2018).

En 2020, la production de Maghrebail s'établit en baisse de 45,64% par rapport à 2019 à 2 051 MMAD. Cette évolution s'explique par la baisse combinée du segment mobilier de 35,32% à 1 718 MMAD (vs. 2 656 MMAD en 2019) combinée au recul de 70,16% du segment immobilier à 333 MMAD (vs. 1 116 MMAD en 2019).

Sur le 1^{er} semestre 2021 ; le nombre de dossiers réalisés a augmenté de 45,52% pour atteindre 1509 dossiers, générant une production en valeur de 1 300 MMAD, en hausse de 49,60%.

La répartition entre la production gérée et la production portée de Maghrebail, sur la période 2018 – S1 2021, se présente comme suit :

Production en KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%	S1 2021	Var 20-S1 21%
Production nette portée	3 720	3 773	1,41%	2 051	-45,64%	1 300	-36,60%
Production nette - Réseau Maghrebail	1 813	1 782	-1,70%	1 078	-39,52%	669	-38%
Production nette - Réseau BoA	1 908	1 991	4,37%	973	-51,12%	632	-35%
Production nette gérée	46	56	20,47%	13	-75,73%	0	-100%
Production nette conventionnée BoA - Mandat spécial	46	56	20,47%	13	-75,73%	0	-100%
Production nette totale	3 766	3 828	1,87%	2 064	-46,50%	1 300	-37,42%

Source : Maghrebail

V.3.1. Evolution de l'activité CBM portée par Maghrebail

Tableau 40 Activité CBM entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021

Production CBM portée	2018	2019	Var. %	2020	Var. %	S1 2020	S1 2021	Var S1 20-S1 21 en %
Opérations réalisées								
Nombre	2 912	2 997	2,92%	2 276	-24,06%	998	1 464	46,69%
Montant (en M MAD)	2 847	2 656	-6,70%	1 718	-35,31%	688	1 084	57,59%

Source : Maghrebail

En 2019, les opérations réalisées ressortent en hausse de 2,92% tandis que les montants baissent quant à eux de 6,70% à 2 656 MMAD.

En 2020, le nombre d'opérations réalisées a connu une baisse de 24,06% se traduisant par un montant de production de 1 718 MMAD, en recul de 35,31% par rapport à 2019.

Au 1^{er} semestre 2021, le nombre d'opérations CBM réalisées a connu une hausse de 46,69% générant un montant de production de 1 084 MMAD, en croissance de 57,59% par rapport à au 1^{er} semestre 2020.

Tableau 41 Répartition des réalisations CBM de Maghrebail par type de matériel

Production CBM portée En M MAD	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %	S1 2021	Part en %
Machines et équipements industriels	1059	37,21%	1043	39,25%	595	34,64%	265	24,44%
Véhicules utilitaires	613	21,54%	715	26,90%	490	28,50%	362	33,37%
Véhicules de tourisme	482	16,93%	534	20,09%	438	25,46%	269	24,78%
Matériel informatique et bureautique	365	12,83%	82	3,08%	70	4,05%	37	3,42%
Matériel de BTP	254	8,93%	200	7,53%	117	6,79%	124	11,41%
Divers	73	2,55%	74	2,78%	10	0,56%	28	2,57%
Total	2 847	100%	2 656	100%	1 718	100%	1 084	100%

Source : Maghrebail

En 2019, les acquisitions de machines et équipements industriels baissent de 1,58% et atteignent 1043 MMAD et participent pour 39,25% au total des réalisations du CBM de Maghrebail. Par ailleurs, les véhicules utilitaires

connaissent une hausse de 16,52% en 2019 pour s'établir à 715 MMAD (vs. 613 MMAD en 2018) et contribuent à hauteur de 26,90% au total des réalisations du CBM.

Le segment CBM est impacté en 2019 par les fluctuations des réalisations des matériels informatiques et bureautiques dont la production a baissé de 365 MMAD à 82 MMAD (et une part dans la production CBM qui est descendue de 12,84% à 3,08%).

La production CBM des véhicules de tourisme et des matériels de BTP s'établit quant à elle respectivement à 534 MMAD et 200 MMAD en 2019 (contre 482 MMAD et 254 MMAD en 2018).

En 2020, les acquisitions de machines et équipements industriels représentent 34,52% du total des réalisations de crédit-bail mobilier soit une production de 595 MMAD. Les véhicules utilitaires représentent le 2^{ème} poste dans la production de CBM avec une part de 28,41% avec une production de 490 MMAD.

Les véhicules de tourisme voient leur part dans la production CBM passer de 20,09% en 2019 à 25,38% en 2020 avec une production de 438 MMAD en 2020.

Les CBM de matériel informatique et bureautique voient quant à eux leur part dans la production CBM globale monter à 4,04% pour une production de 70 MMAD.

La production CBM de matériel de BTP et de divers matériel représentent respectivement 6,77% et 0,55% de la production CBM totale de Maghrebail.

Tableau 42 Evolution de la production CBM de Maghrebail en fonction de la période contractuelle

Répartition selon la période contractuelle	2018		2019		Var 18-19 en %	2020		Var 19-20 en %	S1 2021	
	En M MAD	En %	En M MAD	En %		En M MAD	En %		En M MAD	En %
Jusque et y compris 2 ans	9	0,32%	8	0,30%	-11,11%	19	1,13%	143,64%	13	1,20%
Jusque et y compris 5 ans	2 369	83,21%	2 357	88,74%	-0,51%	1 394	81,12%	-40,86%	971	89,59%
Plus de 5 ans	469	16,47%	292	10,99%	-37,74%	305	17,75%	4,45%	100	9,21%
Total	2 847	100,00%	2 656	100,04%	-6,71%	1 718	100,00%	-35,30%	1 084	100,00%

Source : Maghrebail

A fin 2019, la production de CBM de Maghrebail repose principalement sur des contrats d'une durée comprise jusqu'à 5 ans avec une part de 88,74% contre 83,21% à fin 2018. La proportion de la production de CBM dont la durée excède 5 ans diminue quant à elle de 16,47% à 10,99% entre 2018 et 2019.

L'exercice 2020 a été marqué par une hausse notable de la production de CBM d'une durée inférieure ou égale à 2 ans avec une part dans la production totale qui est passée de 0,30% en 2019 à 1,13% en 2020. La production de CBM pour des durées dépassant 5 ans a également connue une progression de 4,45% pour atteindre 305 MMAD et peser ainsi 17,69% de la production totale de Maghrebail (vs. 10,99% en 2019). La baisse de la production de CBM de Maghrebail en 2020 a ainsi exclusivement concerné la production dont la durée est inférieure ou égale à 5 ans dont la part dans la production totale est descendue à 80,86% (vs. 88,71% en 2019).

V.3.2. Evolution de l'activité CBI portée par Maghrebail

Tableau 43 Activité CBI entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021

Production CBI portée	2018	2019	Var. %	2020	Var. %	S1 2020	S1 2021	Var S1 20-S1 21 en %
Opérations réalisées								
Nombre	118	149	26,27%	71	-52,35%	39	45	15,38%
Montant (en M MAD)	873	1 116	27,85%	333	-70,21%	181	216	19,27%

Source : Maghrebail

En 2019, le nombre d'opérations réalisées ressort en hausse en volume et en valeur. En effet, les opérations réalisées croissent de 26,27% par rapport à 2018 en volume (à 149 opérations) et de 27,85% en termes de valeur (pour un total représentant 1 116 MMAD).

En 2020, le nombre d'opérations réalisées ressort en baisse de 52,35% en nombre de dossiers (71 dossiers) et de 70,21% en montant financé (333 MMAD).

Sur le 1^{er} semestre 2021, le nombre d'opérations CBI augmente de 15,38% à 45 opérations pour un montant généré de 216 MMAD, en hausse de 19,27%.

Tableau 44 Répartition des réalisations CBI de Maghrebail par type d'immeubles

En M MAD	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %	S1 2021	Part en %
Immeubles industriels	298	34,17%	403	36,13%	55	16,46%	48	22,00%
Magasins	77	8,84%	161	14,41%	70	21,10%	99	45,93%
Plateaux de bureaux	219	25,02%	262	23,44%	175	52,52%	50	23,04%
Hôtels & loisirs	30	3,47%	30	2,71%	18	5,28%	2	0,75%
Divers	249	28,50%	260	23,32%	15	4,65%	18	8,28%
Total	873	100%	1 116	100%	333	100%	216	100%

Source : Maghrebail

L'exercice 2019 s'achève sur une hausse de la part des immeubles industriels atteignant 36,13% du total des réalisations accompagné d'une hausse en volume soit 403 MMAD comparé à 298 MMAD en 2018 (et une part de 34,17% du total CBI). Les immeubles divers et les plateaux de bureaux sont placés à la deuxième et troisième place après les immeubles industriels dans la contribution à la production CBI de Maghrebail avec des parts de 23,32% et de 23,44% respectivement (pour un montant respectif de 260 MMAD et 262 MMAD). Le montant total des réalisations CBI ressort en hausse de 27,85% en 2019 à 1 116 MMAD.

En 2020, le financement des immeubles industriels affiche la baisse la plus importante et voit sa part dans le financement CBI baisser à 16,46% avec une production de 55 MMAD (vs. une part de 36,13% en 2019 et 24,17% en 2018). Les parts respectives des magasins, plateaux de bureaux et des hôtels & loisirs passent de respectivement 14,41%, 23,44% et 2,71% en 2019 à 21,10%, 52,52% et 5,28% respectivement en 2020, traduisant des baisses de production moins importante que celle de la production CBI globale. Les plateaux de bureaux et les magasins représentent désormais les segments les plus importants du financement CBI (avec à une production de 175 MMAD et 70 MMAD respectivement).

Tableau 45 Evolution de la production CBI de Maghrebail en fonction de la période contractuelle

Répartition selon la période contractuelle	2018		2019			2020			S1 2021	
	En M MAD	En %	En M MAD	En %	Var 18-19 en %	En M MAD	En %	Var 19-20 en %	En M MAD	En %
Jusque et y compris 5 ans	41	4,69%	50	4,48%	22,03%	2	0,48%	-96,80%	9	4,18%
Jusque et y compris 8 ans	33	3,74%	192	17,20%	487,68%	10	3,05%	-94,71%	30	13,65%
Plus de 8 ans	800	91,57%	875	78,34%	9,38%	321	96,47%	-63,32%	178	82,17%
Total	873	100,00%	1 116	100,00%	27,84%	333	100,00%	-70,21%	216	100,00%

Source : Maghrebail

A fin 2019, la production de CBI de Maghrebail repose principalement sur des contrats d'une durée dépassant 8 ans malgré une part en régression à 79,35% contre 92,00% à fin 2018. La baisse de la part des contrats de plus de 8 ans s'est faite au profit de celle des contrats de 5 à 8 ans dont la part progresse à 16,38% en 2019 (vs 3,55% en 2018).

La production de CBI de Maghrebail en 2020 reste principalement composée de contrats d'une période résiduelle supérieure à 8 ans. En effet, ses contrats ont vu leur part dans la production CBI totale culminer à 94,41% pour une production de 321 MMAD.

Tableau 46 Evolution du montant moyen financé par dossier

En M MAD	2018	2019	Var 18-19 en %	2020	Var 19-20 en %
Production portée de Maghrebail	3 720	3 773	1,42%	2 051	-45,64%
Nombre de dossiers	3 030	3 146	3,83%	2 347	-25,40%
Montant moyen	1,23	1,20	-2,43%	0,87	-27,13%

Source : Maghrebail

A fin 2019, le montant moyen financé s'établit à 1,2 M MAD et accuse ainsi un repli de 2,43% par rapport à 2018. Le nombre de dossiers croît de 3,83% pour atteindre 3 146 dossiers (vs 3 030 dossiers).

En 2020, le montant moyen financé a baissé de 27,13% à 870 KMAD contre 1,2 MMAD en 2019 en raison d'une baisse de la production de crédit-bail plus importante que celle du nombre de dossiers (-45,64% vs. -25,40%).

V.4. Créances en souffrance et taux de recouvrement

En Milliers de MAD	2018	2019	2020
Créances en souffrance TTC *	1 151 453	1 254 893	1 444 931
Montant recouvrés CBM/CBI	427 773	643 316	755 114
Taux de recouvrement	37,15%	51,26%	52,26%

Source : Maghrebail

(*) Créances en souffrance TTC hors l'encours non échu des créances compromises

Concernant les créances en souffrance, le taux de recouvrement de Maghrebail dépasse habituellement les 50% comme observé sur les années 2019 et 2020. Cependant, en 2018, compte tenu d'un contexte particulier, le taux de recouvrement s'est situé à 37,2%.

Au sujet des recouvrements, la stratégie de MAGHERBAIL combine les démarches amiables allant du contact téléphonique passant par les relances écrites suivi des visites chez les locataires défaillants et ce afin de préserver la relation et éviter le déclassement du dossier et le recours à des procédures judiciaires.

La mise en œuvre de ces dernières n'empêche pas la continuation des négociations pour l'aboutissement à des solutions amiables.

Le processus de recouvrement Maghrebail n'a pas connu de modification notable à l'exception d'un ralentissement volontaire des visites chez les clients tenant compte de la prépondérance du télétravail et pour éviter la propagation du COVID 19 conformément aux directives du ministère de la santé.

Le recouvrement est désormais l'affaire de toutes les constituantes de MAGHERBAIL, les tenues des comités périodiques sont toujours maintenues de façon virtuelle favorisant la consultation des membres du comité à tout moment (comité tournant) et ce pour une réactivité dans la décision sur les demandes des clients.

Analyse des créances en souffrance TTC par catégorie de crédit-bail

En Milliers de MAD	2018	2019	2020
Créances pré-douteuses	47 485	44 663	27 752
Créances douteuses	41 938	32 631	74 093
Créances compromises	1 062 029	1 177 599	1 343 086
Créances en souffrance TTC	1 151 453	1 254 893	1 444 931

Source : Maghrebail

Analyse des créances en souffrance par catégorie de crédit

En Milliers de MAD	2018	2019	2020
Crédit-bail Mobilier	923 930	1 044 487	1 196 112
Crédit-bail - Immobilier	227 523	210 407	248 818
Créances en souffrance TTC	1 151 453	1 254 893	1 444 931

Source : Maghrebail

Taux de couverture des créances en souffrance¹⁶

En Milliers de MAD	2018	2019	2020
Provisions * (1)	1 038 497	1 101 173	1 195 309
Provisions CBI	177 616	180 234	207 894
Provisions CBM	860 881	920 939	987 415
Créances HT en souffrance ** (2)	1 190 265	1 268 172	1 374 251
Taux de provisionnement (1)/(2)	87,25%	86,83%	86,98%

Source : Maghrebail

(*) Inclut la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées

(**) Créances en souffrance hors encours non échu des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises

¹⁶ Les provisions sur créances en souffrances correspondent à la méthode de provision BAM telle que présentée dans la circulaire n°19/G/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions

V.5. Politique de recouvrement

A- RECOUVREMENT AMIABLE

1- DETECTION DES IMPAYES :

Tous les impayés enregistrés quel que soit le motif de rejet doivent figurer le lendemain de leur constatation sur compte client sur l'outil COLLECT¹⁷ afin de refléter une image fidèle de la situation du client.

Les impayés reprises concernent aussi bien les loyers retournés impayés que les autres factures non réglées quelques soient leurs modes de règlement.

2- Ouverture Activité recouvrement :

- L'activité recouvrement ne doit s'ouvrir pour un impayé enregistré qu'à la réception du sort définitif de la représentation.

3- RELANCE QUOTIDIENNE :

- Edition de la relance quotidienne à la détection de l'impayé sans attendre le sort final de la représentation.

4- Répartition automatique du portefeuille recouvrement :

- Le portefeuille recouvrement doit faire l'objet d'une répartition automatique, équitable et dynamique entre les gestionnaires en fonction des critères prédéfinis.

5- Représentation Manuelle :

- L'outil COLLECT permet la représentation manuelle faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité. Cette fonctionnalité qui diffère de la représentation automatique consiste en la génération d'un fichier reprenant les données sur les échéances à représenter qu'il faut intégrer dans le circuit de prélèvement.

6- Traitement des relances : les relances sont traitées automatiquement par le système suivant les règles ci-après

- Relance quotidienne : A la détection de l'impayé
- Relance 1 : 30 Jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 2 : 60 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien
- Relance 3 : 90 jours après la date d'échéance de l'impayé le plus ancien.

Pour la relance 3 qui correspond à la Mise en demeure Maghrebail, un courrier d'information des cautions doit être édité en même temps que la relance elle-même (voir modèle transmis).

L'envoi de cette relance est soumis à la validation du Comité Recouvrement et Contentieux.

B- ACTIVITE CONTENTIEUX

Règles de passage au Comité Contentieux

Le comité Recouvrement et contentieux statue sur tous les dossiers ayant un impayé ou plusieurs impayés (quel que soit sa nature à l'exception des intérêts de retard) dont l'ancienneté (calculé à partir de la date d'échéance de l'impayés le plus ancien) est ≥ 90 jours. Une récapitulation de ces dossiers doit être structurée en fonction des procédures proposées définie de la manière suivante :

¹⁷ Outil permettant la représentation manuelle d'un impayé faite à l'initiative du gestionnaire ou sur recommandation du comité.

1- Les dossiers éligibles à la médiation Maghrebail : tous les dossiers dont l'impayé le plus ancien a une ancienneté comprise dans l'intervalle suivant $90 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 120$ jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la date et la procédure judiciaire engagée.

2- Les dossiers éligibles à la médiation avocat : tous les dossiers dont l'ancienneté de impayé est $120 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 150$ jours. Ces dossiers doivent continuer à figurer sur le rapport du comité tant qu'ils n'ont pas été réglés ou si la procédure n'a pas été décidée par le comité. Le rapport indique pour tous les dossiers la dernière procédure engagée par rapport aux impayés non encore réglés.

3- Les dossiers éligibles aux procédures judiciaires (Saisies + résiliation+ constat par huissier....à l'exception de l'action en paiement et la réalisation des garanties) : tous les dossiers dont l'ancienneté de impayé est $150 \leq \text{ANCIENNETE IMPAYE} < 180$ jours. Ces dossiers doivent ressortir tous les 30 jours qui suivent la décision tant que la résiliation n'est pas obtenue.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour opérer des saisies conservatoires, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir les biens de la caution (avant d'éditer le courrier correspondant.

4- Les dossiers éligibles à l'action en paiement + Réalisation des garanties : 60 jours après l'arrêt de facturation.

Il est à signaler à ce niveau qu'en cas de décision pour réalisation des garanties, l'activité de gestion correspondante doit permettre au gestionnaire de choisir la garantie à réaliser avant d'éditer le courrier correspondant.

5- Les dossiers pour lesquelles les actions en paiement ont été jugés pour éventuellement faire appel.

Gestion des dossiers en exécution des ordonnances de restitution

➤ MANDAT ET DELEGATION :

La désignation de la société de récupération donne lieu à l'édition d'un mandat valable pendant une certaine durée (une semaine par défaut) et qui peut être prorogée.

Dans le cas d'une exécution hors région Casablanca, en plus du mandat précité, une délégation est confiée à la société de récupération qui se charge. De l'ouverture de l'exécution est désignation d'un huissier de justice après accord de MAGHREBAIL.

Cette délégation donne lieu à l'édition d'un courrier d'accompagnement reprenant quelques règles et conditions d'exécution (modèle vous sera communiqué).

➤ RECUPERATION :

La récupération du bien donne l'établissement d'un PV de récupération par l'huissier chargé de l'exécution ;

Le département logistique procède à la réception du bien récupéré en même que le PV de récupération pour s'assurer de l'exactitude des références du bien récupéré par rapport au PV de récupération.

V.6. Le réseau de distribution Maghrebail

Pour commercialiser ses produits, Maghrebail utilise quatre canaux de distribution :

- **Une équipe de commerciaux spécialisés** par secteur d'activité et par région, qui assure une couverture nationale des principaux secteurs d'activité ;
- **Des fournisseurs partenaires**, agissant en tant que prescripteurs des produits Maghrebail ;
- **Des bureaux permanents de représentation.** Un premier bureau a été ouvert à Agadir depuis début novembre 1997, afin de consolider la présence commerciale de Maghrebail auprès d'une clientèle appartenant à une région économique particulièrement dynamique et d'accompagner l'essor et le développement industriel de cette zone. Un autre bureau de représentation a été inauguré en janvier 2002 à Rabat, à Tanger en janvier 2005, à Marrakech en mai 2006, à Fès en 2007 ainsi qu'à Oujda en 2011.
- **Le réseau commercial de Bank of Africa.** En effet, fort de sa qualité d'actionnaire de référence, le groupe Bank of Africa aspire à offrir à sa clientèle des produits locatifs conçus par des professionnels. Les premières synergies sont d'ores et déjà été développées, se traduisant depuis juin 1998 par la signature d'une convention, dotant le réseau de la banque d'un produit de leasing spécifique, BMCE Bail. D'autres synergies sont également développées avec d'autres entités du groupe Bank of Africa.

Tableau 47 Répartition de la production portée totale de Maghrebail par zone géographique

En M MAD	2018	Part en %	2019	Part en %	2020	Part en %
Casablanca	2 204	59,24%	2 233	59,18%	1 146	55,87%
Rabat & région	399	10,73%	370	9,82%	150	7,33%
Nord	375	10,08%	321	8,50%	235	11,46%
Marrakech & région	359	9,66%	421	11,16%	197	9,60%
Agadir & région	175	4,69%	194	5,14%	152	7,42%
Fès / Meknès & région	153	4,12%	141	3,73%	96	4,69%
Oriental	55	1,48%	55	1,46%	48	2,35%
Kenitra & région	0	0,00%	38	1,01%	26	1,28%
Production portée Totale	3 720	100%	3 773	100%	2 051	100%

Source : Maghrebail

Au titre de l'exercice 2019, la contribution de la production de la région Casablanca se situe à 59,18% de la production totale (vs. 59,24% en 2018). Toutefois, Casablanca demeure la première zone géographique en termes de production avec 2 233 MMAD, suivi de Marrakech avec 11,16% et la région de Rabat à hauteur de 9,82%. La région du Nord et Agadir participent chacune respectivement à hauteur de 8,50% et 5,14% de la production totale en 2019.

En 2020, l'activité se concentre légèrement moins sur la ville de Casablanca qui représente 55,87% en termes de production totale. La région du nord se hisse en 2^e position avec 11,46% de la production soit 235 MMAD. Marrakech et sa région occupe la 3^e place avec une production de 197 MMAD soit 9,60% de la production. Agadir et région occupe la 4^e position avec une production de 152 MMAD soit une part de 7,42% de la production globale.

V.7. Saisonnalité

L'activité de Maghrebail n'est soumise à aucun type de saisonnalité.

V.8. Politique des prix

La politique de tarification de Maghrebail veille à assurer un équilibre entre la rentabilité des opérations de crédit-bail et les contraintes du marché de crédit-bail qui est devenu de plus en plus concurrentiel.

La tarification pour une opération de crédit-bail se compose du Loyer, de la valeur résiduelle et la durée du contrat.

Les éléments constitutifs de la tarification sont :

- Le coût de refinancement (auprès des banques et au marché financier)
- Le coût du risque de l'opération à financer (CBM / CBI et qui inclut notamment le risque matériel ainsi que le secteur d'activité) ;
- Le coût des charges d'exploitation : le traitement des dossiers de crédit engendre des charges d'exploitation qui impactent la rentabilité de l'opération
- Le coût de rémunération des Fonds Propres.

PARTIE V. INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES

I. Environnement

De par son activité de services, Maghrebail ne présente pas d'impact sur l'environnement au même titre que les industries ou les transports. Cependant, Maghrebail a instauré des politiques internes soucieuses d'apporter leur contribution à l'aspect environnemental de la Société notamment via l'utilisation parcimonieuse de papier et la digitalisation d'une grande partie de ses processus.

Aussi, Maghrebail offre une panoplie de produits qui ont pour vocation de développer et inciter à entreprendre dans un cadre écoresponsable.

MORSEFF est une ligne de financement de l'énergie durable destinée aux entreprises privées marocaines (Toute entreprise faisant une demande de financement auprès de Maghrebail doit être détenue au minimum à 50 % par des capitaux privés). Développée par la Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement (BERD), en coopération avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI), l'Agence Française de Développement (AFD), et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW), MorSEFF permet aux entreprises marocaines d'accéder :

- Au financement des investissements en énergie durable (efficacité énergétique et énergies renouvelables)
- A une subvention d'investissement financée par des dons de l'Union Européenne
- A une assistance technique gratuite également financée par des dons de l'Union Européenne et le compte multi-bailleurs Sud Est Méditerranée

Depuis le 17 mars 2015, Bank of Africa et sa filiale Maghrebail sont devenues partenaires de la ligne MorSEFF et ont désormais la possibilité de distribuer des crédits ou leasing MorSEFF à leurs clients. ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail.

ENERGY LEASE est l'offre Maghrebail du projet MORSEFF

Les projets éligibles à cette ligne de financement sont les investissements d'Efficacité Energétique dans les secteurs privés marocains menant à :

- Des économies d'énergie d'au moins 20 % (30 % pour les bâtiments commerciaux), ou
- Une réduction des émissions de CO2 d'au moins 20 %

Également, deux autres projets sont en cours à savoir :

- CAP VALORIS : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec la Banque de Développement Néerlandaise (FMO) & la Banque Européenne d'Investissement (BEI) dédiée aux Entreprises qui opèrent dans le domaine de la valorisation des matières résiduelles (Recyclage) afin de financer des projets répondant à des critères d'éligibilité prédéfinis relatifs à leurs faisabilité et viabilité.
- CAP BLEU : Ligne de crédit, d'une enveloppe globale de 20 millions d'euros, lancé exclusivement par Bank of Africa en collaboration avec l'Agence Française de Développement (AFD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI). Ligne dédié au financement des investissements et des biens d'équipement destinés au prétraitement et traitement des eaux usées, à l'assainissement, à la réduction de la consommation d'eau, et à la réutilisation des eaux traitées. Cette ligne de financement est dédiée aux entités économiques privées et publiques de droit marocain opérant dans les activités suivantes :
 - Activité de valorisation des déchets : Récupération des déchets et réutilisation comme matière première ou comme énergie.
 - Activité d'enlèvement des déchets auprès du secteur privé : enlèvement des déchets de chez les unités industrielles qui les produisent.
 - Activité d'élimination des déchets : Elimination des déchets amenés par les prestataires qui les enlèvent de chez les producteurs.

- Gestion déléguée des décharges contrôlées : Enfouissement des déchets, ou les sites sont appelés centres de valorisation et d'enfouissement (CEV).

Maghrebail participe au développement de projets en investissant dans des entreprises dont les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaiques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

I.1. Maghrebail, une entreprise responsable et engagée RSE

Face aux grands enjeux de développement durable, Maghrebail s'est engagée dans une démarche de responsabilité sociale et environnementale qui lui permet d'avoir un impact positif sur la société tout en assurant la performance et la stabilité de notre établissement de financement.

À l'instar du Groupe BANK OF AFRICA, Maghrebail ambitionne de se positionner comme un acteur responsable et respectueux du monde qui l'entoure, et prend en compte dans ses décisions et comportements les attentes de l'ensemble de ses parties prenantes. Ces parties prenantes sont : les clients, les collaborateurs, les partenaires (fournisseurs et sous-traitants, fédérations professionnelles), les actionnaires, les organismes de régulation, et la société civile.

Animée par une culture de responsabilité et d'intégrité, la gouvernance de Maghrebail est fondée sur les meilleures pratiques, associant le Conseil d'Administration, les actionnaires et le management pour promouvoir notre action à long terme et garantir son impact positif sur la société.

Maghrebail œuvre chaque jour pour contribuer à la réussite de tous ceux qui lui font confiance et aux progrès de la société. Être une entreprise responsable, c'est l'honneur et la fierté de notre métier. C'est notre projet d'entreprise.

Animé par une forte tradition de services aux entreprises et aux professionnels, Maghrebail a toujours placé l'éthique au cœur de la pratique de son métier. La relation de confiance que Maghrebail a su construire au fil du temps avec ses clients constitue aujourd'hui son premier capital. Afin de répondre à l'objectif fort de placer l'éthique au cœur de son métier, le Groupe Bank of Africa a mis en place une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale, qui a été renforcée par la suite, en 2010. Cette démarche se structure autour de 4 grands piliers : responsabilité économique, sociale, civique et environnementale.

À Maghrebail, la RSE est une démarche structurée, qui implique l'ensemble de nos entités et qui anime et guide nos décisions au quotidien à tous les niveaux. Les managers sont sensibilisés et impliqués à travers des séances de formation. C'est un engagement fort de la part de notre société de financement crédit-bail, qui a pour volonté de faire évoluer en continu notre démarche RSE en interne et en externe.

I.2. Développer une finance verte

Financer le développement durable est un défi immense, passionnant et complexe. Ce défi se caractérise avant tout par son urgence, incarné par la pandémie COVID-19 qui nous a rappelé à l'ordre : les risques naturels peuvent aujourd'hui priver l'humanité du droit d'exercer ses libertés les plus élémentaires. Nous connaissons parfaitement le premier d'entre eux : le réchauffement de notre planète et le dérèglement climatique qu'il provoque. Ce phénomène constitue le plus grand défi de notre ère et chaque année qui passe augmente son coût social et économique.

Consciente du rôle majeur que joue la finance verte dans cette lutte, Maghrebail s'efforce de limiter les impacts sur l'environnement qui résultent de ses activités opérationnelles. Dans ce contexte, Maghrebail considère cette action contre le changement climatique comme une priorité et s'est engagée à contribuer au financement de la transition vers une économie bas carbone.

Maghrebail n'est pas source significative de pollution sonore ou de toute autre pollution spécifique, elle mène néanmoins diverses actions dans le but de diminuer la consommation énergétique de ses bâtiments et réduire d'année en année sa consommation de papier. Dans l'ensemble de ses activités, Maghrebail se mobilise pour développer de nouveaux modèles permettant d'associer performance économique et impact positif pour la société.

Maghrebail a mis en place des produits spécifiques et avantageux permettant le financement des activités dont les impacts climatiques sont atténués et a participé pleinement au déploiement de projets des entreprises dont

les produits sont respectueux de l'environnement et performants au niveau consommation énergétique (fabrication de chaudières biomasse, panneaux solaires multi usages, aérovoltaiques capables de produire simultanément de l'électricité et de la chaleur).

II. Social

Le management de Maghrebail est particulièrement soucieux des conditions sociales de ses collaborateurs. La Société a pour ambition d'offrir à ses collaborateurs des avantages sociaux diversifiés à travers divers outils en place ou en cours de mise en place (étude de climat social, formations, évolution, etc.).

Soucieuse du bien-être de ses collaborateurs, Maghrebail veille à améliorer de façon continue ses conditions de travail en mettant la valorisation de son capital humain au cœur de sa stratégie. Cette valorisation vise à offrir aux collaborateurs un cadre professionnel favorable à leur épanouissement et à l'évolution de leur carrière, et ce à travers une politique ressources humaines proactive qui s'articule autour des grands axes suivants :

- L'optimisation des Ressources humaines par une politique de rationalisation des effectifs en interne et une meilleure adéquation poste/profil ;
- Un système d'appréciation privilégiant une culture de méritocratie et de management par objectifs, prônant l'amélioration de la performance individuelle et collective ;
- Un système de rémunération motivant et équitable adossé aux performances ;
- Une politique sociale plaçant l'épanouissement du collaborateur au centre de ses priorités et une amélioration continue des conditions de travail (médecine de travail, confort, hygiène...) ;
- Une forte implication des managers dans la gestion de leurs effectifs : plan de formation, promotion, rémunération... etc.

II.1. Recrutement

La politique de recrutement Maghrebail se décline en fonction des métiers, des activités et des contextes géographiques mais favorise un processus de recrutement global homogène, comprenant systématiquement un entretien RH cherchant à mesurer l'adhésion du candidat aux valeurs de notre établissement. Maghrebail diversifie progressivement ses modes de recrutement en s'appuyant sur les nouvelles technologies.

Pour maintenir un équilibre constant, qualitatif et quantitatif, entre les emplois et les compétences, Maghrebail utilise plusieurs dispositifs de gestion de carrière : Contrats CDI, CDD, mobilité interne, les stages, etc.

Chez Maghrebail, le recrutement fait l'objet d'une planification des besoins inscrite et évaluée dans le cadre du processus budgétaire. Maghrebail recherche des profils avec des parcours d'excellence et en adéquation avec les valeurs de l'entreprise. Maghrebail favorise également la diversité des profils et des sources de recrutement.

Engagée dans une démarche volontariste en matière d'insertion professionnelle des jeunes, Maghrebail cherche à attirer, recruter et retenir de jeunes diplômés. Les anciens stagiaires représentent un vivier prioritaire pour les recrutements de jeunes diplômés : un grand nombre des juniors embauchés en CDI chez Maghrebail étaient stagiaires ou en CDD.

Dans le même contexte, Maghrebail veille à développer en permanence l'attractivité de la marque employeur de Maghrebail et à préparer en amont le vivier de candidatures via un dispositif de communication visant à consolider notre présence auprès des jeunes diplômés.

II.2. Gestion de carrières

Afin de garantir le développement professionnel des collaborateurs, la gestion de carrières des ressources humaines à Maghrebail constitue une des priorités de la Direction des Ressources Humaines (DRH).

Dans ce cadre, des entretiens individuels sont régulièrement programmés lors de l'exercice annuel d'appréciation, créant ainsi une occasion d'échange sur le bilan des performances et les perspectives d'évolution.

Annuellement, un bilan des appréciations intégrant une analyse des différents outputs générés est soumis au Comité pour information et orientation.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité...).

La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

Le dispositif de gestion de carrières s'appuie sur des critères objectifs liés à la compétence et à la performance des collaborateurs.

Généralement les promotions et évolution des grades sont appliquées après les évaluations annuelles, en fonction du mérite et de l'ancienneté.

Toutefois, des promotions peuvent être données hors évaluations annuelles, dans le cas d'une mobilité interne pour assurer un poste suite à un départ ou nouvelle création d'entité ou activité.

Le collaborateur est donc impliqué en tant qu'acteur de son développement personnel et professionnel afin d'aborder l'ensemble des sujets Ressources Humaines le concernant notamment ses perspectives d'évolution (formation, évolution, mobilité...). La gestion de carrière est ainsi une responsabilité partagée entre le collaborateur, sa hiérarchie et la DRH.

II.3. Rémunération

Au sein de Maghrebail, la rémunération des collaborateurs est déterminée en fonction du profil (formation, type de l'établissement, nombre d'année d'expérience professionnelle), de la nature du poste à intégrer et de la rareté de la compétence sur le marché.

Chaque année la revue des salaires est faite suite aux évaluations professionnelles, Cette évaluation annuelle des collaborateurs permet aussi la détermination des primes annuelles distribuées.

II.4. Formation

En tant que société de financement en crédit-bail, Maghrebail attache une importance particulière à la formation de ses collaborateurs qui constituent la force vive sur laquelle reposent l'ensemble de ses réalisations. Le renforcement des activités de formation, s'inscrivant dans une logique de perfectionnement des compétences, contribue à accompagner la dynamique de changement et de croissance affirmée par Maghrebail. La politique de formation permet de préparer Maghrebail à faire face à un environnement externe en perpétuelle évolution et à réussir sa stratégie de développement.

La politique de formation s'articule autour des grands axes suivants :

- Formations d'initiation et d'intégration : elles concernent les nouvelles recrues et visent à leur permettre de comprendre le fonctionnement de Maghrebail et la maîtrise des postes qu'ils auront à occuper.
- Formations de mise à niveau : elles sont dispensées au profit des collaborateurs qui accusent des insuffisances dans les travaux qu'ils assurent ou qui sont appelés à assurer de nouvelles fonctions.
- Formations spécialisées : elles visent le perfectionnement des collaborateurs dans leurs domaines respectifs.
- Formations d'accompagnement aux évolutions financières, technologiques et réglementaires : elles permettent l'acquisition de nouvelles connaissances pour permettre au collaborateur d'assumer pleinement son rôle.

Maghrebail a également dispensé des formations sur mesure répondant aux besoins spécifiques des équipes, pour le développement des compétences « Métiers ». Ces formations visent essentiellement à renforcer les nouvelles compétences des collaborateurs : utilisation de nouvelles technologies, adaptation et amélioration continue de nos profils et alignement sur les meilleures pratiques du Groupe Bank of Africa.

II.5. Evolution de la structure des effectifs de Maghrebail¹⁸

Tableau 48 Evolution des effectifs permanents de Maghrebail entre 2018 et 2020

Evolution de l'effectif	2018	2019	2020
Direction	10	10	10
Cadres	48	52	47
Employés	41	47	49
Total effectif permanent *	99	109	106
Taux d'encadrement **	58,59%	56,88%	53,77%

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

(**) Taux d'encadrement : Salariés direction + Salariés Cadres / Total effectif permanent

En 2018, l'effectif de la société augmente et atteint 99 personnes, avec le recrutement d'un cadre moyen et de trois employés. Le taux d'encadrement se situe à 58,59%.

En 2019, l'effectif de la société augmente et atteint 109 personnes. Le taux d'encadrement se situe à 56,88%.

En 2020, l'effectif de la société sous contrat CDI baisse de 3 employés pour atteindre 106 personnes¹⁹. Le taux d'encadrement ressort à 53,77%.

Tableau 49 Evolution de l'effectif global de Maghrebail par nature de contrat entre 2018 et 2020

Evolution de l'effectif	2018	2019	2020
CDI	99	109	106
CDD	0	0	2
Intérimaire	0	0	2
Effectif global	99	109	110

Source : Maghrebail

En 2020, les salariés en CDI représentent 96,36% de l'effectif global de Maghrebail. Le recours à deux salariés en intérim et deux salariés en CDD a permis de compenser la baisse de 3 salariés en CDI. A noter que Maghrebail ne disposait pas de salariés en intérim ou en CDI en 2018 et en 2019.

Tableau 50 Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par sexe entre 2018 et 2020

	2018	2019	2020
Hommes	46	50	60
Femmes	53	59	46
Total effectif permanent *	99	109	106

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

A fin 2020, 56,6% du personnel de Maghrebail est composé d'hommes.

¹⁸ Données RH revues par rapport aux chiffres présentées dans le RFA 2020.

¹⁹ A noter le recours en 2020 à 2 salariés en intérim et 2 salariés en CDD non pris en compte dans le total effectif

Tableau 51 *Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par tranche d'âge entre 2018 et 2020*

Tranches d'âge	2018		2019		2020	
	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %	Nombre d'employés	En %
Moins de 25 ans	2	2,02%	2	1,87%	3	2,83%
De 25 à 35 ans	33	33,33%	38	35,51%	38	35,85%
De 35 à 45 ans	38	38,38%	39	36,45%	34	32,08%
Plus de 45 ans	26	26,26%	30	26,17%	31	29,25%
Total effectif permanent *	99	100,00%	109	100,00%	106	100,00%

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 52 *Evolution de l'effectif permanent de Maghrebail par ancienneté entre 2018 et 2020*

	2018	2019	2020
< 5 ans	23	31	31
5 - 10 ans	50	51	46
15 - 25 ans	18	18	21
25 - 35 ans	8	9	8
Total effectif permanent *	99	109	106

Source : Maghrebail

(*) Effectif incluant les salariés sous contrat CDI seulement

Tableau 53 *Evolution de l'effectif global de Maghrebail par ancienneté entre 2018 et 2020*

	2018	2019	2020
Direction Générale	3	3	3
Développement Commercial	40	43	41
POLE Juridique et Recouvrement	9	7	11
Direction Risque	4	4	4
Finance et production	23	29	29
DRH	10	11	10
Technologies et Systèmes d'information	4	4	4
Dpt Logistique	3	3	3
Dpt Organisation et pilotage	1	1	1
Dpt Contrôle Interne	2	4	4
effectif global	99	109	110

Source : Maghrebail

Tableau 54 *Rotation des employés sur la période 2018-2020*

	2018	2019	2020
Recrutements	7	17	13
Départs	4	7	16
Total*	3	10	-3

Source : Maghrebail

(*) Rotation hors recours en 2020 à 2 salariés en intérim et à 2 salariés en CDD

En 2018, 7 collaborateurs ont été recrutés contre 4 départs.

En 2019, l'effectif de Maghrebail s'est enrichi de 10 nouveaux collaborateurs.

En 2020, Maghrebail a réalisé 13 recrutements contre 16 départs, dont 15 démissions et 1 licenciement.

La rotation indiquée n'inclut pas le recours en 2020 à 2 salariés en intérim et 2 salariés en CDD.

Tableau 55 Synthèse des indicateurs des ressources humaines 2017-2019

	2018	2019	2020
Nombre de représentants du personnel	3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants		

Source : Maghrebail

Effectif	2018	2019	2020
Nombre de jours de grève	-	-	-
Nombre d'accidents de travail	-	2	-
Nombre de licenciements	-	-	1
Cadres supérieurs	-	-	-
Cadres	-	-	1
Employés	-	-	-
Nombre de démissions	4	7	15
Cadres supérieurs			-
Cadres	4	5	-
Employés		2	-
Nombre de recrutements	7	17	13
Cadres supérieurs			-
Cadres	4	10	11
Employés	3	7	2
Nombres de litiges (collectifs ou individuels)	-	-	-

Source : Maghrebail

II.6. Intéressement du personnel au capital

En dehors de la prime annuelle, aucun intéressement au capital n'a été accordé au personnel de la société au titre des exercices 2018, 2019 et 2020.

II.7. Autres aspects de la démarche RSE

II.7.1. Conformité

Maghrebail en tant que filiale du Groupe BMCE Bank of Africa s'attache à observer un niveau élevé d'intégrité et honnêteté dans la conduite de ses affaires, et exige de ses collaborateurs de respecter à la fois la lettre et l'esprit de l'ensemble des lois et règlements applicables. De ce fait, Maghrebail veille à développer une culture de conformité en retenant quatre principes directeurs : La responsabilité individuelle (la conformité est l'affaire de chacun), l'exhaustivité, l'indépendance et la règle du mieux disant déontologique.

Maghrebail veille également à la mise en place d'un programme de formation et de sensibilisation au bénéfice de ces collaborateurs, sur l'importance de la fonction et sur les procédures de contrôle de la conformité relatives aux opérations qu'ils effectuent. D'une manière générale, la conformité au sein de Maghrebail veille à la prise en considération et l'application des lois, règles et règlements en vigueur, de prévenir les conflits d'intérêt et de veiller au respect des règles de confidentialité et du secret professionnel. La conformité au sein de Maghrebail couvre sept domaines à savoir : la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme ; la prévention contre la corruption et la fraude ; le respect des embargos financiers ; le respect de la déontologie et de l'éthique professionnelle ; la prévention des conflits d'intérêt et des abus de marché ; la protection des données à caractère personnel et la maîtrise des risques de non-conformité relatifs aux nouveaux produits/activités.

L'ensemble de ces domaines a fait l'objet de politiques énonçant les principes et lignes directrices applicables par Maghrebail. Le suivi du respect des principes qui y figurent incombe en premier lieu aux entités opérationnelles dans le cadre du contrôle de premier niveau, puis aux entités dédiées au contrôle, sous la surveillance générale du Contrôle Général Groupe.

II.7.2. Déontologie

Chez Maghrebail, le volet éthique et déontologique représente un engagement collectif capital, dans cette optique, un code de bonne conduite a été établi, mettant en évidence les valeurs à respecter par le personnel et qui ont pour noms : l'intégrité, le professionnalisme, la loyauté, la méritocratie et la solidarité.

En plus des règles générales visant à préserver un bon climat social, ce code traite des sujets précis tels que le secret professionnel, la protection des données personnelles, la lutte contre les abus, la gestion des conflits d'intérêts et la prévention du blanchiment de capitaux. Il a été diffusé auprès de tous les employés qui ont signé un acte par lequel ils expriment leur adhésion et s'engagent à observer ses dispositions, et surtout à s'imprégner de son esprit dans leur travail quotidien.

Des formations sont également organisées sur ce thème au profit des nouvelles recrues pour leur transmettre les principes fondamentaux qui sous-entendent la vie au sein de Maghrebail et leur assurer une bonne intégration.

Pour s'assurer de la traduction dans les faits de ces valeurs d'éthique et de déontologie, des dispositifs ont été mis en place. Et pour faciliter la remontée des dysfonctionnements, tous les documents de référence (codes, chartes, politiques, etc.) confèrent au personnel le devoir d'alerte.

Sur le plan du contrôle, les responsables sont tenus, dans le cadre de la Surveillance permanente, de remonter à la cellule contrôle interne et conformité, les incidents éventuels détectés au cours de la période dans leurs entités respectives. Les dispositifs de contrôle permanent de 2ème niveau, de traitement des réclamations, de Médiation Interne et d'Inspection Générale concourent aussi à la détection éventuelle des comportements déviants qui sont présentés à une structure dépendant de la Direction Générale, qui prend des sanctions en cas d'irrégularités avérées. L'objectif étant de consolider en permanence le capital Confiance tant en interne que vis-à-vis des clients, des autres partenaires et du public.

PARTIE VI. STRATEGIE D'INVESTISSEMENT ET MOYENS TECHNIQUES

I. Stratégie d'investissement

Au 30/06/2021, la société Maghrebail dispose de 144 895 KMAD d'immobilisations corporelles et incorporelles nettes correspondant essentiellement à des immobilisations corporelles hors exploitation et à des immeubles d'exploitation.

Les acquisitions réalisées par Maghrebail évoluent comme suit entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021 :

Nature	Montant des acquisitions en cours de l'exercice : En KMAD			
	2018	2019	2020	S1 2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	455	1833	11	0
Droit au bail				
Immobilisations en recherche et développement			11	0
Autres immobilisations incorporelles d'exploitation	455	28		
Immobilisations incorporelles hors exploitation		1805		
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	32608	18292	11117	33505
Immeubles d'exploitation	0	15540	2429	31243
Terrain d'exploitation		4931		9529
Immeubles d'exploitation. Bureaux		10609	2429	21714
Immeubles d'exploitation. Logements de fonction				
Mobilier et matériel d'exploitation	76	213	424	24
Mobilier de bureau d'exploitation	54	93	108	3
Matériel de bureau d'exploitation				
Matériel Informatique	17	66	316	21
Matériel roulant rattaché à l'exploitation		54		
Autres matériels d'exploitation	5			
Autres immobilisations corporelles d'exploitation	14	366	52	36
Immobilisations corporelles hors exploitation	32518	2173	8212	2202
Terrains hors exploitation	20000			1632
Immeubles hors exploitation	10145		4020	0
Mobiliers et matériel hors exploitation				
Autres immobilisations corporelles hors exploitation	2373	2173	4192	570
TOTAL	33 063	20 125	11 128	33 505

Source : Maghrebail

Les acquisitions de Maghrebail en 2018 ont principalement concerné des immobilisations corporelles hors exploitation (terrains et immeubles hors exploitation) et se sont élevées à 33 063 KMAD. Ces acquisitions ont concerné des biens immobiliers reçus en dation de paiement dont le montant s'élève à 32 518 KMAD.

Au cours de l'année 2019, les investissements de Maghrebail s'élèvent à 20 125 KMAD et concernent principalement des achats d'immeubles d'exploitation et des autres immobilisations corporelles hors exploitation. Ces investissements ont concerné (i) l'acquisition d'une agence à Kenitra et (ii) la mise en exploitation de biens antérieurement acquis.

L'exercice 2020 a été marqué par un niveau d'acquisitions de 11 128 KMAD constitué principalement d'immobilisations corporelles hors exploitation et d'immeubles d'exploitation. Ces investissements ont concerné (i) l'acquisition d'un plateau bureau situé à Casablanca, (ii) l'acquisition des ordinateurs portables pour l'ensemble des collaborateurs de Maghrebail et (iii) des travaux de rénovation des immeubles hors exploitation

Le 1^{er} semestre 2021 a été marqué par un niveau d'investissement de 33 505 KMAD ayant principalement concerné (i) la mise en exploitation de biens antérieurement classés en immobilisations corporelles hors exploitation et (ii) l'acquisition d'une agence à Marrakech en mars 2021.

I.1. Grandes lignes de la stratégie de développement

La stratégie de développement de Maghrebail se décline en deux axes primordiaux :

- Développement en Externe :
 - Renforcement de la synergie BANK OF AFRICA / Maghrebail. En effet, les produits Maghrebail sont commercialisés par l'ensemble des réseaux BANK OF AFRICA ;
 - Commercialisation de produits formatés²⁰ par Maghrebail et le réseau BANK OF AFRICA ;
 - Plan de prospection régulier de nouveaux clients ;
 - Animation du réseau fournisseur et négociation de partenariats ;
 - Croissance de la part de marché au cours des derniers exercices (23,6% à fin juin 2021 en termes d'encours). Maghrebail occupe ainsi la 3^{ème} position dans le secteur du crédit-bail.
- Développement en Interne :
 - Une bonne gestion budgétaire et stratégie de maîtrise des coûts pour optimiser les marges bénéficiaires ;
 - Refonte de l'organisation et des attributions des différents départements pour une gestion plus efficace en interne ;
 - Migration d'une nouvelle version plus performante du progiciel EKIP V6 permettant une meilleure réactivité dans la gestion des contrats ;
 - Création et innovation d'un outil CRM « LEASEBOX », gratuit et sécurisé, permettant aux clients de retrouver en ligne toutes les informations nécessaires au suivi de leurs contrats ;
 - Formation du personnel et programme de mise à niveau dans plusieurs domaines.

I.2. Principaux investissements de Maghrebail en cours

Le principal investissement en cours au sein de Maghrebail concerne des projets IT. Le budget d'investissement alloué à ces projets IT est de l'ordre de 2,7 MMAD en 2021 et 4,4 MMAD en 2022. Ces investissements concernent essentiellement la migration du système d'exploitation vers la nouvelle version qui s'étendra entre les exercices 2021 et 2022.

I.3. Principaux investissements de Maghrebail pour lesquels ses organes de direction ont déjà pris des engagements fermes

Aucun investissement significatif n'a fait l'objet d'engagements des organes de direction.

²⁰ Les produits formatés sont les produits dont les conditions d'éligibilité sont prédéfinies et mises en place entre Maghrebail et BOA. Il s'agit de : produit BMCE Bail, produit BMCE Immo Bail Entreprise ainsi que des produits classiques de crédit-bail.

II. Moyens techniques et informatiques

II.1. Moyens informatiques

Maghrebail dispose de la nouvelle technologie ORACLE version 9i, basée sur des systèmes ouverts sur plusieurs plateformes :

- EKIP, un système fonctionnel doté des caractéristiques suivantes :
 - Modulaire par métier ;
 - Centralisé (toute l'information est centralisée d'où un accès rapide quel que soit le type d'information souhaitée) ;
 - Qui donne accès en temps réel à l'information ;
 - Organisé par gestions administratives organisant l'ensemble des process (qui ont été rationalisés pour éviter les redondances) et guidant l'utilisateur dans les activités qu'il doit accomplir ;
 - Gérant l'intégralité du cycle de vie du métier du leasing ;
 - Performant différents contrôles (système sécurisé par des interdictions d'accès, des prises de photos, des alertes, des informations obligatoires selon les étapes du process, des check-lists intégrées...) ;
 - Avec des fonctionnalités permettant une grande réactivité pour le lancement de nouveaux produits : barèmes faciles à paramétrer rapidement y compris frais refacturables (de dossiers, assurances) et commissions (d'apport, d'aval).
- Business Object, outil d'aide à la décision qui permet d'établir les éléments suivants :
 - Reportings internes de statistiques et de contrôles ;
 - Reportings BAM (Bank el Maghrib).
- MEGA, système d'exploitation permettant de :
 - gérer les process de manière rationnelle, partagée avec tous les acteurs de l'entreprise ;
 - donner des précisions sur le rôle des collaborateurs et leurs interventions dans le process ;
 - Réaliser des mises à jour régulières.
- SAGE, logiciel de gestion comptable.

Par ailleurs, Maghrebail innove en 2012 pour rendre la consultation des dossiers de leasing transparente et plus accessible à ses clients. En créant « l'espace abonnés » au sein de son site web, elle permet à ses clients de retrouver en ligne, gratuitement et en toute sécurité, les informations utiles pour suivre la situation de leurs contrats.

Enfin, Maghrebail a lancé en 2013 une application mobile permettant la consultation des dossiers de leasing sur les smartphones et les tablettes. Cette nouvelle interface permet à l'utilisateur de (i) réaliser des simulations, (ii) faire des géolocalisations des agences de la société et (iii) découvrir les produits commercialisés par Maghrebail.

En 2016, MAGHREBAIL élargit l'ouverture de son système d'information et met à la disposition de ses fournisseurs la « LEASEBOX PARTENAIRES » qui permet de suivre la situation de leur commande jusqu'au règlement.

En 2017, Maghrebail s'associe au Centre Monétique Interbancaire pour permettre le règlement en ligne de ses factures par carte bancaire Visa, Mastercard ou toute carte bancaire nationale homologué par le CMI.

II.2. Autres moyens techniques

Plan de Continuité d'Activité

Au quotidien, Maghrebail est amenée à gérer des situations imprévues pouvant avoir des conséquences sur son activité et entraîner des pertes importantes. Les causes peuvent être multiples et les impacts peuvent être financièrement lourds. Cela est d'autant plus nécessaire que le contexte de l'année 2020 et l'apparition de la pandémie liée au COVID-19 ont imposé un déploiement rapide des mesures du PCA.

Maghrebail doit être capable de poursuivre le cours de son activité même après une rupture majeure, qu'elle soit d'origine matérielle ou humaine causée par une malveillance ou de manière accidentelle.

Pour ce faire, Maghrebail a mis en œuvre un Plan de Continuité d'Activité (PCA) qui formalise son engagement au plus haut niveau, qui permettra de garantir un niveau minimum de services à ses clients, de respecter ses engagements contractuels, ses obligations réglementaires et enfin de pérenniser ses produits d'exploitation.

Le plan de continuité d'activité s'articule autour de quatre axes :

- Organiser la gestion de crise,
- Mettre en place une organisation permanente pour assurer le maintien du PCA en mode opérationnel,
- Maintenir les activités essentielles pendant la crise,
- Organiser la sortie de crise pour un retour rapide à la normale.

Il est essentiel d'anticiper les perturbations opérationnelles majeures qui auront un fort impact sur le déroulement normal de l'activité de Maghrebail, ou sur les ressources indispensables utilisées:

Il s'agit de mettre à disposition tous les moyens nécessaires pour assurer la continuité des processus métiers critiques prioritaires, mettre à niveau l'organisation et le Système d'Information et protéger les actifs propres.

Activités essentielles recensées à maintenir en cas de crise :

- la gestion commerciale et les engagements,
- la comptabilité, la trésorerie et le refinancement,
- la facturation et les prélèvements,
- les impôts et taxes,
- les reporting,
- l'après-vente,
- le recouvrement et contentieux,
- la gestion administrative et logistique.

Le support de ces processus

- Le système d'Information : l'étude portera à la fois sur la criticité des équipements existants et la connexion sur le site de backup à utiliser en cas de sinistre.
- Le site de repli.
- Les Ressources Humaines : les postes clés pour chaque service seront identifiés, et des relais seront désignés et éventuellement formés s'ils ne sont pas déjà polyvalents.
- Les moyens généraux : un site fonctionnel de repli sera prêt et équipé de moyens indispensables, pour assurer la continuité de l'activité en mode dégradé, en attendant de rétablir la situation sur le site de production, avec des délais prévus par étape.
- Documents contractuels & juridiques : spécialement les actes authentiques et les dossiers du personnel, qui doivent être à l'abri de tout sinistre.
- Les prestataires externes : notamment ceux qui assurent la maintenance des infrastructures (serveurs informatique, télécommunication,...), ceux qui fournissent la logistique nécessaire au niveau du siège

(électricité, téléphonie, fourniture de bureau, imprimés...), ceux chez qui nous sous-traitons certains services (éditions de facturation ...), les bailleurs de fond pour les emprunts (les banques...). Nous devons s'assurer qu'ils sont eux même protégés par un PCA contre toute perturbation opérationnelle pouvant nous impacter, et revoir les contrats signés avec eux (engagements, clauses des contrats...).

Dispositif de Contrôle Interne

Le système de contrôle interne mis en place par Maghrebail repose sur un ensemble d'éléments qui lui assurent une bonne maîtrise de ses activités. Parmi ces éléments :

- Une stratégie claire et évolutive ;
- Une définition claire des responsabilités au sein de la société ;
- Des fiches de description de postes ;
- Un système efficace de prise de décision basé sur des comités spécialisés ;
- Un Comité d'Audit et des Risques, instauré par le Conseil d'Administration ;
- Une Indépendance du contrôle interne ;
- Des procédures de travail formalisées et détaillées ;
- Des reportings périodiques ;
- Un rapport annuel intégrant l'ensemble des éléments exigés par la circulaire.

Maghrebail a organisé son système de Contrôle Interne en deux types de contrôles complémentaires, un contrôle permanent et un contrôle périodique. Le contrôle permanent est organisé comme suit :

- Un contrôle de premier niveau, consistant en les contrôles effectués par la personne qui initie l'opération ou par son responsable hiérarchique direct.
- Un contrôle de second niveau, Contrôle exercé par les fonctions indépendantes de contrôle permanent (Risque, Contrôle Permanent, Conformité, Finance...) : Fonctions exclusivement dédiées au contrôle permanent sans pouvoir d'engagement impliquant une prise de risque et indépendantes des entités opérationnelles. Le département du contrôle Permanent est rattaché au Directeur Général.
- Un contrôle de 3ème niveau assuré par l'audit interne de Maghrebail (Fonction internalisée en 2017) et le Contrôle Général Groupe BMCE Bank of Africa : Le contrôle de 3ème niveau est un dispositif indépendant des entités opérationnelles ayant pour mission d'évaluer, dans le cadre d'une approche objective, rigoureuse et impartiale, l'efficacité du dispositif de Contrôle Interne de Maghrebail. Le département Audit interne est rattaché directement au comité d'audit et des risques.

Maghrebail s'est doté d'une charte de Contrôle interne qui définit notamment les objectifs, les principes, les structures, les fonctions et les responsabilités, ainsi que les principales caractéristiques des systèmes de contrôle interne de Maghrebail. Cette charte se réfère également aux normes du groupe BMCE Bank Of Africa et aux meilleurs standards et pratiques de la profession.

Cette charte de Contrôle interne constitue l'un des référentiels majeurs sur lesquels doivent s'appuyer tous les collaborateurs de Maghrebail quels que soient leurs responsabilités et leurs domaines d'activité.

A l'instar des autres filiales du groupe BOA, Maghrebail a connu, courant l'année 2017, le déploiement du programme Convergence Contrôle Permanent, Conformité et Contrôle périodique avec un démarrage effectif du dispositif début de l'année 2018.

Le déploiement du dispositif de contrôle permanent a donné lieu aux résultats suivants :

- Le dispositif couvre 7 domaines d'activité
- 23 fiches de contrôle couvrant les risques critiques de l'établissement ont été élaborés

- Des reportings mensuels et trimestriels sont élaborés à destination de la Direction Générale de Maghrebail et du contrôle permanent groupe

Le déploiement du dispositif de contrôle périodique a coïncidé avec l'internalisation de la fonction d'audit interne de Maghrebail qui était jusque-là confiée à un cabinet externe. Ceci a permis d'entamer cette activité en adoptant les meilleures pratiques et normes reconnues au niveau international, et de profiter pleinement de l'expertise du contrôle général groupe en la matière.

Le déploiement du dispositif de conformité a donné lieu à la mise en place d'un certain nombre de politiques qui ont été validées par le comité d'audit et des risques courant 2019.

Tout cela a permis une meilleure maîtrise des risques et une amélioration des processus.

PARTIE VII. SITUATION FINANCIERE DE L'EMETTEUR

I. Informations financières sélectionnées entre 2018 et le 1^{er} semestre 2021

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation entre 2018 et 2020

En KMAD	2018	2019	2020	TCAM 18-20
Produit net bancaire	426 946	383 896	392 472	-3,92%
Résultat brut d'exploitation	346 596	299 353	310 189	-5,01%
Résultat net	100 237	106 619	64 241	-16,69%

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail sur la période 2018 et 2020 se présente comme suit :

- Une diminution annuelle moyenne du PNB de 3,92% passant de 426,9 MMAD en 2018 à 392,5 MMAD en 2020 ;
- Une décroissance annuelle moyenne du résultat brut d'exploitation de 5,01% de 346,6 MMAD en 2018 à 310 MMAD en 2020 ;
- Une baisse annuelle moyenne du résultat net de 16,69% passant de 100,2 MMAD en 2018 à 64,2 MMAD en 2020.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels entre 2018 et 2020

En KMAD	2018	2019	2020	TCAM 18-20
Immobilisations données en crédit-bail	12 247 483	12 657 714	11 744 139	-1,93 %
Dettes envers les établissements de crédit	8 017 889	6 550 899	6 354 801	-10,64%
Total bilan	12 609 341	13 022 093	12 042 049	-2,13%

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels de Maghrebail sur la période 2018 et 2020 se présente comme suit :

- Une diminution annuelle moyenne des immobilisations données en crédit-bail de 1,93% passant de 12 247 MMAD en 2018 à 11 744 MMAD en 2020 ;
- Un recul annuel moyen des dettes envers les établissements de crédit de 10,64% passant de 8 018 MMAD en 2018 à 6 355 MMAD en 2020 ;
- Une baisse annuelle moyenne du total bilan de 2,13% passant de 12 609 MMAD en 2018 à 12 042 MMAD en 2020.

Evolution des principaux indicateurs d'exploitation entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Produit net bancaire	189 499	137 811	-27,28%
Résultat brut d'exploitation	147 837	93 832	-36,53%
Résultat net	8 388	48 641	479,89%

L'évolution des principaux indicateurs d'exploitation de Maghrebail entre juin 2020 et juin 2021 se présente comme suit :

- Une diminution du PNB semestriel de 27,28% passant de 189,5 MMAD à fin juin 2020 à 137,8 MMAD à fin juin 2021 ;
- Une baisse du résultat brut d'exploitation semestriel de 36,53% à 93,8 MMAD à fin juin 2021 contre 147,8 MMAD à fin juin 2020 ;
- Une hausse du résultat net de 479,89% passant de 8,4 MMAD au 1^{er} semestre 2020 à 48,6 MMAD au 1^{er} semestre 2021.

Evolution des principaux indicateurs bilanciels entre fin 2020 et le 1^{er} semestre 2021

En KMAD	2020	S1 2021	TCAM 18-20
Immobilisations données en crédit-bail	11 744 139	11 414 538	-2,81%
Dettes envers les établissements de crédit	6 354 801	6 612 747	4,06%
Total bilan	12 042 049	11 724 632	-2,64%

L'évolution des principaux indicateurs bilanciels de Maghrebail entre fin 2020 et juin 2021 se présente comme suit :

- Une diminution des immobilisations données en crédit-bail de 2,81%, passant de 11 744 MMAD à fin 2020 à 11 415 MMAD à fin juin 2021 ;
- Une augmentation des dettes envers les établissements de crédit de 4,06% passant de 6 355 MMAD à fin 2020 à 6 613 MMAD à fin juin 2021 ;
- Une baisse du total bilan de 2,64% passant de 12 042 MMAD à fin 2020 à 11 725 MMAD à fin juin 2021.

II. Rapport général des commissaires aux comptes

II.1. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2020

Opinion

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la Société MAGHREBAIL S.A, comprenant le bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau de financement, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 921.090 dont un bénéfice net de KMAD 64.241. Ces états de synthèse ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 17 mars 2021 dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société MAGHREBAIL S.A. au 31 décembre 2020 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états de synthèse et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observation

Nous attirons votre attention sur le contenu des états A2 et B14 exposant les dérogations appliquées dans le cadre de la crise liée au Covid-19, et leurs impacts sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2020. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états de synthèse de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états de synthèse pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Identification et évaluation du risque de crédit sur les opérations à la clientèle

Risque identifié

Les immobilisations données en crédit-bail sont porteuses d'un risque de crédit qui expose MAGHREBAIL à une perte potentielle si les clients ou les contreparties s'avèrent incapables de faire face à leurs engagements financiers. MAGHREBAIL constitue des provisions destinées à couvrir ce risque.

L'évaluation de ces provisions, déterminées en application des principes du Plan Comptable des Etablissements de Crédit (PCEC) et des dispositions de la circulaire 19/G/2002 de Bank Al Maghrib relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions, requiert une part de jugement de la Direction notamment en matière d'identification des créances présentant des indices de souffrance et d'évaluation du montant de la provision à comptabiliser.

Au 31 décembre 2020, en sus des règles issues de la circulaire de Bank-Al-Maghrib, MAGHREBAIL a également constitué une provision prospective en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19. Les informations concernant les règles de classification et de provisionnement des créances sont présentées dans l'état « Principales méthodes d'évaluation appliquées » et l'état « Provisions » de l'Etat des Informations Complémentaires (ETIC).

Au 31 décembre 2020, l'encours net des immobilisations données en Crédit-bail s'élève à MMAD 11.744, après prise en compte de provisions pour un montant total de MMAD 1.195.

Nous avons considéré que l'appréciation du risque de crédit relatif aux immobilisations données en Crédit-bail ainsi que l'évaluation des provisions y afférentes constituent un point clé de l'audit, ces éléments présentant des montants significatifs et faisant appel pour certains aspects au jugement et aux estimations de la direction.

Réponse d'audit :

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne mis en place par MAGHREBAIL et pris connaissance des principales conclusions du dispositif de gouvernance des risques de la société.

Sur les aspects de classification et de provisionnement des créances, nos travaux d'audit ont notamment consisté à :

- Revoir la classification des créances relatives aux immobilisations données en crédit-bail ;
- Tester le calcul des provisions pour une sélection de créances en souffrance.
- Prendre connaissance et apprécier la démarche retenue pour l'estimation de la provision prospective constituée en anticipation de pertes attendues liées aux impacts de la crise Covid-19 ;

Rapport de gestion

Nous nous sommes assurés de la concordance, des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société prévue par la loi.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états de synthèse

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des états de synthèse, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états de synthèse

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes de la Profession au Maroc.

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états de synthèse pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états de synthèse prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes de la profession au Maroc, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états de synthèse comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états de synthèse au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états de synthèse, y compris les informations fournies dans les états de synthèse, et apprécions si les états de synthèse représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous n'avons pas d'observations à formuler au terme de ces vérifications.

Casablanca, le 25 mars 2021

Faïçal MEKOUAR

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

Abderrazzak MZOUGUI

KPMG

Associé

Dérogation aux principes comptables utilisés par la société, aux méthodes d'évaluation ou d'établissement et présentation des comptes.

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	En référence à la demande de l'APSF auprès de Bank Al Margib, formulée dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19, un traitement comptable dérogatoire au moratoire accordé par les sociétés de crédit-bail et LOA en application de la mesure de soutien décidée par le Comité de veille économique et le Conseil national de comptabilité dans son avis n°13. Ce traitement est autorisé par Bank Al Maghrib.	Le traitement consiste à procéder à une suspension des dotations aux amortissements pour tous les contrats ayant fait l'objet du report des loyers portant sur la période du 1 ^{er} semestre 2020 et concernant des biens roulants ou immobiliers.
Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

Provisions pour immobilisations données en CB et location et pour autres risques et charges au 31/12/2020

Provisions (En MAD)	Encours au 31/12/2019	Dotations	Reprises	Autres variation	Encours au 31/12/2020
Provisions, déduits de l'actif, sur:	911 078 929	222 317 508	70 549 374		1 062 847 063
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle					
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisation en crédit-bail et en location *	911 078 929	222 317 508	70 549 374		1 062 847 063
Autres actifs					
Provisions inscrites au passif	117 500 000	38 375 090			155 875 090
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges **	117 500 000	38 375 090			155 875 090
Provisions règlementées					
Total Général	1 028 578 929	260 692 598	70 549 374		1 218 722 153

(*) Correspond aux provisions (dotations et reprises) des créances en souffrance relatives aux opérations du crédit-bail

(**) La provision pour autres risques et charges intègre une provision qui tient compte des impacts prévisionnels de la crise sanitaire. L'estimation de cet impact a été faite notamment sur la base des éléments d'information disponibles à la date d'établissement des comptes

II.2. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2019

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Maghrebail S.A., comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de KMAD 926 058 dont un bénéfice net de KMAD 106 619.

Responsabilité de la Direction

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Maghrebail S.A. au 31 décembre 2019 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 23 mars 2020

Faïçal MEKOUAR

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

Fouad Lahgazi

KPMG

Associé

II.3. Rapport général des commissaires aux comptes pour l'exercice 2018

Conformément à la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des états de synthèse ci-joints de la société Maghrebail S.A., comprenant le bilan, l'hors bilan, le compte de produits et charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie, et l'état des informations complémentaires (ETIC) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces états de synthèse font ressortir un montant de capitaux propres et assimilés de 888 648 KMAD dont un bénéfice net de 100 237 KMAD.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états de synthèse, conformément au référentiel comptable admis au Maroc. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse ne comportant pas d'anomalie significative, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des Auditeurs

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états de synthèse sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession au Maroc. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalie significative.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états de synthèse. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états de synthèse contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation des états de synthèse afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états de synthèse.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion sur les états de synthèse

Nous certifions que les états de synthèse cités au premier paragraphe ci-dessus sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société Maghrebail S.A. au 31 décembre 2018 conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons procédé également aux vérifications spécifiques prévues par la loi et nous nous sommes assurés notamment de la concordance des informations données dans le rapport de gestion destiné aux actionnaires avec les états de synthèse de la société.

Casablanca, le 28 mars 2019

Faïçal MEKOUAR

FIDAROC GRANT THORNTON

Associé

Fouad LAHGAZI

KPMG

Associé

III. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes

III.1. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire au 30 juin 2021 des comptes sociaux

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de MAGHREBAIL S.A comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2021. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 928.206 KMAD, dont un bénéfice net de 48.641 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 29 septembre 2021, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de MAGHREBAIL S.A arrêtés au 30 juin 2021, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Casablanca, le 29 septembre 2021

Fidaroc Grant Thornton

M. Faiçal Mekouar

Associé

KPMG

M. Moutai Chaouki

Associé

Dérogation aux principes comptables utilisés par la société, aux méthodes d'évaluation ou d'établissement et présentation des comptes.

INDICATIONS DES DEROGATIONS	JUSTIFICATIONS DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
Dérogations aux principes comptables fondamentaux	Néant	Néant
Dérogations aux méthodes d'évaluation	Néant	Néant
Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

Provisions pour immobilisations données en CB et location et pour autres risques et charges au 30/06/2021 :

Provisions (En KMAD)	Encours au 31/12/2020	Dotations	Reprises	Autres variation	Encours au 30/06/2021
Provisions, déduits de l'actif, sur:	1 062 847	109 375	71 759		1 100 463
créances sur les établissements de crédit et assimilés					
Créances sur la clientèle					
Titres de placement					
Titres de participation et emplois assimilés					
Immobilisation en crédit-bail et en location *	1 062 847	109 375	71 759		1 100 463
Autres actifs					
Provisions inscrites au passif	155 875	18 747	33 375		141 247
Provisions pour risques d'exécution d'engagements par signature					
Provisions pour risques et charges					
Provisions pour risques généraux					
Provisions pour pensions de retraite et obligations similaires					
Provisions pour autres risques et charges **	155 875	18 747	33 375		141 247
Provisions règlementées					
Total Général	1 218 722	128 122	105 134		1 241 710

III.2. Attestation d'examen limité des commissaires aux comptes sur la situation intermédiaire au 30 juin 2020 des comptes sociaux

En application des dispositions du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993, tel que modifié et complété, nous avons procédé à un examen limité de la situation intermédiaire de MAGHREBAIL S.A comprenant le bilan, le hors bilan, le compte de produits et de charges, l'état des soldes de gestion, le tableau des flux de trésorerie et les états des informations complémentaires (ETIC) ci-joints relatifs à la période du 1er janvier au 30 juin 2020. Cette situation intermédiaire qui fait ressortir un montant de capitaux propres et assimilés totalisant 865.237 KMAD, dont un bénéfice net de 8.388 KMAD, relève de la responsabilité des organes de gestion de l'émetteur. Cette situation intermédiaire a été arrêtée par le Conseil d'Administration le 23 septembre 2020, dans un contexte évolutif de la crise sanitaire de l'épidémie de Covid-19, sur la base des éléments disponibles à cette date.

Nous avons effectué notre mission selon les normes de la profession au Maroc relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que la situation intermédiaire ne comporte pas d'anomalie significative. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des vérifications analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que la situation intermédiaire, ci-jointe, ne donne pas une image fidèle du résultat des opérations du semestre écoulé ainsi que la situation financière et du patrimoine de maghrebail S.A arrêtés au 30 juin 2020, conformément au référentiel comptable admis au Maroc.

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les états A2 et B14 exposant les traitements et effets de la crise liée au Covid-19 sur la situation intermédiaire des comptes sociaux au 30 juin 2020.

Casablanca, le 24 septembre 2020

Fidaroc Grant Thornton

M. Faïçal Mekouar

Associé

KPMG

M. Fouad Lahgazi

Associé

IV. Contexte du déroulement de l'exercice 2020 et du 1er semestre 2021

L'exercice 2020 et le 1^{er} semestre 2021 ont été marqué par la survenance de la crise sanitaire de la covid-19 qui a été à l'origine d'une récession sans précédent ayant impacté, à des degrés différents, plusieurs secteurs économiques utilisateurs du leasing.

La forte baisse d'activité a affecté directement les capacités de remboursement des clients de Maghrebail, entraînant une augmentation des impayés, une baisse des investissements et une aversion plus forte vis-à-vis du risque chez les organismes de financement.

Pour atténuer les impacts financiers de la pandémie sur ses clients, Maghrebail a mis en place les mesures d'accompagnement adéquates : moratoires décidés par le Comité de Veille Économique, reprofilage des échéanciers, restructuration des créances... d'où une baisse du PNB financier et une augmentation des provisions pour couvrir les risques post COVID.

V. Analyse des états des soldes de gestion

V.1. Présentation des états des soldes de gestion

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion de la société Maghrebail sur la période 2018-2020 :

États des soldes de gestion

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Intérêts et produits assimilés	1 163	966	-16,94%	502	-48,03%
Intérêts et charges assimilés	384 728	396 682	3,11%	369 919	-6,75%
Marge d'intérêt	-383 565	-395 716	3,17%	-369 417	-6,65%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 591 943	3 766 428	4,86%	3 642 255	-3,30%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	2 783 032	2 986 306	7,30%	2 878 289	-3,62%
Résultat des opérations de crédit-bail	808 911	780 122	-3,56%	763 966	-2,07%
Commissions perçues	359	401	11,70%	567	41,40%
Commissions servies	2 495	4 018	61,04%	5 113	27,25%
Marge sur commissions	-2 136	-3 617	69,34%	-4 546	25,68%
Résultat des opérations sur titres de transaction					
Résultat des opérations sur titres de placement					
Résultat des opérations de change		-137	n/a	1 415	
Résultat des opérations sur produits dérivés					
Marge sur commissions	0	-137	n/a	1 415	-1132,85%
Divers autres produits bancaires	3 829	3 327	-13,11%	1 142	-65,67%
Divers autres charges bancaires	93	83	-10,75%	89	7,23%
Produit Net Bancaire	426 946	383 896	-10,08%	392 471	2,23%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	n/a	-	
Autres produits d'exploitation	2 525	5 068	100,71%	5 961	17,62%
Autres charges d'exploitation	3 319	3 102	-6,54%	1 934	-37,65%
Charges générales d'exploitation	79 556	86 509	8,74%	86 310	-0,23%
Résultat brut d'exploitation	346 596	299 353	-13,63%	310 189	3,62%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-146 970	-68 681	-53,27%	-156 569	127,97%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-28 000	-30 000	7,14%	-38 375	27,92%

Résultat courant	171 626	200 671	16,92%	115 244	-42,57%
Résultat non courant	3 910	-21 424	-647,93%	-13 688	-36,11%
Impôt sur les sociétés	75 299	72 628	-3,55%	37 315	-48,62%
Résultat net	100 237	106 619	6,37%	64 241	-39,75%

Source : Maghrebail

V.1.1. Produit net bancaire

Le tableau suivant présente la constitution du Produit Net Bancaire (PNB) sur la période 2018-2020 :

Variation du Produit Net Bancaire sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Marge d'intérêt	-383 565	-395 716	3,17%	-369 417	-6,65%
Résultat des opérations de crédit-bail	808 911	780 122	-3,56%	763 966	-2,07%
Marge sur commissions	-2 136	-3 617	69,34%	-4 546	25,68%
Divers autres produits bancaires	3 829	3 327	-13,11%	1 142	-65,67%
Diverses autres charges bancaires	93	83	-10,75%	89	7,23%
Résultat des opérations de change	0	-137	n/a	1 415	-1132,85%
Produit Net Bancaire	426 946	383 896	-10,08%	392 471	2,23%
Encours net comptable *	11 901 100	12 243 830	2,88%	11 260 180	-8,03%
Produit Net Bancaire / Encours net comptable *	3,59%	3,14%	-0,45 pts	3,49%	0,35 pts

Source : Maghrebail

(*) Encours net comptable hors créances en souffrance en 2019 et 2020

En 2020, le PNB augmente de 2,23% comparé à l'exercice 2019 et ce principalement grâce à une amélioration de 6,65% de la marge d'intérêt à -369,4 MMAD (vs. -395,7 MMAD) ayant permis de compenser la diminution de 2,07% du résultat des opérations de crédit-bail à 764,0 MMAD (vs. 780,1 MMAD en 2019). La hausse du PNB en 2020 aurait pu être plus soutenue sans l'impact du report des échéances de crédit accordées aux clients impactés par la crise sanitaire de la covid-19.

Ainsi le moratoire a porté sur 2 783 dossiers, 8 677 échéances reportées avec un impact sur le produit net financier de 71,8 millions de dirhams à fin décembre 2020 soit 16 % du Produit Net Financier.

En ce qui concerne le ratio PNB/Encours net comptable, il s'élève à 3,49% en 2020 contre 3,14% en 2019. Cette amélioration est en corrélation avec la progression du PNB entre 2019 et 2020 conjuguée à la diminution de l'Encours net comptable de 8,03%.

En 2019, avec la baisse du PNB et l'augmentation de l'encours productif, le ratio PNB/Encours net comptable s'établit à 3,14%, en baisse de 0,45 pt par rapport à l'année 2018.

Le produit net bancaire (PNB) enregistre une baisse sur l'année 2019 et s'élève à 383,9 M MAD soit une baisse de -10,08% par rapport à 2018.

Cette évolution est liée, entre autres, à la baisse du résultat des opérations de crédit-bail (-3,56% par rapport à 2018). La baisse du résultat sur opérations de crédit-bail englobe également la baisse des plus-values nettes réalisées sur les cessions des immobilisations en crédit-bail qui sont passées de 71,1 MMAD en 2018 à 37,1 MMAD en 2019.

Marge d'intérêt :

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt sur la période 2018-2020 :

Variation de la marge d'intérêt sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Intérêts et produits assimilés*	1 163	966	-16,94%	502	-48,03%
Intérêts et charges assimilés	384 728	396 682	3,11%	369 919	-6,75%
Marge d'intérêt	-383 565	-395 716	3,17%	-369 417	-6,65%

Source : Maghrebail

(*) Intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

En 2020, les intérêts et produits assimilés ressortent en baisse de 48,03% à 502 KMAD quand les intérêts et charges assimilées reculent de 6,75% pour descendre à 369,9 MMAD en lien principalement avec un recours moins important aux BSF et une diminution de l'endettement auprès des banques. La marge d'intérêt s'améliore ainsi de 6,65% et se situe à -369,4 MMAD.

En 2019, la marge d'intérêt de Maghrebail affiche une baisse et se situe à -395,7 M MAD contre -383,6 M MAD en 2018. Ceci s'explique par les intérêts et charges assimilés, en hausse de 3,11% pendant cette période en raison de l'augmentation des titres de créances émis d'une part et l'augmentation des charges sur les opérations avec les établissements de crédits (i.e les emprunts bancaires) de l'autre.

Sur la même période, les intérêts et produits assimilés baissent de -16,94% pour atteindre 966 K MAD.

▪ **Résultat des opérations en crédit-bail :**

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail sur la période 2018-2020 se présente comme-suit :

Variation du résultat des opérations sur crédit-bail au cours des 3 derniers exercices

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	3 591 943	3 766 428	4,86%	3 642 255	-3,30%
Charges sur immobilisations en crédit-bail *	2 783 032	2 986 306	7,30%	2 878 289	-3,62%
Résultat des opérations de crédit-bail **	808 911	780 122	-3,56%	763 966	-2,07%

Source : Maghrebail

(*) Ce poste correspond aux amortissements des immobilisations données en crédit-bail

(**) Le résultat des opérations de crédit-bail n'intègre pas les intérêts et produits assimilés sur opérations avec la clientèle

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis en loyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires²¹.

Les dotations aux amortissements des immobilisations se calculent selon le mode linéaire sur la durée des contrats correspondants.

Sur la période 2019-2020, le résultat sur opérations de crédit-bail s'élève à 764,0 MMAD soit une diminution de 2,07% par rapport à l'exercice précédent. Une évolution liée principalement à une baisse de 3,30% des produits sur immobilisations en crédit-bail qui s'établissent à 3 642 MMAD que l'allègement de 3,62% des charges sur immobilisations en crédit-bail à 2 878 MMAD ne permet pas de compenser.

La diminution des résultats des immobilisations données en crédit-bail est en ligne avec l'évolution de l'encours net comptable sur la période étudiée. Elle résulte essentiellement de l'effet des reports au profit des clients touchés par la crise sanitaire.

Ces reports sont matérialisés par la non comptabilisation des loyers correspondants et la suspension de la constatation des dotations aux amortissements (dérogation spéciale a été donnée par Bank Al Maghrib pendant la période moratoire)²².

²¹ Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

²² Se référer aux dérogations aux principes comptables présentés après le Rapport Général des Commissaires aux Comptes pour l'exercice 2020.

En 2019, le résultat des opérations de crédit-bail baisse de -3,56%, passant de 808,9 M MAD (en 2018) à 780,1 M MAD (en 2019), une baisse liée principalement à une hausse des produits sur immobilisations en crédit-bail de 4,86% contre une hausse plus importante des charges sur immobilisations de 7,30% et qui atteint 2 986 MMAD en 2019. Cela s'explique par la mise en place de nouveaux contrats de crédit-bail et des cessions contractuelles de contrats de crédit-bail entre les 2 périodes.

Contribution des principaux clients aux produits sur immobilisations en crédit-bail

En KMAD	Part en % en 2018	Part en % en 2019	Part en % en 2020
Client 1	6,42%	5,82%	6,16%
Client 2	1,28%	1,24%	1,30%
Client 3	1,06%	1,16%	1,29%
Client 4	1,01%	1,06%	1,12%
Client 5	0,98%	0,95%	0,98%

Source : Maghrebail

En 2018, le Top 5 des clients des opérations en crédit-bail représente 10,75% des produits sur immobilisations en crédit-bail.

En 2019, les 5 principaux clients de Maghrebail représentent quelques 10,23% des produits sur immobilisations en crédit-bail, soit une part en baisse de 0,52 pbs.

En 2020, il est constaté que Maghrebail réalise 10,85% de ses produits sur immobilisations en crédit-bail avec ses 5 premiers clients.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du taux de marge d'intérêt sur la période 2018-2020 :

Taux de marge d'intérêt

	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Taux de rendement moyen des crédits	6,52%	6,43%	-9,00 pbs	6,18%	-25,00 pbs
Coût moyen des ressources	3,69%	3,54%	-15,00 pbs	3,45%	-9,00 pbs
Taux de Marge d'intérêt*	2,83%	2,89%	6,00 pbs	2,73%	-16,00 pbs

Source: Maghrebail - (*) Taux de marge d'intérêt = Taux de rendement moyen des crédits - Coût moyen des ressources.

Taux de rendements moyen des crédits = rendement total lié aux crédits/total crédits

Coût moyen des ressources = coûts et charges afférentes aux ressources/total ressources

Calculé sur la base de l'encours financier des immobilisations données en crédit-bail en fin d'exercice

➤ Revue 2019-2020 :

A fin 2020, le taux de rendement moyen des crédits s'établit à diminué de 25 pbs à 6,18% (contre 6,43 % en 2019) quand le coût moyen des ressources a baissé de 9 pbs pour s'établir à 3,45%. Le taux de marge d'intérêt a ainsi diminué de 16 pbs pour s'établir à 2,73%, contre 2,89% en 2019.

➤ Revue 2018-2019 :

A fin 2019, le taux de rendement moyen des crédits s'établit à 6,43% (contre 6,52 % en 2018). Par ailleurs, le coût moyen des ressources a diminué pour s'établir à 3,54% en raison de la baisse des taux nominaux des emprunts BSF, le taux de marge d'intérêt a suivi une tendance légèrement haussière et s'élève à 2,89%, soit une hausse de 0,06 pt par rapport à 2018.

■ **Marge sur commissions :**

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions sur la période 2018-2020 :

Variation de la marge sur commissions sur les 3 derniers exercices

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Commissions perçues	359	401	11,70%	567	41,40%
Commissions servies	2 495	4 018	61,04%	5 113	27,25%
Marge sur commissions	-2 136	-3 617	69,34%	-4 546	-25,68%

Source : Maghrebail

Les commissions perçues se composent principalement des commissions de gestion dans le cadre du mandat spécial donné par Bank of Africa à Maghrebail pour réaliser des opérations de financement en crédit-bail au profit de clients.

Les commissions servies se composent principalement des commissions sur prestations de service de crédit, des commissions sur moyens de paiement et des autres commissions sur prestation de service.

La marge sur commissions de Maghrebail est négative tout au long de la période 2018-2020. Elle s'élève à -4,5 MMAD en 2020, contre -3,6 MMAD en 2018 et -2,1 MMAD à fin 2018.

Il convient de noter que les commissions servies ont atteint 5,1 MMAD en 2020 contre 4,0 MMAD en 2019 et 2,5 MMAD en 2018. Cela s'explique principalement par l'augmentation des frais d'émission des emprunts en lien avec le recours plus important aux BSF.

Les commissions perçues sont quant à elle passées de 0,36 MMAD en 2018 à 0,40 MMAD en 2019 puis à 0,57 MMAD en 2020, en lien avec la hausse des commissions de gestion.

V.1.2. Résultat brut d'exploitation

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation sur la période 2018-2020 :

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Produit Net Bancaire	426 946	383 896	-10,08%	392 471	2,23%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	n/a	-	n/a
Autres produits d'exploitation	2525	5068	100,71%	5961	17,62%
Autres charges d'exploitation	3319	3102	-6,54%	1934	-37,65%
Charges générales d'exploitation	79 556	86 509	8,74%	86 310	-0,23%
Résultat brut d'exploitation	346 596	299 353	-13,63%	310 189	3,62%

Source : Maghrebail

Sur la période 2019-2020, le résultat brut d'exploitation affiche une progression de 3,62%, passant de 299,4 MMAD à 310,2 MMAD, porté par la croissance de 2,23% du produit net bancaire à 392,5 MMAD et la stabilité des charges générales d'exploitation à 86,3 MMAD. Le Résultat Brut d'Exploitation a également été soutenu en 2020 par la hausse de 17,62% des autres produits d'exploitation à 6,0 MMAD combinée à la baisse de 37,65% des autres charges d'exploitation à 1,9 MMAD.

La hausse des autres produits d'exploitation s'explique par l'augmentation des divers frais facturés liés aux dossiers de crédit-bail. La baisse des autres charges d'exploitation résulte de la diminution des charges d'assurance de crédit-bail contractuelles.

Contrairement à l'année qui précède, le résultat brut d'exploitation connaît une baisse sur la période 2018-2019 de -13,63%, passant de 346 M MAD à 299 M MAD toujours sous l'impact de la baisse du PNB de -10,08% conjuguée à la hausse des charges générales d'exploitation de 8,74% entre 2018 et 2019. Ces évolutions ont été quelques peu mitigées par la hausse des autres produits d'exploitation dans une moindre mesure, ne représentant que 1,7% du résultat brut d'exploitation.

▪ **Charges générales d'exploitation :**

L'évolution des charges générales d'exploitation sur la période 2018-2020 se présente comme suit :

Variation des charges générales d'exploitation au cours des 3 dernières années

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Charges de personnel	35 994	37 161	3,24%	38 152	2,67%
Impôts et taxes	998	1600	60,32%	1869	16,81%
Charges externes	34 533	40 702	17,86%	38 047	-6,52%
Autres charges générales d'exploitation	3 247	2 181	-32,83%	3 492	60,11%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	4 784	4 865	1,69%	4 750	-2,36%
Charges générales d'exploitation	79 556	86 509	8,74%	86 310	-0,23%

Source : Maghrebail

Sur la période 2019-2020, les charges générales d'exploitation restent quasiment stables à 86,3 MMAD. Cette maîtrise des charges en 2020 résulte principalement de la baisse de 6,52% des charges externes à 38,0 MMAD ayant permis de compenser les hausses de 60,11% des autres charges générales d'exploitation (3,5 MMAD) et de 2,67% des charges de personnel (38,2 MMAD). La hausse des autres charges d'exploitation s'explique par l'augmentation des diverses autres charges générales d'exploitation qui sont passées de 0,19 MMAD à 2,35 MMAD en raison de diverses dépenses imposées par la crise sanitaire de la covid-19. La légère hausse des charges de personnel provient de l'augmentation de l'effectif global en raison du recours à des intérimaires et des salariés en CDD.

La maîtrise des charges générales d'exploitation en 2020 résulte principalement de l'impact du confinement lié à la crise sanitaire.

En 2019, les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 8,74% par rapport à 2018, passant ainsi de 79,5 M MAD à 86,5 M MAD. Cette augmentation est principalement due à la hausse des charges externes qui représentent 40,7 M MAD et des charges de personnel qui représentent quelques 37,2 M MAD, soit une hausse de 17,86% et 3,24% respectivement par rapport à 2018.

Par ailleurs, les charges externes de la Société sur les trois dernières années se présentent comme suit :

Variation des charges externes au cours des 3 dernières années

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Loyers de crédit-bail et de location	2 504	3 082	23,08%	3 660	18,75%
Frais d'entretien et de réparation	6 607	7 789	17,89%	9 362	20,20%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	11 642	15 439	32,61%	12 602	-18,38%
<i>Dont commissions versées à Bank of Africa*</i>	<i>6 643</i>	<i>6 994</i>	<i>5,28%</i>	<i>5 786</i>	<i>-17,27%</i>
Primes d'assurances	491	885	80,24%	689	-22,15%
Transports et déplacements	751	625	-16,78%	668	6,88%
Missions et réceptions	423	440	4,27%	70	-84,09%
Publicité, publications et relations publiques	923	206	-77,68%	243	17,96%
Autres charges externes	11 193	12 236	9,32%	10 752	-12,13%
Total charges externes	34 533	40 702	17,86%	38 047	-6,52%

Source : Maghrebail

(*) Rémunérations effectuées dans les conditions normales du marché

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

La baisse des charges externes en 2020 de 6,52% à 38,0 MMAD résulte principalement du recul des rémunérations d'intermédiaires de 18,38% à 12,6 MMAD combiné à la diminution des autres charges externes de 12,13% à 10,7 MMAD. La baisse de ces deux postes a permis de contrebalancer la hausse (i) des loyers de crédit-bail de 18,75%, (ii) des frais d'entretien de 20,20% et (iii) des frais de transport et de déplacement de 6,88%.

La hausse de 18,75% des loyers de crédit-bail et de location en 2020 résulte de l'augmentation des charges locatives suite à la révision du loyer versé à la filiale ORE. La hausse des frais d'entretien sur le même exercice s'explique par l'augmentation des frais de Maintenance lié au système d'information. Quant aux frais de transport et de déplacement, leur hausse est due au transport de personnel non motorisé assuré pendant les restrictions anti covid-19.

Les charges externes atteignent 40,7 MMAD en 2019 (contre 34,6 M MAD en 2018) moyennant une hausse de 17,86%. Cette hausse est essentiellement liée à l'augmentation des rémunérations d'intermédiaires et honoraires qui s'explique par l'augmentation des honoraires avocats et récupérateurs pour 3 446 KMAD. Les commissions versées à BoA restant quant à elle contenues à 7,0 MMAD (en hausse de 5,28%). Les autres postes expliquant cette hausse des charges externes sont : (i) les frais d'entretien et de réparation (+17,89%), (ii) les autres charges externes (+9,32%) et (iii) les loyers de crédit-bail et de location (+23,08%).

▪ **Coefficient d'exploitation :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation sur la période 2018-2020 :

Coefficient d'exploitation

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Charges générales d'exploitation	79 556	86 509	8,74%	86 310	-0,23%
Produit Net Bancaire	426 946	383 896	-10,08%	392 471	2,23%
Coefficient d'exploitation	18,63%	22,53%	3,90 pbs	21,99%	-0,54 pbs

Source : Maghrebail

En 2020, le coefficient d'exploitation est descendu à 21,99%, soit une baisse de 0,54 pts induite par une hausse de 2,23% à 392,5 MMAD du produit net bancaire conjuguée à une baisse des charges générales d'exploitation de 0,23% à 86,3 MMAD.

En 2019, le coefficient d'exploitation atteint 22,53%, enregistrant ainsi une hausse de près de 21%, due principalement au décalage entre l'augmentation des charges générales d'exploitation et la baisse du PNB.

V.1.3. Résultat courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant sur la période 2018-2020 :

Variation du résultat courant entre 2018 et 2020

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Résultat brut d'exploitation	346 596	299 353	-13,63%	310 189	3,62%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-146 970	-68 681	-53,27%	-156 569	127,97%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-28 000	-30 000	7,14%	-38 375	27,92%
Résultat courant	171 626	200 671	16,92%	115 244	-42,57%

Source : Maghrebail

Sur la période 2018-2020, le résultat courant affiche une tendance baissière pour s'établir à hauteur de 115,2 MMAD à fin 2020 contre respectivement 200,7 MMAD en 2019 et 171,6 MMAD en 2018.

En 2019, le résultat courant augmente de 16,92% à cause de la baisse des dotations nettes des reprises sur provisions pour créances en engagements en souffrance de près de -53,3%.

La baisse du résultat courant en 2020 s'explique essentiellement par la hausse de 127,97% des dotations nettes des reprises sur provisions sur les créances en souffrance en lien avec la hausse du coût du risque suite au déclenchement de la crise sanitaire de la covid-19.

Les autres dotations nettes de reprises aux provisions s'élèvent à -38,4 MMAD en 2020 contre -30 MMAD en 2019 et -28 MMAD en 2018. Il convient de noter qu'il s'agit de provisions et de reprises forfaitaires.

▪ **Evolution du coût du risque :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque sur la période 2018-2020 :

Variation du coût du risque entre 2018 et 2020

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance	226 633	205 646	-9,26%	265 494	29,10%
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	198 633	175 646	-11,57%	222 318	26,57%
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	n/a	4 801	n/a
Autres dotations aux provisions	28000	30 000	7,14%	38 375	27,92%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	51 664	106 965	107,04%	70 549	-34,04%
Reprises de provisions pour créances en souffrance	51 664	106 965	107,04%	70 549	-34,04%
Récupérations sur créances amorties	0	0	n/a	0	n/a
Autres reprises de provisions	0	0	n/a	0	n/a
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	174 969	98 681	-43,60%	194 945	97,55%
Coût net du risque (*)	146 969	68 681	-53,27%	156 570	127,97%
Encours net comptable	12 247 483	12 657 713	3,53%	11 744 139	-7,22%
Coût net du risque en % (**)	1,20%	0,54%	-0,67 pbs	1,33%	0,79 pbs

Source : Maghrebail

(**) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

(**) Coût net du risque / encours net comptable

Evolution 2019/2020

En 2020, le coût du risque est en hausse de 0,79 point par rapport à l'exercice 2019 et ressort à 1,33%. Cette hausse est due à l'augmentation du coût net du risque de 127,97% pour atteindre 156,6 MMAD combinée à la baisse de l'encours net qui a reculé de 7,22% pour s'établir à 11 744 MMAD à fin 2020.

La hausse du coût net du risque résulte de l'augmentation de 26,57% des dotations aux provisions pour créances en souffrance à 222,3 MMAD combinée à la baisse de 34,04% des reprises de provisions pour créances en souffrance à 70,5 MMAD.

La hausse des dotations aux provisions pour créances en souffrance résulte de la croissance des impayés en lien avec le contexte de crise sanitaire de la covid-19. L'augmentation des autres dotations aux provisions sur l'exercice à 38,4 MMAD s'explique par l'inscription d'une provision pour risques généraux afin de faire face au risque covid des secteurs sinistrés.

La baisse des reprises de provisions pour créances en souffrance en 2020 est due à la baisse des impayés par rapport à 2019 en raison du moratoire décidé par le comité de veille économique qui donné lieu à la mise en place des suspensions des loyers.

Evolution 2018/2019

En 2019, le coût du risque a reculé de 0,67 point par rapport à l'exercice 2018 pour descendre à 0,54%. Cette baisse résulte principalement du recul du coût net du risque de 53,27% à 68,7 MMAD combiné à l'augmentation de 3,53% de l'encours net qui atteint 12 658 MMAD à fin 2019.

La baisse du coût net du risque résulte en premier lieu du rebond des reprises de provisions pour créances en souffrance de 107,04% qui se hissent à 107 MMAD conjugué à une baisse de 11,57% des dotations aux provisions pour créances en souffrance.

Résultat non-courant :

La variation du résultat non courant sur la période 2018-2020 se présente comme-suit :

Variation du résultat non courant entre 2018 et 2020

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Produits non courants	5 626	6 273	11,50%	744	-88,14%
Charges non courantes	1 716	27 698	1514%	14 433	-47,89%
Résultat non courant	3 910	-21 425	-648%	-13 689	+36,11%

Source : Maghrebail

Le résultat non courant s'est établi à -13,7 MMAD à fin 2020 contre -21,4 MMAD en 2019 et +3,9 MMAD en 2018. La baisse du résultat courant en 2019 est liée à l'augmentation plus importante (en montant) des charges non courantes comparée à celle des produits non courants. En effet, les produits non courants augmentent de 11,5% par rapport à 2018 pour s'établir à 6,3 MMAD en 2019 quand les charges non courantes progressent de 26 MMAD à 27,7 MMAD sur la même période.

Le résultat non courant s'améliore en 2020 grâce à des charges non courantes plus limitées (14,3 MMAD vs. 27,7 MMAD en 2019).

La hausse des charges non courantes en 2019 résulte (i) de la mise en place de la contribution de solidarité (5,1 MMAD en 2019) et (ii) de l'augmentation des diverses charges bancaires. La baisse des charges non courantes en 2020 résulte principalement de la diminution des diverses charges non courantes qui sont repassées à un volume normal.

Aussi, la composition de produits et charges non courants se présente comme suit :

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Produits non courants	5 626	6 273	11,50%	744	-88,14%
Reprise des TSC* prescrites	3 559	4 494	26,27%	0	-100,00%
Mise en jeu de caution	577	1 271	120,28%	0	-100,00%
Divers	1 490	508	-65,91%	744	46,46%
Charges non courantes	1 716	27 698	>100%	14 432	-47,90%
Contribution solidarité	0	5 087	n/a	4 907	-3,54%
Divers	1 716	22 611	>100%	9 525	-57,87%

Source : Maghrebail –

* Taxes Services Communaux

Résultat net :*Variation du résultat net entre 2018-2020*

En KMAD	2018	2019	Var 18-19%	2020	Var 19-20%
Impôt sur les sociétés	75 299	72 628	-3,55%	37 315	-48,62%
Résultat net	100 237	106 619	6,37%	64 241	-39,75%
Marge nette	2,79%	2,83%	0,04 pbs	1,76%	-1,07 pbs

Source : Maghrebail

L'impôt sur les sociétés est passé de 75,3 MMAD en 2018 à 72,6 MMAD en 2019 (soit -3,55%) avant de reculer à 37,3 MMAD en 2020 (-48,62%). Cette baisse de l'impôt s'explique par la diminution de 43,3% du résultat avant impôt compte tenu notamment d'un résultat non courant de -13,7 MMAD.

Le résultat net augmente de 6,37% en 2019 pour atteindre 106,6 MMAD contre 100,2 MMAD en 2018. Par ailleurs, la marge nette augmente légèrement et représente 2,83% en 2019 contre 2,79% en 2018.

En 2020, le résultat net recule de 39,75% et s'établit à 64,2 MMAD. La marge nette a suivi le même rythme et a baissé à 1,76% en 2020, en baisse de 1,07 pts.

VI. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité

VI.1. Etude de la structure de l'actif

Bilan actif

ACTIF (En KMAD)	2018	Part en %	2019	Part en %	Var. 18-19	2020	Part en %	Var. 19-20
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	130	0,00%	79	0,00%	-39,23%	108	0,00%	36,71%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	2	-	193	0,00%	-	304	0,00%	57,51%
. A vue	-	-	-	-	-	-	-	-
. A terme	2	-	193	0,00%	-	304	0,00%	57,51%
3. Créances sur la clientèle	41 541	0,33%	19 051	0,15%	-54,14%	53 782	0,45%	182,31%
. Crédits à la consommation	763	0,01%	686	0,01%	-10,09%	388	0,00%	-43,44%
. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-	-	-	-
. Crédits immobiliers	1 203	0,01%	2 707	0,02%	125,02%	2 423	0,02%	-10,49%
. Autres crédits	39 576	0,31%	15 657	0,12%	-60,44%	50 970	0,42%	225,54%
4. Autres actifs	158 156	1,25%	182 795	1,40%	15,58%	81 194	0,67%	-55,58%
5. Titres d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-	-	-	-
6. Titres de participation et emplois assimilés	17 534	0,14%	17 534	0,13%	-	17 534	0,15%	-
7. Immobilisations données en crédit-bail et en location	12 247 483	97,13%	12 657 714	97,20%	3,35%	11 744 139	97,53%	-7,22%
8. Immobilisations incorporelles	3 035	0,02%	4 111	0,03%	35,45%	1 942	0,02%	-52,76%
9. Immobilisations corporelles	141 459	1,12%	140 615	1,08%	-0,60%	143 046	1,19%	1,73%
Total Actif	12 609 341	100,00%	13 022 093	100,00%	3,27%	12 042 049	100,00%	-7,53%

Source : Maghrebail

L'analyse de la structure bilancielle de Maghrebail met en évidence une régression du total bilan entre 2018 et 2020, passant de 12 609 M MAD à 12 042 M MAD.

Cette évolution s'explique uniquement par la baisse de la production annuelle et des encours comptables des immobilisations données en crédit-bail en 2020 en raison du ralentissement général de l'activité durant la crise sanitaire du covid-19.

L'évolution des principaux postes de l'actif bilan sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Les créances sur la clientèle passent de 41,5 MMAD en 2018 à 19,1 MMAD en 2019 puis à 53,8 MMAD en 2020. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,33% en 2018 à 0,15% en 2019 puis à 0,45% en 2020. Ces créances sur la clientèle sont principalement constituées des « autres crédits » qui représentent en moyenne 91% des créances sur la clientèle sur la période étudiée et 95% de ce poste en 2020 ;
- Les autres actifs s'établissent quant à eux à 81,2 MMAD en 2020 contre 182,8 MMAD en 2019 et 158,2 MMAD en 2018. Leur part dans le total actif baisse ainsi de 1,25% en 2018 et 1,40% en 2019 à 0,67% en 2020. Le poste « Autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation ;
- Les immobilisations corporelles de Maghrebail restent par ailleurs relativement stables sur la période étudiée, s'établissant entre 140 et 143 MMAD, soit en moyenne 1,13% de l'actif total sur ces trois dernières années.

VI.1.1. Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location évoluent de 12 247 MMAD en 2018 à 12 658 MMAD en 2019 suite à l'accroissement de l'activité en 2019. Ces immobilisations baissent ensuite de 7,22% en 2020 à 11 744 MMAD en raison du recul de l'activité en période de pandémie. Ce poste représente à lui seul 97,53% du total bilan à fin 2020 et en moyenne 97,30% du bilan sur la période étudiée puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail. Ce poste est composé de :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

La baisse de l'encours du crédit-bail en 2020 résulte autant du recul de l'encours du crédit-bail mobilier de 9,05 % que de la baisse de l'encours du crédit-bail immobilier de 6,74 %.

Pour l'année 2019, le décalage de croissance entre les deux métiers (+3,35% pour les immobilisations données en crédit-bail et +1,41% pour la production) résulte de l'augmentation des loyers impayés et des loyers courus à recevoir.

VI.1.2. Encours net comptable au 31/12/2020*Répartition de l'encours par durée résiduelle*

En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1 A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Encours net comptable	260 010	510 149	2 130 654	6 307 124	2 536 202	11 744 139

Source : Maghrebail

L'encours net comptable s'élève à 11 744 MMAD en 2020. Près de 75% des encours sont à plus de 1 an et 21,6% des encours sont à plus de 5 ans.

VI.2. Étude de la structure du passif*Bilan passif*

PASSIF (En KMAD)	2018	Part en %	2019	Part en %	Var. 18-19	2020	Part en %	Var. 19-20
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-	-	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	8 017 889	63,59%	6 550 899	50,31%	-18,30%	6 354 801	52,77%	-2,99%
. A vue	1 099 132	8,72%	1 181 671	9,07%	7,51%	588 999	4,89%	-50,16%
. A terme	6 918 756	54,87%	5 369 228	41,23%	-22,39%	5 765 802	47,88%	7,39%
3. Dépôts de la clientèle	113 298	0,90%	125 198	0,96%	10,50%	97 104	0,81%	-22,44%
. Autres comptes créditeurs	113 298	0,90%	125 198	0,96%	10,50%	97 104	0,81%	-22,44%
4. Titres de créance émis	3 138 785	24,89%	4 913 437	37,73%	56,54%	4 077 884	33,86%	-17,01%
. Titres de créance négociables	3 138 785	24,89%	4 913 437	37,73%	56,54%	4 077 884	33,86%	-17,01%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-	-	-	-
. Autres Titres de créance émis	-	-	-	-	-	-	-	-
5. Autres passifs	363 221	2,88%	389 001	2,99%	7,10%	435 294	3,61%	11,90%
6. Provisions pour risques et charges	87 500	0,69%	117 500	0,90%	34,29%	155 875	1,29%	32,66%
7. Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-	-
8. Réserves et primes liées au capital	415 158	3,29%	415 158	3,19%	-	415 158	3,45%	-
9. Capital	138 418	1,10%	138 418	1,06%	-	138 418	1,15%	-
10. Report à nouveau (+/-)	234 835	1,86%	265 863	2,04%	13,21%	303 273	2,52%	14,07%
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	100 237	0,79%	106 619	0,82%	6,37%	64 241	0,53%	-39,75%
Total Passif	12 609 341	100,00%	13 022 093	100,00%	3,27%	12 042 049	100,00%	-7,53%

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit représentent un poids conséquent de 52,77% du total du passif en 2020 contre 50,31% en 2019 et 63,59% en 2018.

Les dépôts de la clientèle de la Société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non solvabilité du client, affichent une baisse de 22,44% par rapport à l'année 2019 pour s'établir à 97,1 MMAD en lien avec (i) le ralentissement de l'activité suite à la survenance de la crise de la covid-19 et (ii) des remboursements de dépôts de garantie de contrats terminés.

Les titres de créance émis s'établissent quant à eux à 4 078 MMAD en 2020 contre 4 913 MMAD en 2019 et 3 139 MMAD en 2018.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créanciers divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation²³, enregistre une hausse sur la période étudiée et s'établit à 435,3 MMAD en 2020 contre 389,0 MMAD en 2019 et 363,2 MMAD en 2018.

Les provisions pour risques et charges atteignent 155,9 MMAD en 2020 contre 117,5 MMAD en 2019 et 87,5 MMAD en 2018. Il s'agit d'une provision forfaitaire constituée au cours des exercices antérieurs et qui n'est affectée à aucun risque connu mais pour faire face à d'éventuels risques généraux divers. La hausse des provisions pour risques et charges en 2020 s'explique par la constitution de provisions pour faire face au risque client induit par la crise sanitaire de la covid-19.

VI.2.1. Endettement

Endettement de Maghrebail

Dettes (En KMAD)	2018	2019	Var. 18-19	2020	Var. 19-20
Comptes ordinaires créditeurs	1 099 132	1 181 671	7,51%	588 999	-50,16%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	5 928	9 236	55,80%	5 087	-44,92%
Emprunts financiers	6 918 756	5 369 228	-22,39%	5 765 802	7,39%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	15 944	12 733	-20,14%	10 697	-15,99%
Dettes envers les établissements de crédit	8 017 889	6 550 899	-18,29%	6 354 801	-2,99%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	21 872	21 968	0,44%	15 785	-28,15%
Titres de créances négociables	3 138 785	4 913 437	56,54%	4 077 884	-17,01%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	58 285	68 687	17,85%	58 051	-15,48%
Emprunts obligataires	-	-	n/a	-	n/a
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	0	0	n/a	0	n/a
Titres de créances émis	3 138 785	4 913 437	56,54%	4 077 884	-17,01%
Total	11 156 073	11 464 336	2,76%	10 432 685	-9,00%

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent en « comptes ordinaires créditeurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créditeurs » évolue de 1 099,1 M MAD en 2018 pour s'établir à 1 181,6 MMAD en 2019 puis à 589,0 MMAD en 2020 ;
- Le poste « emprunts financiers » a progressé en 2020 pour atteindre un montant de 5 766 MMAD en 2020 contre 5 369,2 M MAD en 2019, soit une hausse de 7,39%.

Le ralentissement de l'activité en 2020 a induit une baisse des besoins de financement qui s'est matérialisée par un moindre recours au BSF et une baisse de 17,0% de leur encours à 4 078 MMAD contre 4 913 MMAD en 2019.

L'encours des bons de sociétés de financement ont augmenté de 56,54% en 2019, affichant un total de 4 913,4 MMAD contre 3 138,7 MMAD à fin 2018. Cette augmentation s'inscrit dans la continuité de la pratique

²³ Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères.

de Maghrebail en tant qu'émetteur majeur sur le marché de la dette privée au Maroc ainsi que dans la mouvance de la baisse des taux qu'a connue le marché financier marocain.

La baisse de l'endettement de Maghrebail sur la période 2018-2020 s'explique principalement par la baisse des besoins de financement en 2020 dans un contexte conjoncturel marqué par la survenance de la crise sanitaire de la covid-19.

Le tableau suivant reprend la part de Bank of Africa dans les dettes de Maghrebail :

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2020

Dettes KMAD	Total au	Part		%
	31/12/2020	Bank of Africa	Bank of Africa	
Comptes ordinaires créditeurs	588 999	378 697		64,30%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	5 087	2 914		57,28%
Emprunts financiers	5 765 802	4 509 918		78,22%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	10 697	10 291		96,20%
Total	6 354 801	4 888 608		76,93%

Source : Maghrebail

A fin 2020, 76,93% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 4 889 MMAD.

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2019

Dettes KMAD	Total au	Part		%
	31/12/2019	Bank of Africa	Bank of Africa	
Comptes ordinaires créditeurs	1 181 671	1 011 258		85,58%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	9 236	6 093		65,97%
Emprunts financiers	5 369 228	3 534 814		65,83%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	12 733	11 983		94,11%
Total	6 550 899	4 546 072		69,40%

Source : Maghrebail

A fin 2019, 69,4% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 4 546 MMAD.

Part de Bank of Africa dans les dettes bancaires de la société 2018

Dettes KMAD	Total au	Part		%
	31/12/2018	Bank of Africa	Bank of Africa	
Comptes ordinaires créditeurs	1 099 130	616 338		56,08%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	5 928	1 588		26,79%
Emprunts financiers	6 918 756	4 520 773		65,33%
<i>Dont intérêts courus à payer</i>	15 944	14 854		93,14%
Total	8 017 886	5 136 489		64,06%

Source : Maghrebail

A fin 2018, 64,1% des dettes bancaires et des intérêts y afférant de la Société sont accordées par Bank of Africa, soit un montant total de 5 136 MMAD.

Les tableaux ci-dessous présentent l'encours des dettes par maturité sur la période étudiée :

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2020

2020 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	54 427	523 165	1 392 112	3 528 340	272 845	5 770 889
Dettes envers la clientèle	9 439	6 251	21 153	41 869	18 391	97 104
Titres de créance émis	27 278	343 684	1 645 171	2 061 750	-	4 077 884
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes par val. Résiduelle	91 144	873 100	3 058 436	5 631 959	291 236	9 945 878

Source : Maghrebail

A fin 2020, l'encours des dettes s'élève à 9 946 MMAD.

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2019

2019 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	59 201	458 020	1 446 371	2 944 760	470 111	5 378 463
Dettes envers la clientèle	8 374	11 754	33 852	39 944	31 272	125 196
Titres de créance émis	28 037	348 825	1 054 407	3 482 167	-	4 913 436
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes (durée résid.)	95 613	818 600	2 534 630	6 466 871	501 383	10 417 098

Source : Maghrebail

A fin 2019, l'encours des dettes s'élève à 10 417 MMAD.

Répartition de l'encours des dettes par maturité suivant la durée résiduelle à fin 2018

2018 - En KMAD	< 1mois	1 à 3 M	3 à 1A	1 à 5 A	> 5ans	TOTAL
Dettes envers les établissements de crédit	51 640	489 119	1 571 422	4 310 543	501 961	6 924 685
Dettes envers la clientèle	8 529	10 868	30 193	42 709	21 000	113 298
Titres de créance émis	-	279 446	538 339	2 321 000	-	3 138 785
Emprunts subordonnés	-	-	-	-	-	-
Encours des dettes (durée résid.)	60 168	779 433	2 139 953	6 674 252	522 961	10 176 768

Source : Maghrebail

A fin 2018, l'encours des dettes s'élève à 10 177 MMAD.

VI.2.2. Fonds propres*Fonds propres de Maghrebail*

En KMAD	2018	2019	Var.	2020	Var. 19-20
Capital	138 418	138 418	0,00%	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%	415 158	0,00%
Report à nouveau	234 835	265 863	13,21%	303 273	14,07%
Résultat net	100 237	106 619	6,37%	64 241	-39,75%
Total des fonds propres	888 648	926 058	4,21%	921 090	-0,54%

Source : Maghrebail

En 2019, les fonds propres de Maghrebail ont atteint 926,1 M MAD avec un résultat net de 106,6 M MAD.

Il convient de noter que la société continue de distribuer des dividendes à ses actionnaires. En effet, elle a distribué, au titre de l'exercice 2019, près de 69,2 M MAD à ses actionnaires.

En 2020, les fonds propres s'établissent à 921,1 MMAD avec un résultat net de 64,2 MMAD. La stabilité des fonds propres tient à la hausse du report à nouveau suite à la non distribution de l'intégralité du résultat net en dividende (69,2 MMAD en 2020) ayant permis de compenser la baisse du résultat net.

VI.2.3. Ratio de solvabilité*Ratio de solvabilité Tier One*

En K MAD	2018	2019	Var. %	2020	Var. %
Fonds propres admissibles Tier I *	819 439	856 849	4,57%	879 565	2,65%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	8 773 558	8 869 255	1,09%	8 557 351	-3,52%
Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)	9,34%	9,66%	0,32%	10,28%	0,62%

Source : Maghrebail

(*) Fonds propres retraités selon les recommandations de Bank Al Maghrib pour le calcul du ratio Tier One

En 2020, Le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 10,28% soit une hausse de 0,62 points par rapport à l'année 2019.

En 2019, Le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 9,66% soit une hausse de 0,32 points par rapport à l'année 2018.

En 2018, Le ratio de solvabilité Tier One s'est établi à 9,34%.

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

Fonds propres Tier 1 = CET1 + AT1 = (Common Equity Tier 1) + (Additional Tier 1)

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

Ratio de solvabilité global

En K MAD	2018	2019	Var. %	2020	Var. %
Fonds propres admissibles	1 215 662	1 283 477	5,58%	1 359 229	5,90%
Actifs pondérés au titre du risque de crédit	8 773 558	8 869 255	1,09%	8 557 351	-3,52%
Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)	13,86%	14,47%	0,61%	15,88%	1,41%

Source : Maghrebail

En 2020, le ratio de solvabilité s'élève à 15,88%, en hausse de 1,41 points par rapport à l'année 2019.

En 2019, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'est amélioré de 0,61 points par rapport à 2018 pour s'établir à 14,47%.

En 2018, le ratio de solvabilité s'élève à 13,86%.

VI.2.4. Effet de levier*Effet de levier*

En M MAD	2018	2019	Var.	2020	Var.
Fonds propres (1)	889	926	4,21%	921	-0,54%
Endettement Net (2)*	11 156	11 464	2,76%	10 433	-9,00%
Effet de levier = (2) / (1)	12,55 x	12,38 x	-0,17	11,33 x	-1,05

Source : Maghrebail

(*) Dette envers les établissements de crédit et assimilés + Titres de créances émis

L'effet de levier de la société s'établit à fin 2020 à 11,33x les fonds propres contre 12,38x des fonds propres en 2019 et 12,55x en 2018.

VI.2.5. Ratio prudentiel

Ratio prudentiel

En KMAD	2018	2019	Var.	2020	Var.
Encours BSF (1)	3 138 785	4 913 437	56,54%	4 077 884	-17,01%
Encours des créances envers la clientèle	41 541	19 051	-54,14%	53 782	182,31%
Immobilisations données en crédit-bail	12 247 483	12 657 714	3,35%	11 744 139	-7,22%
Encours de créances (2)	12 289 024	12 676 765	3,16%	11 797 921	-6,93%
Ratio prudentiel (1)/(2)	25,54%	38,76%	13,22 pts	34,56%	-4,19 pts

Source : Maghrebail – Calculs sur base d'encours net comptable

VI.3. Analyse du hors bilan

Analyse du hors bilan

En KMAD	2018	2019	Var.	2020	Var.
Engagements donnés	797 931	767 059	-3,87%	626 405	-18,34%
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	17 584	18 488	5,14%	8 002	-56,72%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	780 347	748 571	-4,07%	618 403	-17,39%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	-
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	-	-	-
5. Titres achetés à réméré	-	-	-	-	-
6. Autres titres à livrer	-	-	-	-	-
Engagements reçus	1 225 446	1 501 463	22,52%	1 215 769	-19,03%
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	10 699	0	-100,00%	0	#DIV/0!
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 214 747	1 501 463	23,60%	1 215 769	-19,03%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-	-	-	-
10. Titres vendus à réméré	-	-	-	-	-
11. Autres titres à recevoir	-	-	-	-	-

Source : Maghrebail

Les engagements donnés par Maghrebail s'élèvent à 626,4 MMAD en 2020 contre 767,1 M MAD en 2019 et 797,9 M MAD en 2018. Ils se composent de ce qui suit :

- Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 8,0 MMAD en 2020 contre 18,5 M MAD en 2019 et 17,5 M MAD en 2018 ;
- Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 618,4 MMAD en 2020 contre 748,6 M MAD en 2019 et 780,3 M MAD en 2018.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 215,8 MMAD en 2020 contre 1 501,5 MMAD en 2019 et 1 960 M MAD à fin 2017. Ils sont constitués des engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés qui s'élèvent à 1 215,8 MMAD en 2020, 1 501,5 M MAD en 2019 et 1 214,7 MMAD en 2018. Le reliquat en 2018 est constitué des engagements reçus d'établissements de crédit et assimilés à hauteur de 10,7 MMAD.

VII. Tableau des flux de trésorerie

Tableau des flux de trésorerie

En KMAD	2018	2019	Var. %	2020	Var. %
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 890 469	4 043 503	3,93%	3 721 448	-7,96%
Récupérations sur créances amorties	-	-	-	-	0
Produits d'exploitation non bancaire perçus	2 525	5 060	100,40%	5 961	17,81%
Charges d'exploitation bancaire versées	426 204	448 451	5,22%	419 687	-6,41%
Charges d'exploitation non bancaire versées	3 319	3 102	-6,54%	1 934	-37,65%
Charges générales d'exploitation versées	76 487	109 342	42,96%	95 992	-12,21%
Impôts sur les résultats versés	75 299	72 628	-3,55%	37 315	-48,62%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	3 311 684	3 415 041	3,12%	3 172 482	-7,10%
Variation de :					
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-	-	0
Créances sur la clientèle	-28 085	22 490	-180,08%	-34 731	-254,43%
Titres de transaction et de placement	-	-	-	-	0
Autres actifs	43 157	-24 638	-157,09%	101 601	-512,38%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-3 600 355	-3 687 122	2,41%	-2 152 681	-41,62%
Dont variation des créances en souffrance	-215 640	-136 184	-36,85%	-226 642	66,42%
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	331 136	-1 546 221	-566,94%	392 426	-125,38%
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	-17 268	11 900	-168,91%	-28 094	-336,08%
Titres de créance émis	123 753	1 774 652	1334,03%	-835 553	-147,08%
Autres passifs	120 683	25 780	-78,64%	46 293	79,57%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-3 026 980	-3 423 160	13,09%	-2 510 740	-26,65%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	284 705	-8 120	-102,85%	661 741	-8249,52%
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-	-	0
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	8	-	1	-87,5%
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-	-	0
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	32 931	5 098	-84,52%	5 011	-1,71%
Intérêts perçus	-	-	-	-	0
Dividendes perçus	3 829	3 327	-13,11%	1 142	-65,67%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-29 102	-1 763	-93,94%	-3 868	119,40%
Emission d'actions	0	0	-	0	0
Dividendes versés	69 209	69 209	0,00%	69 209	0,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-69 209	-69 209	0,00%	-69 209	0,00%
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	186 394	-79 091	-142,43%	588 665	-844,29%
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-1 279 466	-1 093 072	-14,57%	-1 172 163	7,24%
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-1 093 072	-1 172 163	7,24%	-583 498	-50,22%

Source : Maghrebail

L'exploitation génère l'essentiel des flux de trésorerie de Maghrebail qui se traduit dans les comptes de produits et charges et les variations des actifs et passifs d'exploitation.

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges connaissent une hausse de 3,12% en 2019 et une baisse de 7,10% en 2020. Ces derniers passent de 3 312 MMAD en 2018 à 3 415 MMAD en 2019 avant de baisser à 3 172 MMAD en 2020.

La société a connu sur la période 2018-2020 une fluctuation du solde des actifs et passifs d'exploitation qui est passé de – 3027 MMAD en 2018 à -3 423 MMAD en 2019 avant de descendre à -2 511 MMAD en 2020. Le recul de ce solde en 2020 explique l'amélioration des flux de trésorerie des activités d'exploitation sur cet exercice.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à -3,9 MMAD en 2020 et -1,7 MMAD en 2019 contre -29,1 MMAD en 2018. Le niveau élevé des flux d'investissement en 2018 revient à des acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles sur cet exercice.

En 2020, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement se limitent uniquement aux dividendes à destination des actionnaires au titre de l'exercice 2019. Ils restent stables sur les trois exercices étudiés à 69,2 MMAD.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative sur la période 2018-2020 : elle s'améliore en revanche en 2020 grâce à une variation nette de +588,7 MMAD de la trésorerie pour s'établir à -583,5 MMAD (vs. – 1 172 MMAD en 2019 et – 1093 MMAD en 2018).

VIII. Analyse de la rentabilité

VIII.1. Rentabilité financière

Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2018	2019	Var.	2020	Var.
Résultat net (1)	100 237	106 619	6,37%	64 241	-39,75%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	788 411	819 439	3,94%	856 849	4,57%
Return On Equity (ROE) = (1) / (2)	12,71%	13,01%	0,30 pts	7,50%	-5,51 pts

Source : Maghrebail

En 2018, le ROE s'est élevé à 12,71% soit une hausse de 0,5 pt par rapport à 2017. Cette hausse s'explique par la hausse plus importante du résultat net au cours de l'exercice 2018.

Sous l'effet de la hausse du résultat net en 2019 de 6,37% par rapport à 2018, le ROE s'est établi à 13,01% en hausse de 0,3 pt par rapport à 2018.

La baisse du résultat net en 2020 a négativement impacté le ROE qui perd 5,51 pts et descend à 7,50%.

VIII.2. Rentabilité des actifs

Rentabilité des actifs

En KMAD	2018	2019	Var.	2020	Var.
Résultat net (1)	100 237	106 619	6,37%	64 241	-39,75%
Total actif (2)	12 609 341	13 022 093	3,27%	12 042 049	-7,53%
ROA = (1) / (2)	0,79%	0,82%	0,03 pts	0,53%	-0,29 pts

Source : Maghrebail

Au titre de l'exercice 2018, le ROA augmente de 0,02 pt pour s'établir à 0,79% et ce en raison de la hausse du résultat net de 7,42% par rapport à 2017 et celle des actifs de 3,54%.

En 2019, le ROA augmente légèrement et sa valeur atteint 0,82%. Cette hausse est liée à la combinaison des éléments suivants : la hausse de 6,37% du résultat net et la hausse (moins importante) de 3,27% du total actif.

En 2020, le ROA diminue de 0,59 pts à 0,53% en raison d'une baisse du résultat net de 39,75% atténuée par une diminution du total de l'actif de 7,53%.

IX. Analyse du risque client

L'exercice 2003 a connu l'entrée en vigueur de la circulaire N°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par des provisions. Ce changement de méthode a eu pour effet d'augmenter les provisions pour dépréciation des créances en souffrance de Maghrebail.

IX.1. Contentieux

Le tableau ci-après présente le taux de contentieux de Maghrebail au cours des 3 dernières années

En KMAD	2018	2019	Var.	2020	Var.
Créances en souffrance brutes HT (1)	1 840 329	1 789 212	-2,78%	2 011 469	12,42%
Immobilisations brutes données en crédit-bail (2)	13 285 980	13 758 887	3,56%	12 939 448	-5,96%
Taux de contentieux (1)/(2)	13,85%	13,00%	-0,85pts	15,55%	+2,55pts

Source : Maghrebail

(*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

En 2019, le taux de contentieux poursuit sa tendance baissière pour atteindre 13,00%, soit une baisse de 0,85 pt par rapport à 2018, expliquée par la baisse des créances en souffrance de 2,78%.

En 2020, le taux de contentieux a atteint 15,55%, soit une hausse de 2,55 pts par rapport à 2019, expliquée par une hausse des créances en souffrance de 12,42% conjuguée à une baisse de 5,96% des immobilisations brutes données en crédit-bail.

Il est à préciser que le taux de contentieux ne tient pas compte des créances sur la clientèle puisqu'il s'agit de valeurs résiduelles en cours de recouvrement.

Répartition des créances en souffrance brutes

En KMAD	2018	2019	Var. 18 / 19	2020	Var. 19 / 20
Créances en souffrance brutes HT*	1 840 329	1 789 212	-2,78%	2 011 469	12,42%
Crédit-bail Mobilier	1 154 842	1 229 643	6,48%	1 317 158	7,12%
Crédit-bail Immobilier	685 488	559 571	-18,37%	694 257	24,07%

Source : Maghrebail

(*) Créances en souffrance brutes HT incluant l'Encours non échus des créances compromises.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2020

2020 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	23 394	61 731	1 926 344	2 011 469

Source : Maghrebail

Avec un total de 2 011 MMAD, les créances en souffrance brutes en 2020 sont constituées à 97,6% de créances compromises, à 1,0% de créances douteuses et à 1,4% de créances pré-douteuses.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2019

2019 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	37 286	27 194	1 724 732	1 789 212

Source : Maghrebail

Avec un total de 1 789,2 M MAD, les créances en souffrance brutes en 2019 sont constituées à 95,8% de créances compromises, à 3,1% de créances douteuses et à 1,2% de créances pré-douteuses.

Répartition des créances en souffrance sur l'année 2018

2018 - En KMAD	Pré douteux	Douteux	Compromis	Total
Créances en souffrance brutes HT	39 604	35 064	1 765 661	1 840 329

Source : Maghrebail

Avec un total de 1 840,3 M MAD, les créances en souffrance brutes en 2018 sont constituées à 95,9% de créances compromises, à 1,9% de créances douteuses et à 2,2% de créances pré-douteuses.

L'analyse de l'évolution des créances en souffrances brutes et nettes fait ressortir, au-delà des fluctuations liées à l'activité et au profil des clients qui induisent les montants des créances en souffrance, une politique de provisionnement de plus en plus prudente au regard du contexte économique et poussé par une volonté du management de favoriser une lucidité dans la gestion des risques.

IX.2. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail 2018 et 2020:

En KMAD	2018	2019	Var. %	2020	Var. %
Provisions * (1)	1 038 497	1 101 173	6,04%	1 195 309	8,55%
Créances en souffrance HT ** (2)	1 190 265	1 268 172	6,55%	1 374 251	8,36%
Taux de provisionnement (1) / (2)	87,25%	86,83%	-0,42 pts	86,98%	0,15 pts
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	198 633	175 646	-11,57%	222 318	26,57%
Pertes sur créances irrécouvrables (4)	-	-	-	4 801	-
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	13 285 980	13 758 887	3,56%	12 939 448	-5,96%
Charge de risque ((3) + (4)) / (5)	1,50%	1,28%	-0,22 pts	1,76%	0,48 pts

Source : Maghrebail

*Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.

** Créances en souffrance hors encours non échu des créances compromises + VNA des créances compromises + Valeur marchande des créances compromises.

La politique de provisionnement de Maghrebail est conforme à la circulaire de Bank Al Maghrib n° 19/G/2002 du 23/12/2002 relative à la classification des créances et à leur couverture par les provisions.

En 2020, le taux de provisionnement a atteint 86,98% contre 86,83% en 2019 et 87,25% en 2018. Ladite évolution s'explique principalement par l'augmentation des provisions de 6,4% en 2019, puis de 8,55% en 2020.

La charge de risque atteint 1,28% en 2019 soit une baisse de 0,22 pt par rapport à l'exercice précédent, en raison de la baisse des dotations aux provisions pour créances en souffrance de 11,57%. Elle augmente par la suite de 0,48 pts à 1,76% en 2020 en raison du contexte de crise sanitaire.

Répartition des provisions

En KMAD	2018	2019	2020
Provisions * (1)	1 038 497	1 101 173	1 195 309
Provisions CBI	177 616	180 234	207 894
Provisions CBM	860 881	920 939	987 415

Source : Maghrebail

*Englobe la provision de créances impayées et la provision des immobilisations résiliées.

X. Analyse des états des soldes de gestion semestriels

X.1. Présentation des états des soldes de gestion semestriels

Le tableau suivant présente les états des soldes de gestion semestriels de la société Maghrebail entre le 30 juin 2020 et le 30 juin 2021 :

États des soldes de gestion semestriels

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Intérêts et produits assimilés	271	158	-41,70%
Intérêts et charges assimilés	190 088	168 616	-11,30%
Marge d'intérêt	-189 818	-168 458	-11,25%
Produits sur immobilisations en crédit-bail	1 787 534	1 866 574	4,42%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	1 405 245	1 560 111	11,02%
Résultat des opérations de crédit-bail	382 289	306 462	-19,83%
Commissions perçues	205	215	4,88%
Commissions servies	3 089	1 790	-42,05%
Marge sur commissions	-2 884	-1 575	-45,39%
Résultat des opérations sur titres de transaction	-	-	-
Résultat des opérations sur titres de placement	-	-	-
Résultat des opérations de change	-	1475	-
Résultat des opérations sur produits dérivés	-	-	-
Résultat des opérations de marché	0	1475	-
Divers autres produits bancaires	0	-	-
Divers autres charges bancaires	89	94	5,62%
Produit Net Bancaire	189 499	137 811	-27,28%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	-
Autres produits d'exploitation	1 803	1 781	-1,22%
Autres charges d'exploitation	1 520	1 605	5,59%
Charges générales d'exploitation	41 944	44 155	5,27%
Résultat brut d'exploitation	147 837	93 832	-36,53%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-101 540	-37 616	-62,95%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-23 775	14 628	-161,53%
Résultat courant	22 522	70 844	214,55%
Résultat non courant	-5 414	418	-107,72%
Impôt sur les sociétés	8 720	22 620	159,40%
Résultat net	8 388	48 641	479,89%

Source : Maghrebail

X.1.1. Produit net bancaire semestriel

Le tableau suivant présente la constitution du Produit Net Bancaire (PNB) semestriel entre fin juin 2020 et fin juin 2021 :

Variation du Produit Net Bancaire entre fin juin 2020 et fin juin 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Marge d'intérêt	-189 818	-168 458	-11,25%
Résultat des opérations de crédit-bail	382 289	306 462	-19,83%
Marge sur commissions	-2 884	-1 575	-45,39%
Divers autres produits bancaires	0	0	n/a
Diverses autres charges bancaires	89	94	5,62%
Résultat des opérations de change	0	1 475	n/a
Produit Net Bancaire	189 499	137 811	-27,28%

Source : Maghrebail

A fin juin 2021, le PNB semestriel baisse de 27,28% comparé à fin juin 2020 et ce principalement en raison d'une diminution de 19,83% du résultat des opérations de crédit-bail à 306,5 MMAD (vs. 382,3 MMAD à fin juin 2020). Cette baisse a été atténuée par l'allègement de la marge d'intérêt de 11,25% à -168,5 MMAD (vs. -189,8 MMAD à fin juin 2020).

- **Marge d'intérêt :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de la marge d'intérêt entre fin juin 2020 et fin juin 2021 :

Variation de la marge d'intérêt semestrielle

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Intérêts et produits assimilés	271	158	-41,70%
Intérêts et charges assimilés	190 088	168 616	-11,30%
Marge d'intérêt	-189 818	-168 458	-11,25%

Source : Maghrebail

Le poste intérêts et produits/charges assimilés comporte trois segments. Le premier est en rapport avec les opérations avec les établissements de crédit, le deuxième avec la clientèle et le troisième concerne les titres de créances émis.

Au 1^{er} semestre 2021, les intérêts et produits assimilés ressortent en baisse de 41,70% à 158 KMAD quand les intérêts et charges assimilées reculent de 11,30% pour descendre à 168,6 MMAD en lien principalement avec une baisse de l'endettement en raison d'un recours moins important aux BSF. La marge d'intérêt s'améliore ainsi de 11,25% et se situe à -168,5 MMAD.

- **Résultat des opérations en crédit-bail :**

L'évolution du résultat des opérations en crédit-bail entre fin juin 2020 et fin juin 2021 se présente comme-suit :

Variation du résultat des opérations sur crédit-bail entre le 1^{er} semestre 2020 et le 1^{er} semestre 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Produits sur immobilisations en crédit-bail	1 787 534	1 866 574	4,42%
Charges sur immobilisations en crédit-bail	1 405 245	1 560 111	11,02%
Résultat des opérations de crédit-bail	382 289	306 462	-19,83%

Source : Maghrebail

Il convient de noter que les produits représentent le chiffre d'affaires HT généré sur les contrats mis en loyer et se scindent comme suit :

- Loyers en crédit-bail ;
- Plus-values sur cession d'immobilisation en crédit-bail ;
- Pré-loyers ;
- Loyers complémentaires²⁴.

Les dotations aux amortissements des immobilisations se calculent selon le mode linéaire sur la durée des contrats correspondants.

Au 1^{er} semestre 2021, le résultat sur opérations de crédit-bail s'élève à 306,5 MMAD soit une diminution de 19,83% par rapport à l'exercice précédent. Une évolution liée principalement à une hausse de 4,42% des produits sur immobilisations en crédit-bail qui s'établissent à 1 867 MMAD contrebalancée par la progression de 11,02% des charges sur immobilisations en crédit-bail à 1 560 MMAD.

▪ **Marge sur commissions :**

Le tableau suivant présente l'évolution de la marge sur commissions entre fin juin 2020 et fin juin 2021:

Variation de la marge sur commissions entre le 1er semestre 2020 et le 1er semestre 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Commissions perçues	205	215	4,88%
Commissions servies	3 089	1 790	-42,05%
Marge sur commissions	-2 884	-1 575	-45,39%

Source : Maghrebail

La marge sur commissions de Maghrebail reste négative entre les premiers semestres 2020 et 2021. Elle s'élève à -2,9 MMAD à fin juin 2020 et à -1,6 MMAD à fin juin 2021.

Il convient de noter que les commissions servies sont passées de 3,1 MMAD à 1,8 MMAD sur la période étudiée. Cela s'explique principalement par la baisse des commissions sur prestations de service sur crédit.

X.1.2. Résultat brut d'exploitation semestriel

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du résultat brut d'exploitation entre fin juin 2020 et fin juin 2021:

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Produit Net Bancaire	189 499	137 811	-27,28%
Résultat des opérations sur immobilisations financières	-	-	n/a
Autres produits d'exploitation	1803	1781	-1,22%
Autres charges d'exploitation	1520	1605	5,59%
Charges générales d'exploitation	41944	44155	5,27%
Résultat brut d'exploitation	147 837	93 832	-36,53%

Source : Maghrebail

Sur la période juin 2020 – juin 2021, le résultat brut d'exploitation affiche une baisse de 36,53%, passant de 147,8 MMAD à 93,8 MMAD, impacté principalement par la diminution de 27,28% du produit net bancaire à 137,8 MMAD et dans une moindre mesure par la croissance de 5,27% des charges générales d'exploitation à 44,2 MMAD.

▪ **Charges générales d'exploitation semestrielles:**

L'évolution des charges générales d'exploitation entre fin juin 2020 et fin juin 2021 se présente comme suit :

²⁴ Il s'agit de pénalités réglées par le locataire en cas de retard de paiement.

Variation des charges générales d'exploitation entre le 1er semestre 2020 et le 1er semestre 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Charges de personnel	19 371	18 990	-1,97%
Impôts et taxes	647	1395	115,61%
Charges externes	17 017	20 373	19,72%
Autres charges générales d'exploitation	2 452	986	-59,79%
Dotations aux amortissements et aux provisions des immobilisations corporelles et incorporelles	2 457	2 411	-1,87%
Charges générales d'exploitation	41 944	44 155	5,27%

Source : Maghrebail

Les charges générales d'exploitation enregistrent une hausse de 5,27% au premier semestre 2021 par rapport au premier semestre 2020, passant ainsi de 41,9 MMAD à 44,2 MMMAD. Cette augmentation est principalement due à la hausse des charges externes qui représentent 20,4 MMMAD et des impôts et taxes qui représentent 1,4 MMAD, soit une hausse de 19,72% et 115,61% respectivement par rapport à fin juin 2020.

Par ailleurs, les charges externes de la Société entre fin juin 2020 et fin juin 2021 se présentent comme suit :

Variation des charges externes entre fin juin 2020 et fin juin 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Loyers de crédit-bail et de location	1 593	1 690	6,09%
Frais d'entretien et de réparation	3 741	3 853	2,99%
Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	6 487	8 259	27,32%
Primes d'assurances	591	501	-15,23%
Transports et déplacements	264	344	30,30%
Missions et réceptions	42	65	54,76%
Publicité, publications et relations publiques	110	133	20,91%
Autres charges externes	4 189	5 528	31,96%
Total charges externes	17 017	20 373	19,72%

Source : Maghrebail

Les charges externes de Maghrebail se composent principalement de rémunérations d'intermédiaires et honoraires (composés principalement de la commission d'apport versée à Bank of Africa), des frais d'entretien et des autres charges externes.

La hausse des charges externes à fin juin 2021 de 19,72% à 20,4 MMAD résulte principalement de la croissance des missions et réceptions de 54,76% à 65 MMAD combinée à l'augmentation des autres charges externes de 31,96% à 5,5 MMAD.

- **Coefficient d'exploitation :**

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du coefficient d'exploitation entre fin juin 2020 et fin juin 2021 :

Coefficient d'exploitation semestriel

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Charges générales d'exploitation	41 944	44 155	5,27%
Produit Net Bancaire	189 499	137 811	-27,28%
Coefficient d'exploitation	22,13%	32,04%	9,91 pbs

Source : Maghrebail

En 2020, le coefficient d'exploitation est monté à 32,04%, soit une croissance de 9,91 pts induite par une hausse de 5,27% des charges générales d'exploitation à 44,2 MMAD conjuguée à une baisse de 27,28% du produit net bancaire à 137,8 MMAD.

X.1.3. Résultat courant

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du résultat courant entre fin juin 2020 et fin juin 2021 :

Variation du résultat courant entre le 1er semestre 2020 et le 1er semestre 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Résultat brut d'exploitation	147 837	93 832	-36,53%
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	-101 540	-37 616	-62,95%
Autres dotations nettes de reprises aux provisions	-23 775	14 628	-161,53%
Résultat courant	22 522	70 844	214,55%

Source : Maghrebail

La hausse du résultat courant à fin juin 2021 résulte essentiellement de la baisse de 62,95% des dotations nettes des reprises sur provisions sur les créances en souffrance en lien avec la baisse du coût du risque en comparaison au 1^{er} semestre 2020 marqué par le déclenchement de la crise sanitaire de la covid-19.

La baisse des dotations nettes des reprises aux provisions a permis de compenser sur le semestre la diminution de 36,53% Résultat brut d'exploitation.

▪ **Evolution du coût du risque :**

Le tableau ci-dessous reprend l'évolution du coût du risque entre fin juin 2020 et fin juin 2021 :

Variation du coût du risque entre le 1er semestre 2020 et le 1er semestre 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Dotations aux provisions et pertes sur créances en souffrance	165 418	128 123	-22,55%
Dotations aux provisions pour créances en souffrance	141 643	109 375	-22,78%
Pertes sur créances irrécouvrables	0	0	n/a
Autres dotations aux provisions	23 775	18 747	-21,15%
Reprises de provisions et récupérations sur créances amorties	40 103	105 134	162,16%
Reprises de provisions pour créances en souffrance	40 103	71 759	78,94%
Récupérations sur créances amorties	0	0	n/a
Autres reprises de provisions	0	33 375	n/a
Dotations nettes des reprises sur provisions pour créances et engagements par signature en souffrance	125 315	22 988	-81,66%
Coût net du risque (*)	101 540	37 616	-62,95%

Source : Maghrebail

(**) Le calcul du CNR n'intègre pas les autres dotations et les autres reprises de provisions afin de refléter le CNR relatif au risque client

En juin 2021, le coût net du risque ressort en baisse de 62,95 points par rapport au semestre précédent grâce à la baisse de 22,55% des dotations aux provisions sur créances en souffrance à 128,1 MMAD combinée au rebond de 162,2% des reprises de provisions et récupérations sur créances amorties à 105,0 MMAD.

Résultat non-courant :

La variation du résultat non courant entre fin juin 2020 et fin juin 2021 se présente comme-suit :

Variation du résultat non courant entre le 1er semestre 2020 et le 1er semestre 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Produits non courants	8	3 970	49525,00%
Charges non courantes	5 422	3 552	-34,49%
Résultat non courant	-5 414	418	-107,72%

Source : Maghrebail

Le résultat non courant s'améliore à fin juin 2021 grâce à des charges non courantes plus faibles (3,6 MMAD vs. 5,4 MMAD) et un rebond du produit non courant à 4,0 MMAD (vs. 0,01 MMAD au premier semestre 2020).

Aussi, la composition de produits et charges non courantes se présente comme suit :

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Produits non courants	8	3 970	49525,00%
Reprise des TSC* prescrites			
Mise en jeu de caution			
Divers	8	3970	49525,00%
Charges non courantes	5 422	3 552	-34,49%
Contribution solidarité			
Divers	5 422	3 552	-34,49%

Source : Maghrebail –

* Taxes Services Communaux

Résultat net :

Variation du résultat net entre fin juin 2020 et fin juin 2021

En KMAD	30/06/2020	30/06/2021	Var %
Impôt sur les sociétés	8 720	22 620	159,40%
Résultat net	8 388	48 641	479,89%
Marge nette	0,47%	2,61%	2,14 pbs

Source : Maghrebail

L'impôt sur les sociétés est passé de 8,7 MMAD à fin juin 2020 à 22,6 MMAD à fin juin 2021 en lien avec le redressement du résultat imposable.

Le résultat net est passé de 8,4 MMAD à 48,6 MMAD entre les deux semestres étudiés. Dans le même sens, la marge nette progresse de 2,14 pts pour atteindre 2,61% à fin juin 2021 contre 0,47% à fin juin 2020.

XI. Analyse de la structure bilancielle et de la solvabilité semestrielles

XI.1. Etude de la structure de l'actif

Bilan actif semestriel

ACTIF (En KMAD)	2020	Part en %	S1 2021	Part en %	Var. 2020/S1 2021
1. Valeurs en caisse, Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	108	0,00%	71	0,00%	-34,26%
2. Créances sur les établissements de crédit et assimilés	304	0,00%	308	0,00%	1,32%
. A vue	-	-	-	-	-
. A terme	304	0,00%	308	0,00%	1,32%
3. Créances sur la clientèle	53 782	0,45%	19 605	0,17%	-63,55%
. Crédits à la consommation	388	0,00%	395	0,00%	1,80%
. Crédits à l'équipement	-	-	-	-	-
. Crédits immobiliers	2 423	0,02%	2 347	0,02%	-3,14%
. Autres crédits	50 970	0,42%	16 863	0,14%	-66,92%
4. Autres actifs	81 194	0,67%	127 679	1,09%	57,25%
5. Titres d'investissement	-	-	-	-	-
. Bons du Trésor et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
. Autres titres de créance	-	-	-	-	-
6. Titres de participation et emplois assimilés	17 534	0,15%	17 534	0,15%	-
7. Immobilisations données en crédit-bail et en location	11 744 139	97,53%	11 414 538	97,36%	-2,81%
8. Immobilisations incorporelles	1 942	0,02%	1 863	0,02%	-4,07%
9. Immobilisations corporelles	143 046	1,19%	143 032	1,22%	-0,01%
Total Actif	12 042 049	100,00%	11 724 632	100,00%	-2,64%

Source : Maghrebail

L'analyse semestrielle de la structure bilancielle de Maghrebail met en évidence une régression de 2,64% du total bilan entre fin juin 2020 et fin juin 2021, passant de 12 042 MMAD à 11 725 MMAD.

L'évolution des principaux postes de l'actif bilan sur la période étudiée s'établit comme suit :

- Les créances sur la clientèle passent de 53,8 MMAD à fin 2020 à 19,6 MMAD à fin juin 2021. Leurs poids dans le total bilan est ainsi passé de 0,45% en 2020 à 0,17% au 1^{er} semestre 2021. Ces créances sur la clientèle sont principalement constitués des « autres crédits » qui représentent 86% de ce poste à fin juin 2021 ;
- Les autres actifs s'établissent quant à eux à 127,7 MMAD à fin juin 2021 contre 81,2MMAD en 2020. Leur part dans le total actif augmente ainsi de 0,67% fin 2020 à 1,09% à fin juin 2021. Le poste « Autres actifs » est principalement composé des débiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation;
- Les immobilisations corporelles de Maghrebail restent par ailleurs relativement stables sur la période étudiée, à 143 MMAD, soit en moyenne 1,2% de l'actif total.

XI.1.1. Immobilisations données en crédit-bail

Les immobilisations données en crédit-bail et en location diminuent de 2,81% à fin juin 2021 pour atteindre 11 415 MMAD. Ce poste représente à lui seul 97,53% du total bilan à fin 2020 et 97,40% du bilan à fin juin 2021 puisque les productions CBM et CBI constituent l'essentiel de l'activité de Maghrebail.

Ce poste est composé de :

- Crédit-bail mobilier
- Crédit-bail immobilier
- Loyers courus à recevoir
- Loyers impayés sains
- Loyers impayés en souffrance

XI.2. Étude de la structure du passif

Bilan passif semestriel

PASSIF (En KMAD)	2020	Part en %	S1 2021	Part en %	Var. 2020/S1 2021
1. Banques centrales, Trésor public, Service des chèques postaux	-	-	-	-	-
2. Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	6 354 801	52,77%	6 612 747	56,40%	4,06%
. A vue	588 999	4,89%	1 057 978	9,02%	79,62%
. A terme	5 765 802	47,88%	5 554 769	47,38%	-3,66%
3. Dépôts de la clientèle	97 104	0,81%	104 166	0,89%	7,27%
. Autres comptes créditeurs	97 104	0,81%	104 166	0,89%	7,27%
4. Titres de créance émis	4 077 884	33,86%	3 440 038	29,34%	-15,64%
. Titres de créance négociables	4 077 884	33,86%	3 440 038	29,34%	-15,64%
. Emprunts obligataires	-	-	-	-	-
. Autres Titres de créance émis	-	-	-	-	-
5. Autres passifs	435 294	3,61%	498 226	4,25%	14,46%
6. Provisions pour risques et charges	155 875	1,29%	141 247	1,20%	-9,38%
7. Provisions réglementées	-	-	-	-	-
8. Réserves et primes liées au capital	415 158	3,45%	415 158	3,54%	-
9. Capital	138 418	1,15%	138 418	1,18%	-
10. Report à nouveau (+/-)	303 273	2,52%	325 989	2,78%	7,49%
11. Résultat net de l'exercice (+/-)	64 241	0,53%	48 641	0,41%	-24,28%
Total Passif	12 042 049	100,00%	11 724 632	100,00%	-2,64%

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit voient leur poids dans le total du passif passer de 52,8% fin 2020 à 56,4% fin juin 2021, représentant ainsi le poste le plus important du passif.

Les dépôts de la clientèle de la Société, constitués essentiellement des dépôts de garanties sur opérations de crédit-bail servant à couvrir les risques en cas de non solvabilité du client, affichent une hausse de 7,27% par rapport à fin 2020 pour s'établir à 104,2 MMAD en lien avec la reprise de l'activité en comparaison au 1^{er} semestre 2020 marqué par la survenance de la crise de la covid-19.

Les titres de créance émis s'établissent quant à eux à 3 440 MMAD à fin juin 2021 contre 4 078 MMAD fin 2020.

Le poste « Autres passifs », principalement composé des créiteurs divers (état, organismes de prévoyance, personnel, etc.) et des comptes de régularisation²⁵, enregistre une hausse de 14,5% sur la période étudiée et s'établit à 498,2 MMAD fin juin 2021 contre 435,3 MMAD à fin 2020.

Les provisions pour risques et charges atteignent 141,3 MMAD à la fin du 1^{er} semestre 2021 contre 155,9 MMAD en 2020. Il s'agit d'une provision forfaitaire qui n'est affectée à aucun risque connu mais pour faire face à

²⁵ Il s'agit des opérations de leasing consortiales en cours d'encaissement à savoir les factures encaissées par Maghrebail « chef de file » à reverser aux confrères.

d'éventuels risques généraux. Le maintien des provisions pour risques et charges à un niveau élevé depuis fin 2020 s'explique par la constitution de provisions pour faire face au risque client induit par la crise sanitaire de la covid-19.

XI.2.1. Endettement

Endettement de Maghrebail

Dettes (En KMAD)	2020	S1 2021	Var. 20 - S1 21
Comptes ordinaires créditeurs	588 999	1 057 978	79,62%
Emprunts financiers	5 765 802	5 554 769	-3,66%
Dettes envers les établissements de crédit	6 354 801	6 612 747	4,06%
Titres de créances négociables	4 077 884	3 440 038	-15,64%
Emprunts obligataires	-	-	n/a
Titres de créances émis	4 077 884	3 440 038	-15,64%
Total	10 432 685	10 052 785	-3,64%

Source : Maghrebail

Les dettes envers les établissements de crédit se décomposent en « comptes ordinaires créditeurs » et en « emprunts financiers » :

- Le poste « comptes ordinaires créditeurs » croît de 589 MMAD fin 2020 à 1 058 MMAD à fin juin 2021;
- Le poste « emprunts financiers » régresse quant à lui de 3,66% pour descendre à 5 555 MMAD à fin juin 2021 contre 5 766 MMAD fin 2020,

Le premier semestre 2021 a ainsi connu une hausse de 4,06% des dettes envers les établissements de crédits au dépend des titres de créances négociables dont l'encours a diminué de 15,64% pour descendre à 3 440 MMAD (vs. 4 078 MMAD à fin 2020).

XI.2.2. Fonds propres

Fonds propres de Maghrebail

En KMAD	2020	S1 2021	Var. 20 - S1 21
Capital	138 418	138 418	0,00%
Réserves et primes liées au capital	415 158	415 158	0,00%
Report à nouveau	303 273	325 989	7,49%
Résultat net	64 241	48 641	-24,28%
Total des fonds propres	921 090	928 206	0,77%

Source : Maghrebail

A la fin du premier semestre 2021, les fonds propres s'établissent à 928,2 MMAD avec un résultat net semestriel de 48,6 MMAD. La stabilité des fonds propres tient à la hausse du report à nouveau suite à la non distribution de l'intégralité du résultat net en dividende (69,2 MMAD en 2020).

XI.2.3. Ratio de solvabilité semestriel*Ratio de solvabilité Tier One*

	2020	S1 2021	Var. 20 - S1 21
Ratio de solvabilité Tier One - (minimum exigible 9%)	10,28%	10,35%	0,07 pts

Source : Maghrebail

En juin 2021, Le ratio de solvabilité Tier One de Maghrebail s'établit à 10,35% soit une hausse de 0,07 points par rapport à l'année 2020.

Le ratio Tier One présenté est transmis à Bank Al-Maghrib périodiquement. Il est calculé selon la Méthode de Calcul de Bank Al-Maghrib.

Fonds propres Tier 1 = CET1 + AT1 = (Common Equity Tier 1) + (Additional Tier 1)

Les fonds propres T1 sont ensuite divisés par le risque pondéré des actifs détenus par l'établissement financier. Suite aux exigences de Bâle III succédant à la crise financière de 2008, le calcul du ratio Tier 1 s'est vu restreint à certaines catégories de fonds pouvant être inclus dans le calcul des fonds propres Tier 1.

Ceci dans le but de représenter de manière fidèle et véritable la capacité de l'établissement à absorber les chocs pouvant surgir du contexte économique et avoir un impact (pertes soudaines et imprévues) sur les actifs de l'établissement financier sans mettre en danger la solvabilité et la santé de ce dernier.

Ratio de solvabilité global

	2020	S1 2021	Var. 20 - S1 21
Ratio de solvabilité global - (minimum exigible 12%)	15,88%	16,03%	0,15 pts

Source : Maghrebail

En juin 2021, le ratio de solvabilité s'élève à 16,03%, en hausse de 0,15 points par rapport à fin 2020.

XI.2.4. Effet de levier semestriel*Effet de levier*

En M MAD	2020	S1 2021	Var. 20 - S1 21
Fonds propres (1)	921	928	0,76%
Endettement Net (2) *	10 433	10 053	-3,64%
Effet de levier = (2) / (1)	11,33x	10,83x	-0,49pts

Source : Maghrebail

(*) Dette envers les établissements de crédit et assimilés + Titres de créances émis

L'effet de levier de la société s'établit à fin juin 2021 à 10,83x les fonds propres contre 11,33x des fonds propres en 2020.

XI.2.5. Ratio prudentiel semestriel*Ratio prudentiel à fin juin 2021*

En KMAD	2020	S1 2021	Var. 20 - S1 21
Encours BSF (1)	4 077 884	3 440 038	-15,64%
Encours des créances envers la clientèle	53 782	19 605	-63,55%
Immobilisations données en crédit-bail	11 744 139	11 414 538	-2,81%
Encours de créances (2)	11 797 921	11 434 143	3,16%
Ratio prudentiel (1)/(2)	34,56%	30,09%	-4,48%

Source : Maghrebail – Calculs sur base d'encours comptable

XI.3. Analyse du hors bilan semestriel*Analyse du hors bilan à fin juin 2021*

En KMAD	2020	S1 2021	Var. 20 - S1 21
Engagements donnés	626 405	736 828	17,63%
1. Engagements de financements donnés en faveur d'étab. de crédit et assimilés	8 002	11 551	44,35%
2. Engagements de financement donnés en faveur de la clientèle	618 403	725 277	17,28%
3. Engagements de garantie d'ordre d'établissements de crédit et assimilés	-	-	
4. Engagements de garantie d'ordre de la clientèle	-	-	
5. Titres achetés à réméré	-	-	
6. Autres titres à livrer	-	-	
Engagements reçus	1 215 769	1 199 879	-1,31%
7. Engagements de financement reçus d'établissements de crédit et assimilés	0	0	-
8. Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit et assimilés	1 215 769	1 199 879	-1,31%
9. Engagements de garantie reçus de l'État et d'organismes de garantie divers	-	-	
10. Titres vendus à réméré	-	-	
11. Autres titres à recevoir	-	-	

Source : Maghrebail

Les engagements donnés par Maghrebail s'élèvent à 736,8 MMAD à fin juin 2021 contre 626,4 MMAD à fin décembre 2020. Ils se composent de ce qui suit :

- Les engagements de financement donnés en faveur d'établissements de crédit et assimilés s'établissent à 11,6 MMAD contre 8,0 MMAD fin 2020 ;
- Les engagements de financement donnés en faveur de la clientèle se situent à 725,3 MMAD à fin juin 2021 contre 618,4 MMAD fin 2020.

Quant aux engagements reçus par Maghrebail, ils s'établissent à 1 199,9 MMAD à la fin du 1^{er} semestre 2021 contre 1 215,8 MMAD à fin décembre 2020, soit une baisse de 1,31%.

XII. Tableau des flux de trésorerie semestriels*Tableau des flux de trésorerie*

En KMAD	2020	S1 2021	Var. %
Produits d'exploitation bancaire perçus	3 721 448	1 956 043	-47,44%
Récupérations sur créances amorties	-	-	-
Produits d'exploitation non bancaire perçus	5 961	1 781	-70,12%
Charges d'exploitation bancaire versées	419 687	214 999	-48,77%
Charges d'exploitation non bancaire versées	1 934	1 605	-17,01%
Charges générales d'exploitation versées	95 992	45 296	-52,81%
Impôts sur les résultats versés	37 315	22 620	-39,38%
Flux de trésorerie nets provenant du compte de produits et charges	3 172 480	1 673 304	-47,26%
Variation de :			
Créances sur les établissements de crédit et assimilés	-	-	-
Créances sur la clientèle	-34 731	34 177	-198,40%
Titres de transaction et de placement	-	-	-
Autres actifs	101 601	-46 485	-145,75%
Immobilisations données en crédit-bail et en location	-2 152 681	-1 307 277	-39,27%
<i>Dont variation des créances en souffrance</i>	<i>-226 642</i>	<i>-27 195</i>	<i>-88,00%</i>
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	392 426	-210 650	-153,68%
Dépôts de garantie / opérations de crédit-bail	-28 094	7 062	-125,14%
Titres de créance émis	-835 553	-637 846	-23,66%
Autres passifs	46 293	21 407	-53,76%
Solde des variations des actifs et passifs d'exploitation	-2 510 739	-2 139 613	-14,78%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	661 742	-466 309	-170,47%
Produit des cessions d'immobilisations financières	-	-	-
Produit des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1	0	-
Acquisition d'immobilisations financières	-	-	-
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	5 011	2 319	-53,72%
Intérêts perçus	-	-	-
Dividendes perçus	1 142	0	-100,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	-3 869	-2 319	-40,05%
Emission d'actions	0	0	-
Dividendes versés	69 209	0	-100,00%
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	-69 209	0	-100,00%
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE	588 663	-468 629	-179,61%
TRESORERIE A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	-1 172 163	-583 500	-50,22%
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	-583 500	-1 052 129	80,31%

Source : Maghrebail

Les activités d'exploitation génère un flux de trésorerie négatif de -466,3 MMAD sur le premier semestre 2021.

Les flux de trésorerie provenant du compte de produits et de charges sur une base semestrielle s'établissent à 1 673 MMAD soit approximativement la moitié des flux générés sur une base annuelle. Ces derniers passent de 3 312 MMAD en 2018 à 3 415 MMAD en 2019 avant de baisser à 3 172 MMAD en 2020.

Le solde des actifs et passifs d'exploitation reste négatif sur le semestre écoulé à – 2 140 MMAD contre – 2 511 MMAD à fin 2020. L'amélioration de ce flux de 371 MMAD sur le semestre résulte de la combinaison des éléments suivants :

- Des flux d'immobilisations données en crédit-bail de 1 307 MMAD sur le semestre contre 2 153 MMAD en 2020 ;
- Un flux de dettes envers les établissements de crédit de -211 MMAD contre un flux positif de 392 MMAD à fin 2020 ;
- Un flux semestriel généré par les titres de créances émis de -638 MMAD contre un flux de – 836 MMAD à fin 2020.

Les flux de trésorerie provenant des activités d'investissement s'établissent à 2,3 MMAD sur le semestre 2021, uniquement composés d'acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles.

Au 1^{er} semestre 2021, les flux de trésorerie nets provenant des activités de financement sont nuls car la société n'a pas encore distribué les dividendes à destination des actionnaires.

La trésorerie de clôture de Maghrebail demeure négative à fin juin 2021 à – 1 052 MMAD en raison d'une trésorerie négative à l'ouverture de – 583 MMAD et d'une variation nette de trésorerie sur le semestre de – 469 MMAD.

XIII. Analyse de la rentabilité semestrielle

XIII.1. Rentabilité financière semestrielle

Rentabilité financière de Maghrebail

En KMAD	2020	S1 2021	Var.
Résultat net (1)	64 241	48 641	-24,28%
Fonds propres (hors résultat de l'exercice) (2)	856 849	879 565	2,65%
Return On Equity (ROE) = (1) / (2) (*)	7,50%	11,06%	3,56 pts

Source : Maghrebail

(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2021

Le ROE semestriel sur une base annualisée progresse de 3,56 pts pour atteindre 11,06% contre 7,50% à fin 2020. Cette hausse s'explique par le redressement du résultat net semestriel principalement grâce à la réduction du coût du risque.

XIII.2. Rentabilité des actifs semestrielle

Rentabilité des actifs

En KMAD	2020	S1 2021	Var.
Résultat net (1)	64 241	48 641	-24,28%
Total actif (2)	12 042 049	11 724 632	-2,64%
ROA = (1) / (2) *	0,53%	0,83%	0,30 pts

Source : Maghrebail

(*) calculé sur une base annualisée à fin juin 2021

En juin 2021, le ROA semestriel calculé sur une base annualisée a progressé de 0,30 pts à 0,83% contre 0,53% à fin décembre 2020. Cette évolution résulte d'un redressement du résultat net sur le semestre combiné à une diminution du total de l'actif de 2,64%.

XIV. Analyse du risque client sur le premier semestre 2021

L'exercice 2003 a connu l'entrée en vigueur de la circulaire N°19/G/2002 de Bank Al Maghrib, relative à la classification des créances en souffrance et à leur couverture par des provisions. Ce changement de méthode a eu pour effet d'augmenter les provisions pour dépréciation des créances en souffrance de Maghrebail.

XIV.1. Charge de risque

Le tableau ci-après présente la charge de risque de Maghrebail 2020 et le 1^{er} semestre 2021 :

En KMAD	2020	S1 2021	Var. %
Dotations aux provisions pour créances en souffrance (3)	222 318	109 375	-50,80%
Pertes sur créances irrécouvrables(4)	4 801	0	-
Immobilisations brutes données en crédit - bail (5)	12 939 448	12 695 527	-1,89%
Charge de risque ((3) + (4)) / (5)	1,76%	1,72%	-0,04 pts

Source : Maghrebail

La charge de risque sur une base annualisée reste stable à fin juin 2021 à 1,72%. Les dotations aux provisions pour créances en souffrance sur le semestre écoulé représentent à peu près la moitié de leur niveau annuel en 2020.

XV. Indicateurs trimestriels : T3 2021

XV.1. Encours net comptable

En MMAD	T3 2020	T3 2021
Encours net comptable	11 370	10 615

Source : Maghrebail

L'encours net comptable ressort à 10 615 MMAD à fin septembre 2021, en baisse de 6,64% par rapport à la même période de l'année précédente. Le crédit-bail mobilier représente 56% de l'encours net comptable quand le crédit-bail immobilier en représente 44%.

XV.2. Production

En %	T3 2020	T3 2021	jan-sept 2020	jan-sept 2021
Part production CBM	87%	73%	82%	80%
Part production CBI	13%	27%	18%	20%

Source : Maghrebail

Durant le 3^{ème} trimestre de l'année 2021, Maghrebail a réalisé une production de 698 MMAD contre une production de 477 MMAD à la même période de l'année précédente.

Les trois premiers trimestres de 2021 ont totalisé une production de 1 998 MMAD contre 1 346 MMAD un an plus tôt. Les acquisitions d'équipements se situent à 1 595 MMAD et le crédit-bail immobilier à 403 MMAD, représentant des hausses respectives de 44,62% et 65,38% par rapport à fin septembre 2020.

XV.3. Chiffre d'Affaires

En MMAD	T3 2020	T3 2021	jan-sept 2020	jan-sept 2021
Chiffre d'Affaires	919	899	2 615	2 686

Source : Maghrebail

Le chiffre d'affaires à fin septembre 2021 s'affiche à 2 686 MMAD hors taxes, en augmentation de 2,71% par rapport à la même période de l'exercice précédent.

Au 3^{ème} trimestre 2021, il s'est chiffré à 899 MMAD contre 919 MMAD au 3^{ème} trimestre 2020.

XV.4. Endettement global

Répartition de l'endettement global	T3 2020	T3 2021
Crédits bancaires	58%	67%
BSF	42%	33%

Source : Maghrebail

Les crédits bancaires s'établissent à 6 466 MMAD et les Bons de Sociétés de Financement se situent à 3 156 MMAD à fin septembre 2021, relevant un endettement global de 9 623 MMAD contre 10 700 MMAD à la même période de l'année précédente.

PARTIE VII. Perspectives

I. Orientations stratégiques de Maghrebail

Le plan stratégique 2020-2022 de Maghrebail se décline en 7 orientations majeures :

a) Rééquilibrage de la production par canal d'apport par type de client et par type de bien ;

Le levier principal permettant le rééquilibrage de la production par canal d'apport concerne l'implication pleine et complète du réseau Corporate BOA dans la commercialisation de l'offre crédit-bail.

Le rééquilibrage de la production par type de client s'appuie sur l'intensification du financement de la clientèle TPE & PROFESSIONS LIBERALES.

Les leviers de rééquilibrage de la production par type de bien sont (i) la multiplication des actions d'animation autour des nouveaux marchés (Médical, Informatique ...), (ii) le développement de partenariat avec les fournisseurs de véhicules utilitaires et (iii) l'accroissement du financement des véhicules pour transport des personnes (autocar, bus, mini bus).

b) Développement d'une synergie efficiente avec Bank of Africa ;

Les axes de développement des synergies avec la banque sont (i) la capitalisation sur le rôle de la plateforme LeaseBox en tant qu'amplificateur de la productivité, (ii) l'efficacité et la proactivité des collaborateurs BOA au cours du processus de financement en leasing et (iii) le renforcement des actions d'accompagnement et animation auprès des agences et Centres d'affaires BOA.

c) Amélioration continue des Avantages Compétitifs Stratégiques :

- Investissement dans le Capital Humain
- Adaptation de l'organisation interne à la stratégie
- Développement de la transformation digitale
- Lancement des partenariats avec les fournisseurs
- Investissement dans la qualité et la sécurité des process
- Développement des outils de pilotage opérationnels et stratégiques

d) Renforcement de l'analyse préalable et de la gestion dynamique des risques ;

e) Rentabilisation des créances en souffrance ;

f) Diversification des sources de refinancement et amélioration de leur coût ;

g) Développement de nouveaux gisements de croissance :

- Synergie avec BMCE International pour le développement du leasing en devise
- Développement du financement numérisé destiné au client final et aux différents partenaires
- Elargissement des partenariats avec les fournisseurs de matériel et équipements : matériel médical, BTP, matériel roulant et production d'énergie
- Développement des professions libérales en partenariat avec la banque et les fournisseurs de matériel
- Accompagnement des investissements en efficacité énergétique.

IV.1. Programme d'investissement :

Le principal investissement en cours au sein de Maghrebail concerne des projets IT. Le budget d'investissement alloué aux projets IT s'élève à 2,7 MMAD en 2021 et 4,4 MMAD en 2022. Ces investissements concernent essentiellement la migration du système d'exploitation vers la nouvelle version qui s'étendra entre les exercices 2021 et 2022.

II. Principales tendances, incertitudes ou activités ayant une influence sur l'activité de Maghrebail

A fin septembre 2021, l'encours net comptable de l'ensemble du secteur du crédit-bail s'élève à 46,6 milliards de dirhams contre 46,1 milliards de dirhams à fin septembre 2020, soit une diminution de -0,9%. L'encours net comptable du secteur est constitué à 63,1% de crédit-bail mobilier (soit un encours financier net de 28,8 milliards de dirhams) et à 36,9% de crédit-bail immobilier (soit un en cours financier net de 16,8 milliards de dirhams).

La production du secteur dans sa globalité a progressé de 29,5% à fin septembre 2021 par rapport à la même période de 2020 pour atteindre 9,6 milliards de dirhams (vs. 7,4 milliards de dirhams à fin septembre 2020). Cette progression a été portée autant par la hausse de 67,8% de la production de crédit-bail immobilier à 1,9 milliard de dirhams que par la progression de 22,6% de la production de crédit-bail mobilier à 7,7 milliards de dirhams.

III. Réalisations de Maghrebail

Famille produit (En MMAD)	Prévisions établies en 2019 pour 2020	Réalisations 2020	Ecart
Production	2 500	2 064	-17,4%
PNB	336,3	392,5	16,7%
Dotations nettes de reprise de provisions des CES	107	94,1	-12,1%
Résultat net	70,7	64,2	-9,2%

Source : Rapport annuel 2019 de Maghrebail

Compte tenu du contexte sanitaire actuel et de ses répercussions inexorables sur l'activité économique, MAGHREBAIL prévoyait une production de 2 500 MMAD au courant de l'exercice 2020.

Notons que ces prévisions ont été établies mi-mars 2020 et ne tiennent donc pas compte des impacts des moratoires à accorder aux clients.

En parallèle, Le produit net bancaire hors éléments exceptionnels est estimé à 336,3 MMAD en 2020. Les dotations nettes de reprise de provisions des créances en souffrance sont estimées à 107 MMAD en 2020 et le résultat net à fin 2020 à 70,7 MMAD.

Sur l'exercice 2020, La nouvelle production réalisée par MAGHREBAIL s'est élevée à 2 064 MMAD hors taxes, en baisse de 46,08% relativement à l'année précédente. La baisse est plus importante que la réduction de 33% prévue approximativement mi-mars 2020 en raison de la longueur et du caractère imprévisible de la covid-19.

Dans un contexte sanitaire lié à la pandémie du COVID-19, MAGHREBAIL ressort ainsi avec un encours net comptable de 11,260 milliards de dirhams hors taxes en baisse de 8 % relativement à 2019. La baisse plus importante de la production a induit un encours net comptable plus faible que les 11,9 milliards de dirhams prévus en 2019.

Le produit d'exploitation a cependant mieux résisté et s'est établi à 3 646 MMAD en 2020, soit mieux que les 3 608 MMAD prévues en 2019. Il en est de même pour le PNB qui s'est établi à 392 MMAD contre une prévision initiale de 336 MMAD.

S'agissant du Résultat net, il s'est établi en 2020 à 64,2 MMAD, un niveau proche de la prévision initiale de 71 MMAD.

IV. Prévisions actualisées en 2020 pour l'exercice 2021²⁶

Dans un contexte conjoncturel difficile avec un niveau élevé d'incertitude lié à la crise du COVID-19, ainsi qu'une reprise timide de l'économie sur le plan national et international, MAGHREBAIL prévoit une production de 3 milliards de dirhams au courant de l'exercice 2021.

²⁶ Source : RFA 2020 de Maghrebail

En parallèle, l'enveloppe de refinancement à lever est estimée en 2021 à 4 400 millions de dirhams. Le produit net social est estimé à 389,6 millions de dirhams hors taxe affichant un chiffre d'affaire en hausse de 4,82 % à la clôture de l'exercice 2021.

Les dotations nettes de reprise de provisions des créances en souffrance sont estimées à 140 millions de dirhams en 2021. Le résultat net au 31/12/2021 devrait s'établir à 88,44 millions de dirhams, en augmentation de +37,7 % par rapport à l'exercice 2020.

A la date d'enregistrement du présent Document de Référence, les prévisions établies pour l'exercice 2021 sont toujours d'actualité et n'ont pas été revues.

PARTIE IX. FAITS EXCEPTIONNELS

I. Impact de la pandémie sur l'activité de Maghrebail

Impact de la crise sanitaire sur l'activité commerciale :

Sur l'ensemble de l'année 2020, La nouvelle production de MAGHREBAIL s'est élevée à 2 064 millions de dirhams hors taxes, en baisse de 46,08% relativement à l'année précédente, en raison du confinement et des effets de la crise sanitaire de la covid-19.

Dans un contexte sanitaire lié à la pandémie du COVID-19, MAGHREBAIL ressort avec un encours net comptable de 11,260 milliards de dirhams hors taxes en baisse de 8 % relativement à 2019. Il est constitué à 55 % d'équipements et à 45 % de biens immobiliers.

Impact de la crise sanitaire sur l'activité financière :

Dans ce contexte, le coût du risque net s'établit à un niveau exceptionnel de 94,1 MMAD en 2020 (contre 62,7 MMAD en 2019). Cette hausse résulte de la politique prudente de provisionnement adoptée face à la dégradation du contexte économique et anticipant les risques liés à l'impact de la Covid-19.

Ainsi, au terme de cette année, le résultat net de l'exercice 2020 a diminué de 39,75% pour s'établir à 64,2 MMAD.

II. Mesures prises par Maghrebail pour faire face à la pandémie du covid-19

Face à la crise pandémique, l'approche de gestion de crise adoptée par Maghrebail a visé d'abord la sécurité sanitaire des collaborateurs et partenaires ainsi que l'accompagnement de nos clients, tout en veillant au maintien de la solidité financière de notre Etablissement.

Les processus ont été revus, en faisant preuve de beaucoup d'agilité, afin de s'adapter aux contraintes sanitaires en privilégiant le télétravail et en assurant une gestion de crise par une tenue régulière de comités de crise.

MAGHREBAIL a également adhéré aux mesures édictées par le comité de veille économique pour accompagner et soutenir les secteurs fortement touchés par cette crise, par la mise en place d'un moratoire pour le remboursement des redevances de crédit-bail. Face au flux massif de ces demandes de report, leur traitement a nécessité la mise en place d'une procédure adaptée qui assure la qualité du service à la clientèle et la sécurisation des risques opérationnels.

Ainsi le moratoire a porté sur 2 783 dossiers, 8 677 échéances reportées avec un impact sur le produit net financier de 71,8 millions de dirhams à fin décembre 2020 soit 16 % du Produit Net Financier.

PARTIE X. LITIGES ET AFFAIRES CONTENTIEUSES

A la date d'établissement du présent Document de Référence, Maghrebail ne connaît pas de de litiges ou d'affaires contentieuses susceptibles d'affecter de façon significative ses résultats, sa situation financière ou son activité.

PARTIE XI. FACTEURS DE RISQUE

I. Risque client

Maghrebail a mis en place en amont des systèmes de connaissance et de cotation des clients qui permettent de maîtriser le risque :

- Meilleure évaluation du risque de crédit par le département risque préalablement au comité de crédit ;
- Dispositif de notation des clients et des transactions ;
- Décision collégiale du comité de crédit ;
- Respect des limites par secteur d'activité et par types de matérielles mises en place par le conseil d'administration ;
- Reportings de risque de crédit avec expositions par nature de bien, segment client, etc ;
- Examen des taux de sinistralité ;
- Examen des ratios de division des risques.

Par ailleurs, la mise en place de l'outil scoring pour les TPE est en cours de développement en commun avec Bank of Africa.

Maghrebail ne dispose pas de stress test permettant de tester le niveau de résistance de l'entreprise, suite à un retournement de la conjoncture et la détérioration de la qualité de la contrepartie.

II. Risque de marché

Le ratio de solvabilité, baptisé ratio « Mc Donough » et introduit par les accords de Bâle II, prend en compte d'autres catégories de risques autres que le risque de crédit, à savoir le risque de marché et le risque opérationnel.

Le risque de marché désigne le risque de perte ou de dévaluation sur les positions prises par la Société suite à des variations des prix (cours, taux) sur le marché. Ce risque s'applique aux instruments suivants : produits de taux (obligations, dérivés de taux), actions, change, matières premières.

Le risque sur produits de taux et actions se mesure sur la base du "portefeuille de trading", c'est-à-dire des positions détenues par la banque pour son propre compte dans un objectif de gain à court terme, par opposition aux activités "normales" de financement et d'investissement. En revanche, le capital requis pour la couverture des positions en change et matières premières s'applique sur la totalité de ces positions.

En 2019, le ratio de solvabilité de Maghrebail s'établit à 14,47%, en deçà du ratio de solvabilité réglementaire qui s'établit à 12%.

III. Risque opérationnel

Maghrebail, en tant qu'établissement de crédit, est exposé à un risque opérationnel. En effet, le dispositif Bâle II a défini le risque opérationnel comme celui de pertes directes ou indirectes dues à une inadéquation ou à une défaillance des procédures (analyse ou contrôle absent ou incomplet, procédure non sécurisée, etc.), du personnel (erreur, malveillance ou fraude) et des systèmes internes (panne informatique) ou externes (inondation, incendie, etc.). Cette définition inclut également le risque juridique.

Afin de maîtriser ce risque, Maghrebail est dotée d'un dispositif de contrôle interne solide. En effet, la Société dispose d'un comité d'Audit et de Contrôle Interne ayant pour rôle de minimiser les risques financiers, opérationnels ou de non-conformité de la Société, et accroître la qualité de l'information financière publiée. Ainsi, l'ensemble du système de contrôle interne de Maghrebail est conforme à la directive de Bank Al Maghrib.

Suite à la pandémie du COVID-19 qui a affecté le monde de l'entreprise au Royaume, Maghrebail a pu déployer avec succès son Plan de Continuité d'Activité lui permettant ainsi de se conformer avec les directives nationales en termes de sécurité sanitaire.

Également, la Société a su mettre en œuvre son Plan de Continuité Informatique détaillé plus haut afin d'assurer la pérennité de l'activité.

IV. Risque d'évolution des taux d'intérêts

A l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, Maghrebail est exposée au risque de variation du TMIC (taux maximum des intérêts conventionnels). En effet, ce taux plafonne les taux de sorties de Maghrebail et donc conditionne sa marge. Toutefois, celle-ci est moins exposée à des variations à la baisse du TMIC vu que ses taux de sortie sont bien en dessous du TMIC maximum.

Par ailleurs, une baisse de ce taux favorise le remboursement par anticipation qui permet aux clients de bénéficier d'un nouveau dossier à un taux d'intérêt plus favorable. Le remboursement par anticipation est, par ailleurs, à l'origine d'une baisse mécanique du taux moyen de sortie et d'un décalage dans l'adossement des emplois et des ressources. Il convient cependant de noter que la pratique du remboursement anticipé reste mineure puisqu'elle suppose des frais supplémentaires qui font que l'opération n'est pas rentable pour le client.

Pour la période allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020, ledit taux a été fixé à 13,57%.

V. Risque d'adossement des emplois aux ressources

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en termes de durée. Maghrebail répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financement (recours aux BSF, aux obligations, aux concours bancaires, etc.).

De plus, Maghrebail maintient une veille active des conditions de marché afin d'améliorer sa marge d'intermédiation.

VI. Risque concurrentiel

Le secteur du crédit-bail au Maroc connaît actuellement un mouvement de concentration, donnant ainsi naissance à des groupes spécialisés, disposant d'une taille critique et bénéficiant d'une position de leader. Ainsi, en 2009, les sociétés Chaabi leasing et Maroc leasing ont fusionné, constituant un groupe de référence dans le secteur du crédit-bail au Maroc avec une part de marché agrégée en 2019 de 21,5% en termes de production, occupant ainsi la troisième place après Wafabail qui détient 26,4% de parts de marché et se positionne ainsi en leader sur l'année 2019 et Maghrebail avec 22,6% de parts de marché en deuxième position.

Sur le segment du crédit-bail mobilier, Maghrebail détient la troisième place en 2019 avec 22,1% de parts de marché derrière Wafabail leader sur le marché avec 28,2% et Maroc leasing avec 22,6% de part de marché en termes d'encours nets.

Sur le segment du crédit-bail immobilier, en 2019, Maghrebail occupe la première place avec 31,0% de parts de marché, devant Wafabail et ses 21,4% de parts de marché en troisième position et Maroc Leasing avec 24,4% de parts de marché en deuxième position.

Face à cette concentration du secteur du Crédit-bail Immobilier au Maroc et à ce risque de perte de « leadership », Maghrebail a entrepris de renforcer son positionnement et son activité via une stratégie commerciale orientée « client » et « service » profitant de son profil de précurseur sur le segment immobilier notamment. Cette stratégie vise à préserver la position de la société voir à gagner davantage de parts de marchés sur le segment du crédit-bail mobilier et immobilier.

VII. Risque réglementaire

Maghrebail, en tant que société de financement intervenant sur les segments du crédit-bail immobilier et mobilier est soumise à la réglementation en vigueur instaurée par Bank Al Maghrib, notamment par rapport au respect des normes prudentielles.

Compte tenu de l'évolution constante du secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc et de la conjoncture économique nationale et internationale, les autorités de Bank Al Maghrib peuvent envisager un durcissement de la réglementation en vigueur, pouvant ainsi influencer la stratégie et le mode de fonctionnement de l'ensemble des opérateurs. Ce durcissement de la réglementation pourrait intervenir afin de protéger et davantage structurer le secteur du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

Face à un tel risque réglementaire, qui affecterait l'ensemble des opérateurs nationaux, Maghrebail, s'engagerait à mettre en œuvre les mesures nécessaires et suffisantes pour respecter les nouveaux critères imposés tout en

limitant les éventuels impacts négatifs sur la rentabilité et la profitabilité de l'entreprise et en maintenant sa position sur le marché du crédit-bail immobilier et mobilier au Maroc.

VIII. Risque de liquidité

Au regard de la variété des profils des clients et de leurs diverses exposition opérationnelles, surtout en temps d'incertitudes liées à la situation sanitaire et son impact économique, la clientèle de Maghrebail présente un risque de liquidité quant à sa capacité à honorer ses engagements à leurs échéances.

Ce risque est en partie pallié au niveau de la gestion financière avec une politique de provisionnement prudente mais cela n'écarte en aucun cas le risque de liquidité.

IX. Risque d'illiquidité

De par sa présence prépondérante sur le segment immobilier, Maghrebail présente le risque d'illiquidité des biens immobiliers récupérés suite à la rupture de contrats de crédit-bail. Il est à noter, cependant, que Maghrebail en tant que société de financement n'a pas vocation à détenir des actifs immobiliers et cherche constamment des solutions pour sa clientèle en difficulté et en situation de cessation de paiement.

X. Risque lié au caractère imprévisible et à la durée de la pandémie de covid-19

L'année 2020 a été marquée par le contexte inédit de la crise sanitaire dû au Covid-19 qui a engendré des répercussions à la fois directes et indirectes sur l'activité économique nationale et mondiale. Plusieurs secteurs clés ont été impactés, y compris le secteur du crédit à la consommation. En effet, l'incertitude quant à la durée et à l'ampleur de la crise sanitaire rend difficile la prévision de l'impact sur l'économie marocaine. Les conséquences sur l'activité de Maghrebail dépendront de la durée de la pandémie, des mesures prises par le gouvernement et Bank Al Maghrib, ainsi que l'évolution du contexte sanitaire mais également économique, financier et social.

Afin de faire face à cette situation exceptionnelle, Maghrebail a mobilisé les ressources nécessaires pour assurer la continuité de ses services sur l'ensemble de son réseau, tout en garantissant la sécurité de ses collaborateurs.

En respect des impératifs de sécurité dictés par les autorités sanitaires, Maghrebail a également mis en place des plateformes digitales dédiées au profit de ses clients, pour limiter leurs déplacements et accompagner ceux qui sont les plus touchés par les impacts économiques de la crise, en leur proposant des solutions de report de leurs échéances de crédit. Depuis le déclenchement de la crise, Maghrebail a déployé son Plan de Continuité d'Activité et gestion de crise en assurant un suivi rapproché de son portefeuille clients, dans l'objectif de maîtriser les impacts de cette crise économique sur sa situation financière.

Cependant, les impacts potentiels sur les projections de la société en termes d'activité et de résultat ne peuvent être quantifiés à ce stade de manière très fine.

PARTIE XII. Annexes

I. Rapport financier annuel

2020 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2021/RAPPORT%20FINANCIER%20ANNUEL%202020.pdf>

2019 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2019/RAPPORT%20ANNUEL%202019.pdf>

2018 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2018/RAPPORT%20ANNUEL%202018.pdf>

II. Rapport financier semestriel

S1 2021: <https://www.maghrebail.ma/publication/2021/RAPPORT%20FINANCIER%20SEMESTRIEL%202021.pdf>

S1 2020 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2020/RAPPORT%20FINANCIER%20SEMESTRIEL%202020.pdf>

III. Rapports spéciaux des commissaires aux comptes

2020 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2021/Rapport%20Special%202020.pdf>

2019 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2019/Rapport%20sp%C3%A9cial%202019.pdf>

2018 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2018/Rapport%20sp%C3%A9cial%202018.pdf>

IV. Rapports généraux des commissaires aux comptes

2020 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2021/Rapport%20Commissaires%20Aux%20Comptes%202020.pdf>

2019 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2019/Rapport%20des%20commissaires%20aux%20comptes%202019.pdf>

2018 : <https://www.maghrebail.ma/publication/2018/Rapport%20des%20commissaires%20aux%20comptes%202018.pdf>

V. Communication financière

2021 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%203EME%20TRIMESTRE%202021.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202021.PDF>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2021/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202021.pdf>

2020 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%201ER%20SEMESTRE%202020.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%201ER%20TRIMESTRE%202020.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%203EME%20TRIMESTRE%202020.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2020/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202020.pdf>

2019 :

<https://www.maghrebail.ma/publication/2019/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202019.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2019/COMMUNIQUE%204EME%20TRIMESTRE%202019.pdf>

<https://www.maghrebail.ma/publication/2019/LES%20RESULTATS%20AU%2030%20JUN%202019.pdf>